



RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU
DÉPARTEMENT

(Tome III)

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
(VI)**

Réunion du 9 septembre 2019

**DELIBERATIONS
(n^{os} 19.CP.VI.12 (suite) à 19.CP.VI.13)
(2^{ème} recueil)**

ANNEXE 7
JOURNAL DES PANNES ET DES
INTERVENTIONS

- 13/10/2017 : Fuite corps de chauffe chaudière au niveau de la voûte
- 30/10/2017 : Remise en eau après réparation tuyauterie
- 08/11/2017 : Remise en service chaudière après réfection du réfractaire de la voûte
- 09/11/2017 : Blocage vis descendrage
- 13/11/2017 : Démontage pour déblocage vis descendrage et remise en service
- Du 15/11/2017 au 18/11/2017 : Recherche fuite réseau : Fuite réseau collège sous trottoir devant Collège. Ouverture à la mini-pelle, réparation fuite et remise en service
- 19/11/2017 : Défaut température basse anticorrosion
- 20/11/2017 et 22/11/2017 : Idem.
- 26/11/2016 : Isolement chaudière bois pour fuite
- 30/11/2017 : Contrôle étanchéité gaz, contrôle DEKRA rejets acqueux, contrôle APAVE électricité
- 10/12/2017 : Défaut variateur pompe primaire suite à micro coupures
- 11/12/2017 : Contrôle APAVE désenfumage + équipement alarme
- 02/01/2018 : Défaut variateur pompes 1 et 2 suite coupure électrique
- 05/01/2018 : Contrôle OLDHAM détection gaz
- Du 05/02/2018 au 11/02/2018 : Réparation tube chaudière bois
- Du 19/02/2018 au 23/02/2018 : Démontage des vis de descendrage + ramonage et nettoyage chaufferie bois
- 02/03/2018 : Détartrage chaudière bois
- 06/03/2018 : Remise en service chaudière bois
- 09/03/2018 : Intervention PORTIS pour silo bois
- 13/03/2018 : Défaut manque combustible cellule obstruée
- 18/03 – 23/03 – 27/03 - 28/03 – 29/03 – 01/04 – 04/04/2018 : Idem
- 05/04/2018 : Contrôle APAVE porte toiture silo
- Du 06/04/2018 au 30/04/2018 : Défaut manque de combustible

- Du 01/05/2018 au 12/05/2018 : Défaut manque de combustible
- 27/05/2018 : Défaut foyer en dépression
- 11/06/2018 : Arrêt chaudière bois fuite échangeur fumées
- 13/06/2018 : Défaut alarme gaz. Poste de détente tombé
- 30/08/2018 : Visite OLDHAM détection gaz
- 30/08/2018 : Remplacement vannes réseau Collège

ANNEXE 8
TABLEAU DE SUIVI P3
ET PLAN PREVISIONNEL DE
RENOUVELLEMENT

RECAPITULATIF DES DEPENSES ENGAGEES DANS LE CADRE DU P3

ANNEE	DEPENSES	PROVISIONS	SOLDE
2010-2011*	1 910.69 €	16 548.78 €	14 638.09 €
2011-2012	14 564.35 €	17 074.80 €	2 510.45 €
2012-2013	12 749.21 €	17 376.79 €	4 627.58 €
2013-2014	11 398.00 €	17 502.35 €	6 104.35 €
2014-2015	4 568.59 €	17 591.14 €	13 022.55 €
2015-2016	17 457.05 €	17 505.91 €	48.86 €
2016-2017	16 919.00 €	17 803.96 €	884.96 €
2017-2018	22 667.27 €	18 403.63 €	- 4263.64 € €
2018-2019	- €	- €	- €
2019-2020	- €	- €	- €
2020-2021	- €	- €	- €
2021-2022	- €	- €	- €
2022-2023	- €	- €	- €
2023-2024	- €	- €	- €
2024-2025	- €	- €	- €
2025-2026	- €	- €	- €
2026-2027	- €	- €	- €
2027-2028	- €	- €	- €
2028-2029	- €	- €	- €
2029-2030	- €	- €	- €
2030-2031	- €	- €	- €
2031-2032	- €	- €	- €
2032-2033	- €	- €	- €
2033-2034**	- €	- €	- €
TOTAL HT	102 234.16 €	139 807.36 €	37 573.20 €

* Début du contrat : 01/10/2010

**Fin du contrat :
30/09/2034

CHAUFFERIE
SAINT ASTIER
25/1B22/001

**RECAPITULATIF DES DEPENSES ENGAGEES DANS LE CADRE DU P3
ANNEE 2016-2017**

Date	Objet de l'intervention	Matériel	Main d'œuvre
		Prix d'achat (Coefficient 1.20)	Nombre Heures
20/10/2017	Réparation chaudière bois	5 662.15 €	7
Du 14/11/2017 au 21/11/2017	Recherche et réparation tuyauterie devant Collège	513.19 €	35
11/12/2017	Changement pompe relevage chaufferie	302.48 €	2
04/01/2018	Travaux chaudière chgt tube voûte + réfractaire	10 400.72 €	7
15/02/2018	Détartrage chaudière bois	7 194.00 €	14
18/07/2018	Changement dillato pompe primaire	151.49 €	7
19/07/2018	ADHP – Changement vannes échangeur pour éviter fuite (à la demande du Conseil Départemental 24)	3 508.63 €	22
22/08/2018	Changement vannes Chambre de vannes	874.87 €	14
28/08/2018	Travaux devant Collège sur réseau	285.24 €	21
28/08/2018	Travaux chambre de vanne devant Collège	182.52 €	7
06/09/2018	Calorifuge + Réparation devant Collège et Chambre de vannes	907.33 €	21
	TOTAL	17 331.87 € H.T.	157
	Montant total engagé au titre du P3		22 667.27 €

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 30 / 07 / 2018 Lieu de livraison : IDEX ENERGIES HOPITAL DE BERGERAC AVE PROF CALLMETTE 24100 BERGERAC Info. de livraison :	Destinataire : LRI (LA ROBINETTERIE INDUSTRIELLE) Parc Château Rouquey 15 Rue Euler 33700 MERIGNAC
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000130 du : 19 / 07 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
VANNE A BILLE LAITON 2 VOIES ELECTRIQUE TOR 230V 8S 50X60 (Ref.Constr : 21161141358 - VALPES) - 11200.09 - Date de livraison souhaitée: 30/07/2018	CC0101001 - P3	4.00 (PIECE)	320,24 €	1280,97 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				1280.97
Les conditions de reglement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraine l'acceptation entiere et sans reserve de nos conditions generales d'achat et / ou conditions generales de prestations, consultables sur le site http://www.idex.fr/achats/CGA-CGPIDEX.pdf , elles peuvent vous etre communiquées sur demande auprès de notre service Achats.		Rédacteur : DURAND B. Tél. L.D : 06 19 70 70 04		

Instructions d'expédition :

IDEX ENERGIES
HOPITAL DE BERGERAC
AVE PROF CALLMETTE
24100 BERGERAC

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00407849

SIS ACHAT - BDC2009



la robinetterie industrielle

Siège social, Centre de facturation et de paiement
27 rue Cuvier - 93107 MONTREUIL CEDEX - Tél. : 01 49 20 70 00 - Fax : 01 49 20 70 10
Site marchand : www.larobinetterie.com

SODIME

la robinetterie industrielle - SAS au capital de 597 165 € - Créée en 1947 - 572002053 RCS Bobigny - N° SIRET 572002053 00088 - Identifiant CEE : FR 26 572 002 053 - APE 4674B

AGENCES : ANNECY - BORDEAUX - CHALON SUR SAONE - CLERMONT FERRAND - LILLE - LYON - MARSEILLE - MONTPELLIER -
NANCY - NANTES - ORLEANS - PARIS - PAU - PERPIGNAN - RENNES - ROUEN - TOULOUSE

FACTURE		N° : 1290584
Date	Client	Page
17 / 10 / 2018	703 055	Page 1 sur 1



19732978/51489/0051/C6 1/1
E.595319597219200949

SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
ZI ACTIPOLIS
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANNEJAN

Adresse de facturation :

SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
ZI ACTIPOLIS
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANNEJAN
FRANCE

Agence : VILLETTE
Représentant : SALEMBIER XAVIER GPE

Transport : Par nos soins

No Tva Intra : FR 17 511 860 207

Contact CLIENT :
Régime de TVA : Sur les débits

N° lig.	Référence article	Désignation	T V A	Qté livrée	UV	PU. Brut	Remises %	PU net	Montant HT
------------	-------------------	-------------	-------------	---------------	----	-------------	--------------	-----------	---------------

RAPPEL DES DONNEES DU CLIENT

Références : Bon 2548430 / 000 du 17 octobre 2018 Dépôt : ZMUD Votre référence : CC-100-000000130

Livré à SOLENA RUE SUZANNE LACORE
24000 PERIGUEUX

Fluide : Non renseigné
Adjuvant : Non renseigné
Pression : Non renseignée
Température : Non renseignée

5	11200.09	VANNE A BILLE LAITON 2 VOIES ELECTRIQUE T		1	4,00 U			320,24	1 280,98
6	ARRONDI	AJUSTEMENT POUR ARRONDI		1	1,00 U			0,01	0,01

BL 2478148

Total BON 2548430 / 000 : Nombre de colis : 1,00 Poids en kg : 34,00 1 280,97

Paiement : VIREMENT Echéance : 31/12/2018

Net HT	Port	Frais	Escompte	Eco Participation	Base TVA	TVA	Taux TVA	Montant TVA	Port exonéré	Total HT
1 280,97					1 280,97	1	20,00	256,19		1 280,97 EURO
1 280,97					1 280,97			256,19		Net à payer 1 537,16 EURO

IBAN: FR76 3008 7334 4000 0724 1459 948 BIC:CMCIFRPP

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 17 / 08 / 2018 Lieu de livraison : SOLENA ST ASTIER Info. de livraison :	Destinataire : LAMATHERM SARL ZAC MADERE 33140 VILLENAVE D ORNON
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000131 du : 31 / 07 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
INTERVENTION SUIVANT VOTRE DEVIS 00009506 DU 18/07/2018 - Date de livraison souhaitée: 17/08/2018	CC0101001 - P3	1.00	675,00 €	675,00 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				675.00

Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site <http://www.idex.fr/achats/CGA-CGPIDEX.pdf>, elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.

Rédacteur : DURAND B.
Tél. L.D : 06 19 70 70 04

Instructions d'expédition :

SOLENA
ST ASTIER

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00406579

SIS ACHAT – BDC2009

lamatherm

Maîtriser l'AVENIR de votre ENERGIE

Facture n° 181521

Villeneuve d'Ornon le, 10/10/2018

Client N° :	24341
Votre commande :	CC-100-000000131//9506
Votre correspondant :	Mr Matthieu DE LAITRE
Affaire :	00009506

Société SOLENA CHEZ IDEX

ZI ACTIPOLIS
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Objet Réseau Biomasse St Astier

N°	Référence	Désignation	Qté	Prix unitaire	Montant HT
1		INTERVENTION DE M. X. KREUTSER DU 04/10/2018 Modification ADHP - Modification programme pour Isolement échangeur si T° Primaire Basse. - 1 Commande ouverture/Fermeture V2V et 1 information Synthèse FDC V2V Fermé. - Modification Imagerie serveur Web Prestations d'ingénierie			
1.1	FORFAITINGENIE RIE SCHE PROG	- Schémas électriques des automates de régulation Sauter - Programmation des automates de régulation Sauter	1	405,00 €	405,00 €
1.2	IMAGERIE FORFAITPRESTA MES	- Imagerie Prestations de services - Mise en service des automates de régulation SAUTER - claquage des points	1	270,00 €	270,00 €
Total					675,00 €

Total HT	675,00 €
T.V.A. (20 %)	135,00 €
Total TTC à payer	810,00 €

* TVA payée sur les débits

Règlement : Virement 30J fin de mois le 15

Montant

Echéance au 15/12/2018

810,00 €

Pénalité pour paiement tardif 2% d'intérêt par mois de retard : loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 art. 53
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € pour non paiement en sus des pénalités.
Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Siège social - 3, Rue Eugène Freyssinet - 33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél : 05 56 89 27 46 - Fax : 05 56 75 51 78 - compta@lamatherm.fr
SAS au capital de 40 000 € - SIRET 404 690 554 00062 - RCS BORDEAUX - N° TVA FR80 404 690 554 - APE 4674B

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 20 / 08 / 2018 Lieu de livraison : A DISPO Info. de livraison :	Destinataire : HAMMEL ROBINETTERIE SA ZAE DE SALGOURDE BP 208. 24430 MARSAC SUR L ISLE
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000134 du : 20 / 08 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
FLEXIBLE RACCORDEMENT WC EXT 320-540 MM (Ref.Constr : 46100 - SOMATHERM) - 461-00 - Date de livraison souhaitée: 20/08/2018	CC0101001 - P3	1.00 (PCE)	9,86 €	9,86 €
PIPE ORIENTABLE PVC BLANC (Ref.Constr : PWOR - NICOLL) - PO - Date de livraison souhaitée: 20/08/2018	CC0101001 - P3	1.00 (PCE)	12,43 €	12,43 €
MAMELON EGAL MÂLE DOUBLE 280L À VISSER LAITON 50X60 2 (Ref.Constr : G280L50X60 - IDEX) - 58280-50 - Date de livraison souhaitée: 20/08/2018	CC0101001 - P3	4.00 (PCE)	4,24 €	16,96 €
MAMELONS EGAL MÂLE DOUBLE 280N FILETÉS FONTE NOIRE 50X60 2 (Ref.Constr : G280N50X60 - IDEX) - 58280-50 - Date de livraison souhaitée: 20/08/2018	CC0101001 - P3	2.00 (PCE)	2,88 €	5,76 €
MANCHON UNION FEMELLE À JOINT CONIQUE 340N UNION DROIT FONTE NOIRE E/F 50X60 2 (Ref.Constr : G340N50X60 - IDEX) - 58340-50 - Date de livraison souhaitée: 20/08/2018	CC0101001 - P3	2.00 (PCE)	7,99 €	15,98 €
HUILE COUPE ENT AEROSOL 650/500 ML 651100 (Ref.Constr : 651100 - GEB) - 5834 - Date de livraison souhaitée: 20/08/2018	CC0101001 - P3	1.00 (PCE)	18,06 €	18,06 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				79.05

Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 J.M. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site <http://www.idex.fr/achats/CGA-CGPIDEX.pdf>, elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.

Rédacteur : DURAND B.
Tél. L.D : 06 19 70 70 04

Instructions d'expédition :

A DISPO

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00406139

SIS ACHAT - BDC2009



ROBINETTERIE R. HAMMEL
 ZAE de Saltgourde - MARSAC SUR L'ISLE
 BP 208 - 24052 PERIGUEUX CT Cedex 9
 Tel. 0553028686 - Fax. 0553082440 - www.robinetterie-hammel.fr

Livré à:

SOLENA CC 100 SAS
 RUE GEORGES BRASSENS
 24110 ST ASTIER

Facturé à

SOLENA SAS
 CHEZ IDEX ZI ACTIPOLIS
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN

Facture n° 1002154246
 du 20.08.2018

Code client: 597496
 BL n° 82954835
 du 20.08.2018

Ref.: CC-100-00000134
 du 20.08.2018

Représentant
 M. Philippe JOAN

IBAN	REFERENCE	DESIGNATION	PRX UNITAIRE	REMISE	PRX NET UNITAIRE	ECOTAXE UNITAIRE	QUANTITE	MONTANT
5118131872	461-00	FLEXIBLE RACCORDEMENT WC EXT 2	9.86		9.86		1.00	9.86
3383959876542	PO	PIPE ORIENTABLE PVC BLANC	12.43		12.43		1.00	12.43
3540739850004	98-50	MAMELON EGAL DM 2"	4.24		4.24		4.00	16.96
3383951137641	58280-50	MAMELON DM DROITE DROITE N 280	2.88		2.88		2.00	5.76
3383951137986	58340-50	RACCORD UNION CONIQUE N 340 DF	7.99		7.99		2.00	15.98
3283986511006	5854	HUILE DE COUPE 500ML	18.06		18.06		1.00	18.06

JO	AFFAIRE	CHANTIER	PRESTATION
N° de compte	Date	Pièce n°	
Accord/DF Réserve	Signature		

MARCHANDISE HT.	EMBALLAGE	PORT	TOTAL HT.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	PORT POSTE
79.05	0.00	0.00	79.05	20.00	15.81	0.00

CONDITIONS DE REGLEMENT : Document émis le 21.08.2018

45 jours fin de mois - Echéance au 15.10.2018 - Aucun escompte pour paiement anticipé

Règlement par : Chèque bancaire -

Pénalités de retard à compter du jour suivant la date d'échéance indiquée sur la facture :

Taux d'intérêt RBEI de la BCE en vigueur majoré de 10 points de pourcentage

avec un minimum de 3 fois le taux d'intérêt légal.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 Euros

COMMANDITAIRE: SOLENA CC 100 SAS RUE GEORGES BRASSENS 24110 ST ASTIER

ROBINETTERIE R. HAMMEL SAS au capital de 700000 Euros - 681980041 RCS Périgueux - TVA/VAT N°FR33681980041 - Siret: 68198004100021

Coordonnées bancaires: IBAN FR 76 1090 7002 8012 7216 0470 727 - BIC: CCBEFRPPBDX - BP Centre Atlantique Périgueux

Nous vous rappelons que nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur et restent notre propriété jusqu'au complet paiement du prix, la livraison impliquant transfert des risques à la charge de l'acheteur. La loi applicable est la loi française. Pour toute contestation ou tout litige, le tribunal de commerce de Périgueux est seul compétent. Nos conditions générales de vente sont disponibles sur www.robinetterie-hammel.fr.

NET A PAYER
 94.86 EUR

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
---	--

Date de livraison : 15 / 02 / 2018 Lieu de livraison : st astier	Destinataire : AQUAGED 2 ROUTE ROBERT ALGAYON BAT 6B 33640 AYGUEMORTE LES GRAYES
Info. de livraison :	

Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000126 du : 15 / 02 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur
--	---

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
DÉTARTRAGE, NEUTRALISATION, PASSIVATION CHAUDIÈRE SUIVANT DEVIS 180205-OB 0023 - Date de livraison souhaitée: 15/02/2018	CC0101001 - P3	1.00	5995,00 €	5995,00 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				5995.00

Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site <http://www.idex-groupe.com/achats/CGA-CGPIDEX.pdf>, elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.

Rédacteur : DURAND B.
Tél. L.D : 06 19 70 70 04

Instructions d'expédition :

st astier

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00402214

SIS ACHAT – BDC2009



06 MARS 2018



Facture

Adresse de livraison :

Adresse de facturation :

Chaufferie Biomasse
Rue FOURNIER

24110 ST ASTIER

SOLENA CHEZ IDEX - CEM
ZI ACTIPOLIS
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN
N° intracommunautaire : A RENSEIGNER

Ile-de-France
22 Rue Henri Becquerel
Z.I. Miltry-Compans
77290 Miltry-Mory
Tél : 01 64 67 73 73
Fax : 01 64 67 03 96
mmmande.idf@aquaged.com

Nord-Est
34 Rue des Marizys
08400 Vouziers
Tél : 03 24 71 08 08
Fax : 03 24 30 69 24
commande.ne@aquaged.com

Est
2b rue Jean Monnet
57910 Hambach
Tél : 03 87 28 01 60
Fax : 03 87 28 69 03
commande.est@aquaged.com

Centre-Est-Méditerranée
140 route de Malein
38630 Corbelin
Tél : 04 74 90 77 47
Fax : 04 74 90 77 24
commande.cem@aquaged.com

C1802167 28/02/18 Affaire :12824 D Vos Réf : CC-100-000000126 BLC2853 Livraison : Franco port

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	*
OFFRE N° 180205OB-0023				
SOLUCLEAN DG14 / Produit détartrant spécial inox	150 Kg	1,96	294,00	V01
SOLUCLEAN DG14 / Produit détartrant spécial inox	1250 Kg	1,96	2 450,00	V01
SOLUCLEAN DG18 / Produit neutralisant et passivant	140 Kg	1,49	208,60	V01
SOLUCLEAN DG21 / Produit neutralisant et passivant	200 Kg	0,97	194,00	V01
SOLUCLEAN DG21 / Produit neutralisant et passivant	500 Kg	0,97	485,00	V01
MISE EN OEUVRE PRODUIT ET GAZ	1 Forf	2 214,40	2 214,40	V01
Analyse physico-chimique EAU APPOINT/EAU RESEAU/EA	3 Unit	25,00	75,00	V01
Prélèvement analyse DEPOT SECS + ESSAI LABO	1 Unit	74,00	74,00	V01
LIVRAISON IMPERATIVE VENDREDI 23-02-2018 AU PLUS TARD				
Contact sur site : technicien IDEX ** LEHUT 06 74 35 21 46 - BIEN CONTACTER 24H AVANT CAR GERE PLUSIEURS SITES				

Code	HT	Taux	TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
V01	5 995,00	20%	1 199,00	5 995,00	1 199,00	7 194,00	0,00	7 194,00

Totaux 5 995,00 1 199,00

Banque : CA NE - BIC : AGRIFRPP802
IBAN : FR76 1020 6204 0103 1066 7874 030

En cas de retard de paiement seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce, des intérêts calculés sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros.

Montant à régler : 7 194,00 € Date d'échéance : 30/04/18

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 06 / 09 / 2018 Lieu de livraison : st astier Info. de livraison :	Destinataire : EL MOURTADI CALORIFUGE 18 RUE CHATEAU D'AGASSAC 33290 LUDON MEDOC
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000143 du : 06 / 09 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
POSE DE CALORIFUGE SUR TUYAUTERIE Prestation de type : CALORIFUGE RESEAU CHAUFFAGE SUIVANT DEVIS 150661 - 11040200 - Date de livraison souhaitée: 06/09/2018	CC0101001 - P3	1.00	756,11 €	756,11 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				756.11

Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site <http://www.idex.fr/achats/CGA-CGPIDEX.pdf>, elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.

Rédacteur : DURAND B.
Tél. L.D : 06 19 70 70 04

Instructions d'expédition :

st astier

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00429376

SIS ACHAT – BDC2009

LM

EL MOURTADI



CALORIFUGE - ISOLATION

Facture N°

FA150527

Date

12/09/2018

Client

050

RL EL MOURTADI CALORIFUGE
RUE CHATEAU D'AGASSAC
290 LUDON MEDOC

: 0620775122 / 0556401511

Capital : 7 000,00 Euros

S.S. : 75366607200016BDX

RETE : 75366607200016

Code CEE : FR08753666072

SOLANA chez IDEX
ZI Achipolis
2 rue Nelly de Harcourt
33660 CANEJAN

elmourtadi.calorifuge@hotmail.fr

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
RT0001	<u>bon de commande</u> <u>CC-100-000000143</u> <u>du 06/09/2018</u> <u>CHANTIER ARTHUR RIMBAUD -</u> <u>SAINT ASTIER</u> Calorifuge réseau chauffage en Autolock finition Gelocar B ø 140 ep 40 4ml 4c ø 114 ep 40 7ml 6c ø 89 ep 40 1ml 4c	1,000	756,11	756,11	0
RT0004	TVA due par le preneur assujetti ; autoloquidation en application de l'article 242 nonies A, 1-13° de l'annexe au CGI.	1,000			0
RT0007	CHARGE D'AFFAIRE R BLANC	1,000			0

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
0	756,11		

Total HT	756,11
Net HT	756,11
Total TVA	
Total TTC	756,11
NET A PAYER	756,11

Facture payable le 12/09/2018 pour la somme de 756,11 Euros.

Marque : Devis - DE150661 du 05/09/2018

Coût de retard (taux annuel) : 10,25%

Montant forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00 €

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur emballage si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 29/08/2018 Lieu de livraison : A DISPO Info. de livraison :	Destinataire : SOFINTHER 2 rue Diamant ZA Toussaint Catros 33185 Le Haillan
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000141 du : 29/08/2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
VANNE PAP XYLIA DN150 OREILLES DE CENTRAGE (Ref.Constr : 149G090587 - SOCLA DESBORDES) - 059437 - Date de livraison souhaitée: 29/08/2018	CC0101001 - P3	2.00 (PIECE)	37,98 €	75,96 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				75.96

Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site <http://www.idex.fr/achats/CGA-CGPIDEX.pdf>, elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.

Rédacteur : DURAND B.
Tél. L.D : 06 19 70 70 04

Instructions d'expédition :

A DISPO

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00400637

SIS ACHAT – BDC2009



Siège Social
 130 Bis Rue de l'Aviation
 CS 10001
 14344 BOUGUENAI CEDEX
 Tél : 02 51 89 44 30 Fax : 02 51 89 44 31

FACTURE ORIGINAL

SOLENA

Client N° FACTURE Date
 ID080 BX 2557222 7/09/2018
 N° TVA FR10315871640
 Contact administratif :
 Secrétariat
 Tél : 02.51.89.44.30

SOLENA CHEZ IDEX ZI ACTIPOLIS
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN
 France

ECHEANCE L
 31/10/2018 VIRT FIN DE MOIS

Article	Désignation	Quantité	P.U.	P.U. Net	Montant H.T	T
	V/réf : CC-100-000000144 B.DURAND-IDEX 19-24 N° Commande.... 2885404 RL N° BL.. 2119271 RL DATE LIVR. 4/09/2018					
059437	VANNE PAPILLON XYLIA FONTE EPDM DN150 POIGNEE CRANTEE SOCLA - OREILLES DE CENTRAGE	2,000	PIEC	37,98	75,96	4
				Total du BL	75,96	

A défaut de paiement de la présente facture à sa date d'échéance, les pénalités de retard, égales à trois fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de 6% annuels, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, sont exigibles. Escompte 0% pour tout paiement anticipé, sauf stipulation contraire.

MT	HT	TVA %	MT	TVA	NET A PAYER EUR
	75,96	20,00		15,19	91,15

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 04 / 09 / 2018 Lieu de livraison : regul bl 201600/2401 Info. de livraison :	Destinataire : REXEL SUD OUEST AVENUE DU CHATEAU DE MARSAC 24430 MARSAC SUR L'ISLE
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000142 du : 04 / 09 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
GEL D ETANCHEITE BIZ GEL 1 L (Ref.Constr : BIZ710295 - bizeline) - BIZ710295 - Date de livraison souhaitée: 04/09/2018	CC0101001 - P3	1.00 (UNITÉ)	40,07 €	40,07 €
BTE DERIV+EMB65X65X45 BLP (Ref.Constr : IMT05072 Schneider Electric) - SCHIMT05072 - Date de livraison souhaitée: 04/09/2018	CC0101001 - P3	4.00 (UNITÉ)	2,01 €	8,04 €
r2v cu 3g1.5 c100 - Date de livraison souhaitée: 04/09/2018	CC0101001 - P3	100.00	0,46 €	45,66 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				93.77
Les conditions de reglement de cette commande sont : virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraine l'acceptation entiere et sans reserve de nos conditions generales d'achat et / ou conditions generales de prestations, consultables sur le site http://www.idex.fr/achats/CGA-CGPIDEX.pdf , elles peuvent vous etre communiquees sur demande aupres de notre service Achats.		Rédacteur : DURAND B. Tél. L.D : 06 19 70 70 04		

Instructions d'expédition :

regul bl 201600/2401

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00418336

SIS ACHAT – BDC2009



ORIGINAL

N° Client : 6233954
N° TVA : FR17511860207

REXEL PERIGUEUX
2401
AVENUE DU CHATEAU DE MARSAC
24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
Tél. : 05.53.35.00.02 Fax : 05.53.35.06.96

A RXL 000047 1/3 000143 00000000 0021 1/1 0465
SOLENA CC-100 CHEZ IDEX
ZI ACTIPOLIS
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

REXEL PERIGUEUX
AVENUE DU CHATEAU DE MARSAC
24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
FRANCE

Echéance : 25/10/2018
Règlement : Billet A Ordre émis par le client

N° Ligne	Référence Désignation	Prix Unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix Total H.T.	Code TVA
Votre commande CC-100-000000142 Agence: REXEL PERIGUEUX - 2401 - N° Tel: 05.53.35.00.02 Notre Réf : 000187638 du 04/09/2018 Notre BL n° 000201673 expédié le 04/09/2018								
0010	BIZ710295 GEL D'ETANCHEITE BIZ'GEL 1 L	91,27630		40,07000	1	U	40,07	2
0020	SCHIMT05072 BTE DERIV+EMB65X65X45 BLP	4,02000		2,01000	4	U	8,04	2
0030	FILR2V3G1,5C100NXS R2V CU 3G1,5 C100M DISTINGO	1,59265		0,45660	100	U	45,66	2
Sous Total HT BL n° 000201673							93,77	
Sous Total Agence REXEL PERIGUEUX							93,77	
Sous total commande CC-100-000000142							93,77	

Code T.V.A.	Total H.T. Hors D.E.E.E.	Total H.T. D.E.E.E.	Total H.T.	P.F.A.	NET H.T.	Taux T.V.A. %	Total T.V.A.
2	93,77	0,00	93,77	0,00	0,0	93,77	18,75

NET H.T.	93,77 €
Total T.V.A.	18,75 €
Net T.T.C.	112,52 €

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci dessous

Centre de traitement des paiements BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
REXEL France / SUD EST RIB 30004 00588 00010007392 64
CENTRE DES PAIEMENTS N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264
TSA 91114
69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. Service client : FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr

Date de facture	10/09/2018
N° Client	6233954
N° de facture	964149283
Montant T.T.C.	112,52 €
Date d'échéance	25/10/2018
Mode de règlement	Billet A Ordre émis par le client

En Euro **FACTURE**

Escompte pour paiement anticipé : Néant par rapport aux conditions générales de vente.

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans qu'il soit possible d'y émettre aucune protestation. Le Client s'engage à payer la facture dans un délai de 40 jours à compter de la date d'émission de la facture. La facture est payable à l'adresse indiquée sur la facture. Toute contestation doit être formulée dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception de la facture. Toute contestation formulée après ce délai sera considérée comme non présentée. Les factures de la Société REXEL France sont payables en Euros. Toute contestation formulée après ce délai sera considérée comme non présentée. Les factures de la Société REXEL France sont payables en Euros. Toute contestation formulée après ce délai sera considérée comme non présentée. Les factures de la Société REXEL France sont payables en Euros. Toute contestation formulée après ce délai sera considérée comme non présentée.

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 28 / 08 / 2018 Lieu de livraison : a dispo	Destinataire : HAMMEL ROBINETTERIE SA ZAE DE SALGOURDE BP 208. 24430 MARSAC SUR L ISLE
Info. de livraison :	
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000139 du : 28 / 08 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
VBS ACS A JOINT TORIQUE FF 15/21 (Ref.Constr : 49015S - SOMATHERM) - 490-15S - Date de livraison souhaitée: 28/08/2018	CC0101001 - P3	4.00 (PCE)	2,19 €	8,76 €
vanne papillon ref PAP-INO-100 - Date de livraison souhaitée: 28/08/2018	CC0101001 - P3	2.00	62,92 €	125,84 €
DISQUE ABRASIF-METALUX 125 MM (Ref.Constr : 99013 - RAM FIXATIONS) - 652464 - Date de livraison souhaitée: 28/08/2018	CC0101001 - P3	10.00 (PCE)	1,75 €	17,50 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				152.10
Les conditions de règlement de cette commande sont : virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site http://www.idex.fr/achats/CGA-CGPIDEX.pdf , elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.		Rédacteur : DURAND B. Tél. L.D : 06 19 70 70 04		

Instructions d'expédition :

a dispo

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00406139

SIS ACHAT - BDC2009



ROBINETTERIE R. HAMMEL
 ZAE de Saltgourde - MARSAC SUR L'ISLE
 BP 208 - 24052 PERIGUEUX CT Cedex 9
 Tel. 0553028686 - Fax. 0553082440 - www.robinetterie-hammel.fr

Livré à:

SOLENA CC 100 SAS
 RUE GEORGES BRASSENS
 24110 ST ASTIER

Facturé à

SOLENA SAS
 CHEZ IDEX ZI ACTIPOLIS
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN

Facture n° 1002156743
 du 28.08.2018

Code client: 597496
 BL n° 82958698
 du 28.08.2018

Ref.: CC-100-00000139
 du 28.08.2018

Représentant
 M. Philippe JOAN

RAN	REFERENCE	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	REMISE	PRIX NET UNITAIRE	ECOTAXE UNITAIRE	QUANTITE	MONTANT
3540734901510	490-15S	VBS ACS A JOINT TORIQUE FF 15/	2.19		2.19		4.00	8.76
3660770717347	PAP-INO-100	VANNES PAP GAZ DN 100	62.92		62.92		2.00	125.84
MARCHANDISE H.T.		EMBALLAGE	PORT	TOTAL H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	PORT POSTE	
134.60		0.00	0.00	134.60	20.00	26.92	0,00	

CONDITIONS DE REGLEMENT : Document émis le 29.08.2018

jours fin de mois - Échéance au 15.10.2018 - Aucun escompte pour paiement anticipé
 règlement par : Chèque bancaire -
 pénalités de retard à compter du jour suivant la date d'échéance indiquée sur la facture :
 taux d'intérêt REFI de la BCE en vigueur majoré de 10 points de pourcentage
 avec un minimum de 3 fois le taux d'intérêt légal.
 pénalité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 Euros

COMMANDAIRE: SOLENA CC 100 SAS RUE GEORGES BRASSENS 24110 ST ASTIER

ROBINETTERIE R. HAMMEL SAS au capital de 700000 Euros - 681980041 RCS Périgueux - TVA/VAT N°FR33681980041 - Siret: 68198004100021

Coordonnées bancaires: IBAN FR 76 1090 7002 8012 7216 0470 727 - BIC: CCBPFRPPBDX - BP Centre Atlantique Périgueux

nos rappels que nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur et restent notre propriété jusqu'au complet paiement du prix, la livraison emportant transfert des risques à la charge de l'acheteur. La loi applicable est la loi française. Pour toute contestation ou tout litige, le tribunal de commerce de Périgueux est seul compétent. Nos conditions générales de vente sont disponibles sur www.robinetterie-hammel.fr.

NET A PAYER
 161.52 EUR

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 28 / 08 / 2018 Lieu de livraison : REGUL BL 201521/2401 Info. de livraison :	Destinataire : REXEL SUD OUEST AVENUE DU CHATEAU DE MARSAC 24430 MARSAC SUR L'ISLE
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000140 du : 28 / 08 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
FICHE PLAST 16A 2P+T SORTIE D (Ref.Constr : BIZ700942 - bizeline) - C0001718152 - Date de livraison souhaitée: 28/08/2018	CC0101001 - P3	1.00	2,11 €	2,11 €
BLOC PASS.VIS 1 JONCT. 10 GRIS (Ref.Constr : 37163 - Legrand) - LEG037163 - Date de livraison souhaitée: 28/08/2018	CC0101001 - P3	3.00 (UNITÉ)	0,96 €	2,88 €
CLOIS.TERM.VIS 1E/1S P5/6/8/10 (Ref.Constr : 37550 - Legrand) - LEG037550 - Date de livraison souhaitée: 28/08/2018	CC0101001 - P3	1.00 (UNITÉ)	0,45 €	0,45 €
SYT1NUM 3PAWG20 GR C100M (Ref.Constr : 351505 - REXEL France) - FILSYT13PAWG20GRC100 - Date de livraison souhaitée: 28/08/2018	CC0101001 - P3	1.00 x 100.00	0,37 €	37,37 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				42.81
Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site http://www.idex.fr/achats/CGA-CCPIDEX.pdf , elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.		Rédacteur : DURAND B. Tél. L.D : 06 19 70 70 04		

Instructions d'expédition :

REGUL BL 201521/2401

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00418336

SIS ACHAT – BDC2009



ORIGINAL

N° Client :	6233954
N° TVA :	FR17511860207

REXEL PERIGUEUX
 2401
 AVENUE DU CHATEAU DE MARSAC
 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
 Tél. : 05.53.35.00.02 Fax : 05.53.35.06.96

A RXL 000126 1/3 000653 00000000 0018 4/5
 SOLENA CC-100 CHEZ IDEX
 ZI ACTIPOLIS
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN

0465

REXEL PERIGUEUX
 AVENUE DU CHATEAU DE MARSAC
 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
 FRANCE

Echéance : 15/10/2018
 Règlement : Billet A Ordre émis par le client

N° Ligne	Référence	Description	Prix Unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix Total H.T.	Code TVA
Votre commande CC-100-000000140 Agence: REXEL PERIGUEUX - 2401 - N° Tel: 05.53.35. Notre Réf : 000187347 du 28/08/2018 Notre BL n° 000201531 expédié le 28/08/2018									
0010	BIZ700942	FICHE PLAST 16A 2P+T SORTIE D	3,01500	30,00	2,11050	1	U	2,11	2
0020	FILSYT13PAWG20GRC100	SYT1NUM 3PAWG20 GR C100M	1,64636	58,00 + 45,95	0,37374	100	U	37,37	2
0030	LEG037163	BLOC PASS.VIS 1 JONCT. 10 GRIS	1,97200		0,96000	3	U	2,88	2
0040	LEG037550	CLOIS.TERM.VIS 1E/1S P5/6/8/10	0,92490		0,45000	1	U	0,45	2
Sous Total HT BL n° 000201531								42,81	
Sous Total Agence REXEL PERIGUEUX								42,81	
Sous total commande CC-100-000000140								42,81	

Code T.V.A.	Total H.T. Hors D.E.E.E.	Total H.T. D.E.E.E.	Total H.T.	P.P.A.	NET H.T.	Taux T.V.A. %	Total T.V.A.
2	42,81	0,00	42,81	0,00	0,0	42,81	20,000

NET H.T.	42,81 €
Total T.V.A.	8,56 €
Net T.T.C.	51,37 €

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L. 541-10-2 du Code de l'Environnement.

En Euro FACTURE

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci dessous
 Centre de traitement des paiements BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
 REXEL France / SUD EST RIB 30004 00588 00010007392 64
 CENTRE DES PAIEMENTS N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264
 SA 91114
 9626 VILLEURBANNE CEDEX
 Tél. Service client : FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr

Date de facture	31/08/2018
N° Client	6233954
N° de facture	964094005
Montant T.T.C.	51,37 €
Date d'échéance	15/10/2018
Mode de règlement	Billet A Ordre émis par le client

Escompte pour paiement anticipé : Néant par rapport aux conditions générales de vente.

Ensemble des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total au passé à l'échéance rendra inerte comme due par le Client l'obligation de paiement, sans rapport préalable, et entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société estime que les frais de recouvrement encourus sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base de leur échéance prévue par la Banque Centrale Européenne à son système de refinancement le plus récent, corrigé de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour la durée d'impayé de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n° 2015 du 12 mai 1990, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires. Le locataire s'interdit de la sous-location de marchandises.
 Litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
---	--

Date de livraison : 27 / 08 / 2018 Lieu de livraison : IDEX ENERGIES HOPITAL DE BERGERAC POUR MR DURAND AVE PROF CALMETTE 24100 BERGERAC Info. de livraison : 06 19 70 70 04	Destinataire : LRI (LA ROBINETTERIE INDUSTRIELLE) Parc Château Rouquey 15 Rue Euler 33700 MERIGNAC
--	--

Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000136 du : 22 / 08 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur
--	---

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
VANNE PAP. EVBLS O.L. DN125 FGL/INOX/EPDM + LEVIER (Ref.Constr: TBA056601K - WOUTER WITZEL EUROVALVE) - 88.23 - Date de livraison souhaitée: 27/08/2018	CC0101001 - P3	4.00 (PIECE)	107,80 €	431,19 €
VANNE PAP. EVBLS O.L. DN80 FGL/INOX/EPDM + LEVIER (Ref.Constr: TBA036601K - WOUTER WITZEL EUROVALVE) - 88.21 - Date de livraison souhaitée: 27/08/2018	CC0101001 - P3	2.00 (PIECE)	70,97 €	141,93 €
EQUIP. AC DN80 PN10/16 P/VANNE PAP + TIRANTS NOIRS EN1092-1 (Ref.Constr: 923721 - HSW-ZKM) - 9237.21 - Date de livraison souhaitée: 27/08/2018	CC0101001 - P3	2.00 (PIECE)	19,91 €	39,82 €
EQUIP. AC DN125 PN10/16 P/VANNE PAP + TIRANTS NOIRS EN1092-1 (Ref.Constr: 923723 - HSW-ZKM) - 9237.23 - Date de livraison souhaitée: 27/08/2018	CC0101001 - P3	4.00 (PIECE)	29,03 €	116,12 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				729.06

Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site <http://www.idex.fr/achats/CGA-CGPIDEX.pdf>, elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.

Rédacteur : DURAND B.
Tél. L.D : 06 19 70 70 04

Instructions d'expédition :

IDEX ENERGIES
HOPITAL DE BERGERAC
POUR MR DURAND
AVE PROF CALMETTE
24100 BERGERAC
06 19 70 70 04

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00407849

SIS ACHAT - BDC2009



la robinetterie industrielle

Siège social, Centre de facturation et de paiement
27 rue Cuvier - 93107 MONTREUIL CEDEX - Tél. : 01 49 20 70 00 - Fax : 01 49 20 70 10
Site marchand : www.larobinetterie.com

SODIME

la robinetterie industrielle - SAS au capital de 597 165 € - Créée en 1947 - 572002053 RCS Bobigny - N° SIRET 572002053 00088 - Identifiant CEE : FR 26 572 002 053 - APE 4674B

AGENCES : ANNECY - BORDEAUX - CHALON SUR SAONE - CLERMONT FERRAND - LILLE - LYON - MARSEILLE - MONTPELLIER -
NANCY - NANTES - ORLEANS - PARIS - PAU - PERPIGNAN - RENNES - ROUEN - TOULOUSE

FACTURE		N° : 1264558
Date	Client	Page
22 / 08 / 2018	703 055	Page 1 sur 1



03212694/S1489/0051/c6 1/1
E.579557000554393635

SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
ZI ACTIPOLIS
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANNEJAN

Adresse de facturation :

SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
ZI ACTIPOLIS
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANNEJAN
FRANCE
Agence : VILLETTE
Représentant : SÅLEMBIER XAVIER GPE

Transport : Par transporteur JOY MESS NAT.

No Tva Intra : FR 17 511 860 207

Contact CLIENT :
Régime de TVA : Sur les débits

N° lig.	Référence article	Désignation	T V A	Qté livrée	UV	PU Brut	Remises %	PU net	Montant HT
------------	-------------------	-------------	-------------	---------------	----	------------	--------------	-----------	---------------

RAPPEL DES DONNEES DU CLIENT

Références : Bon 2500456 / 000 du 22 août 2018 Dépôt : BORDEAUX Votre référence : CC-100-000000136

Livré à HOPITAL DE BERGERAC - IDEX AVE PROF CALMETTE
M. DURAND (IDEX) 0619707004 24100 BERGERAC

Fluide : Non renseigné
Adjuvant : Non renseigné
Pression : Non renseignée
Température : Non renseignée

5	88.23	VANNE PAP. EVBLS O.L. DN126 FGL/INOX/EPDM		1		4,00 U		107,80	431,20
6	88.21	VANNE PAP. EVBLS O.L. DN80 FGL/INOX/EPDM +		1		2,00 U		70,97	141,94
7	9237.21	EQUIP. AC DN80 PN10/16 P/VANNE PAP + TIRA		1		2,00 U		19,91	39,82
8	9237.23	EQUIP. AC DN125 PN10/16 P/VANNE PAP + TIRA		1		4,00 U		29,03	116,12
9	ARRONDI	AJUSTEMENT POUR ARRONDI				1,00 U		0,02	-0,02

Total BON 2500456 / 000 :

Nombre de colis : 1,00

Poids en kg : 130,00

729,06

Paiement : VIREMENT

Echéance : 31/10/2018

100	UN	TAFFAIRE	CHANTIER	PRESTATION
N° de compte		Date		
Pièce n°				
Accord/DR	Signature			
Réserve				

Net HT	Port	Frais	Escompte	Eco Participation	Base TVA	TVA	Taux TVA	Montant TVA	Part exonérée	Total HT
729,06					729,06	1	20,00	145,81		729,06 EURO
729,06					729,06			145,81		Net à payer 874,87 EURO.

IBAN: FR76 3008 7334 4000 0724 1459 948

BIC:CMCIFRPP

Page 1 de 1

Notre activité de distribution exclut toute autre mission, notamment de conception et d'installation, avec les conséquences juridiques correspondantes.
Voir conditions générales de vente et d'achat au verso.

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 11 / 09 / 2018 Lieu de livraison : REGUL BL 9455-59737-01/2401 Info. de livraison :	Destinataire : REXEL SUD OUEST AVENUE DU CHATEAU DE MARSAC 24430 MARSAC SUR L'ISLE
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000144 du : 11 / 09 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
HO7 RNF 4G1C50 - Date de livraison souhaitée: 11/09/2018	CC0101001 - P3	50.00	0,82 €	41,02 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				41.02

Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site <http://www.idex.fr/achats/CGA-CGPIDEX.pdf>, elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.

Rédacteur : DURAND B.
Tél. L.D : 06 19 70 70 04

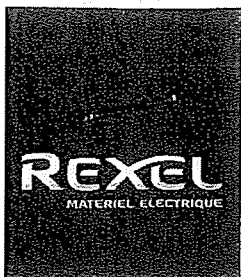
Instructions d'expédition :

REGUL BL 9455-59737-01/2401

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00418336

SIS ACHAT – BDC2009



FACTURE N° 964196077
 Le 17/09/2018 Page : 001 / 001
ORIGINAL

N° Client : 6233954
 N° TVA : FR17511860207

REXEL PERIGUEUX
 2401
 AVENUE DU CHATEAU DE MARSAC
 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
 Tél. : 05.53.35.00.02 Fax : 05.53.35.06.96

A RXL 000089 1/3 000341 00000000 0029 1/1
 SOLENA CC-100 CHEZ IDEX
 ZI ACTIPOLIS
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN

0465

REXEL PERIGUEUX
 AVENUE DU CHATEAU DE MARSAC
 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
 FRANCE

Echéance : 01/11/2018
Règlement : Billet A Ordre émis par le client

N° Ligne	Reference Designation	Prix Unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qte	Unite	Prix Total H.T.	Code TVA
Notre commande CC-100-00000144 Agence: REXEL PERIGUEUX - 2401 - N° Tel: 05.53.35.00.02 Notre Réf : 000187999 du 11/09/2018 Notre BL n° 000201849 expédié le 11/09/2018 0010 FILH07RNF4G1C50 3,50658 59,00 + 42,94 0,82040 50 U 41,02 2 H07 RNF 4G1 C50M Sous Total HT BL n° 000201849 41,02 Sous Total Agence REXEL PERIGUEUX 41,02 Sous total commande CC-100-00000144 41,02								

Code T.V.A.	Total H.T. Hors D.E.E.E.	Total H.T. D.E.E.E.	Total H.T.	P.F.A.		NET H.T.	Taux T.V.A. %	Total T.V.A.
2	41,02	0,00	41,02	0,00	0,0	41,02	20,000	8,20

NET H.T.	41,02 €
Total T.V.A.	8,20 €
Net T.T.C.	49,22 €

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci dessous

Centre de traitement des paiements BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
 REXEL France / SUD EST RIB 30004 00588 00010007392 64
 CENTRE DES PAIEMENTS N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264
 TSA 91114
 69626 VILLEURBANNE CEDEX
 Tél. Service client : FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr

Escompte pour paiement anticipé : Néant par rapport aux conditions générales de vente.

Entrez les conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans appel préalable ; elle engagera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société est obligée par la base de taxe d'impôt prélevé par la Banque Centrale Européenne, à son option de remboursement le plus récent rajouté de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée, et pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'échéance de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°80-215 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral effectué au profit de et de ses accessoires, la Banque s'entendant de la remise matérielle de marchandises.
 Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France - 13 boulevard du Fort de Vaux - CS 60002 - 75838 PARIS Cedex 17
 SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris
 Cédex de MARSAC - Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 26 309 304 616

En Euro **FACTURE**

Date de facture	17/09/2018
N° Client	6233954
N° de facture	964196077
Montant T.T.C.	49,22 €
Date d'échéance	01/11/2018
Mode de règlement	Billet A Ordre émis par le client

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 21 / 11 / 2017 Lieu de livraison : REG7949UL COMMANDE 2707949 Info. de livraison :	Destinataire : SOFINTHER 2 rue Diamant ZA Toussaint Catros 33185 Le Haillan
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000117 du : 21 / 11 / 2017 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
REDUC.A SOUDER 139*114 NOIRE 2038010D139/114 (Ref.Constr : 2038010D139114 - SOFINTHER) - 013844 - Date de livraison souhaitée: 21/11/2017	CC0101001 - P3	4.00 (PIÈCE)	9,29 €	37,16 €
ETUI 5KG ELECTRODES - Date de livraison souhaitée: 21/11/2017	CC0101001 - P3	1.00	32,55 €	32,55 €
DISQUE A LAMELLES 125 DISQUES A LAMAILLES - Date de livraison souhaitée: 21/11/2017	CC0101001 - P3	5.00	4,65 €	23,25 €
LUNETTE SOUD AV TRESSE - Date de livraison souhaitée: 21/11/2017	CC0101001 - P3	1.00	10,64 €	10,64 €
DISQUE A TROCONNER - Date de livraison souhaitée: 21/11/2017	CC0101001 - P3	10.00	2,31 €	23,10 €
DISQUE A TROCONNER ACIER - Date de livraison souhaitée: 21/11/2017	CC0101001 - P3	2.00	1,38 €	2,76 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				129,46
Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site http://www.idex-groupe.com/achats/CGA-CGPIDEX.pdf , elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.		Rédacteur : DURAND B. Tél. L.D : 06 19 70 70 04		

Instructions d'expédition :

REG7949UL COMMANDE 2707949

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00400637

SIS ACHAT – BDC2009

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 16 / 11 / 2017 Lieu de livraison : IDEX ENERGIES RUE FOURNIER 24110 ST ASTIER 06 19 70 70 04 Info. de livraison :	Destinataire : LOXAM Boulevard Henri Jacquemept Z.I. Saltgo 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000116 du : 14 / 11 / 2017 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
MINIPELLE 1,5T SUR CONSULTATION - 057-0002 - Date de livraison souhaitée: 16/11/2017	CC0101001 - P3	1.00	127,85 €	127,85 €
TRANSPORT ALLER /RETOUR - Date de livraison souhaitée: 16/11/2017	CC0101001 - P3	2.00	58,00 €	116,00 €
GARANTIE DOMMAGES ET CONTRIBUTION VERTE - Date de livraison souhaitée: 16/11/2017	CC0101001 - P3	1.00	14,85 €	14,85 €
BALLISAGE ORANGE 1MX50M - Date de livraison souhaitée: 16/11/2017	CC0101001 - P3	1.00	39,50 €	39,50 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				298.20

Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site <http://www.idex-groupe.com/achats/CGA-CGPIDEX.pdf>, elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.

Rédacteur : DURAND B.
Tél. L.D : 06 19 70 70 04

Annotations :

OFFRE 904630008179

Instructions d'expédition :

IDEX ENERGIES
RUE FOURNIER
24110 ST ASTIER
06 19 70 70 04

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00404616

SIS ACHAT – BDC2009

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
---	--

Date de livraison : 28 / 08 / 2018 Lieu de livraison : A DISPO	Destinataire : PARTEDIS Chauffage Sanitaire (ex Cobatri Mafart Anconetti) Rue Denis Papin 24100 BERGERAC
Info. de livraison :	

Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000137 du : 28 / 08 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur
--	---

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
COUDE PETIT RAYON 8004N 3D 90° À SOUDER ACIER NOIR 114.3 (Ref.Constr : G8004N114 - IDEX) - 85629 - Date de livraison souhaitée: 28/08/2018	CC0101001 - P3	1.00 (PCE)	4,39 €	4,39 €
MANCHON FEMELLE 2701N TARAUDÉS ACIER NOIR 15X21 1/2 (Ref.Constr : G2701N15X21 - IDEX) - 80458 - Date de livraison souhaitée: 28/08/2018	CC0101001 - P3	2.00 (PCE)	0,15 €	0,31 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				4.70

Les conditions de règlement de cette commande sont : virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site <http://www.idex.fr/achats/CGA-CGPIDEX.pdf>, elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.

Rédacteur : DURAND B.
Tél. L.D : 06 19 70 70 04

Instructions d'expédition :

A DISPO

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00416689

SIS ACHAT – BDC2009

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 29 / 08 / 2018 Lieu de livraison : A LIVRER POUR 8H00 IDEX ENERGIES COLLÈGE ARTHUR RAIMBAUD RUE FOURNIER 24110 ST ASTIER Info. de livraison : 0619707004	Destinataire : KILOUTOU SA avenue Henri Deluc ZI Boulazac 24750 Boulazac
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000138 du : 28 / 08 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
PELLETEUSE 2,8 T, DIESEL 20CV, CHENILLES CAOUTCHOUC AVEC CABINE ET OPTION LEVAGE QTÉ MIN 1 JOUR PRIX À LA JOURNÉE - PEL28C - Date de livraison souhaitée: 29/08/2018	CC0101001 - P3	1.00 (PIECE)	101,00 €	101,00 €
LIVRAISON PL TARIF À RENSEIGNER LIVRAISON - 520201 - Date de livraison souhaitée: 29/08/2018	CC0101001 - P3	1.00	66,00 €	66,00 €
REPRISE PL TARIF À RENSEIGNER REPRISE - 520202 - Date de livraison souhaitée: 29/08/2018	CC0101001 - P3	1.00	66,00 €	66,00 €
MONTANT TOTAL NET FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				233.00
Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site http://www.idex.fr/achats/CGA-CGPIDEX.pdf , elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.		Rédacteur : DURAND B. Tél. L.D : 06 19 70 70 04		

Annotations :

RESERVATION 24355728

Instructions d'expédition :

A LIVRER POUR 8H00
IDEX ENERGIES
COLLÈGE ARTHUR RAIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ST ASTIER
0619707004

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00404475

SIS ACHAT – BDC2009

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
---	--

Date de livraison : 20/10/2017 Lieu de livraison : ST ASTIER Info. de livraison :	Destinataire : COMPTE R ZONE INDUSTRIELLE VAUREIL 63220 ARLANC
---	---

Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000114 du : 20/10/2017 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur
--	---

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
REFECTION NEZ DE VOUTE SUIVANT DEVIS 20172854 - Date de livraison souhaitée: 20/10/2017	CC0101001 - P3	1.00	4718,46 €	4718,46 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				4718.46

Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site <http://www.idex-groupe.com/achats/CGA-CGPIDEX.pdf>, elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.

Rédacteur : DURAND B.
Tél. L.D : 06 19 70 70 04

Instructions d'expédition

ST ASTIER

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00412094

SIS ACHAT – BDC2009

COMPTE. R.

4 rue de l'industrie
63220 ARLANC
FRANCE
Tél. : 0 820 225 100
Fax : 04 73 95 15 36



Devis n° : 20172854 du 19/10/2017

Page N°1

Votre interlocuteur : BOURGEOIS Pascal

Affaire : SAINT ASTIER

Fax Client :

SOLENA CHEZ IDEX
Monsieur DURAND Bruno
ZI ACTIPOLIS
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN
FRANCE

Objet : REFECTION DU NEZ DE VOUTE CE150

Attention changement d'adresse mail pour commande. Merci de transmettre impérativement votre commande à l'adresse : SAV-COMPTE@compte-r.com

N°	Référence	Désignation	Qté	Unité	PU	Total HT
1	EA650	BETON REFRACTAIRE DENSE AUTECH 515	260,00	KG	1,46	379,60
2	EA575	BETON REFRACTAIRE REPEC 505	25,00	KG	1,34	33,50
3	AK306	TUBE ROND Ø76.1 ép=5 P235 GH	1,40	ML	26,00	36,40
4	EL3002	ANCRAGE CTH8 - 75 (25) -310 capuchonne	21,00	U	2,84	59,64
5	VZ101	COFRAGE, ETAYAGE ET MALAXEUR	1,00	U	200,00	200,00
6	70850000	PORT ET EMBALLAGE	1,00	U	183,32	183,32
7	99001	FRAIS DE DEPLACEMENTS Km (fourgon)	300,00	KM	1,00	300,00
8	990082	MAIN D'OEUVRE 2 TECHNICIENS SAV (SUR ROUTE)	6,00	H	59,00	354,00
9	990081	MAIN D'OEUVRE 2 TECHNICIENS SAV (SUR SITE)	40,00	H	70,00	2 800,00
10	99013	FRAIS DE RÉPAS	4,00	U	16,00	64,00
11	99015	FRAIS DE SEJOUR	2,00	U	108,00	216,00
12	99016	FRAIS DE CONSOMMABLES	2,00	U	46,00	92,00
13		—————NOTE—————				
14		Travaux prévus: refection du nez de voute				
15		sur une profondeur de 450mm				
16		Reste à votre charge:				
17		- mise à disposition d'un contenant pour				
18		évacuation des gravats				
19		- séchage du béton selon courbe de montée				
20		en température à vous remettre				



Siège social : 4 rue de l'industrie – 63220 ARLANC

SAS au capital de 4 020 000 euros

Tel : 33 (0)4 73 95 01 91 Fax : 33 (0)4 73 95 15 36 – SAV-COMPTE@compte-r.com

316 520 048 RCS Clermont Ferrand – SIRET 316 520 048 00026 – Code APE 2521Z

COMPTE. R.

Z.I. DE VAUREIL
63220 ARLANC
FRANCE



Devis n° : 20172854 du 19/10/2017

Page N°2

SOUS TOTAL : 4 718,46 €

%	Montant TTC	Description	Mode	Conditions	TVA - %	Totaux	€
100,00	5 662,15	Terme de paiement 100%	Virement	45 J FDM	20,00	HT	4 718,46
						TVA	943,69
						TTC	5 662,15

Validité de l'offre : 3 mois

Délai de livraison : A CONVENIR

Le temps d'intervention est calculé selon les horaires suivants : 7h30/12h00 - 13h30/19h00.

S'il n'est pas possible de respecter ces horaires de travail, alors les frais supplémentaires d'intervention seront facturés selon nos tarifs en régie.

La chaudière devra être froide, propre et ramonée

MERCI DE NOUS RENVoyer LE DEVIS SIGNE ET REVETU DE LA MENTION "BON POUR ACCORD"

Nom du signataire:

Fait à:

le:

CACHET SOCIETE

MERCI DE PRECISER LES ADRESSES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION -- VOIR CI-DESSOUS

ADRESSE DE LIVRAISON

ADRESSE DE FACTURATION

4



Siège social : 4 rue de l'industrie - 63220 ARLANC

SAS au capital de 4 020 000 euros

Tel : +33 (0)4 73 95 01 91 Fax : +33 (0)4 73 95 15 36 - SAV-COMPTE@compte-r.com

316 520 048 RCS Clermont-Ferrand - SIRET 316 520 048 00026 - Code APE 2521Z

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 11 / 12 / 2017 Lieu de livraison : A DISPO Info. de livraison :	Destinataire : HAMMEL ROBINETTERIE SA ZAE DE SALGOURDE BP 208. 24430 MARSAC SUR L ISLE
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 GANEJAN	Commande N° : CC-100-000000120 du : 11 / 12 / 2017 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
POMPES A EAUX USEES ET CHARGEES 1200W SX (Ref.Constr : 211006 - MERKUR) - 2521-40 - Date de livraison souhaitée: 11/12/2017	CC0101001 - P3	1.00 (PCE)	252,07 €	252,07 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				252.07
Les conditions de reglement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraine l'acceptation entiere et sans reserve de nos conditions generales d'achat et / ou conditions generales de prestations, consultables sur le site http://www.idex-groupe.com/achats/CGA_CSPIDEX.pdf , elles peuvent vous etre communiquees sur demande aupres de notre service Achats.		Rédacteur : DURAND B. Tél. L.D : 06 19 70 70 04		

Instructions d'expédition :

A DISPO

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00406139

SIS ACHAT – BDC2009

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
Date de livraison : 31 / 01 / 2018 Lieu de livraison : st astier Info. de livraison :	Destinataire : COMPTE R ZONE INDUSTRIELLE VAUREIL 63220 ARLANC
Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000124 du : 04 / 01 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
réparation chaudière suivant devis 20173341 - Date de livraison souhaitée: 31/01/2018	CC0101001 - P3	1.00	8667,27 €	8667,27 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				8667,27

Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site <http://www.idex-groupe.com/achats/CGA-CGPIDEX.pdf> elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.

Rédacteur : DURAND B.
Tél. L.D : 06 19 70 70 04

Instructions d'expédition

st astier

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00412094

SIS ACHAT - BDC2009

COMPTE. R.

4 rue de l'industrie
63220 ARLANC
FRANCE
Tél. : 0 820 225 100
Fax : 04 73 95 15 36



Devis n° : 20173341 du 04/12/2017

Page N°1

Votre interlocuteur : CHOMETON Kevin

Affaire : SAINT ASTIER

Fax Client :

SOLENA CHEZ IDEX
Monsieur DURAND Bruno
ZI ACTIPOLIS
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN
FRANCE

Objet : REFECTION VOUTE CE150

Attention changement d'adresse mail pour commande. Merci de transmettre impérativement votre commande à l'adresse : SAV-COMPTE@compte-r.com

N°	Référence	Désignation	Qté	Unité	PU	Total HT
1	EA650	BETON REFRACTAIRE DENSE AUTEC 515	540,00	KG	1,46	788,40
2	EA575	BETON REFRACTAIRE REPEC 505	25,00	KG	1,34	33,50
3	AK306	TUBE ROND Ø76.1 ép=5 P235 GH	11,20	ML	26,00	291,20
4	EL3002	ANCRAGE CTH8 - 75 (25) - 310 capuchonne	128,00	U	2,84	363,52
5	VZ101	COFRAGE, ETAYAGE ET MALAXEUR	1,00	U	250,00	250,00
6	70850000	PORT ET EMBALLAGE	1,00	U	380,65	380,65
7	99001	FRAIS DE DEPLACEMENTS Km (fourgon)	300,00	KM	1,00	300,00
8	990082	MAIN D'OEUVRE 2 TECHNICIENS SAV (SUR ROUTE)	6,00	H	59,00	354,00
9	990081	MAIN D'OEUVRE 2 TECHNICIENS SAV (SUR SITE)	70,00	H	70,00	4 900,00
10	99013	FRAIS DE REPAS	8,00	U	16,00	128,00
11	99015	FRAIS DE SEJOUR	6,00	U	108,00	648,00
12	99016	FRAIS DE CONSOMMABLES	5,00	U	46,00	230,00
13		-----NOTE-----				
14		Travaux prévus: refecton du nez de voute				
15		sur la totalité				
16		Reste à votre charge:				
17		- mise à disposition d'un contenant pour				
18		évacuation des gravats				
19		- séchage du béton selon courbe de montée				
20		en température à vous remettre				



Siège social : 4 rue de l'industrie - 63220 ARLANC

SAS au capital de 4 020 000 euros

Tel : +33 (0)4 73 95 01 91 Fax : +33 (0)4 73 95 15 36 - SAV-COMPTE@compte-r.com

316 520 048 RCS Clermont-Ferrand - SIRET 316 520 048 00026 - Code APE 2521Z

COMPTE. R.

Z.I. DE VAUREIL
63220 ARLANC
FRANCE



Devis n° : 20173341 du 04/12/2017

Page N°2

SOUS TOTAL : 8 667,27 €

%	Montant TTC	Description	Mode	Conditions	TVA - %	Totaux	€
100,00	10 400,72	Terme de paiement 100%	Virement	45 J FDM	20,00	HT	8 667,27
						TVA	1 733,45
						TTC	10 400,72

Validité de l'offre : 3 mois

Délai de livraison : A CONVENIR

Le temps d'intervention est calculé selon les horaires suivants : 7h30/12h00 - 13h30/19h00.

S'il n'est pas possible de respecter ces horaires de travail, alors les frais supplémentaires d'intervention seront facturés selon nos tarifs en régie.

La chaudière devra être froide, propre et ramonée

MERCI DE NOUS RENVoyer LE DEVIS SIGNE ET REVETU DE LA MENTION "BON POUR ACCORD"

Nom du signataire:

Fait à:

le:

CACHET SOCIETE

MERCI DE PRECISER LES ADRESSES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION -- VOIR CI-DESSOUS

ADRESSE DE LIVRAISON

ADRESSE DE FACTURATION

4



in

G+



Siège social : 4 rue de l'industrie - 63220 ARLANC

SAS au capital de 4 020 000 euros

Tel : +33 (0)4 73 95 01 91 Fax : +33 (0)4 73 95 15 36 - SAV-COMPTE@compte-r.com

316 520 048 RCS Clermont-Ferrand - SIRET 316 520 048 00026 - Code APE 2521Z

Siège social : RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER	Agence : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 SAINT ASTIER
---	--

Date de livraison : 18 / 07 / 2018 Lieu de livraison : a dispo Info. de livraison :	Destinataire : HAMMEL ROBINETTERIE SA ZAE DE SALGOURDE BP 208. 24430 MARSAC SUR L ISLE
---	---

Lieu de facturation : SOLENA SOLENA chez IDEX ZI Actipolis 2 RUE NULLY DE HARCOURT 33610 CANEJAN	Commande N° : CC-100-000000129 du : 18 / 07 / 2018 Réf Affaire : CC0101001 UO CC Solena Secteur
--	---

Désignation	Réf Affaire	Qté	Prix unit. HT	Prix tot. HT
manchon anti vibratoires dn 80 ref MAN-BRI-10-80 - Date de livraison souhaitée: 18/07/2018	CC0101001 - P3	2.00	63,12 €	126,24 €
MONTANT TOTAL H.T FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE				126.24

Les conditions de règlement de cette commande sont : Virement SEPA fournisseur 45 FM. L'acceptation de notre commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve de nos conditions générales d'achat et / ou conditions générales de prestations, consultables sur le site <http://www.idex.fr/achats/CGA-CGPIDEX.pdf>, elles peuvent vous être communiquées sur demande auprès de notre service Achats.

Rédacteur : DURAND B.
Tél. L.D : 06 19 70 70 04

Instructions d'expédition :

a dispo

LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE EN 1 EXEMPLAIRE

Compte fournisseur : F00406139

SIS ACHAT – BDC2009

ANNEXE 9
CONTROLES REGLEMENTAIRES

3.3 - Résultats des contrôles de fonctionnement et des rejets gazeux

(Pour chaufferie dont P > à 350 kW)

Rappel : "L'exploitant est tenu de calculer au moment de chaque remise en marche de la chaudière, et au moins tous les trois mois pendant la période de fonctionnement, le rendement caractéristique de la chaudière." (Décret n° 98-817)

Date du contrôle	T° amb. (°C)	N° Générateur	Combustible utilisé (1)	Allure %	Rendement caractéristique P.C.1 % (2)	Gaz de combustion				Indices de noircissement	Poussières mg/m3	SO ₂ mg/m3	NO _x ppm	Pression dans conduit de fumée (mbar)	T° à la sortie du générateur °C
						O ₂ %	CO ₂ %	Excès d'air %	Imbrûlés gazeux						
11/02/12	81	4	GN	GD	85,2	4,28	9,1	0	1,27		0				103,6
"	"	4	"	GD	80,6	5	8	0	1,23		0				105,7
01/02/16	23	1	GN	GD	94,8	4,2	9,4	6	1,25						109
16/11/17	17	1	GN	GD	93	4,8	9,1	0	1,30						105
20/03/17	12	1	GN	GD	93,3	4,9	9,0	0	1,29						116
02/06/17	16	1	GN	GD	94,6	4,3	9,6	5	1,25						119
03/09/17	27	1	GN	GD	93,9	4,8	9,1	0	1,28						116,1
12/12/17	12	1	GN	GD	95,1	4,2	9,5	6	1,26						111
02/03/18	11	1	GN	GD	94,7	4,2	9,5	0	1,26						130

(1) : Indiquer, pour le fuel lourd, la température de réchauffage et la viscosité mesurées avec la température correspondante. (2) : R = 100 - P_f - P_r ; P_f = pertes par les fumées; P_r = pertes par les imbrûlés dans les résidus solides; P_r = pertes vers l'extérieur par rayonnement et convection.






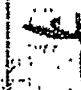

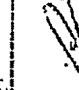
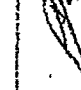

Rappel : "L'exploitant est tenu de calculer au moment de chaque remise en marche de la chaudière, et au moins tous les trois mois pendant la période de fonctionnement, le rendement caractéristique de la chaudière." (Décret n° 98-817)

Date du contrôle	T° amb. (°C)	N° Générateur	Combustible utilisé (1)	Altère %	Rendement caractéristique P.C.I % (2)	Gaz de combustion					Excès d'air %	Imbrûlés gazeux	Indice de noircissement	Pous-sières mg/m³	SO ₂ mg/m³	NO _x mg/m³	NOx ppm	Pression dans conduit de fumée (mbar)	T° à la sortie du générateur °C	
						O ₂ %	CO ₂ %	CO %	Imbrûlés gazeux											
01/06/18	28	1	GN	GD	93,8	4,8	9,1	0	1,18											149
25/03/18	20	1	GN	GD	95	4,2	9,5	0	1,25											120
13/12/18	10	1	GN	GD	94	4,6	9,3	0	1,28											123

(1) : Indiquer, pour le fuel lourd, la température de réchauffage et la viscosité mesurée avec la température correspondante. (2) : P1 = 100- P1' - P1'' : P1' = pertes par les fumées; P1'' = pertes par les imbrûlés dans les résidus solides; P1''' = pertes vers l'extérieur par rayonnement et convection.

3.4.2 : Contrôles périodiques relatifs à l'utilisation de l'énergie thermique en chaufferies

Date du contrôle	Organisme - nom et qualité de l'agent	Signature	Référence du rapport	Observations - suites à donner
11/02/19	CONTRÔLE ETAN D'ÉTÉ GAEZ		IDEX ENERGIES Rue Fournier 24110 SAINT ASTIER Tél. 05 53 04 03 96 - Fax 05 53 05 98 85	IDEX ENERGIES Rue Fournier 24110 SAINT ASTIER Tél. 05 53 04 03 96 - Fax 05 53 05 98 85
22/02/19	CONTRÔLE ETAN D'ÉTÉ GAEZ			RAS
11/02/19	CONTRÔLE ETAN D'ÉTÉ GAEZ			IDEX ENERGIES Rue Fournier 24110 SAINT ASTIER Tél. 05 53 04 03 96 - Fax 05 53 05 98 85
22/02/19	CONTRÔLE ETAN D'ÉTÉ GAEZ			RAS
30/01/19	CONTRÔLE ETAN D'ÉTÉ GAEZ			RAS
16/01/16	CONTRÔLE ETAN D'ÉTÉ GAEZ			RAS
30/01/2017	CONTRÔLE ETAN D'ÉTÉ GAEZ			RAS

Date du contrôle	Organisme - nom et qualité de l'agent	Signature	Référence du rapport	Observations - suites à donner
19/12/2014	APAVE Sudeurope SAS G. BRUNET		Alaire Incendie	Bon fonctionnement Batterie à changer (2011)
19/12/2014	APAVE Sudeurope SAS G. BRUNET		Dépannage	Bon fonctionnement des chappitifs.
23/11/2015	APAVE Sudeurope SAS G. BRUNET		Incendie	Bon fonctionnement Batterie à changer.
28/11/2015	APAVE Sudeurope SAS G. BRUNET		Dépannage	Bon fonctionnement des chappitifs.
26/11/2015	APAVE - N. FROIDEFOY		Installation électrique	Voir rapport
05/11/2016	APAVE Sudeurope SAS G. BRUNET		Alaire Incendie	Bon fonctionnement Batterie à changer
03/11/2016	APAVE Sudeurope SAS G. BRUNET		Dépannage	Bon fonctionnement des chappitifs.
8/10/2016	APAVE Sudeurope SAS C. BRUNET		Alaire motorisée	Voir rapport.
24/09/17	VAP - partie au silo		Alaire motorisée	Voir rapport.
30/11/17	APAVE - N. Froidefoy		Contrôle installations électrique	Voir rapport

3.5 - Suivi du PH

(suivant contrat et matériels installés)

Dates	PH	Observations
11/12/17	ALAN C. DAUTREANT	Vérification périodique de l'équipement d'alarme incendie et des dispositifs de désenfumage. Bon fonctionnement. Voir rapport
5/04/18	CAREU.C	VOP Sensibilité de la porte du silo
11/06/18	CAREU.C	VOP Sensibilité de la porte du silo
12/12/18	ALAN C. DAUTREANT	Vérification périodique installation électrique
14/12/2018	ALAN C. DAUTREANT	Vérification périodique de l'équipement d'alarme incendie. Bon fonctionnement. Dispositifs de désenfumage mécanique aux tests. (Absence de cartouches de remplacement)



DISCONNECTEUR type BA

12/2019

Fiche à remplir par le technicien certifié et à déposer dans le carnet sanitaire (*)

La signature du propriétaire de l'installation est indispensable

Le propriétaire doit informer l'exploitant du réseau d'eau potable en cas de risque sanitaire avéré.

1

Adresse de pose : Chauffe-eau Biomass 24 St Aschick
Propriétaire de l'installation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Mail : _____

2

VERIFICATEUR
Nom : Ramon N° certificat : AFO/2018/R3/2694 Date d'expiration : 21 novembre 2021
Certification délivrée par : Afortech
Entreprise : Idex Energie Adresse : 12 RUE Nully de Harcourt 33810 Canelan

3

IDENTIFICATION DU DISCONNECTEUR
MARQUE : Soela TYPE : BA 2760 Logo NF : OUI
DIAMETRE : 1 1/2 N° de Série : DE 25778 Marquage conforme OUI NON

4

INSTALLATION Le disconnecteur est destiné à protéger d'un retour d'eau provenant d'un réseau de :
CHAUFFAGE CLIMATISATION ARROSAGE Réseau général (niveau branchement)
Autre : _____
Lieu d'implantation (définition du local) : Chauffe-eau
- Il est situé en amont en aval d'un traitement d'eau lequel : Non
- La hauteur du point le plus élevé du réseau situé à l'aval du disconnecteur est de : 5m
- Ce réseau est-il en communication avec un réseau complémentaire (eau de pluie, réseau d'eau Industriel ...):
Non

5

ENVIRONNEMENT
- Conditions d'accès du local : OUI Technicien Dégagement autour de l'appareil : Concer
- Aération du local : Non Risques de gel : Non
- Mode d'évacuation des eaux du local (drain, caniveau, système de relevage ...): Pompe Relevage
- Risque d'immersion de la décharge :
Signaler toute anomalie apparente : _____

ENSEMBLE DE PROTECTION
- Vanne amont posée : OUI Filtre posé : OUI avec robinet de rinçage : OUI Vanne aval posée : OUI
- Décharge, raccordement et évacuation conformes : Non Hauteur au sol du disconnecteur : 1,20m
- Prises d'essais conformes : OUI Etat de surface de l'appareil : Concer
- Présence d'un bipasse Est-il équipé d'un disconnecteur BA : OUI NON
- Position de l'appareil : Horizontale : Verticale :
- Ensemble de protection posé conforme : OUI NON Risque sanitaire avéré

OBSERVATIONS PARTICULIERES DU VERIFICATEUR :
Evacuation non conforme

6

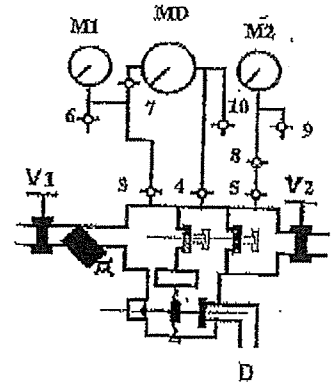
A-t-il été procédé à des interventions sur l'ensemble de protection entre la précédente et la présente vérification normale ? Si oui lesquelles : _____

7

TESTS (noter tous les résultats demandés au verso)
Prendre toutes les précautions avant de procéder aux tests.
Relever les anomalies visibles : Décharge : Sans fuite Goutte à goutte Fuite légère Fuite importante
Autres fuites : (couvercle, raccords, etc. ...) _____
Noter la position des vannes 1 et 2 avant toute manœuvre V1 = F. V2 = F.
Manœuvres - Fermer V1 et V2 si elles ne l'étaient pas
- Démontez et nettoyez le filtre Etat du filtre : Propre
- Initialiser et brancher l'appareillage de contrôle.

V3-06.16 (*) La fréquence des vérifications est définie dans les règlements sanitaires départementaux. (Au minimum une fois par an.)

ESSAIS	Manœuvres à réaliser	Pressions relevées	Observations après manœuvres	Résultats et Instructions	ESSAIS	Pressions après réparation
DEB DE CONTR -V1-V2-	1) Ouvrir 10,8,8,7 puis V1 refermer 9,10,8 puis V1	M1 = 5,1 M D = 0,67 M2 = 4,3	Et pas de fuite en D	Passer à la manœuvre 2	DEB DE CONTR -V1-V2-	M1 = M D = M2 =
	2) Ouvrir B		Si pas d'écoulement en B	Passer à la manœuvre 3		VANNE AMONT V1
VANNE AMONT V1	3) Fermer B	M1 = 0 M D = 0	Si écoulement continu en B	Vanne 1 HS - Réparer	VANNE AMONT V1	
	4) Ouvrir B	M2 = 0	Si pas d'écoulement en B	Passer à la manœuvre 5		VANNE AVANT V2
VANNE AVANT V2	5) Ouvrir V1, 8 puis 10 Refermer B, 10 puis 9 Fermer V1 Ouvrir 10	M D = 0,68 M D = 0,68	Si *MD > 0,2 bar	Obturbateur C1 et membrane étanche	VANNE AVANT V2	
	6) Fermer 10 Ouvrir V1 Fermer V1 Ouvrir B		Si *MD < 0,2 bar	Obturbateur C1 et/ou membrane HS Réparer C1 Réparer membrane		VANNE AVANT V2
SOUPAPE D	7) Fermer 8 Ouvrir V1, 9, 10 Refermer 10 puis 8	M1 = 5,5 M2 = 5,5	Si pas de fuite en D	Ouverture soupape bonne Passer à la manœuvre 7	SOUPAPE D	
	8) Ouvrir 9 Refermer 9 Fermer V1	M2 = 4,4 M2 = 4,4	Si *M2 stable > 0	V2 et/ou circuit aval étanche		SOUPAPE D
VANNE AVANT V2	9) Ouvrir 6 lentement	M2 = 3,8 M2 = 3,8	Si *M2 stable > 0	Obturbateur C2 étanche	VANNE AVANT V2	
	10) 6 Ouvrir Ouvrir V1, 10, 9 Refermer 10 puis 8	M D = 0,71	Si *MD > 0,140 bar	Ap dynamique correct		VANNE AVANT V2
OBTURRAT -C2-	11) Fermer 9 Fermer V1	M D = 0,60	Si *MD ≤ 0,140 bar	Ap dynamique insuffisant	OBTURRAT -C2-	
	12) Ouvrir très lentement	M D = 0,90	Si *MD > 0,140 bar	Ap statique correct		OBTURRAT -C2-
OBTURRAT -C2-			Si débit de décharge à Ap > 0,140 bar	Résultat BON	OBTURRAT -C2-	
			Si débit de décharge à Ap ≤ 0,140 bar	Résultat MAUVAIS		OBTURRAT -C2-
<p>et un ou plusieurs Ap sont mauvais, reprendre les essais 5, 6, 7 et si la ou les mêmes anomalies persistent dans les Ap envisager dans les meilleurs délais le remplacement du disjoncteur - NE PAS METTRE DE BIPASSE</p>						
FIN DE CONTRÔLE	13) 8 Ouvrir Ouvrir 9, 10 puis Ouvrir V1 Fermer 9, 10, 8	M1 = 5,7 M D = 0,63 M2 = 4,9	Si pas de fuite en D	Fermeture soupape correcte	FIN DE CONTRÔLE	M1 = M D = M2 =
	14) Fermer 9, 4, 3 Fermer V1 Ouvrir 9, 10, 8		Et fuite en D	Fermeture incorrecte Reprendre les constatations 5, 6, 7 Noter le défaut en observation		FIN DE CONTRÔLE
<p>DEROSER L'APPAREILLAGE DE CONTRÔLE ... REMETTRE L'ENSEMBLE PROTECTION DANS LA SITUATION D'ORIGINE</p>						
<p>Noter les pièces réparées ou remplacées avec le n° de la manœuvre concernée. Pièces réparées ou remplacées</p>						
<p>Observations</p>						



* IMPORTANT :
attendre un minimum de 3 minutes
pour lire et noter la valeur finale

APPAREILLAGE DE CONTRÔLE
AVANT ETÉ UTILISÉ POUR LA
PRÉSENTE VÉRIFICATION

Marque :

Type :

N° de série :

Date de la dernière vérification :

Marquage conforme (NF P43014)
oui non

Logo NF

Le Vérificateur :
BARON

Date : 27-12-18

Signature :

Logo de la société de maintenance

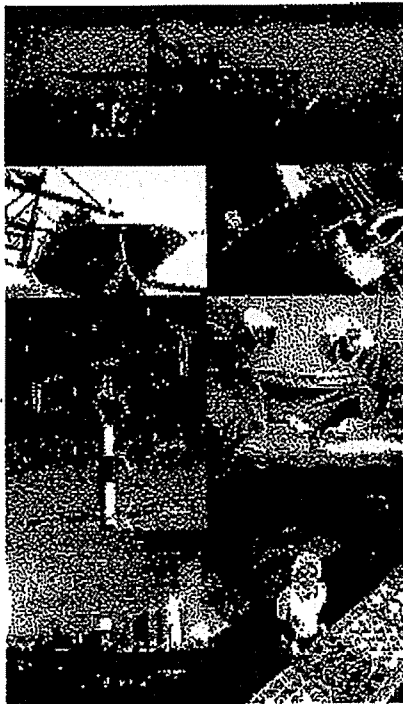
Le Propriétaire :

Date : _____

Signature : _____

SOLENA
RUE JULES FERRY
MAIRIE DE ST ASTIER
24110 ST ASTIER

RAPPORT DE VERIFICATION
Installations et équipements de sécurité incendie



Code prestation ; K1201
Rapport N° : R9958342-001-1
Lieu d'intervention :
CC-100 SOLENA
RUE GEORGES BRASSENS
24110 ST ASTIER

Date d'intervention : du 11/12/2017 au 11/12/2017
Date d'expédition : 11/12/2017



PERIGUEUX
CS N° 20251
24054 PERIGUEUX
Tél : 0553085800 - Fax : 0553083879



RAPPORT DE VERIFICATION
Installations et équipements de sécurité incendie

Code prestation : K1201

Date d'expédition : 11/12/2017

- R9958342-001-1

Liste des destinataires :

- SOLENA
RUE JULES FERRY MAIRIE DE ST ASTIER
24110 ST ASTIER

Envoi par : Courrier



Rapport : 9958342-001-1
Date : 11/12/2017
Page : 1 / 8

PERIGUEUX

CS N° 20251

24054 PERIGUEUX

Tel : 0553085800 - Fax : 0553083679

E-mail : perigueux@apave.com

CC-100 SOLENA

RUE GEORGES BRASSENS

24110 ST ASTIER

Date d'intervention : 11/12/2017

INSTALLATIONS ET/OU EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE

RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE DANS UN ETABLISSEMENT INDUSTRIEL, TERTIAIRE OU IMMEUBLE D'HABITATION

CODE PRESTATION : K 1 2 01

Intervenant(s) :
Mr GILLES DAUTRIAT

Accompagné par :
Mr Romain DUBOUDIN
Rendu compte à
Mr Romain DUBOUDIN

Pièces jointes : Néant



**INSTALLATIONS ET/OU EQUIPEMENTS DE
SECURITE INCENDIE
RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE DANS UN
ETABLISSEMENT INDUSTRIEL, TERTIAIRE OU IMMEUBLE
D'HABITATION**

Report : 9958342-001-1
Date : 11/12/2017
Page : 2 / 8

SOMMAIRE

1	RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS	3
2	GENERALITES	4
2.1	Objectif des vérifications	4
2.2	Identification de l'établissement	4
2.3	Références réglementaires	4
2.4	Périodicité	4
2.5	Installations vérifiées	4
2.6	Modifications depuis les précédentes vérifications	4
2.7	Commentaires relatifs au déroulement de la prestation	4
2.8	Registre de sécurité	4
3	EQUIPEMENTS D'ALARME	5
3.1	Nature des installations ou équipements vérifiés	5
3.2	Vérification des installations ou équipements	5
4	INSTALLATION DE DESENFUMAGE	7
4.1	Nature des installations ou équipements vérifiés	7
4.2	Vérification des installations ou équipements	7



**INSTALLATIONS ET/OU EQUIPEMENTS DE
SECURITE INCENDIE
RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE DANS UN
ETABLISSEMENT INDUSTRIEL, TERTIAIRE OU IMMEUBLE
D'HABITATION**

Rapport : 9958342-001-1

Date : 11/12/2017

Page : 3 / 8

1 RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

EQUIPEMENT D'ALARME

N° S	N° (*)	Identification	Repère	Localisation
3	1	Essais de la zone d'alarme Améliorer l'audibilité du signal sonore au niveau de la chaufferie gaz. En effet, lorsque celle-ci fonctionne, l'audibilité dans ce local côté bureaux n'est pas satisfaisante.	ZA	Tout le bâtiment

(*) Voir paragraphe : Résultats et avis

INSTALLATION DE DESENFUMAGE : Sans observation



**INSTALLATIONS ET/OU EQUIPEMENTS DE
SECURITE INCENDIE
RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE DANS UN
ETABLISSEMENT INDUSTRIEL, TERTIAIRE OU IMMEUBLE
D'HABITATION**

Rapport : 9958342-001-1
Date : 11/12/2017
Page : 4 / 8

2 GENERALITES

2.1 Objectif des vérifications

La prestation a pour but de vérifier l'état apparent et le fonctionnement des installations et/ou équipements de Sécurité Incendie. Ces vérifications visent la sécurité des personnes.

2.2 Identification de l'établissement

Type :

Etablissement visité : SOLENA à SAINT ASTIER (chaufferie Bois)
Activité : Production d'énergie

2.3 Références réglementaires

- Code du travail :
- Arrêté du 31 Janvier 1986 :
- Autre :

2.4 Périodicité

Périodicité : Annuelle Autre : à la demande de l'exploitant

2.5 Installations vérifiées

Moyens de secours

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Bouches et poteaux d'incendie privés | <input type="checkbox"/> Déversoirs ponctuels |
| <input type="checkbox"/> Robinets d'incendie armés | <input type="checkbox"/> Eléments de construction irrigués |
| <input type="checkbox"/> Colonnes sèches | <input type="checkbox"/> Appareils mobiles |
| <input type="checkbox"/> Colonnes en charge | |

Equipements hors SSI

- Système de détection incendie
- Equipement d'alarme
- Dispositifs résistant au feu
- Système de sécurité incendie
- Installation de désenfumage
- Système d'Extinction Automatique à Gaz
- Système d'Extinction Automatique à eau type sprinkleur
- Installation de fluides médicaux
- Autres dispositifs et équipements :

2.6 Modifications depuis les précédentes vérifications

(Portées à notre connaissance)

Modifications depuis les précédentes vérifications : Oui (si oui, préciser) Non

Incident depuis les précédentes vérifications : Oui (si oui, préciser) Non

2.7 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Examen des documents relatifs aux installations. Examen visuel et essai fonctionnels des installations (alarme incendie et désenfumage).

2.8 Registre de sécurité

Visé par nos soins Non présenté



**INSTALLATIONS ET/OU EQUIPEMENTS DE
SECURITE INCENDIE**
**RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE DANS UN
ETABLISSEMENT INDUSTRIEL, TERTIAIRE OU IMMEUBLE
D'HABITATION**

Rapport : 9958342-001-1

Date : 11/12/2017

Page : 6 / 8

3 EQUIPEMENTS D'ALARME

3.1 Nature des installations ou équipements vérifiés

Date de mise en service de l'installation : 2010

Marque : NUGELEC

Installateur : Entreprise SEIE

Composition générale de l'installation :

Type : 4 STI 2 boucles Réf. 31216

Report d'alarme :

- Interne oui non
- Externe oui non

Dispositifs asservis à l'installation :

- Porte résistante au feu battante
- Porte résistante au feu coulissante
- Dispositif de déverrouillage pour issues de secours
- Asservissement éclairage de sécurité
- Autres équipements (à préciser)

Complément information

Un tableau d'alarme Nugelec avec des déclencheurs manuels et des diffuseurs d'alarme sonore.

3.2 Vérification des installations ou équipements

Résultats et avis (légende : S satisfaisant - NS non satisfaisant - NV non vérifié - SO sans objet)

Examen documentaire

IDENTIFICATION	REPÈRE(*)	LOCALISATION	AVIS	N°OBS
Dossier technique	Non transmis	Sans objet	SO	

(*) Repère : date et origine du document : installateur, organisme,...

Avis portant sur :

Dossier technique : Plan d'implantation des matériels. Notice technique de l'équipement central.

Examen des équipements

IDENTIFICATION	REPÈRE	LOCALISATION	AVIS	N°OBS
Examen visuel			S	
Tableau d'alarme	Type 4	Bureau Responsable	S	
Déclencheurs manuels	DM	Bâtiment	S	
Diffuseurs sonores	DS	Bâtiment	S	
Câblages		Parties visibles	S	
Essais fonctionnels			S	
Tableau d'alarme	Type 4	Bureau Responsable	S	
Boucle 1	DM 1.1	Chaufferie Gaz côté Bureaux	S	
Boucle 1	DM 1.2	Chaufferie Gaz Sortie côté Extérieur	S	
Boucle 1	DM 1.3	Chaufferie Bois Sortie côté Extérieur	S	
Boucle 1	DM 1.4	Escalier Soule à Bois	S	
Boucle 1	DM 1.5	Chaufferie Bois Sortie côté Benne	S	
Essais de la zone d'alarme	ZA	Tout le bâtiment	NS	1

ZDM : Zone de déclencheurs manuels, ZC : Zone compartimentage portes, ZA : Zone d'alarme générale, ZSIS : Zone de déverrouillage issues de secours, DS : diffuseur sonore, DL : diffuseur lumineux, DS/DL : diffuseur sonore et lumineux

Avis portant sur : (Limité aux parties visibles et accessibles sans démontage de l'installation)

Inspection de l'état apparent des parties visibles et accessibles de l'installation : Tableau de l'équipement d'alarme ; Déclencheurs manuels ; Câblage ; Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) ;...

Essais : Tableau de l'équipement d'alarme ; Déclencheurs manuels ; Reports d'alarme ; Zone de diffusion d'alarme ; fonctionnement du signal sonore d'évacuation ; Temporisation ; Constat du déverrouillage automatique et manuel des issues de secours ; Fonctionnement de l'asservissement des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (B.A.E.S). Fonctionnement des zones de mise en sécurité.



**INSTALLATIONS ET/OU EQUIPEMENTS DE
SECURITE INCENDIE**
**RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE DANS UN
ETABLISSEMENT INDUSTRIEL, TERTIAIRE OU IMMEUBLE
D'HABITATION**

Rapport : 9958342-001-1
Date : 11/12/2017
Page : 6 / 8

N° Obs(*)	LIBELLE
1	Essais de la zone d'alarme - ZA - Tout le bâtiment - -Améliorer l'audibilité du signal sonore au niveau de la chaufferie gaz. En effet, lorsque celle-ci fonctionne, l'audibilité dans ce local côté bureaux n'est pas satisfaisante.



**INSTALLATIONS ET/OU EQUIPEMENTS DE
SECURITE INCENDIE**
RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE DANS UN
ETABLISSEMENT INDUSTRIEL, TERTIAIRE OU IMMEUBLE
D'HABITATION

Report : 9958342-001-1
Date : 11/12/2017
Page : 7 / 8

4 INSTALLATION DE DESENFUMAGE

4.1 Nature des installations ou équipements vérifiés

Composition générale de l'installation :

<input type="checkbox"/> Circulation	<input type="checkbox"/> Mécanique	<input checked="" type="checkbox"/> Locaux	<input type="checkbox"/> Mécanique
	<input type="checkbox"/> Naturel		<input checked="" type="checkbox"/> Naturel
	<input type="checkbox"/> Mise en surpression		<input type="checkbox"/> Mise en surpression
<input checked="" type="checkbox"/> Escaliers	<input checked="" type="checkbox"/> Naturel	<input type="checkbox"/> Atrium	<input type="checkbox"/> Mécanique
	<input type="checkbox"/> Mise en surpression		<input type="checkbox"/> Naturel
<input type="checkbox"/> Parc de stationnement couvert	<input type="checkbox"/> Mécanique		
	<input type="checkbox"/> Naturel		

Installation intégrée à un système de sécurité incendie :

Catégorie du SSI A B C D E

Dispositif de commande automatique :

Dispositif de commande Manuel :

DAS Concernés Volet Clapet Coffret de relaiage Exutoires Ouvrants

Installation non intégrée à un système de sécurité incendie :

Dispositif de commande automatique : Aucun

Dispositif de commande manuel : DCM Pneumatique et Mécanique

DAS Concernés Volet Clapet Coffret de relaiage Exutoires Ouvrants

4.2 Vérification des installations ou équipements

Résultats et avis (légende : S satisfaisant - NS non satisfaisant - NV non vérifié - SO sans objet)

Examen documentaire

IDENTIFICATION	REPÈRE(*)	LOCALISATION	AVIS	N°OBS
Dossier Technique	Non transmis	Sans objet	SO	

(*) Repère : date et origine du document : Installateur, organisme,...

Avis portant sur :

Dossier technique : Plan d'implantation des matériels, Notice technique de l'équipement central si nécessaire, Tableau de corrélation des fonctions de désenfumage si nécessaire, Valeurs des débits théoriques pour désenfumage mécanique.

Examen des équipements

IDENTIFICATION	REPÈRE	LOCALISATION	AVIS	N°OBS
Examen visuel			S	
DCM Pneumatique Exutoire Cartouches CO2 40 g (O/F)	DSF 1	Chaufferie Bois	S	
DCM Pneumatique Exutoire Cartouches CO2 40 g (O/F)	DSF 2	Chaufferie Gaz	S	
DCM Mécanique, Exutoire	DSF 3	Soute à Bois	S	
Essais fonctionnels			S	
DCM Pneumatique Exutoire Cartouches CO2 40 g (O/F)	DSF 1	Chaufferie Bois (exutoire ouvert)	S	
DCM Pneumatique Exutoire Cartouches CO2 40 g (O/F)	DSF 2	Chaufferie Gaz (exutoire ouvert)	S	
DCM Mécanique, Exutoire	DSF 3	Soute à Bois (exutoire ouvert)	S	

Avis portant sur : (Limité aux parties visibles et accessibles sans démontage de l'installation)

Inspection de l'état apparent des parties visibles et accessibles de l'installation : Dispositifs de désenfumage ; Commande ; Canalisations ; Câblerie.

Essais de fonctionnement : Constat de position du DAS par déclenchement automatique et/ou manuel ; Constat de la signalisation d'état anormalie ; Arrêt de la ventilation de confort.



**INSTALLATIONS ET/OU EQUIPEMENTS DE
SECURITE INCENDIE
RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE DANS UN
ETABLISSEMENT INDUSTRIEL, TERTIAIRE OU IMMEUBLE
D'HABITATION**

Rapport : 9958342-001-1
Date : 11/12/2017
Page : 8 / 8

Mesures de vitesse, débits : locaux, circulations Sans Objet

IDENTIFICATION	REPERE	LOCALISATION	Section (m²)	Vitesse Mesurée (m/s)	Débit m³/h	Débit Théorique m³/h (*)	Ratio Extr/Souffl	AVIS	N°OBS
----------------	--------	--------------	--------------	-----------------------	------------	--------------------------	-------------------	------	-------

(*) Suivant dossier technique de l'installation. Les résultats des mesures des débits de désenfumage peuvent prendre en compte une plage d'incertitude de mesure de l'ordre de 10%.

Mesures de surpression, vitesse : escaliers Sans Objet

IDENTIFICATION	REPERE	LOCALISATION	Surpression Mesurée (Pa)	Surpression Théorique (Pa)	Vitesse d'air (m/s)	Vitesse d'air théorique (m/s)	AVIS	N°OBS
----------------	--------	--------------	--------------------------	----------------------------	---------------------	-------------------------------	------	-------

(IT 248 : Surpression ≥ 20 Pa ≤ 60 Pa Vitesse $> 0,5$ m/s)

Mesures de surpression, vitesse : circulations enclôsonnées Sans Objet

IDENTIFICATION	REPERE	LOCALISATION	Surpression Mesurée (Pa)	Surpression Théorique (Pa)	AVIS	N°OBS
----------------	--------	--------------	--------------------------	----------------------------	------	-------

(IT 248 : (avant le 22/03/2004) Surpression ≈ 20 Pa)

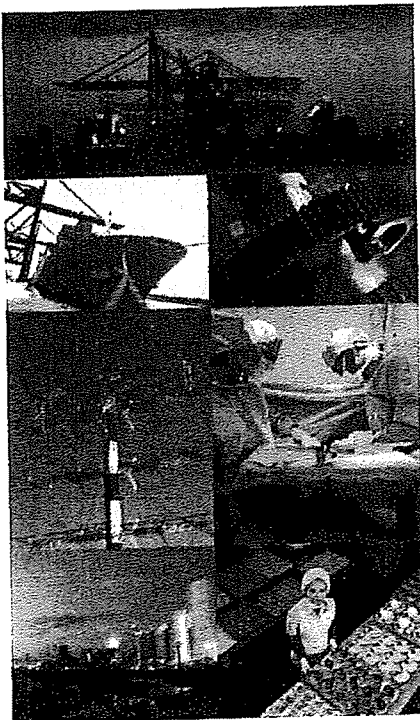
Relevés de différence de pression Sans Objet

Relevé de la différence de pression entre la cage d'escalier et la circulation adjacente.

IDENTIFICATION	REPERE	LOCALISATION	Différence de pression Mesurée (Pa)	Différence de pression Théorique (Pa)	AVIS	N°OBS
----------------	--------	--------------	-------------------------------------	---------------------------------------	------	-------

IDEX ENERGIES
72 AVENUE JB CLEMENT
92513 BOULOGNE BILLANCOURT
CEDEX

RAPPORT DE VÉRIFICATION



DES EQUIPEMENTS MECANIQUES

Rapport n° : 6327812-006-1

Vérification effectuée le : 27/09/2017



Agence de PERIGUEUX
3 Bld de Saltgourde - MARSAC SUR L'ISLE
C.S. n° 20 251 24054 PERIGUEUX Cedex - Téléphone : 05 53 08 58 00 - Fax : 05 53 08 36 79
Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 527 573 141
Filiales opérationnelles : Apave Alsacienne SAS - RCS 301 570 446 ; CETE Apave Nord-Ouest - RCS 419 671 425 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 166 273 ; Apave Sudeurope SAS - RCS 518 720 925

VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES Prescriptions applicables aux utilisateurs

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Les vérifications des équipements de travail doivent être effectuées par des personnes qualifiées, compétentes dans le domaine de la prévention des risques présentés par les équipements de travail et connaissant les dispositions réglementaires afférentes (article R.4323-24 du Code du travail) et ayant l'expérience du métier de vérificateur, en particulier une pratique habituelle de celui-ci.

APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE

Les équipements de travail servant au levage de charges, de postes de travail ou au transport en élévation des personnes, utilisés dans les établissements visés à l'article L.4111-1 à L.4111-3 du Code du Travail ainsi que ceux utilisés dans les mines et carrières et leurs dépendances visées par le Règlement Général des Industries Extractives, sont soumis respectivement, en matière de vérification, aux dispositions des arrêtés du 01 mars 2004 et du 30 novembre 2001 qui prescrivent les vérifications suivantes :

Vérification avant mise ou remise en service

Les appareils de levage mus mécaniquement ou par la force humaine et les accessoires de levage doivent faire l'objet de tout ou partie des examens et essais suivants, lors de leur mise 1) ou remise 2*) en service :

EXAMENS ET ESSAIS	CIRCONSTANCES IMPOSANT DES EXAMENS OU ESSAIS
examen d'adéquation	1) lors de la mise en service dans l'établissement (neuf, occasion ou location)
examen de montage et d'installation	2a) lors d'un changement, de site d'utilisation, de configuration, de conditions d'utilisation sur un même site
essais de fonctionnement	2b) à la suite d'un démontage suivi d'un remontage
examen de l'état de conservation	2c) après tout remplacement, réparation ou transformation importante intéressant un organe essentiel
épreuves statiques et dynamiques	2d) à la suite de tout accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel

Toutefois, les appareils soumis à des changements de site d'utilisation et ne nécessitant pas l'aménagement de supports particuliers sont dispensés de la vérification prévue au cas 2a) ci-dessus, à condition d'avoir fait l'objet, dans cette configuration, des examens et essais de mise en service du cas 1) ci-dessus et, depuis moins de six mois, de la vérification générale périodique.

Nota : Les épreuves permettent de s'assurer expérimentalement de l'absence d'anomalie préjudiciable à la solidité et/ou à la stabilité. A défaut de présentation des documents prévus par l'arrêté du 01 mars 2004, sans avis formalisé du chef d'établissement, les épreuves sont réalisées conformément aux dispositions du contrat, dans les conditions prévues par le fabricant et à défaut dans les conditions définies par les textes de références. Le vérificateur ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués par les épreuves à l'appareil ou à son support. L'examen de montage et d'installation est limité aux éléments assemblés sur le site d'utilisation et réalisé sur la base des informations contenues dans la notice d'instructions du fabricant.

Vérification générale périodique

Les appareils et les accessoires de levage doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité annuelle. Toutefois, cette périodicité est :

- Semestrielle pour les appareils listés au II et III de l'article 20 de l'arrêté du 01 mars 2004, les appareils mus par une énergie autre que la force humaine et utilisés pour le transport des personnes ou le déplacement en élévation des postes de travail.
 - Trimestrielle pour les appareils mus par la force humaine et utilisés pour le déplacement en élévation des postes de travail.
- Ces vérifications comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement.

MACHINES ET ENGIN DE TERRASSEMENT A CONDUCTEURS PORTES

Vérification générale périodique

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 mars 1993 modifié ou de l'arrêté du 24 juin 1993, les machines et engins de terrassement visés par ces textes doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité trimestrielle ou annuelle selon le cas, qui comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement. Tous les équipements de travail doivent être réglés, entretenus et vérifiés régulièrement de manière à préserver la sécurité et la santé des travailleurs dans le cadre de l'obligation générale de sécurité (article L.4321-1 du Code du travail).

AUTRES EQUIPEMENTS

ASCENSEURS, MONTE-CHARGES ET ELEVATEURS DE PERSONNE DONT LA VITESSE N'EXCEDE PAS 0,15 m/s

L'article R.125-2-4 du Code de la Construction et de l'Habitation prescrit un contrôle technique des ascenseurs au moins tous les cinq ans. L'arrêté du 29 décembre 2010 prescrit une vérification annuelle des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes. La vérification, fonctionnement compris, des ascenseurs doit être effectuée par un organisme agréé, tous les cinq ans et après transformation importante, dans les établissements recevant du public. Le fonctionnement des ascenseurs installés dans des immeubles de grande hauteur (IGH) doit être vérifié, par un organisme agréé tous les 6 mois pour les appareils équipés de dispositifs d'appel prioritaire et tous les ans pour ceux qui n'en sont pas équipés.

Par ailleurs, indépendamment des examens précités, les normes NF EN 81-1/2 stipulent que les ascenseurs doivent faire l'objet d'examen et essais à la suite de transformations importantes ainsi qu'après tout accident et incident.

ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS

Dans les établissements recevant du public, la vérification de ces appareils doit être effectuée par un organisme agréé, tous les ans et après transformation importante.

DIVERS

Les équipements suivants doivent être vérifiés :

- A la mise ou à la remise en service et périodiquement au moins tous les 3 mois : Echafaudages (arrêté du 21 décembre 2004),
- Au moins tous les 6 mois : Portes et portails automatiques ou semi-automatiques (arrêté du 21 décembre 1993),
- Au moins tous les 12 mois : Equipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (arrêté du 19 mars 1993).

DEFINITION ET CONTENU DES MISSIONS DE BASE

La mission comprend les seules opérations décrites dans le présent rapport, réalisées dans les limites définies ci-dessous. Les codes de missions sont rappelés dans le corps du rapport.

Pour les équipements de travail, les vérifications périodiques, les vérifications avant mise ou remise en service, sont réalisées dans le respect des contenus, des limites d'investigation et des exclusions de mission définies dans les cahiers des charges de la profession.

Pour les autres équipements, les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base comportent, l'examen visuel de l'état de conservation des parties de l'équipement, visibles et accessibles sans démontage et en sécurité, l'essai de fonctionnement de l'équipement et des dispositifs de protection en place. Pour les ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques et trottoirs roulants les missions sont complétées, le cas échéant, par la vérification du respect des prescriptions applicables aux établissements recevant du public (ERP), Immeubles de grande hauteur (IGH) et immeubles d'habitation.

Les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base nécessitent, de la part du chef d'établissement, la mise à disposition des équipements à examiner, des opérateurs qualifiés à leur conduite, de la documentation nécessaire (notice d'instructions, déclaration de conformité, rapport précédent, données relatives au site...), des moyens d'accès sécurisés et dans le cas des vérifications relatives aux appareils de levage, des charges d'essais et d'épreuves suffisantes.

Limites :

En absence d'un opérateur qualifié à la conduite et/ou des moyens d'accès sécurisés, la vérification est limitée à l'état de conservation des parties visibles et accessibles de plain-pied, équipement à l'arrêt. Les limites de la vérification sont alors précisées dans le rapport.

L'examen de montage et d'installation exclut notamment, tout essai, contrôle géométrique ou métrologique, toute vérification des caractéristiques mécaniques des supports, massifs, ancrages, fixations, ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage.

La vérification de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi tels que freins de secours et de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les personnes, ne peut être réalisée qu'en présence et sous la direction d'un représentant qualifié du constructeur ou de l'entreprise de maintenance pour les ascenseurs.

Exclusions aux missions de base :

La vérification de la mise en œuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations (risques électriques, incendie, explosion, appareils à pression, circulation sur la voie publique,...).

Les opérations qui relèvent de la responsabilité :

- des fabricants qui, seuls, peuvent garantir leur fourniture (matières premières, composants), leur mise en œuvre et la conformité des équipements aux règles techniques de conception et de construction qui leur sont applicables.
- des utilisateurs, seuls chargés de s'assurer du respect d'une part des obligations qui leur sont faites lors de la mise ou remise en service des équipements de travail, y compris l'examen d'adéquation des appareils de levage et, d'autre part, des mesures d'organisation, des prescriptions techniques d'utilisation applicables aux équipements, ainsi que de la tenue de(s) registre(s) de sécurité et carnet(s) de maintenance.

- des services de l'établissement chargés d'assurer la surveillance, le nettoyage, le démontage périodique des parties cachées, la réalisation des opérations de maintenance et de maintien de l'état de conformité, l'examen approfondi de certains équipements de travail (cas des grues à tour).

- des exploitants lorsque ceux-ci sont soumis, notamment pour l'implantation de certains engins de chantier, à des dispositions particulières fixées par des arrêtés préfectoraux ou municipaux.

MISSIONS DE BASE

B1	EXAMENS ET ESSAIS LORS DE LA MISE OU REMISE EN SERVICE D'APPAREILS OU D'ACCESSOIRES DE LEVAGE (Selon conditions définies contractuellement)	B2	VERIFICATIONS PERIODIQUES
B10	lors de la première mise en service dans l'établissement	B20	de prise en charge par l'APAVE
B15	lors de la remise en service dans l'établissement	B21	annuelle
	- à la suite d'un démontage suivi d'un remontage	B22	semestrielle
	- à la suite d'un changement de site d'utilisation, de configuration, de conditions d'utilisation sur un même site	B23	trimestrielle
	- à la suite d'un accident, après réparation ou transformation	B24	ponctuelle
		B25	contrôle technique quinquennal des ascenseurs

Repère d'inspection : cette vignette apposée sur l'équipement ne constitue pas une marque ou une attestation de conformité ou de sécurité.

AUTRES MISSIONS - Ces missions ne sont effectuées que si le contrat les mentionne expressément

B4	VERIFICATION DE L'ETAT DE CONFORMITE	B5	ASSISTANCE TECHNIQUE
B42	à la demande de l'Inspection du Travail		
B43	hors demande de l'Inspection du Travail		
B44	des équipements en service (diagnostic)		
C1	CONTROLES ELECTRIQUES	C4	CONTROLE DE CARACTERISTIQUES
	Examen de conformité de l'équipement électrique à des dispositions normatives (à préciser)		Contrôle dimensionnel
			Contrôle de performances
C2	ESSAIS PARTICULIERS	C5	EXAMENS ET ESSAIS PARTICULIERS
	Essai du parachute et/ou du limiteur de vitesse		Selon un cahier des charges ou une spécification
	Essai des freins de secours et/ou de sécurité		Selon des normes spécifiques
	Essai de dispositifs s'opposant au dépassement des conditions d'emploi		A l'aide de moyens d'investigations spéciaux
	Essai des dispositifs anti-collision.	C6	ASSISTANCE A L'EXAMEN D'ADEQUATION
C3	EXAMENS PARTIELS		Avant mise ou remise en service



EQUIPEMENTS MECANIQUES

4 / 7

Date : 29/09/2017

N° Rapport : 6327812-006-1

LISTE DES EQUIPEMENTS

désignés par contrat ou convention

N° ordre	Code	Equipement	Constructeur	N° identification	Page
1	6301	Porte motorisée du silot	BFT	901024A	5



EQUIPEMENTS MECANIKUES

5 / 7

Date : 29/09/2017
N° Rapport : 6327812-006-1
N°ordre : 1

IDEX ENERGIES

RUE FOURNIER
AQUITAINE

24110 ST ASTIER

RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE :

Code mission (*) : B22
Date de vérification : 27/09/2017
Vérificateur(s) APAVE : CARRU Cédric

LIEU DE VERIFICATION :

Dossier n° :
Repère Usine :
Repère Bâtiment :
Repère Service :

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation : Porte motorisée du silot Code : 6301
Constructeur : BFT Marque :
N° d'Identif. : 901024A Type : SP 4000
Année (plaque) : 2009Particularité : Porte de protection au sol du silot.
Porte en forme de toiture recouverte de tôles.
Commande: Action d'une clé + bouton poussoir à action maintenue (commande bimanuelle)

Dimensions toiture (L x l): 12,50 m x 6 m

Déclaration de conformité : Présentée

Marquage : CE apposé

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Compte rendu provisoire d'intervention : remis

Porte - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.
La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation retenues pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

- Absence d'arrêt d'urgence

DISPOSITIONS DIVERSES

- Les consignes d'utilisation et l'instruction de dépannage manuel doivent être affichées ou mises à disposition des usagers.
- Apposer une plaque d'identification sur l'appareil.

Par ailleurs :

La vérification de l'état de conformité peut être réalisée au cours d'une mission complémentaire.

Date d'intervention : 05/01/2018	Technicien : BERTHELOMET, M. FLORIAN	Demande de service n° : 574535
Société : SOLENA	N° client :	
Site d'intervention : Chaufferie collège Arthur RIMBAUD Rue fournier 24110 ST ASTIER	Interlocuteur site : Mr DURAND Tél : 06 19 70 70 04 Bruno.durand@idex.fr	Tél : 0619707004
Type d'intervention : (Contrat, Mise en service/Intervention) Field Service-CONTRACT	N° Contrat :	Type de contrat :
N° commande client : CC-100-000000081 // GE 2017 1/1 N°334180		

Référence documentaire relative à la sécurité :

Se référer à l'analyse de risques suivante Plan De Prévention (PDP) / autorisation de travail (AT) /
fiche de préparation d'intervention Oldham S04-32 (FPI) :

Objet intervention : 334180 - PREVENTION - 1e Visite 2017

Commentaires :

Suite à la visite du 05/01/2018
Vérification selon convention d'entretien de: 1 MX32 N°10071UY-017 + 2 CEX300 CH4
VOIE 1 : RAS
VOIE 2 : RAS

	Oui	Non		Oui	Non
Inspection visuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérification fonctionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réglage O au gaz titré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglage sensibilité au gaz titré	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification câblage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérification des seuils alarmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installation opérationnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contrôle alimentation secours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pose de l'étiquette maintenance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			NA <input type="checkbox"/>
Test asservissements	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à la demande du client		

GAZ	SEUIL	AL	ASSERVISSEMENT	TENEUR	N°BLE	DATE EXP
CH4	15% LIE 30%LIE	1 2	SIRENE + FLASH COUPURE EVG + ENERGIES	2.5%	2376606	08/2022

P/N	Description	Qté	Type Facturation	Motif
6999940	CONTRAT D ENTRETIEN	1	MO	

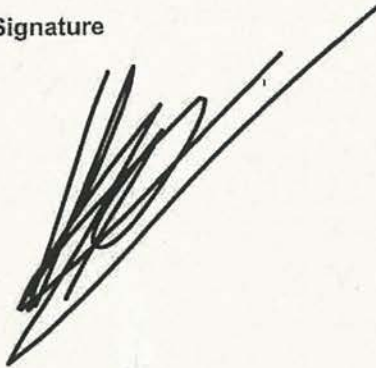
Technicien : Francois, Mr. Olivier

Client : Mr DUBOUDIN


Date : 05/01/2018

Date : 05/01/2018

Signature



Signature





Rue Orfila – ZI Est – CS 20417
 62027 ARRAS CEDEX France
 ☎ 0800-OLDHAM (0800-653426)
 ☎ 03 21 60 81 52
 ✉ servicecenter@oldhamgas.com

RAPPORT D'INTERVENTION
 N° 854031/Page 1 sur 2

Date d'intervention : 20/08/2018	Technicien : HAUGUEL, Mr Jeremie	Demande de service n° : 628945
Société : IDEX	N° client :	
Site d'intervention : CHAUFFERIE BIOMASSE SOLENA, SAINT ASTIER 24	Interlocuteur site :	Tél : 0619707004
Type d'intervention : (Contrat, Mise en service/Intervention) Field Service-CONTRACT	N° Contrat :	Type de contrat :
N° commande client : CC-100-000000125 // GE 2018 1/1 NA°334180		

Référence documentaire relative à la sécurité :

Se référer à l'analyse de risques suivante Plan De Prévention (PPP) / autorisation de travail (AT) /
 fiche de préparation d'intervention, Oldham S04-32 (FPI) :

Objet intervention : 334180 - PREVENTION - 1e Visite 2018

Commentaires :

CHAUFFERIE BIOMASSE

1 MX32 N°10071UY-017 + 2 CEX300 (CH4 0-100%LIE)

A mon arrivée, la centrale affiche une valeur correcte sur la voie 2, la voie 1 est en défaut
 dépassement bas (le client a débranché le capteur). Après remise en service de cette voie, le
 capteur affiche 125%LIE et n'est pas réglable. La cellule du capteur est H/S. Mise à l'arrêt des
 deux capteurs. Remplacement des deux cellules par cellules n° 18080KP-030F (et n° 180412)
 013 dans le cadre du contrat prévention (durée de vie atteinte en 2018). Après mise en
 service et stabilisation des deux capteurs, réglage des zéros et contrôle avec gaz. OK sur
 les deux capteurs.

Bon fonctionnement de l'installation ce jour.

Asservissements : Bon fonctionnement des asservissements ce jour.

Voyants + buzzer centrale + Flash et sirène (AL1 15%LIE) + Coupure vanne gaz (AL2 30%LIE)
 + coupure énergie en chaufferie (AL2 30%LIE)

	Oui	Non		Oui	Non	
Inspection visuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérification fonctionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Réglage O au gaz titré	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réglage sensibilité au gaz titré	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification câblage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérification des seuils alarmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Installation opérationnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contrôle alimentation secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NA <input checked="" type="checkbox"/>
Pose de l'étiquette maintenance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Test asservissements	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à la demande du client			





Rue Orfila - ZI Est - CS 20417
 62027 ARRAS CEDEX France
 ☎ 0800-OLDHAM (0800-653426)
 📞 03 21 60 81 52
 ✉ servicescenter@oldhamgas.com

RAPPORT D'INTERVENTION
 N° 854031/Page 2 sur 2

GAZ	SEUIL	ASSERVISSEMENT	TENEUR	N°BU	DATE EXP.
Gaz zéro					
CH4	15% 30%	AL1 AL2	Voir ci-dessus	2503758 2413211	3 mars 2023 1 mai 2022

PA	Description	Qte	Type Fabrication	Mont
6999940	CONTRAT D'ENTRETIEN	1	MO	
T6313662	CELL. CFC 300	2	Pièce (non facture)	

Technicien : HAUGUEL, Mr. Jérémie

Client : M. YDOUX

Date : 20/08/2018

Signature



	EQUIPEMENTS MECANIKUES	Ets : 44077181.44077255 10301396-001-1 N°: RP -A532253383-2
---	-------------------------------	---

PERIGUEUX

CC-100 SOLENA

RUE GEORGES BRASSENS

CS N°20251

24054 PERIGUEUX

24110 ST ASTIER

0553085800

COMPTE RENDU PROVISOIRE * EQUIPEMENTS MECANIKUES

* Ce rapport provisoire ne peut en aucun cas se substituer au rapport définitif


- Le rapport définitif comprend l'ensemble des résultats et référentiels inhérents à notre système qualité.
- La vérification est réalisée conformément aux dispositions contractuelles.
- Le chef d'établissement doit consigner sa conclusion sur le registre de sécurité.

Vérification effectuée du : 05/04/2018

Intervenant :

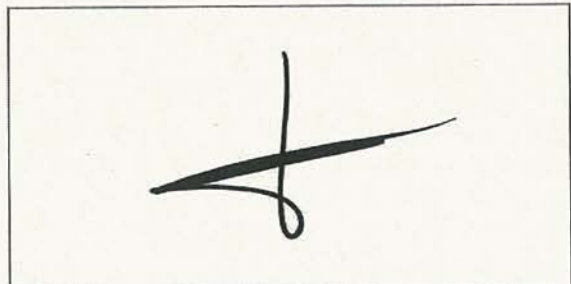
Mr CEDRIC CARRU

Signature :



Remis à Mr DURAND le : 05/04/2018

Visa Pour reçu :



Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 527 573 141
Filiales opérationnelles : Apave Alsacienne SAS - RCS 301 570 446 ; Apave Nord-Ouest SAS - RCS 419 571 425 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; Apave Sudeurope SAS - RCS 518 720 925

	EQUIPEMENTS MECANIKUES	Date : 05/04/2018
		Ets : 44077181.44077255
		10301396-001-1
		N°: RP-A532253383-2

EQUIPEMENTS VERIFIES

Désignés par contrat ou convention

Désignation	Fabricant	Repères	N° Identification
Porte motorisée du silo	BFT	- -	901024A

Vérifié par : Mr CEDRIC CARRU

Porte - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation retenues pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnées ci-après, auxquelles il convient de remédier.

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE - Mise en marche - Arrêt - Sélecteur - Anomalie : Absence d'arrêt d'urgence

DISPOSITIONS DIVERSES - Notice d'instructions / déclaration de conformité - Anomalie : Les consignes d'utilisation et l'instruction de dépannage manuel doivent être affichées ou mises à disposition des usagers.

DISPOSITIONS DIVERSES - Identification - Repère - Absence - Apposer une plaque d'identification sur l'appareil.

	EQUIPEMENTS MECANQUES	Ets : 44077181.44077265 9958337-002-1 N°: RP-AB32253383-2
---	------------------------------	---

PERIGUEUX

CC-100 SOLENA

RUE GEORGES BRASSENS

CS N°20251

24054 PERIGUEUX

24110 ST ASTIER

0553085800

COMPTE RENDU PROVISOIRE * EQUIPEMENTS MECANQUES


- * Ce rapport provisoire ne peut en aucun cas se substituer au rapport définitif
- Le rapport définitif comprend l'ensemble des résultats et référentiels inhérents à notre système qualité.
 - La vérification est réalisée conformément aux dispositions contractuelles.
 - Le chef d'établissement doit consigner sa conclusion sur le registre de sécurité.

Vérification effectuée du : 11/10/2018

Intervenant :

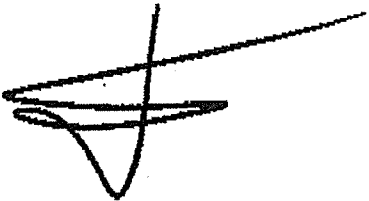
Mr CEDRIC CARRU

Signature :




Remis à Mr DURAND le : 11/10/2018

Visa Pour reçu :



Apave - 181 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 627 573 141
 Filiales opérationnelles : Apave Alcatel SAS - RCS 301 670 448 ; Apave Nord-Ouest SAS - RCS 419 671 425 ;
 Apave Paraflex SAS - RCS 393 188 273 ; Apave Sud-Europe SAS - RCS 518 720 825

	EQUIPEMENTS MECANIQUES	Date : 11/10/2018
		Els : 44077181,44077255
		9958337-002-1
		N° : RP-A532253383-2

EQUIPEMENTS VERIFIES

Désignés par contrat ou convention

Désignation	Fabricant	Repères	N° Identification
Porte motorisée du silo	BFT	- -	901024A

Vérifié par : Mr CEDRIC CARRU

Porte : référence article R4224-12 du Code du travail (obligations générales de sécurité). Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement. La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

DISPOSITIONS DIVERSES - Notice d'instructions / déclaration de conformité - Anomalie : Les consignes d'utilisation et l'instruction de dépannage manuel doivent être affichées ou mises à disposition des usagers.

DISPOSITIONS DIVERSES - Identification - Repère - Absence - Apposer une plaque d'identification sur l'appareil.

Rapport d'essais

N° B7586991/1701 - 1/1 M00

Référence client | F0184434



Mesures de rejets aqueux dans l'environnement

Entreprise | SOLENA

Contrôle de la qualité des Eaux Pluviales

Adresse de facturation | 2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Lieu de réalisation des essais/mesures/contrôles | IDEX ENERGIE
RUE SUZANNE LACORRE
24000 - PERIGUEUX

Périodicité | Ponctuelle

Représentant de l'entreprise | M. DURAND Bruno

Dates de vérification | 30/11/2017 au 30/11/2017

Pièces jointes |

Intervenant(s) DEKRA Industrial | M. ROYER Julien

Destinataires du rapport | M. DURAND Bruno

Rédacteur du rapport | M. ROYER Julien

Date du rapport | Ce rapport a été validé et transmis par mail le 21/12/2017

Nom, fonction, visa du signataire | M. ROYER Julien
Technicien Environnement

Ce rapport a été validé électroniquement selon les procédures internes DEKRA en vigueur et est valable sans signature.

Reproduction partielle interdite sans accord écrit de DEKRA Industrial.

cofrac



ACCREDITATION
N° 1-1513
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRACT.FR

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "E".



DEKRA Industrial S.A.S.
Siège Social : Parc d'Activité de Limoges Sud Orange - 19 rue Stuart Mill - CS 70308
87008 LIMOGES CEDEX
www.dekra-industrial.fr - N° TVA FR.44 433 250 834
S.A.S. au capital de 10 050 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120B

ACTIVITÉ MESURES Sud Ouest

Immeuble Aurélien
29 avenue J.F. Champollion - BP 43797
31037 TOULOUSE CEDEX
Tél. : 05.61.19.04.56 Fax. 05.61.41.03.28

SOMMAIRE

**CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX PLUVIALES
IDEX ENERGIE DE PERIGUEUX
DU 30/11/2017 AU 30/11/2017****SOMMAIRE**

SOMMAIRE	2
1. OBJET DE LA MISSION	3
2. REFERENCES REGLEMENTAIRES DES RESULTATS	4
3. CONCLUSION GENERALE	4
4. AVIS ET INTERPRETATIONS	4
5. RESULTATS DES MESURES	5
5.1. RESULTATS ANALYTIQUES ET COMPARATIF AUX VALEURS LIMITEES	5
6. METHODOLOGIE DES MESURES	6
6.1. DATE ET DUREE	6
6.2. METEOROLOGIE	6
6.3. MESURE DE PH ET TEMPERATURE	6
6.4. PRELEVEMENTS ET ECHANTILLONNAGES	6
6.5. REFERENCES METHODOLOGIQUES	6
6.6. MATERIEL UTILISE	7
7. ANNEXES	8
RESULTATS DU LABORATOIRE	8

OBJET DE LA MISSION**CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX PLUVIALES
IDEX ENERGIE DE PERIGUEUX**

DU 30/11/2017 AU 30/11/2017

Objet de la mission

A la demande de la société IDEX ENERGIE représentée par M. DURAND Bruno.

La société **DEKRA Industrial** a procédé au contrôle ponctuel des rejets aqueux (Cf. liste des prélèvements effectués ci-dessous) du site IDEX ENERGIE sis 24000 - PERIGUEUX.

Echantillonnage et essais physico-chimique des eaux sur site : DEKRA
Echantillons transmis au laboratoire suivant pour analyse : ALCONTROL
Prélèvements (FD T 90-523-2) et analyses effectuées sous accréditation (*).

Les prélèvements de cette campagne ont pour but de vérifier les impacts des rejets aqueux de vos installations sur l'environnement.

Liste des prélèvements effectués :

Conformément au plan d'échantillonnage, en accord avec le client, les mesures se sont déroulées :

Dénomination du point (référence échantillon)	Dates des prélèvements (périodes)	Type d'effluent	Observations
Point n°1 : Rejet déboureur/déshuileur	Le 30/11/2017	Eaux pluviales	RAS

Écarts réalisés par rapport aux normes :

Réserves éventuelles susceptibles d'avoir modifié les résultats obtenus.

Normes	Ecart	Impacts possibles sur le résultat
FD T 90-523-2. Norme ISO 5667-10.	Aucun	Aucun
Norme NF EN ISO 5667-3.	Température de réception au laboratoire légèrement supérieure à celle autorisée (10,2°C pour 8°C max autorisé) Réception des échantillons le lundi 04/12 au lieu du samedi 01/12 prévu, délais d'acheminement au laboratoire supérieur aux 48h autorisée.	Modification de la représentativité de l'échantillon.
NF EN ISO 10523 (pH).	Aucun	Aucun
Température (Méthode à la sonde)	Aucun	Aucun

Écarts par rapport au contrat :

Le contrat a été réalisé dans son intégralité.

REFERENCES REGLEMENTAIRES DES RESULTATS

CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX PLUVIALES IDEX ENERGIE DE PERIGUEUX

DU 30/11/2017 AU 30/11/2017

2. Références réglementaires des résultats

Les valeurs limites autorisées sont définies dans l'arrêté préfectoral d'exploitation *du 25/07/97* relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 : Combustion.

Les valeurs mesurées ont été comparées à cet arrêté.

3. Conclusion générale

Les valeurs de concentrations sont comparées au référentiel applicable ci-dessus :

Dénomination des points	Conformité des paramètres en concentration (1) (2)
Point n°1 : Rejet déboureur/déshuileur	Conforme pour l'ensemble des paramètres recherchés.

(1) Déclaration de conformité, incertitudes de mesures non prise en compte.

(2) Couvert par l'accréditation.

Détails des concentrations : Cf. Résultats des mesures.

Informations sur les conditions de mesures et de prélèvements / Observations relevées sur le terrain
Les prélèvements et les mesures se sont déroulés dans de bonnes conditions.

Remarques :

AUCUNE

4. Avis et interprétations

Sans.

RESULTATS DES MESURES

**CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX PLUVIALES
IDEX ENERGIE DE PERIGUEUX
DU 30/11/2017 AU 30/11/2017**

5. Résultats des mesures

5.1. Résultats analytiques et comparatif aux valeurs limites

Résultats en concentration

Point n°1	Le 30/11/2017
-----------	---------------

Paramètres	*	Rejet	Valeurs limites arrêté du 25/07/97 ICPE Rubrique 2910	NC - Non conforme C - Conforme
DCO (mg/l) O2	*	215	300	C
MEST (mg/l)	*	15	100	C
HCT (Indice Hydrocarbures) (mg/l)	*	0,140	10	C

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
(Détails des normes analytiques - cf. bordereaux d'analyses du laboratoire joints en annexe)

Paramètres	*	Valeurs	Valeurs limites arrêté du 25/07/97 ICPE Rubrique 2910	NC - Non conforme C - Conforme
pH in situ (échantillon moyen) + T°C mesure	*	7,8 (8,8°C)	5,5 < pH < 8,5	C
T°C in situ (échantillon moyen) (ponctuel)	*	8,8	< 30°C	C

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

METHODOLOGIE DES MESURES**CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX PLUVIALES
IDEX ENERGIE DE PERIGUEUX
DU 30/11/2017 AU 30/11/2017****6. Méthodologie des mesures****6.1. Date et durée**

Le contrôle du rejet du point a été effectué le 30/11/2017 en réalisant 2 prélèvements ponctuels espacés de 30min.

6.2. Météorologie

Conditions météorologiques au cours du bilan :

Jour	Températures mini - maxi	Précipitations
Le 30/11/2017	2,0°C -- 7,8°C	0mm

DONNÉES FOURNIES PAR LA STATION MÉTÉO FRANCE DE : PERIGUEUX (24)

6.3. Mesure de pH et température

La température et le pH ont fait l'objet d'une mesure ponctuelle in situ au moment des prélèvements.

6.4. Prélèvements et échantillonnages

Les échantillons ont été prélevés en 2 prélèvements ponctuels espacés de 30 min et conditionnés dans le flaconnage adéquat avant envoi au laboratoire d'analyses (avec transport sous température contrôlée).

6.5. Références méthodologiques

- FD T 90-523-2 (Février 2008) : Prélèvements d'eaux résiduaires (eaux égouts pluvieux, urbains, industriels, à tous les stades de leur cheminement et de leur traitement jusqu'au rejet dans l'environnement).
- Norme NF EN ISO 5667-3 (Mai 2013) : « Qualité de l'eau - Echantillonnage – Lignes directrices pour la conservation et la manipulation des échantillons d'eau ».
- Norme ISO 5667-10 (1992) : « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Guide général pour l'échantillonnage des eaux résiduaires ».
- Norme NF EN ISO 10523 : « Qualité de l'eau – Détermination du pH » (Mai 2012).

METHODOLOGIE DES MESURES

**CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX PLUVIALES
IDEX ENERGIE DE PERIGUEUX**

DU 30/11/2017 AU 30/11/2017

6.6. Matériel utilisé

	Matériel	Marque - Modèle	Numéro Dekra
*	Thermomètre	Hanna Instrument - Checktemp	N/DEKRA : 71550 N/S : -
*	Boîtier multiparamètres	Hanna Instruments - HI 98121	N/DEKRA : 085269 N/S : J0050659
	Solution pH 4.0	Hanna Instruments - HI5004	N/LOT : 7270
	Solution pH 7.0	Hanna Instruments - HI5007	N/LOT : 7302
	Solution pH 10.0	Hanna Instruments - HI5010	N/LOT : 7277

ANNEXES**CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX PLUVIALES
IDEX ENERGIE DE PERIGUEUX
DU 30/11/2017 AU 30/11/2017****7. Annexes**

Les annexes font parties intégrantes du rapport.

Annexe n°	Objet	Origine	Nombre de page(s)
1	Résultats du laboratoire	ALCONTROL	4

ANNEXES

**CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX PLUVIALES
IDEX ENERGIE DE PERIGUEUX
DU 30/11/2017 AU 30/11/2017**

ANNEXE 1

RÉSULTATS DU LABORATOIRE

ANNEXES

CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX PLOVIALES
IDEX ENERGIE DE PERIGUEUX
 DU 30/11/2017 AU 30/11/2017



ALcontrol Laboratories

ALcontrol B.V.

Adresse de correspondance

99-101, Avenue Louis Roche - F-92230 Gennevilliers

Tel.: +33 (0)155 90 52 50 - Fax: +33 (0)155 90 52 51

www.alcontrol.fr

Rapport d'analyse

DEKRA INDUSTRIAL SAS - POLE MESURE TOULOUSE
 Julien ROYER
 Pole Mesure
 Immeuble Aurelien, 29 Av. Champollia
 F-31000 TOULOUSE

Page 1 sur 4

Votre nom de Projet : Eaux résiduaires
 Votre référence de Projet : B7588991/1701 IDX PGX
 Référence du rapport ALcontrol : 12874667, versant: 1

Rotterdam, 11-12-2017

Cher(e) Madame/ Monsieur,


Veuillez trouver ci-joint les résultats des analyses effectuées en laboratoire pour votre projet B7588991/1701 IDX PGX.

Le rapport reprend les descriptions des échantillons, le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. Les résultats rapportés se réfèrent uniquement aux échantillons analysés.

Ce rapport est constitué de 4 pages dont chromatogrammes et prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport. Si seule une reproduction de l'ensemble du rapport est utilisée, nous vous prions de nous en informer par écrit. Si vous avez des questions ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses sont réalisées par ALcontrol B.V., Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas. Les analyses sous-traitées ou celles réalisées par les laboratoires ALcontrol en France (99-101 Avenue Louis Roche, Gennevilliers, France) ou en Espagne (Cerdanya 44, El Prat de Llobregat) sont indiquées sur le rapport.

Veuillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.


 R. van Dulh
 Laboratory Manager



ALcontrol B.V. is a member of the DEKRA Group. The DEKRA Group is a leading provider of testing, inspection and certification services. ALcontrol B.V. is a member of the DEKRA Group in the Netherlands. The DEKRA Group is a leading provider of testing, inspection and certification services. ALcontrol B.V. is a member of the DEKRA Group in the Netherlands.

ANNEXES

CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX PLUVIALES
IDEX ENERGIE DE PERIGUEUX
 DU 30/11/2017 AU 30/11/2017



ALcontrol Laboratories

DEKRA INDUSTRIAL SAS - POLE MESURE TOULOUSE
 Julien ROYER

Rapport d'analyse

Page 2 sur 4

Projet : Eaux résiduaires
 Référence du projet : B7586991/1701.IDX PGX
 Réf. du rapport : 12874687 - 1
 Date de commande : 01-12-2017
 Date de début : 04-12-2017
 Rapporteur : 11-12-2017

Code	Matrice	Ref. échantillon	
001	Eau résiduaires	Point 1	
Analyse	Unité	Q	001
AUTRES			
température à réception	°C		102
HYDROCARBURES TOTAUX			
Fraction C10-C12	µg/l		<5
Fraction C12-C16	µg/l		<5
Fraction C16-C21	µg/l		5,8
Fraction C21-C40	µg/l		130
hydrocarbures totaux C10-C40	µg/l	Q	140
AUTRES ANALYSES CHIMIQUES			
DOC	mg/l	Q	215
matière en suspension	mg/l	Q	15
mat. en suspension	mg/l		500

Les analyses notées Q sont accréditées par le RVA.



Paraphé :

Le Centre de Mesures IDEX Perigueux est accrédité par le RVA pour les analyses de chimie des eaux pluviales, des eaux de surface et des eaux de ruissellement. Les analyses effectuées dans le cadre de ce rapport sont réalisées en utilisant des méthodes de mesure standardisées et sont conformes aux exigences de la norme NF EN ISO 9001:2015.



ANNEXES

CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX PLUVIALES
IDEX ENERGIE DE PERIGUEUX
 DU 30/11/2017 AU 30/11/2017



ALcontrol Laboratories

DEKRA INDUSTRIAL SAS - POLE MESURE TOULOUSE
 Julien ROYER

Rapport d'analyse

Page 3 sur 4

Projet: Eaux résiduaires
 Référence du projet: B7586991/1701 IDEX PGX
 Réf. du rapport: 1287A667 - 1

Date de commande: 01-12-2017
 Date de début: 04-12-2017
 Rapport du: 11-12-2017

Analyses	Matrice	Référence normative
Hydrocarbures totaux C10-C20	Eau résiduaires	Conforme à NEN-EN-ISO 9377-2
DQO	Eau résiduaires	Conforme à NF T 90-101
matières en suspension	Eau résiduaires	Conforme à NEN-EN 672

Code	Code barre	Date de réception	Date prélèvement	Matr. Origine
001	N1009017	04-12-2017	30-11-2017	ALC228
001	B1622273	04-12-2017	30-11-2017	ALC204
001	U5021999	04-12-2017	30-11-2017	ALC234
001	H7458064	04-12-2017	30-11-2017	ALC281

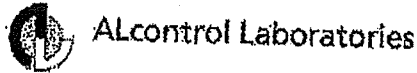
Paraphé:



Le présent rapport est établi en vertu de la loi n° 2017-105 du 28 janvier 2017 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique (loi n° 2017-105). Il est établi en vertu de la loi n° 2017-105 du 28 janvier 2017 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique (loi n° 2017-105).

ANNEXES

CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX PLUVIALES
IDEX ENERGIE DE PERIGUEUX
DU 30/11/2017 AU 30/11/2017



DEKRA INDUSTRIAL SAS - POLE MESURE TOULOUSE
Julien ROYER

Rapport d'analyse

Page 4 sur 4

Projet : Eaux résiduaires
Référence du projet : 87586991/1701 IDEX PAX
Réf. du rapport : 12674667 - 1

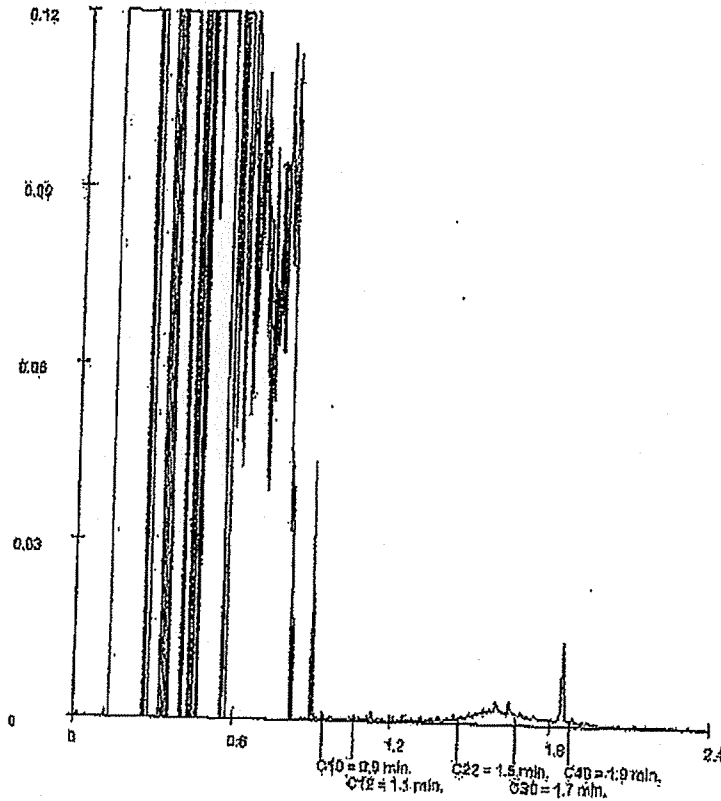
Date de commande : 01-12-2017
Date de début : 09-12-2017
Rapport du : 11-12-2017

Référence de l'échantillon : 001
Information relative aux échantillons : Point 7

Détermination de la chaîne de carbons

essence : C8-C14
kérosène et pétrole : C10-C18
diesel et gazole : C10-C28
huiles de moteur : C20-C36
mazout : C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et éont utilisés comme étalons internes.



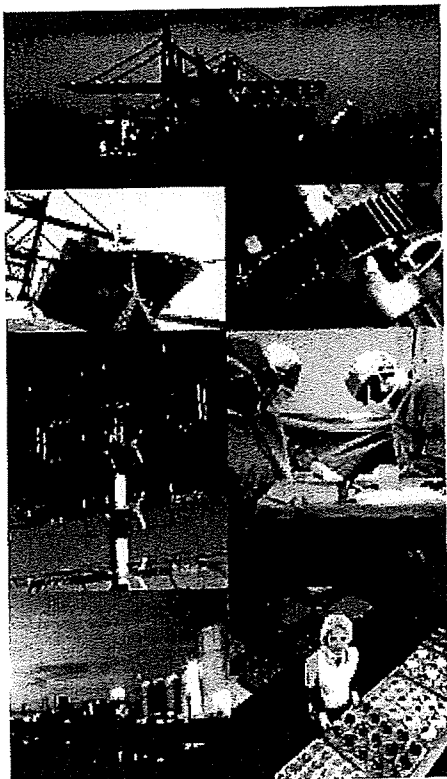
Paraphe:



DEKRA est un service agréé par le Ministère de l'Énergie et du Développement durable de la France pour la mesure des émissions de gaz à effet de serre des véhicules motorisés à moteur thermique. DEKRA est un service agréé par le Ministère de l'Énergie et du Développement durable de la France pour la mesure des émissions de gaz à effet de serre des véhicules motorisés à moteur thermique. DEKRA est un service agréé par le Ministère de l'Énergie et du Développement durable de la France pour la mesure des émissions de gaz à effet de serre des véhicules motorisés à moteur thermique.

SOLENA
RUE JULES FERRY
MAIRIE DE ST ASTIER
24110 ST ASTIER

RAPPORT DE VERIFICATION
Installations électriques
Code du travail



Code prestation : A10Z1
Rapport N° : R9958324-001-1
Lieu d'intervention :
SOLENA
RUE GEORGES BRASSENS
24110 ST ASTIER

Date d'intervention : du 30/11/2017 au 30/11/2017
Date d'expédition : 30/11/2017



PERIGUEUX
CS N° 20251
24054 PERIGUEUX
Tél : 0553085800 - Fax : 0553083679

PERIGUEUX

CC-100 SOLENA
RUE GEORGES BRASSENS

CS N° 20251
24054 PERIGUEUX
Tél : 0553085800 - Fax : 0553083679
E-mail : perigueux@apave.com

24110 ST ASTIER

VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

(Code du travail : Art R.4226-16)
Rapport de vérification périodique

Lieu d'intervention : **SOLENA**
RUE GEORGES BRASSENS
24110 ST ASTIER
Réf. lieu : 42837321

Période d'intervention : du 30/11/2017 au 30/11/2017
Intervenant(s) : THIERRY FROIDEFOND

Pièce(s) jointe(s) : Aucune

Accréditation Cofrac
n° 3-0902 Inspection, liste des sites accrédités
et portée disponibles sur www.cofrac.fr

1 - OBJECTIF

Les vérifications en application des articles ci-dessus ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par les articles R. 4215-3 à 17 et R. 4226-5 à 13 Code du Travail, des arrêtés pris pour leurs applications et des normes concernées (dans la limite des prescriptions visant la sécurité des personnes vis-à-vis des risques électriques). Elles sont conduites selon la méthodologie définie par l'arrêté du 26/12/2011.

Les vérifications initiales (R. 4226-14) ou suite à modification de structure visent à donner un avis sur la conformité de la conception / réalisation des installations électriques neuves ou modifiées, alors que les vérifications périodiques (R. 4226-16) visent à s'assurer du maintien en état de conformité des installations existantes et non modifiées (Cf §6).

La vérification sur demande de l'Inspection du Travail (R. 4722-26) est identique à l'initiale, mais porte sur une installation existante.

Les vérifications d'installations temporaires (R. 4226-21) sont effectuées à la demande du Chef d'établissement (dénommé "Employeur" dans le Code du travail) et ne sont pas incluses dans aucun des types de vérifications précisées ci-dessus.

Ces différents types de vérifications concernent la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrisation et de brûlures dues aux installations électriques, à l'exclusion de tout autre objectif, par exemple :

- sûreté de fonctionnement et sélectivité des installations électriques
- protection contre la foudre, etc.
- voire des objectifs visés par d'autres réglementations :
- protection du public contre les risques d'incendie et de panique
- protection des biens et de l'environnement
- conformité des produits, etc.

L'attention est également attirée sur le fait que certaines installations ou équipements peuvent être assujettis à d'autres textes et doivent faire l'objet de vérifications spécifiques; il en est ainsi, par exemple :

- des équipements de travail (protection vis à vis des risques mécaniques)
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles
- des installations émettrices de rayonnements (protection vis-à-vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants)
- des installations de protection ou de détection des risques d'incendie et d'explosion (protection vis à vis de la protection des biens et du public)
- des installations d'alarme, de transmission de données, de comptage
- des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

2 - ETENDUE ET LIMITES

Conformément à l'arrêté du 26/12/2011 fixant l'objet et l'étendue des vérifications, celles-ci portent sur la matérialité physique des installations électriques, c'est-à-dire l'ensemble des matériels électriques présentés lors de la vérification et mis en œuvre dans l'établissement, tels que matériels de production, transformation, transport, distribution, ou utilisation.

Le respect de la normalisation des matériels, notamment lorsqu'il est concrétisé par un marquage officiel, leurs apporte une présomption de conformité. En conséquence, les examens sont limités à leurs adaptations aux conditions d'usage et à leurs états apparents.

Par ailleurs, les installations électriques étant examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement, la vérification peut être limitée dans certains cas à leurs seuls états apparents.

De plus, Apave ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir signalé les défauts sur des appareils non présentés, parties d'installations inaccessibles, renseignements erronés, etc.

Sont exclus du champ de la vérification :

- les dispositions administratives, organisationnelles et sécuritaires relatives à l'information et à la formation du personnel chargé de l'exploitation courante, des travaux ou interventions,
- les dispositions administratives relatives aux documents à tenir à la disposition des autorités publiques,
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente,
- les matériels en stock, en réserve, signalés comme n'étant plus mis en œuvre.

3 - ORGANISATION DE LA VERIFICATION

Afin d'assurer l'ensemble des investigations imposées par l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit organiser la vérification avec l'intervenant Apave dès le début de visite, en particulier :

- signaler les parties d'installations nouvelles ou ayant fait l'objet de modifications de structure, pour lesquelles une vérification initiale a été faite (Cf. §6)
- donner les moyens d'accès aux locaux et équipements (ouverture d'armoires électriques, appareils en hauteur, etc.)
- ainsi qu'une autorisation d'accès aux locaux de service électrique (cf NFC18 510 art 11,4,2)
- faire assurer les mises hors tension des installations permettant les mesurages et essais, puis les remises sous tension.
- fournir les pièces du dossier technique des installations électriques définies par l'arrêté du 20/04/2012, en particulier :
 - les notes de calculs justifiant du dimensionnement et de la protection
 - les schémas complets et à jour
 - les rapports de vérification initiale, suite à modification de structure, périodique annuel et quadriennal précédents,
 - le plan de classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes, notamment à risque d'incendie et d'explosion ; à défaut le classement de l'intervenant Apave ne constitue qu'une proposition, à valider par le Chef d'établissement.
- Pour les zones avec atmosphères explosives (ATEX) :
 - le "document relatif à la prévention contre les explosions (DRPCE)" prévu aux articles R.4227-50 et 52 du code du travail
 - le rapport de sécurité des installations électriques, en application de l'arrêté du 8/07/2003.

4 - CONDUITE DE LA VERIFICATION

Lorsque l'insuffisance de la mise à disposition des moyens ci-dessus ne permet pas d'exécuter complètement la vérification, mention en est faite dans le rapport Apave. Il appartient alors au Chef d'Etablissement de prendre à sa charge dans les plus brefs délais l'organisation des compléments. A défaut, la vérification pourrait être considérée comme une vérification non réglementaire.

Concernant la continuité à la terre des appareils d'éclairage qui n'aurait pu être mesurée lors des vérifications, l'attention du chef d'établissement doit être attirée sur le fait qu'en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage, il devra préalablement procéder ou faire procéder à cette vérification (Arr. du 26/12/2011-Annexe II, Art 1).

5 - RAPPORTS

Les rapports établis conséquemment aux différents types de vérifications répondent aux prescriptions définies par l'arrêté du 26/12/2011.

Ainsi, le rapport périodique annuel est limité aux informations à caractères administratifs ainsi qu'aux seules non-conformités constatées, alors que le rapport périodique quadriennal contient toutes les informations imposées.

Les non-conformités sont référencées aux articles du Code du travail, et le cas échéant à l'arrêté d'application concerné et/ou la norme d'installation définie par l'arrêté du 19/04/2012, dans sa dernière version.

Lorsque la version de la norme applicable à l'installation est antérieure à sa dernière version, il conviendra de se reporter à l'article homologue.

6 - MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Conformément à l'article R. 4226-6 du Code du travail, les modifications de structure(1) doivent donner lieu à une vérification initiale effectuée par un organisme accrédité, lors de leur mise en service.

Ainsi, les parties d'installations rencontrées en vérification périodique qui entrent dans ce cadre, ne font pas l'objet d'une telle vérification 'de conformité'; elles sont signalées à l'Etablissement à qui il revient de faire réaliser cette vérification.

(1) Modification de la puissance de court-circuit, du schéma des liaisons à la terre, Modification/Ajout de circuits de distribution, Création/Réaménagement d'installations

7 - SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques; aussi, et conformément à l'article R. 4226-7 du Code du travail, le chef d'établissement doit mettre en place une organisation de la surveillance des installations électriques chargée de détecter en permanence d'éventuelles déficiences pouvant apparaître entre deux vérifications.

Les déficiences relevées dans le cadre des vérifications et de la surveillance doivent être levées dans les plus brefs délais.

8 - INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Les installations temporaires établies le cas échéant entre deux vérifications périodiques, doivent faire l'objet d'une vérification spécifique (Cf Art. R. 4226-21) dans les conditions définies par les arrêtés des 22/12/2011 et 26/12/2011.

9 - INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Conformément aux dispositions des articles R.4511-5 à R.4511-8 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières parfaitement définies doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention sur ou à proximité des installations électriques.

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT	4
I.1 Renseignements généraux concernant la vérification	4
I.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification	5
- Documents nécessaires à la vérification	5
- Limite(s) d'intervention	5
I.3 Changements importants depuis la précédente vérification	5
II. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS	6
- Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension	6
III. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS	7
Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification.	7
IV. EXAMEN DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES	8
Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification	8
V. RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS	9
V.1 Etendue, Méthodologie des mesurages - Critères d'appréciation des Mesurages	9
V.2 Appareils de mesurage et d'essais utilisés	10
V.3 Résultats	10
- Prises de terre	10
- Continuités entre tableaux de la distribution	10
- Dispositifs différentiels à courant résiduel	10
- Examen des circuits terminaux	12
VI ANNEXE	13



I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

Réf : 9958324-001-1

Date : 30/11/2017

I.1 Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : **SOLENA**
RUE GEORGES BRASSENS
24110 ST ASTIER
N° Etab 44077255 N° Mission A532253383-1

Installation(s) vérifiée(s) : **Ensemble de l'installation**

Activité principale : **PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ**

Vérification
Nature : **Périodique**
Périodicité réglementaire : **Annuelle**
Dates : **Du 30/11/2017 au 30/11/2017**
Durée (jours) : **0.2**
Date précédente : **16/11/2016**

Accompagnement réglementaire : **Total**
M. DURAND (technicien IDEX)

Vérificateur(s) : **M. THIERRY FROIDEFOND**
AQUITAINE

Surveillance des installations : **M. FULLCHIR (Directeur IDEX)**
Registre de contrôle : **a été présenté et signé**

I.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification
- Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes (Incendie et Explosion).			✓	
Schémas unifilaires des installations électriques	✓			
Rapport de vérification initiale : <i>APAVE Année: 2011 - N°: 5850829-001-1</i>	✓			
Rapports des vérifications périodiques antérieures			✓	
Déclaration CE de conformité et notices des matériels installés dans les emplacements à risque d'explosion			✓	
Liste des installations de sécurité et effectif maximal des locaux ou bâtiments			✓	
Éléments de traçabilité des essais réglementaires			✓	

- Limite(s) d'intervention
Limite(s) d'intervention générale(s)

La continuité à la terre des appareils d'éclairage notés inaccessibles au Ch. V.3 'Examen des circuits terminaux' (soit masses 'inac', soit 'inac h > 4m') n'a pu être vérifiée.

Installation en amont des disjoncteurs de protection des coffrets de commande échangeur : Hors mission

Limite(s) d'intervention particulière(s)

Aucune

I.3 Changements importants depuis la précédente vérification

Il nous a été déclaré l'absence de modifications de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

- Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Le symbole x dans la colonne Réc. (Récurrence) signifie que l'observation a déjà été signalée lors de la vérification antérieure.

N° Obs	Références réglementaires	Réc.	Non-conformité - Préconisation
Local comptage EDF			
TGBT			
Départ "Eclairage extérieur" (mesure sous contacteur)			
1	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 612	X	Isolement insuffisant (15 kilo-ohms) ; A améliorer.
Bureau			
Coffret bureau			
2	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Protéger par différentiel instantané le circuit d'alimentation de l'alimentation 230V/24V continu (disjoncteur 6A+N).
3	R. 4226-13 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 9		Dysfonctionnement de la mise au repos sur les blocs autonomes d'éclairage de sécurité (le TBES n'agit pas sur tous les blocs) <i>(P) A réviser</i>
Chaufferie bois			
Observation(s) local			
4	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Câble avec connexions accessibles (dominos) sur plateforme supérieure de la chaudière (câble futur servo-moteur vanne) <i>(P) A placer sous boîtier de degré IP adapté à l'environnement (mini IP2x)</i>
Vis de suies 2 (bas) - NORD			
5	R. 4226-07 NF C15-100_Ed2002 : 63		Refixer le prune étoupe sur le bornier moteur
Local après trémie réception copeaux			
Extracteur - ND			
6	R. 4215-09 NF C15-100_Ed2002 : 521	X	Le mode de pose de la canalisation suivante n'est pas correcte <i>(P) Fixer le câble sur les montants métallique de la charpente</i>
Sous-station HLM BATY			
Coffret commande échangeur			
7	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	X	Relier le conducteur de protection du câble d'alimentation au répartiteur de terre de l'armoire générale de la chaufferie



**III - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
DES INSTALLATIONS**

Réf : 9958324-001-1

Date : 30/11/2017

Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification.



**IV - EXAMEN DES PRESCRIPTIONS
APPLICABLES**

Réf :

9958324-001-4

Date :

30/11/2017

Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification

V.1 Etendue, Méthodologie des mesurages - Critères d'appréciation des Mesurages

Préambule

Les mesures / essais à effectuer sont définis selon le type de vérification (Initiale, à la demande de l'Inspection du Travail, Périodique, Temporaire), lorsque possible en fonction des conditions rencontrées sur le site et de la mise à disposition des installations. Les méthodologies de mesurage utilisées et les valeurs limites sont celles décrites dans les normes d'installation rendues applicables par l'arrêté du 19/04/2012 (notamment NF C15-100, NF C 15-150-1, NF EN 50107-1, NF C 15-211, NF C13-100, NF C13-200, NF C17-200)

Résistance des Prises de terre

- Etendue : La mesure de la résistance de la prise de terre est effectuée pour tous les types de vérification
- Méthodologie : Ces mesures sont effectuées soit par la méthode des 2 terres auxiliaires, soit par la méthode de boucle, soit toute autre méthode appropriée. Dans tous les cas la mesure est effectuée barrette fermée, ainsi que barrette ouverte si nécessaire et si possible.

Valeurs limites

Type de réseau	Valeur Id (A) HT	Valeur maximum prise de terre (TNR = ITR) - Ohm	Valeur maximum de la prise de terre (TTS) - Ohm -			Masses BT (TT) (Ohm)
			U _{lp} = 2 kV	U _{lp} = 4 kV	U _{lp} = 10 kV	
Aéro-souterrain	40	26	30	30	30	50 / I Delta n
	150	6	10	24	30	
	300	3	5	12	30	
souterrain	1000	1	1	3	10	

Pour la NF C 13 200, en règle générale, une valeur de prise de terre inférieure ou égale à 1 ohm est présumée satisfaisante à cette exigence.
 U_{lp} : tension de tenue des masses du poste - Id : courant de défaut à la terre du réseau HT de distribution publique

Continuité des conducteurs de protection

- Etendue : Les mesures de continuité sont effectuées :
 - quel que soit le type de vérification, comme suit :
 - Liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant (remplacé par un examen visuel en cas d'impossibilité)
 - Tous les matériels fixes et amovibles de classe I, y compris prolongateurs et accessoires présentés.
 - Lors de chaque vérification initiale et sur demande de l'Inspection du Travail, de la totalité des appareils d'éclairage et prises de courant accessibles.
 - Lors de chaque vérification périodique, de la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, la totalité dans les autres locaux, et du tiers des appareils d'éclairage fixes accessibles depuis le sol.
- Méthodologie : La vérification est effectuée à l'aide d'un milliohmètre ou d'un ohmmètre
- Valeurs limites

	En Basse Tension	En Haute Tension
Vérification initiale et à la demande de l'Inspection du Travail	Tableau DC et DD du guide UTE C15-105	examen visuel ou 0,2 ohm
Vérification périodique	2 ohms	examen visuel ou 0,2 ohm

Restitution au Ch. V.3 'Examen des circuits terminaux' : M : Continuité non satisfaisante, B : Continuité satisfaisante
 Unité des valeurs : milli-ohm ou ohm

Isolément des Circuits et Matériels BT

- Etendue : Quel que soit le type de vérification, les mesures d'isolement sont effectuées sur tous les appareils portatifs à main et mobiles présentés, les matériels fixes et semi-fixes dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse, ainsi que les circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel est défectueux ou absent, à l'exception des matériels alimentés en TBTS ou TBTP, de classe II.
- Méthodologie : La mesure d'isolement est effectuée entre conducteur actif et masse (ou terre) à l'aide d'un ohmmètre approprié suivant le domaine de tension.
- Valeurs limites : 0,5 Mégohm pour U > 500V (NF C15-100 ou NF C17-200), pour les câbles chauffants noyés dans les parois, 0,25 Mégohm pour U <= 230V, 0,40 Mégohm pour U > 230V.
- Unité des valeurs : Mégohm

Essai du (des) Contrôleur(s) Permanent d'isolement (CPI)

- Etendue : L'essai du CPI (sauf si présence d'un défaut) est effectué quel que soit le type de vérification pour les installations à neutre isolé ou impédant à l'exclusion des réseaux HT.
- Méthodologie : Essai avec une résistance calibrée, complété par la vérification de l'efficacité de la signalisation et de son report.
- Valeurs limites : Cohérence de l'indication du CPI avec la valeur de la résistance calibrée; Bon fonctionnement de la signalisation et de son report
- Unité des valeurs : kOhm

Essais des Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR)

- Etendue : L'essai des DDR est effectué sur tous les appareils installés quel que soit le type de vérification à l'exclusion des réseaux HT.
- Méthodologie : L'essai des DDR est réalisé par création d'un défaut réel sur l'installation ou d'un défaut amont-aval.
- Valeurs limites : Essais satisfaisants si la valeur de déclenchement est comprise entre la valeur assignée (I delta n) et la moitié de la valeur assignée (I Delta n/2). B : Bon fonctionnement (ou C), M : Fonctionnement incorrect, NE : Non essayé
- Unité des valeurs : mA

Signification des abréviations utilisées

C	Contacteur	I	Interrupteur	PI	Protection Intégrée	RT	Relais Thermique
Dj	Disjoncteur	IDR	Interrupteur Différentiel	PSNE	Protection Surcharge non exigée	S	Sectionneur
DDA	Dispo. de Déconnexion Auto	IF	Interrupteur fusible	RD	Relais différentiel	SF	Sectionneur fusible
DDR	Disjoncteur Différentiel	INV	Inverseur	RE	Relais Electronique		
DC	Discontacteur	IS	Interrupteur sectionneur	RM	Relais Magnétique		
Fu	Fusibles	ISF	Interrupteur sectionneur fusible	RMT	Relais Magnétothermique	Xa/b	a pôles coupés, b pôles protégés

Vérification des récepteurs

ND : Non Déterminée

NV : Nombre d'appareils ou socles accessibles

NI : Nombre d'appareils ou socles installés

V.2 Appareils de mesure et d'essais utilisés

Continuité/isolément, masses et circuits	Essais des DDR	Tests des CPI	Mesures des prises de terre	Continuité de précision (si requis)
LEM ISO PLUS	MEGGER LRCD 220		LEM-NORMA HANDY GEO	

V.3 Résultats
- Prises de terre

Localisation	Désignation	Conditions de mesure / Barrette	Valeur (Ω)
Local comptage EDF	Terre générale	Ouverte	26

- Continuités entre tableaux de la distribution

Localisation	Désignation Tableau	Origine Mesure	Valeur ($m\Omega$)
Local comptage EDF	TGBT	Prise de terre	<100
Chaufferie gaz	Coffret FM chaufferie gaz	TGBT	<100
Chaufferie gaz	Coffret éclairage chaufferie gaz	TGBT	<100
Bureau	Coffret bureau	TGBT	<100
Chaufferie bois	Coffret éclairage chaufferie bois	TGBT	<100
Chaufferie bois	Coffret FM chaufferie bois	TGBT	<100
Chaufferie bois	Coffret mécanisation chaufferie bois	Coffret FM chaufferie bois	<100

- Dispositifs différentiels à courant résiduel

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Déclenchement	Isolement ($M\Omega$)
			$I_{\Delta n}$ (mA)	Tempo(s)		
Local comptage EDF						
> TGBT						
1	Général installation - NSX160F 4x160 A	DDR	1000	0,06	B	
1	Motorisation portail (libre) - C60N 4x16 A	DDR	30		B	
1	Ecl. TGBT - C60N 2x10 A	DDR	300		B	
1	PC TGBT - C60N 2x16 A	DDR	30		B	
1	Eclairage extérieur - C60N 2x10 A	DDR	30		B	
1	Commande - C60N 2x16 A	DDR	300		B	
Chaufferie gaz						
> Coffret FM chaufferie gaz						
1	DD8 (télécommande) - C60N 2x16 A	DDR	30		B	
1	DD1 (chaudière) - C60N 4x32 A	DDR	300		B	
1	DD2 (variateur pompe 1) - C60N 3x32 A	DDR	300		B	
1	DD3 (variateur pompe 2) - C60N 3x32 A	DDR	300		B	
1	DD4 (variateur pompe 3) - C60N 3x32 A	DDR	300		B	
1	DD5 (PC tri+N+T) - C60N 4x32A	DDR	30		B	
1	DD6 (PC 2P+N+T) - C60N 2x16A	DDR	30		B	
1	DD7 (chauffe-eau) - C60N 2x16 A	DDR	30		B	
Chaufferie gaz						
> Coffret éclairage chaufferie gaz						
1	Eclairage - DT40 10 A+N	DDR	300		B	
Bureau						
> Coffret bureau						
1	TBES - C60N 2x6A	DDR	300		B	
1	Eclairage - C60N 2x10 A	DDR	30		B	
1	Prises - C60N 2x16 A	DDR	30		B	

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Déclenchement	Isolement (MΩ)
			I _{Δn} (mA)	Tempo(s)		
1	VMC - C60N 2x10 A	DDR	300		B	
1	Détection gaz - C60N 2x10 A	DDR	300		B	
1	Alarme incendie - C60N 2x10 A	DDR	300		B	
1	GTC - C60N 2x10 A	DDR	30		B	
Chaufferie bois						
> Coffret éclairage chaufferie bois						
1	Eclairage fluo - DT40 10A+N	DDR	300		B	
1	Eclairage sodlum - DT40 10A+N	DDR	300		B	
Chaufferie bois						
> Coffret FM chaufferie bois						
1	DD8 (télécommande) - C60N 2x10 A	DDR	300		B	
1	DD1 (chaudière bois) - C120N 4x100 A	DDR	300		B	
1	DD2 (pompe 1 de charge) - C60N 3x16 A	DDR	30		B	
1	DD3 (Pompe 2 de charge) - C60N 3x16 A	DDR	30		B	
1	DD5 (PC 3 P+N+T) - C60N 4x32 A	DDR	30		B	
1	DD6 (PC 2 P+T) - C60N 2x16 A	DDR	30		B	
1	DD7 (toiture silo) - C60N 4x20 A	DDR	300		B	
Chaufferie bois						
> Coffret mécanisation chaufferie bois						
1	Eclairage - C60N 2x10 A	DDR	30		B	



V - RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS

Réf : 9958324-001-1

Date : 30/11/2017

- Examen des circuits terminaux

Nbre NV / NI	Désignation	CI	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Cont.	Isol. (MΩ)
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
Chaufferie bois										
1	Vis de suies 2 (bas)		NORD		3,55				B	
	N° Obs : 5	R. 4226-07NF C15-100_Ed2002 : 63	Refixer le prune étoupe sur le bornier moteur							
Local après trémie réception copeaux										
1	Extracteur		ND		ND	Dj	6		B	
	N° Obs : 6	R. 4215-09 NF C15-100_Ed2002 : 521	Le mode de pose de la canalisation suivante n'est pas correcte <i>Fixer le câble sur les montants métallique de la charpente</i>							



VI - ANNEXE

Réf : 9958324-001-1

Date : 30/11/2017

Sans objet

Tél. : 05 56 36 93 16
Fax : 05 56 07 61 52

Chaufferie Bismasse
S^r Astier -

CLIENT :

RAPPORT D'INTERVENTION

Date : 19.12.2018 Rapport : 180618 N° Client : 411084

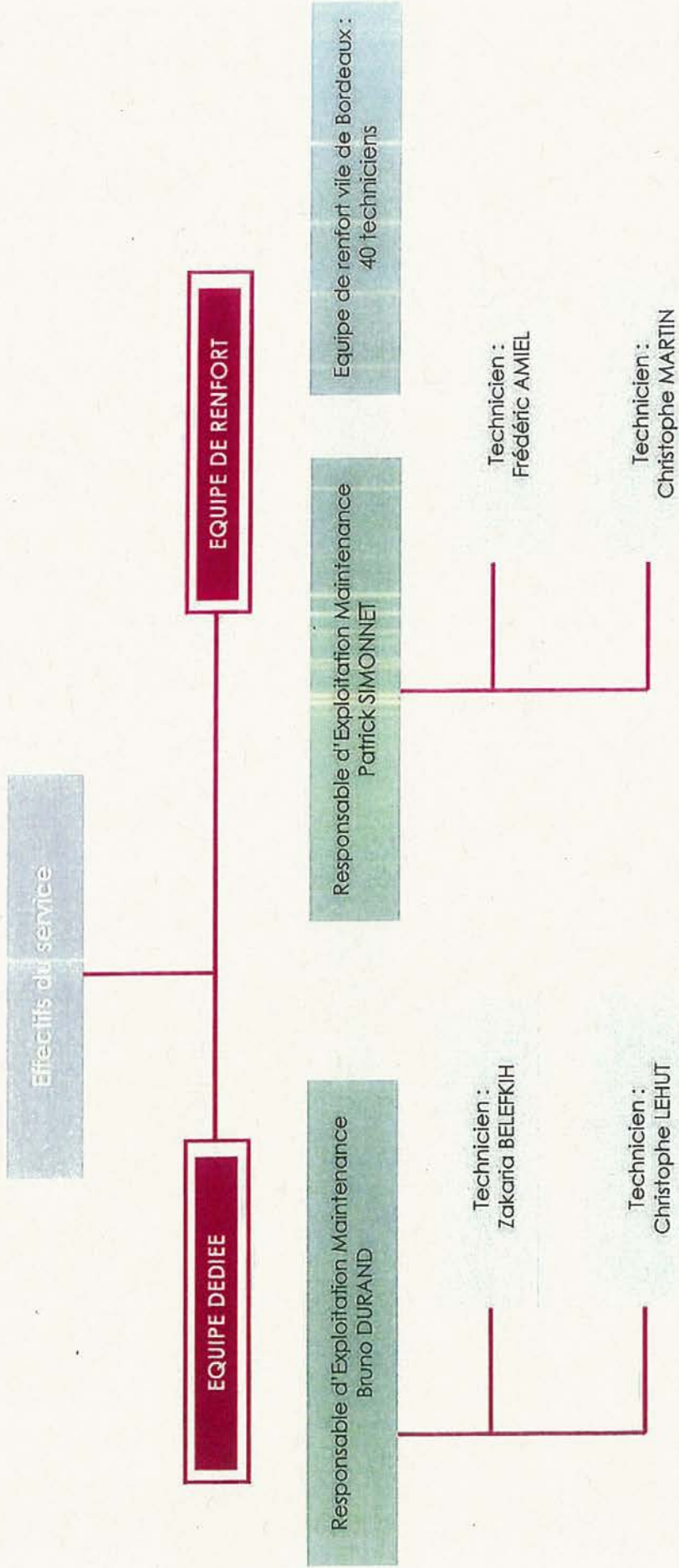
N°	TYPE	ANNEE	TRAVAUX				
			R	M	A	P	V
01	3y ABC	2010				✓	✓
02	3y ABC	2010					✓
03	3y ABC	2010					✓
04	3y ABC	2010					✓
05	2y ABC	2016					✓
06							
07							
08							
09							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							

OBSERVATION : R : recharge
 M : mines
 Bon état général A : recharge additif
 P : recharge poudre
 V : entretien standart

ANNEXE 10

PERSONNEL IDEX ENERGIES

- EFFECTIFS DU SERVICE IDEX ENERGIES
- DETAIL DE LA VALORISATION DU PERSONNEL ET DES FRAIS DE STRUCTURE



DURAND BRUNO

Responsable d'Exploitation

22 ans d'expérience



COMPETENCES / MISSIONS

Assurer :

Le management des techniciens et des éventuelles entreprises sous-traitantes,
L'organisation du travail (préventif, correctif, gestion des approvisionnements, ...)
pour son équipe : planification + contrôle exécution,

La qualité de conduite, de l'exploitation et de la maintenance réalisées par les équipes IDEX. A ce titre, il procède à des contrôles réguliers pour évaluer ces prestations,

Le suivi et l'exécution des travaux, des petits travaux de remise à niveau et des solutions de progrès,

Le suivi du respect des mesures d'hygiène et de sécurité,

Le déclenchement des opérations conditionnelles,

L'assistance technique auprès du Client,

L'établissement des rapports périodiques d'exploitation,

Les relations techniques / la participation aux réunions périodiques prévues

Rendre compte à son Directeur d'Agence.

PARCOURS PROFESSIONNEL

1989 à ce jour IDEX Energies à Canéjan – Responsable d'Exploitation

1988 à 1989 Service Militaire

DIPLOME

1988 BEP Froid Climatisation

FORMATIONS / HABILITATIONS

Habilitations : Electrique BC-BT – BR-BT – B1V-BT – H0V-HTA – HABILIGAZ Indice C et M - CACES – PEMP Conducteur catégorie 3 Type B

Formations : Livret sécurité – Livret Légionelle – Livret fibres céramique réfractaires
Causerie Sécurité MASE IUC – Gestes et Postures – Livret Amiante



LEHUT CHRISTOPHE

Technicien de Maintenance

25 ans d'expérience



COMPETENCES / MISSIONS

Assurer :

La surveillance des équipements et appareils pris en charge,

Les opérations de maintenance préventive programmées selon le planning,

Le renseignement des différents documents de maintenance,

Les interventions de première urgence ainsi que des interventions non urgentes programmées,

La relation quotidienne avec les Utilisateurs et les représentants du Client.

Participer à l'astreinte technique.

Rend compte à son Responsable d'exploitation.

PARCOURS PROFESSIONNEL

1989 à ce jour

IDEX Energies à Canéjan – Technicien de Maintenance

DIPLOME

CAP Electrotechnique

BEP Electrotechnique Mention Génie Climatique

FORMATIONS / HABILITATIONS

Habilitations : Electrique B2V-BT – H0V-HTA – BC-BT – BR-BT – HABILIGAZ Indice C, M et T

Attestation d'aptitude à la manipulation de fluide frigorigène catégorie 1

Astreinte

Formations : Livret sécurité – Livret amiante – Livret Légionelle – Livret Fibres céramiques réfractaires

idex
#Efficience Energétique



BELEFKIH ZAKARIA

Technicien de Maintenance

7 ans d'expérience



COMPETENCES / MISSIONS

Assurer :

La surveillance des équipements et appareils pris en charge,

Les opérations de maintenance préventive programmées selon le planning,

Le renseignement des différents documents de maintenance,

Les interventions de première urgence ainsi que des interventions non urgentes programmées,

La relation quotidienne avec les Utilisateurs et les représentants du Client.

Participer à l'astreinte technique.

Rend compte à son Responsable d'exploitation.

PARCOURS PROFESSIONNEL

2007 à ce jour	IDEX Energies à Canéjan - Technicien de Maintenance
2006	CEGELEC - Electricien
2004 à 2006	LEROY SOMER

DIPLOME

BAC STI Génie Electrotechnique
BEP / CAP Electrotechnique

FORMATIONS / HABILITATIONS

Habilitations : HABILIGAZ Indice C-M-T - Electrique B2V-BT - H0V-HTA - BR-BT - BC-BT - - Vapeur - Astreinte

CACES PEMP Conducteur Cat 1 Type B - Cat 3 Type B - Surveillant Cat 1 Type B - Cat 3 Type B - CACES Grue Auxiliaire -

Formations : Livret Amiante - Formation Légionelle TAR - Gestes et postures - Causerie Sécurité MASE IUC

idex
#Efficience Énergétique



Une question sur votre facture
Caramba DIOUF
01 47 12 42 67
caramba.diouf@idex.fr

Une question technique
CENTRE SUD OUEST
Agence 600 - CHARENTES
ZA actipolis II
2 rue nully de harcourt
33610 CANEJAN
05-57-89-10-70 - severine.tabanou@idex.fr

Votre règlement
IDEX ENERGIES
148 Route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
IBAN : FR7618206004276503481127478
BIC : AGRIFRPP882



SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Facture N° C180204904 du 27/02/2018

ÉCHÉANCE du 31/10/2017

	SOLENA			
	Hors Taxes	TVA	TTC	
Nos références. Contrat N°25C/1712/28242/0 à effet au 01/10/2017 Références Internes : 25 / 0000531 / 251B22-001	Prestation P2 Base 20% (E)	3 343.31	668.66	4 011.97

	TVA 20% (E)	Total
HT	3343.31	3343.31
TVA	668.66	668.66
TTC	4011.97	4011.97

Chèque à 45 jours, payable le 30/04/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT
C180204904 - 27/02/2018
TOTAL TTC : 4011,97 €
N/REF : 0000531 /251B22-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLANCOURT
SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000662 - NAF 3530Z - No identification TVA : FR10315871640

Détail des redevances

P2		Exploitation et Maintenance des installations		
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe	
Prix de base au 01/10/2017	40000	40000,00		
Prix révisé	40000 x 1,002992(*)	40119,68	(*) REV1	
Montant facturé	40119,68 x 1/12	3343,31		
Période Facturée du 01/10/2017 au 31/10/2017		Total HT: 3 343,31		
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC
(E) 20%	100%	3 343,31	668,66	4 011,97

(*) REV1 - Révision à une date donnée

Indices de base

ICHTT_Co(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 07/07/2017 = 118,7
 FSD2o(INDICE FSD2) au 29/09/2017 = 124,7

Indices de révision

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE)
 ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 06/10/2017 = 119,1

FSD2(INDICE FSD2)

FSD2(INDICE FSD2) au 31/10/2017 = 125,2

Formule de révision

$0,15 + (0,65 \times (\text{ICHTT_C} / \text{ICHTT_Co})) + (0,2 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o})) = 0,15 + (0,65 \times (119,1 / 118,7)) + (0,2 \times (125,2 / 124,7)) = 1,002992$

Une question sur votre facture
Caramba DIOUF
01 47 12 42 67
caramba.diouf@idex.fr

Une question technique
CENTRE SUD OUEST
Agence 600 - CHARENTES
ZA actipolis II
2 rue nully de harcourt
33610 CANEJAN
05-57-89-10-70 - severine.tabanou@idex.fr

Votre règlement
IDEX ENERGIES
148 Route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
IBAN : FR7618206004276503481127478
BIC : AGRIFRPP882



SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Facture N° C180204905 du 27/02/2018

ÉCHÉANCE du 30/11/2017

	SOLENA		
	Hors Taxes	TVA	TTC
Nos références. Contrat N°25C/1712/28242/0 à effet au 01/10/2017 Références Internes : 25 / 0000531 / 251B22-001	Prestation P2 Base 20% (E)	3 344.91 668.98	4 013.89

	TVA 20% (E)	Total
HT	3344.91	3344.91
TVA	668.98	668.98
TTC	4013.89	4013.89

Chèque à 45 jours, payable le 30/04/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT
C180204905 - 27/02/2018
TOTAL TTC : 4013,89 €
N/REF : 0000531 /251B22-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLANCOURT
SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000562 - NAF 3530Z - No Identification TVA : FR10315871640

Détail des redevances

P2		Exploitation et Maintenance des installations		
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe	
Prix de base au 01/10/2017	40000	40000,00		
Prix révisé	40000 x 1,003473(*)	40138,92	(*) REV1	
Montant facturé	40138,92 x 1/12	3344,91		
Période Facturée du 01/11/2017 au 30/11/2017		Total HT: 3 344,91		
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC
(E) 20%	100%	3 344,91	668,98	4 013,89

REV1 - Révision à une date donnée

Indices de base

ICHTT_Co(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 07/07/2017 = 118,7
 FSD2o(INDICE FSD2) au 29/09/2017 = 124,7

Indices de révision

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE)
 ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 06/10/2017 = 119,1

FSD2(INDICE FSD2)

FSD2(INDICE FSD2) au 30/11/2017 = 125,5

Formule de révision

$0,15 + (0,65 \times (\text{ICHTT_C} / \text{ICHTT_Co})) + (0,2 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o})) = 0,15 + (0,65 \times (119,1 / 118,7)) + (0,2 \times (125,5 / 124,7)) = 1,003473$

Une question sur votre facture
Caramba DIOUF
01 47 12 42 67
caramba.diouf@idex.fr

Une question technique
CENTRE SUD OUEST
Agence 600 - CHARENTES
ZA actipolis II
2 rue nully de harcourt
33610 CANEJAN
05-57-89-10-70 - severine.tabanou@idex.fr

Votre règlement
IDEX ENERGIES
148 Route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
IBAN : FR7618206004276503481127478
BIC : AGRIFRPP882



SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Facture N° C180204906 du 27/02/2018

ÉCHÉANCE du 31/12/2017

	SOLENA		
	Hors Taxes	TVA	TTC
Nos références. Contrat N°25C/1712/28242/0 à effet au 01/10/2017 Références Internes : 25 / 0000531 / 251B22-001	Prestation P2 Base 20% (E)	3 350.79	4 020.95

	TVA 20% (E)	Total
HT	3350.79	3350.79
TVA	670.16	670.16
TTC	4020.95	4020.95

Chèque à 45 jours, payable le 30/04/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT
C180204906 - 27/02/2018
TOTAL TTC : 4020,95 €
N/REF : 0000531 / 251B22-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLANCOURT
SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000662 - NAF 3530Z - No identification TVA : FR10315871640

Détail des redevances

P2		Exploitation et Maintenance des installations			
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe		
Prix de base au 01/10/2017	40000	40000,00			
Prix révisé	40000 x 1,005238(*)	40209,52	(*) REV1		
Montant facturé	40209,52 x 1/12	3350,79			
Période Facturée du 01/12/2017 au 31/12/2017		Total HT: 3 350,79			
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC	
(E) 20%	100%	3 350,79	670,16	4 020,95	

(*) REV1 - Révision à une date donnée

Indices de base

ICHTT_Co(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 07/07/2017 = 118,7
 FSD2o(INDICE FSD2) au 29/09/2017 = 124,7

Indices de révision

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE)
 ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 06/10/2017 = 119,1

FSD2(INDICE FSD2)

FSD2(INDICE FSD2) au 22/12/2017 = 126,6

Formule de révision

$0,15 + (0,65 \times (\text{ICHTT_C} / \text{ICHTT_Co})) + (0,2 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o})) = 0,15 + (0,65 \times (119,1 / 118,7)) + (0,2 \times (126,6 / 124,7)) = 1,005238$

Une question sur votre facture
Caramba DIOUF
01 47 12 42 67
caramba.diouf@idex.fr

Une question technique
CENTRE SUD OUEST
Agence 600 - CHARENTES
ZA actipolis II
2 rue nully de harcourt
33610 CANEJAN
05-57-89-10-70 - severine.tabanou@idex.fr

Votre règlement
IDEX ENERGIES
148 Route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
IBAN : FR7618206004276503481127478
BIC : AGRIFRPP882



SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Facture N° C180204907 du 27/02/2018

ÉCHÉANCE du 31/01/2018

	SOLENA		
	Hors Taxes	TVA	TTC
Nos références, Contrat N°25C/1712/28242/0 à effet au 01/10/2017 Références Internes : 25 / 0000531 / 251B22-001	Prestation P2 Base 20% (E)	3 364.42 672.88	4 037.30

	TVA 20% (E)	Total
HT	3364.42	3364.42
TVA	672.88	672.88
TTC	4037.30	4037.30

Chèque à 45 jours, payable le 30/04/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT
C180204907 - 27/02/2018
TOTAL TTC : 4037,3 €
N/REF : 0000531 /251B22-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLANCOURT
SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000662 - NAF 3530Z - No Identification TVA : FR10315871640

Détail des redevances

P2		Exploitation et Maintenance des installations			
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe		
Prix de base au 01/10/2017	40000	40000,00			
Prix révisé	40000 x 1,009325(*)	40373,00	(*) REV1		
Montant facturé	40373 x 1/12	3364,42			
Période Facturée du 01/01/2018 au 31/01/2018		Total HT: 3 364,42			
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC	
(E) 20%	100%	3 364,42	672,88	4 037,30	

(*) REV1 - Révision à une date donnée

Indices de base

ICHTT_Co(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 07/07/2017 = 118,7

FSD2o(INDICE FSD2) au 29/09/2017 = 124,7

Indices de révision

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE)

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 10/01/2018 = 119,7

FSD2(INDICE FSD2)

FSD2(INDICE FSD2) au 31/01/2018 = 127,1

Formule de révision

$0,15 + (0,65 \times (\text{ICHTT_C} / \text{ICHTT_Co})) + (0,2 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o})) = 0,15 + (0,65 \times (119,7 / 118,7)) + (0,2 \times (127,1 / 124,7)) = 1,009325$

Une question sur votre facture
Veronique CLEMENT
01 47 12 42 33
veronique.clement@idex.fr

Une question technique
CENTRE SUD OUEST
Agence 600 - CHARENTES
ZA actipolis II
2 rue nully de harcourt
33610 CANEJAN
05-57-89-10-70 - severine.tabanou@idex.fr

Votre règlement
IDEX ENERGIES
148 Route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
IBAN : FR7618206004276503481127478
BIC : AGRIFRPP882



SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Facture N° C180206041 du 28/02/2018

ÉCHÉANCE du 28/02/2018

	SOLENA		
	Hors Taxes	TVA	TTC
Nos références. Contrat N°25C/1712/28242/0 à effet au 01/10/2017 Références Internes : 25 / 0000531 / 251B22-001	Prestation P2 Base 20% (E)	3 368.16 673.63	4 041.79

	TVA 20% (E)	Total
HT	3368.16	3368.16
TVA	673.63	673.63
TTC	4041.79	4041.79

Chèque à 45 jours, payable le 30/04/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT
C180206041 - 28/02/2018
TOTAL TTC : 4041,79 C
N/REF : 0000531 /251B22-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLANCOURT
SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000662 - NAF 3530Z - No Identification TVA : FR10315871640

Détail des redevances

P2		Exploitation et Maintenance des installations			
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe		
Prix de base au 01/10/2017	40000	40000,00			
Prix révisé	40000 x 1,010448(*)	40417,92	(*) REV1		
Montant facturé	40417,92 x 1/12	3368,16			
Période Facturée du 01/02/2018 au 28/02/2018		Total HT: 3 368,16			
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC	
(E) 20%	100%	3 368,16	673,63	4 041,79	

(*) REV1 - Révision à une date donnée

Indices de base

ICHTT_Co(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 07/07/2017 = 118,7
 FSD2o(INDICE FSD2) au 29/09/2017 = 124,7

Indices de révision

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE)
 ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 10/01/2018 = 119,7

FSD2(INDICE FSD2)

FSD2(INDICE FSD2) au 28/02/2018 = 127,8

Formule de révision

$0,15 + (0,65 \times (\text{ICHTT_C} / \text{ICHTT_Co})) + (0,2 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o})) = 0,15 + (0,65 \times (119,7 / 118,7)) + (0,2 \times (127,8 / 124,7)) = 1,010448$

Une question sur votre facture
Veronique CLEMENT
01 47 12 42 33
veronique.clement@idex.fr

Une question technique
CENTRE SUD OUEST
Agence 600 - CHARENTES
ZA actipolis II
2 rue nully de harcourt
33610 CANEJAN
05-57-89-10-70 - severine.tabanou@idex.fr



SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Votre règlement
IDEX ENERGIES
148 Route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
IBAN : FR7618206004276503481127478
BIC : AGRIFRPP882

Facture N° C180308430 du 31/03/2018

ÉCHÉANCE du 31/03/2018

Nos références.
Contrat N°25C/1712/28242/0 à effet au 01/10/2017
Références Internes : 25 / 0000531 / 251B22-001

SOLENA			
	Hors Taxes	TVA	TTC
Prestation P2			
Base 20% (E)	3 370.83	674.17	4 045.00
		TVA 20% (E)	Total
HT		3370.83	3370.83
TVA		674.17	674.17
TTC		4045.00	4045.00

Chèque à 45 jours, payable le 31/05/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT
C180308430 - 31/03/2018
TOTAL TTC : 4045 €
N/REF : 0000531 / 251B22-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLANCOURT
SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000662 - NAF 3530Z - No Identification TVA : FR10315871640

Détail des redevances

P2		Exploitation et Maintenance des installations			
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe		
Prix de base au 01/10/2017	40000	40000,00			
Prix révisé	40000 x 1,01125(*)	40450,00	(*) REV1		
Montant facturé	40450 x 1/12	3370,83			
Période Facturée du 01/03/2018 au 31/03/2018		Total HT: 3 370,83			
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC	
(E) 20%	100%	3 370,83	674,17	4 045,00	

(*) REV1 - Révision à une date donnée

Indices de base

ICHTT_Co(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 07/07/2017 = 118,7
FSD2o(INDICE FSD2) au 29/09/2017 = 124,7

Indices de révision

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE)
ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 10/01/2018 = 119,7

FSD2(INDICE FSD2)

FSD2(INDICE FSD2) au 30/03/2018 = 128,3

Formule de révision

$0,15 + (0,65 \times (\text{ICHTT_C} / \text{ICHTT_Co})) + (0,2 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o})) = 0,15 + (0,65 \times (119,7 / 118,7)) + (0,2 \times (128,3 / 124,7)) = 1,01125$

Détail des redevances

P2		Exploitation et Maintenance des installations		
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe	
Prix de base au 01/10/2017	40000	40000,00		
Prix révisé	40000 x 1,01479(*)	40591,60	(*) REV1	
Montant facturé	40591,6 x 1/12	3382,63		
Période Facturée du 01/04/2018 au 30/04/2018		Total HT: 3 382,63		
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC
(E) 20%	100%	3 382,63	676,53	4 059,16

(*) REV1 - Révision à une date donnée

Indices de base
 ICHTT_Co(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 07/07/2017 = 118,7
 FSD2o(INDICE FSD2) au 29/09/2017 = 124,7

Indices de révision
 ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE)
 ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 10/04/2018 = 120,2

FSD2(INDICE FSD2)
 FSD2(INDICE FSD2) au 30/04/2018 = 128,8

Formule de révision
 $0,15 + (0,65 \times (\text{ICHTT_C} / \text{ICHTT_Co})) + (0,2 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o})) = 0,15 + (0,65 \times (120,2 / 118,7)) + (0,2 \times (128,8 / 124,7)) = 1,01479$

Une question sur votre facture
Veronique CLEMENT
01 47 12 42 33
veronique.clement@idex.fr

Une question technique
CENTRE SUD OUEST
Agence 600 - CHARENTES
ZA actipolis II
2 rue nully de harcourt
33610 CANEJAN
05-57-89-10-70 - severine.tabanou@idex.fr

Votre règlement
IDEX ENERGIES
148 Route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
IBAN : FR7618206004276503481127478
BIC : AGRIFRPP882



SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Facture N° C180504229 du 31/05/2018

ÉCHÉANCE du 31/05/2018

	SOLENA		
	Hors Taxes	TVA	TTC
Prestation P2			
Base 20% (E)	3 383.17	676.63	4 059.80

Nos références.
Contrat N°25C/1712/28242/0 à effet au 01/10/2017
Références Internes : 25 / 0000531 / 251B22-001

	TVA 20% (E)	Total
HT	3383.17	3383.17
TVA	676.63	676.63
TTC	4059.80	4059.80

Chèque à 45 jours, payable le 31/07/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT
C180504229 - 31/05/2018
TOTAL TTC : 4059,8 C
N/REF : 0000531 /251B22-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLANCOURT
SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000662 - NAF 3530Z - No Identification TVA : FR10315871640

Détail des redevances

P2		Exploitation et Maintenance des installations			
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe		
Prix de base au 01/10/2017	40000	40000,00			
Prix révisé	40000 x 1,01495(*)	40598,00	(*) REV1		
Montant facturé	40598 x 1/12	3383,17			
Période Facturée du 01/05/2018 au 31/05/2018		Total HT: 3 383,17			
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC	
(E) 20%	100%	3 383,17	676,63	4 059,80	

(*) REV1 - Révision à une date donnée

Indices de base

ICHTT_Co(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 07/07/2017 = 118,7

FSD2o(INDICE FSD2) au 29/09/2017 = 124,7

Indices de révision

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE)

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 10/04/2018 = 120,2

FSD2(INDICE FSD2)

FSD2(INDICE FSD2) au 31/05/2018 = 128,9

Formule de révision

$0,15 + (0,65 \times (\text{ICHTT_C} / \text{ICHTT_Co})) + (0,2 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o})) = 0,15 + (0,65 \times (120,2 / 118,7)) + (0,2 \times (128,9 / 124,7)) = 1,01495$

Une question sur votre facture
Veronique CLEMENT
01 47 12 42 33
veronique.clement@idex.fr

Une question technique
CENTRE SUD OUEST
Agence 600 - CHARENTES
ZA actipolis II
2 rue nully de harcourt
33610 CANEJAN
05-57-89-10-70 - severine.tabanou@idex.fr

Votre règlement
IDEX ENERGIES
148 Route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
IBAN : FR7618206004276503481127478
BIC : AGRIFRPP882



SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Facture N° C180608882 du 30/06/2018

ÉCHÉANCE du 30/06/2018

	SOLENA			
	Hors Taxes	TVA	TTC	
Nos références. Contrat N°25C/1712/28242/0 à effet au 01/10/2017 Références Internes : 25 / 0000531 / 251B22-001	Prestation P2 Base 20% (E)	3 385.31	677.06	4 062.37

	TVA 20% (E)	Total
HT	3385.31	3385.31
TVA	677.06	677.06
TTC	4062.37	4062.37

Chèque à 45 jours, payable le 31/08/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT
C180608882 - 30/06/2018
TOTAL TTC : 4062,37 €
N/REF : 0000531 /251B22-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 Janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLANCOURT
SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000662 - NAF 3530Z - No Identification TVA : FR10315871640

Détail des redevances

P2		Exploitation et Maintenance des installations			
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe		
Prix de base au 01/10/2017	40000	40000,00			
Prix révisé	40000 x 1,015592(*)	40623,68	(*) REV1		
Montant facturé	40623,68 x 1/12	3385,31			
Période Facturée du 01/06/2018 au 30/06/2018		Total HT: 3 385,31			
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC	
(E) 20%	100%	3 385,31	677,06	4 062,37	

(*) REV1 - Révision à une date donnée

Indices de base

ICHTT_Co(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 07/07/2017 = 118,7
 FSD2o(INDICE FSD2) au 29/09/2017 = 124,7

Indices de révision

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE)
 ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 10/04/2018 = 120,2

FSD2(INDICE FSD2)

FSD2(INDICE FSD2) au 29/06/2018 = 129,3

Formule de révision

$0,15 + (0,65 \times (\text{ICHTT_C} / \text{ICHTT_Co})) + (0,2 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o})) = 0,15 + (0,65 \times (120,2 / 118,7)) + (0,2 \times (129,3 / 124,7)) = 1,015592$

Une question sur votre facture
 Veronique CLEMENT
 01 47 12 42 33
 veronique.clement@idex.fr

Une question technique
 CENTRE SUD OUEST
 Agence 600 - CHARENTES
 ZA actipolis II
 2 rue nully de harcourt
 33610 CANEJAN
 05-57-89-10-70 - severine.tabanou@idex.fr

Votre règlement
 IDEX ENERGIES
 148 Route de la Reine
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 IBAN : FR7618206004276503481127478
 BIC : AGRIFRPP882



SOLENA
 CHEZ IDEX ENERGIES
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN

Facture N° C180706795 du 31/07/2018

ÉCHÉANCE du 31/07/2018

Nos références.
 Contrat N°25C/1712/28242/0 à effet au 01/10/2017
 Références Internes : 25 / 0000531 / 251B22-001

SOLENA			
	Hors Taxes	TVA	TTC
Prestation P2			
Base 20% (E)	3 402.58	680.52	4 083.10

UO	AFFAIRE	CHANTIER	PRESTATION
N° de compte	Date		
	Pièce n°		
Accord/DR Réserve	Signature		

	TVA 20% (E)	Total
HT	3402.58	3402.58
TVA	680.52	680.52
TTC	4083.10	4083.10

Chèque à 45 jours, payable le 30/09/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements
 (D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT
 C180706795 - 31/07/2018
 TOTAL TTC : 4083,1 C
 N/REF : 0000531 /251B22-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLANCOURT
 SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000662 - NAF 3530Z - No Identification TVA : FR10315871640

Détail des redevances

P2		Exploitation et Maintenance des installations		
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe	
Prix de base au 01/10/2017	40000	40000,00		
Prix révisé	40000 x 1,020774(*)	40830,96	(*) REV1	
Montant facturé	40830,96 x 1/12	3402,58		
Période Facturée du 01/07/2018 au 31/07/2018		Total HT: 3 402,58		
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC
(E) 20%	100%	3 402,58	680,52	4 083,10

(*) REV1 - Révision à une date donnée

Indices de base

ICHTT_Co(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 07/07/2017 = 118,7
 FSD2o(INDICE FSD2) au 29/09/2017 = 124,7

Indices de révision

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE)
 ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 10/07/2018 = 121

FSD2(INDICE FSD2)

FSD2(INDICE FSD2) au 25/07/2018 = 129,8

Formule de révision

$0,15 + (0,65 \times (\text{ICHTT_C} / \text{ICHTT_Co})) + (0,2 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o})) = 0,15 + (0,65 \times (121 / 118,7)) + (0,2 \times (129,8 / 124,7)) = 1,020774$

Une question sur votre facture
Veronique CLEMENT
01 47 12 42 33
veronique.clement@idex.fr

Une question technique
CENTRE SUD OUEST
Agence 600 - CHARENTES
ZA actipolis II
2 rue nully de harcourt
33610 CANEJAN
05-57-89-10-70 - severine.tabanou@idex.fr

Votre règlement
IDEX ENERGIES
148 Route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLAN COURT
IBAN : FR7618206004276503481127478
BIC : AGRIFRPP882



SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Facture N° C180805584 du 31/08/2018

ÉCHÉANCE du 31/08/2018

Nos références.
Contrat N°25C/1712/28242/0 à effet au 01/10/2017
Références Internes : 25 / 0000531 / 251B22-001

SOLENA			
	Hors Taxes	TVA	TTC
Prestation P2			
Base 20% (E)	3 408.46	681.69	4 090.15

	TVA 20% (E)	Total
HT	3408.46	3408.46
TVA	681.69	681.69
TTC	4090.15	4090.15

Chèque à 45 jours, payable le 31/10/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT
C180805584 - 31/08/2018
TOTAL TTC : 4090,15 €
N/REF : 0000531 /251B22-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLAN COURT
SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000662 - NAF 3530Z - No Identification TVA : FR10315871640

Détail des redevances

P2		Exploitation et Maintenance des installations			
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe		
Prix de base au 01/10/2017	40000	40000,00			
Prix révisé	40000 x 1,022539(*)	40901,56	(*) REV1		
Montant facturé	40901,56 x 1/12	3408,46			
Période Facturée du 01/08/2018 au 31/08/2018		Total HT: 3 408,46			
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC	
(E) 20%	100%	3 408,46	681,69	4 090,15	

(*) REV1 - Révision à une date donnée

Indices de base

ICHTT_Co(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 07/07/2017 = 118,7

FSD2o(INDICE FSD2) au 29/09/2017 = 124,7

Indices de révision

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE)

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 10/07/2018 = 121

FSD2(INDICE FSD2)

FSD2(INDICE FSD2) au 31/08/2018 = 130,9

Formule de révision

$0,15 + (0,65 \times (\text{ICHTT_C} / \text{ICHTT_Co})) + (0,2 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o})) = 0,15 + (0,65 \times (121 / 118,7)) + (0,2 \times (130,9 / 124,7)) = 1,022539$

Une question sur votre facture
Veronique CLEMENT
01 47 12 42 33
veronique.clement@idex.fr

Une question technique
CENTRE SUD OUEST
Agence 600 - CHARENTES
ZA actipolis II
2 rue nully de harcourt
33610 CANEJAN
05-57-89-10-70 - severine.tabanou@idex.fr

Votre règlement
IDEX ENERGIES
148 Route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLAN COURT
IBAN : FR7618206004276503481127478
BIC : AGRIFRPP882



SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Facture N° C180907007 du 30/09/2018

ÉCHÉANCE du 30/09/2018

Nos références.
Contrat N°25C/1712/28242/0 à effet au 01/10/2017
Références Internes : 25 / 0000531 / 251B22-001

	SOLENA		
	Hors Taxes	TVA	TTC
Prestation P2 Base 20% (E)	3 411.14	682.23	4 093.37

	TVA 20% (E)	Total
HT	3411.14	3411.14
TVA	682.23	682.23
TTC	4093.37	4093.37

Chèque à 45 jours, payable le 30/11/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT
C180907007 - 30/09/2018
TOTAL TTC : 4093,37 €
N/REF : 0000531 / 251B22-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLAN COURT
SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000662 - NAF 3530Z - No Identification TVA : FR10315871640

Détail des redevances

P2		Exploitation et Maintenance des installations		
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe	
Prix de base au 01/10/2017	40000	40000,00		
Prix révisé	40000 x 1,023341(*)	40933,64	(*) REV1	
Montant facturé	40933,64 x 1/12	3411,14		
Période Facturée du 01/09/2018 au 30/09/2018		Total HT: 3 411,14		
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC
(E) 20%	100%	3 411,14	682,23	4 093,37

(*) REV1 - Révision à une date donnée

Indices de base

ICHTT_Co(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 07/07/2017 = 118,7

FSD2o(INDICE FSD2) au 29/09/2017 = 124,7

Indices de révision

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE)

ICHTT_C(ICHT-IME AVEC EFFET CICE) au 10/07/2018 = 121

FSD2(INDICE FSD2)

FSD2(INDICE FSD2) au 28/09/2018 = 131,4

Formule de révision

$0,15 + (0,65 \times (\text{ICHTT_C} / \text{ICHTT_Co})) + (0,2 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o})) = 0,15 + (0,65 \times (121 / 118,7)) + (0,2 \times (131,4 / 124,7)) = 1,023341$

ANNEXE 11

ASSURANCES

- ATTESTATIONS D'ASSURANCE
- FACTURES ASSURANCES

**ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISES**

La Société Allianz IARD certifie que la société :

**SOLENA
Mairie de St Astier Rue Jules Ferry
24110 ST ASTIER**

est titulaire d'un contrat n° 086 897 945, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

INSTALLATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE DANS LE DOMAINE DE :

- SERVICE A L'ENERGIE ET MULTISERVICES
- MAINTENANCE CHARGEURS BATTERIES, ONDULEURS ET DETECTION INCENDIE
- FOURNITURE ET TRAITEMENT DE L'EAU
- TRAITEMENT DES FUMÉES, DECHETS, ASSAINISSEMENT ET CURAGE
- MONTEUR D'OPERATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Ainsi que toutes activités annexes et connexes s'y rapportant.

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Le présent document a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garanties opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...)

Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PARIS LA DEFENSE, le 21 septembre 2017
Pour la Société,



<p>RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON</p> <p>Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus</p> <p>Dont : Dommages matériels et immatériels consécutifs</p> <p>Dont : Faute Inexcusable de l'employeur</p> <p>Dont : Dommages aux biens confiés et aux installations</p>	<p>10 000 000 € par sinistre</p> <p>10 000 000 € par sinistre</p> <p>10 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>10 000 000 € par sinistre</p>
<p>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON/RC PROFESSIONNELLE</p> <p>Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus</p> <p>Dont :</p> <p>Dommages matériels et immatériels consécutifs</p>	<p>10 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>10 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p>
<p>DEFENSE PENALE ET RECOURS</p>	<p>100 000€ par sinistre</p>



réinventons / notre métier



ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'assurance AXA ASSURANCE, dont le siège social est situé 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex,

Certifie :

Que la Société Solena

Site : St Astier

Est assurée au titre de la police d'assurance Dommages aux Biens, Pertes Consécutives et Frais Supplémentaires n° 5 794 030 804, dont l'échéance principale est fixée au 1er octobre de chaque année, garantissant le risque situé à l'adresse ci-dessus :

Activité : Chaufferie

Garanties : Incendie, Foudre, Explosions, Dégâts des eaux, Tempête, Grêle, Fumées, Attentats, Emeutes, Terrorisme, Choc de Véhicules, Dommages Electriques, Catastrophes naturelles, Bris de Machines, Pertes d'exploitation

Capitaux :

Valeur Matériel//Equipements	781 311 €
Valeur Bâtiments	546 413 €
Pertes d'Exploitation	170 000 €

Cette attestation est valable pour la période du 01 octobre 2017 au 30 septembre 2018.

La présente attestation est établie pour faire valoir ce que de droit et ne saurait engager en aucun cas, la Compagnie d'assurance et Verlingue hors des limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 02 novembre 2017



Detail compte Assurances

CIC0002223	PC	6161000	CC0101001P2	05/10/2017	0.00	25.00	REMBT LMA 2015-2016
ABT0000339	OD	6161000	CC0101001P2	31/10/2017	20.00	0.00	Abt Assur RC
ABT0000345	OD	6161000	CC0101001P2	30/11/2017	20.00	0.00	Abt Assur RC
ABT0000351	OD	6161000	CC0101001P2	31/12/2017	20.00	0.00	Abt Assur RC
ABT0000357	OD	6161000	CC0101001P2	31/01/2018	20.00	0.00	Abt Assur RC
ABT0000363	OD	6161000	CC0101001P2	28/02/2018	20.00	0.00	Abt Assur RC
ABT0000369	OD	6161000	CC0101001P2	31/03/2018	20.00	0.00	Abt Assur RC
ABT0000375	OD	6161000	CC0101001P2	30/04/2018	20.00	0.00	Abt Assur RC
ABT0000381	OD	6161000	CC0101001P2	31/05/2018	20.00	0.00	Abt Assur RC
ABT0000387	OD	6161000	CC0101001P2	30/06/2018	20.00	0.00	Abt Assur RC
ABT0000393	OD	6161000	CC0101001P2	31/07/2018	20.00	0.00	Abt Assur RC
CIC0002473	PC	6161000	CC0101001P2	06/08/2018	0.00	25.67	REMBT LMA 16/17
ABT0000399	OD	6161000	CC0101001P2	31/08/2018	20.00	0.00	Abt Assur RC
ABT0000405	OD	6161000	CC0101001P2	30/09/2018	20.00	0.00	Abt Assur RC
ODG0000387	OD	6161000	CC0101001P2	30/09/2018	11.12	0.00	Ajust Abt Assur RC
ABT0000336	OD	6165000	CC0101001P2	31/10/2017	311.00	0.00	Abt Assur Mult
ABT0000342	OD	6165000	CC0101001P2	30/11/2017	311.00	0.00	Abt Assur Mult
ABT0000348	OD	6165000	CC0101001P2	31/12/2017	311.00	0.00	Abt Assur Mult
ABT0000354	OD	6165000	CC0101001P2	31/01/2018	311.00	0.00	Abt Assur Mult
ABT0000360	OD	6165000	CC0101001P2	28/02/2018	311.00	0.00	Abt Assur Mult
ABT0000366	OD	6165000	CC0101001P2	31/03/2018	311.00	0.00	Abt Assur Mult
ABT0000372	OD	6165000	CC0101001P2	30/04/2018	311.00	0.00	Abt Assur Mult
ABT0000378	OD	6165000	CC0101001P2	31/05/2018	311.00	0.00	Abt Assur Mult
ABT0000384	OD	6165000	CC0101001P2	30/06/2018	311.00	0.00	Abt Assur Mult
ABT0000390	OD	6165000	CC0101001P2	31/07/2018	311.00	0.00	Abt Assur Mult
ABT0000396	OD	6165000	CC0101001P2	31/08/2018	311.00	0.00	Abt Assur Mult
ABT0000402	OD	6165000	CC0101001P2	30/09/2018	311.00	0.00	Abt Assur Mult
ODG0000384	OD	6165000	CC0101001P2	30/09/2018	-187.70	0.00	Ajusts Abt Assur Mult

3 795.42	50.67	3 744.75
----------	-------	----------

AVIS D'ECHEANCE
N° 7361569H

Le présent avis vaudra quittance en y mentionnant les caractéristiques de votre règlement.



449

Quimper, le 13/11/2017

SOLENA
MAIRIE DE SAINT ASTIER
RUE JULES FERRY
24110 SAINT ASTIER
FRANCE

N° client : 1012818

Nature et objet de la garantie	N° contrat et compagnie	Période	
		Du	Au
R.C. générale 1ERE LIGNE	086897945 ALLIANZ	01/10/2017	30/09/2018

Ce montant représente votre quote-part dans la police référencée ci-dessus

Leokos 73e

SOLENA		
US	ASSURANCE	CHASSE
23		
Primes	Provision	Charges
4886,16		
449		

Edm 117

REÇU
22 NOV. 2017
Rép: _____

	Base	Frais et taxes	Taux TVA	Montant TVA	Total
Prime d'assurance	129,46	11,67			141,13
Prime soumise à TVA					
				TTC	141,13
				Acompte(s)	
				NET À PAYER	141,13 EUR

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre règlement sous dix jours (Art. L113-3 du code des assurances) à l'adresse mentionnée ci-dessous

Activité exonérée de TVA en application de l'article 261 C 2° du code général des impôts - Aucun escompte pour règlement anticipé - Pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal - Indemnité pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Verlingue - Siège social : 12 rue de Kerogan - CS 44012 - 29335 QUIMPER cedex - T : 0820 260 260 (service payant 0,118 € TTC / min + prix d'un appel) - F : 0820 209 242 - www.verlingue.fr - SAS au capital de 2 200 294 € - Code APE : 6622 Z - Siren : 440 315 943 RCS Quimper - N° TVA intracommunautaire : FR 95 440 315 943 - TVA s/encaissements - N° ORIAS : 07 000 840 www.orias.fr - Relevant du contrôle de l'ACPR, 61 rue de Talbout 75009 PARIS (12.16)

Règlement par chèque, merci de joindre le présent volet à l'adresse indiquée ci-dessous.

Règlement par virement, merci d'indiquer comme référence : VIRT 1012818 SOLENA

IBAN : FR7612906501136339019100179

BIC : AGRIFRPP829

CREDIT AGRICOLE

VERLINGUE - QP CPTA
12 RUE DE KEROGAN
29335 QUIMPER CEDEX

Client : 1012818

N° de quittance : 7361569H/1/5/5672302/CLLP

Montant dû : 141,13 EUR

AVIS D'ECHEANCE

N° 7363831H

Le présent avis vaudra quittance en y mentionnant les caractéristiques de votre règlement.

VERLINGUE

COURTIER EN ASSURANCES

Quimper, le 23/11/2017

454

SOLENA
MAIRIE DE SAINT ASTIER
RUE JULES FERRY
24110 SAINT ASTIER
FRANCE

N° client : 1012818

Nature et objet de la garantie	N° contrat et compagnie	Période	
		Du	Au
R.C. générale 2EME LIGNE	0007110485 AIG EUROPE LIMITED	01/10/2017	30/09/2018

Ce montant représente votre quote-part dans la police référencée ci-dessus

Solena

10	ASSURANCE	CIVIL
50		
4886161	Exécution	

09/12/17
454

	Base	Frais et taxes	Taux TVA	Montant TVA	Total
Prime d'assurance	27,62	2,51			30,13
Prime soumise à TVA					
				TTC	30,13
				Acompte(s)	
				NET À PAYER	30,13 EUR

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre règlement sous dix jours (Art. L113-3 du code des assurances) à l'adresse mentionnée ci-dessous

Activité exonérée de TVA en application de l'article 261 C 2° du code général des impôts - Aucun escompte pour règlement anticipé - Pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal - Indemnité pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Verlingue - Siège social : 12 rue de Kerogan - CS 44012 - 29335 QUIMPER cedex - T : 0820 260 260 (service payant 0,118 € TTC / min + prix d'un appel) - F : 0820 209 242 - www.verlingue.fr - SAS au capital de 2 200 294 € - Code APE : 6622 Z - Siren : 440 315 943 RCS Quimper - N° TVA intracommunautaire : FR 95 440 315 943 - TVA s/encaissements - N° ORIAS : 07 000 840 www.orias.fr - Relevant du contrôle de l'ACPR, 61 rue de Tailbout 75009 PARIS [12.16]

Règlement par chèque, merci de joindre le présent volet à l'adresse indiquée ci-dessous.

Règlement par virement, merci d'indiquer comme référence : VIRT 1012818 SOLENA

IBAN : FR7612906501136339019100179

BIC : AGRIFRPP829

CREDIT AGRICOLE

VERLINGUE - QP CPTA
12 RUE DE KEROGAN
29335 QUIMPER CEDEX

Client : 1012818

N° de quittance : 7363831H/1/5/5710435/CLLP

Montant dû : 30,13 EUR

AVIS D'ECHEANCE
N° 7358257H

Le présent avis vaudra quittance en y mentionnant les caractéristiques de votre règlement.



448

Quimper, le 08/11/2017

SOLENA
MAIRIE DE SAINT ASTIER
RUE JULES FERRY
24110 SAINT ASTIER
FRANCE

N° client : 1012818

Nature et objet de la garantie	N° contrat et compagnie	Période	
		Du	Au
R.C. générale 1ERE LIGNE	086897945 GESTION FRANCHISE ALLIANZ EUROCOURTAGE	01/10/2017	30/09/2018

Ce montant représente votre quote-part dans la police référencée ci-dessus

Solena

4886161

13/11/17

	Base	Frais et taxes	Taux TVA	Montant TVA	Total
Prime d'assurance	24,27				24,27
Prime soumise à TVA					
				TTC	24,27
				Acompte(s)	
				NET À PAYER	24,27 EUR

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre règlement sous dix jours (Art. L113-3 du code des assurances) à l'adresse mentionnée ci-dessous

Activité exonérée de TVA en application de l'article 261 C 2° du code général des impôts - Aucun escompte pour règlement anticipé - Pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal - Indemnité pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Verlingue - Siège social : 12 rue de Kerogan - CS 44012 - 29335 QUIMPER cedex - T : 0820 260 260 (service payant 0,118 € TTC / min + prix d'un appel) - F : 0820 209 242 - www.verlingue.fr - SAS au capital de 2 200 294 € - Code APE : 6622 Z - Siren : 440 315 943 RCS Quimper - N° TVA intracommunautaire : FR 95 440 315 943 - TVA s/encaissements - N° ORIAS : 07 000 840 www.orias.fr - Relevant du contrôle de l'ACPR, 61 rue de Tailbout 75009 PARIS [12.16]

Règlement par chèque, merci de joindre le présent volet à l'adresse indiquée ci-dessous.

Règlement par virement, merci d'indiquer comme référence : VIRT 1012818 SOLENA

IBAN : FR7612906501136339019100179

BIC : AGRIFRPP829

CREDIT AGRICOLE

VERLINGUE - QP CPTA
12 RUE DE KEROGAN
29335 QUIMPER CEDEX

Client : 1012818

N° de quittance : 7358257H/1/5/5653736/CLLP

Montant dû : 24,27 EUR

AVIS D'ECHEANCE
N° 7357429H

Le présent avis vaudra quittance en y mentionnant les caractéristiques de votre règlement.



440

Quimper, le 23/10/2017

SOLENA
MAIRIE DE SAINT ASTIER
RUE JULES FERRY
24110 SAINT ASTIER
FRANCE

N° client : 1012818

Nature et objet de la garantie	N° contrat et compagnie	Période	
		Du	Au
R.C. atteintes environnement	7201423 AIG EUROPE LIMITED	01/10/2017	30/09/2018

Ce montant représente votre quote-part dans la police référencée ci-dessus

RECUTING
31 OCT. 2017
Rép: _____

SOLENA

MO	AFFAIRE	QUANTITE
20		
	Prestation	

26/10/17

	Base	Frais et taxes	Taux TVA	Montant TVA	Total
Prime d'assurance	51,00	4,59			55,59
Prime soumise à TVA					
				TTC	55,59
				Acompte(s)	
				NET À PAYER	55,59 EUR

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre règlement sous dix jours (Art. L113-3 du code des assurances) à l'adresse mentionnée ci-dessous

Activité exonérée de TVA en application de l'article 261 C 2° du code général des Impôts - Aucun escompte pour règlement anticipé - Pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal - Indemnité pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Verlingue - Siège social : 12 rue de Kerogan - CS 44012 - 29335 QUIMPER cedex - T : 0820 260 260 (service payant 0,118 € TTC / min + prix d'un appel) - F : 0820 209 242 - www.verlingue.fr - SAS au capital de 2 200 294 € - Code APE : 6622 Z - Siren : 440 315 943 RCS Quimper - N° TVA intracommunautaire : FR 95 440 315 943 - TVA s/encaissements - N° ORIAS : 07 000 840 www.orias.fr - Relevant du contrôle de l'ACPR, 61 rue de Taibout 75009 PARIS [12.16]

Règlement par chèque, merci de joindre le présent volet à l'adresse indiquée ci-dessous.

Règlement par virement, merci d'indiquer comme référence : VIRT 1012818 SOLENA

IBAN : FR7612906501136339019100179

BIC : AGRIFRPP829

CREDIT AGRICOLE

VERLINGUE - QP CPTA
12 RUE DE KEROGAN
29335 QUIMPER CEDEX

Client : 1012818

N° de quittance : 7357429H/1/5/5580347/CLLP

Montant dû : 55,59 EUR

AVIS D'ECHEANCE
N° 7370465H

Le présent avis vaudra quittance en y mentionnant les caractéristiques de votre règlement.



Quimper, le 29/12/2017



SOLENA
MAIRIE DE SAINT ASTIER
RUE JULES FERRY
24110 SAINT ASTIER
FRANCE

N° client : 1012818

Nature et objet de la garantie	N° contrat et compagnie	Période	
		Du	Au
Multirisques entreprises + P.E RISQUES SECONDAIRES	5794030804 AXA FRANCE IARD	01/10/2017	30/09/2018

Indice : 08 I.R.I. 5948
Prime et garanties revalorisées suivant indice
Ce montant représente votre quote-part dans la police référencée ci-dessus

500405790

~~VERLINGUE~~ Solena

UD	AFFAIRE	CHIFFRE
50		
12/11/17	Facturation	
4886165		

OSTO118

	Base	Frais et taxes	Taux TVA	Montant TVA	Total
Prime d'assurance	3 263,61	280,69			3 544,30
Prime soumise à TVA					

TTC	3 544,30
Acompte(s)	
NET À PAYER	3 544,30 EUR

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre règlement sous dix jours (Art. L113-3 du code des assurances) à l'adresse mentionnée ci-dessous

Activité exonérée de TVA en application de l'article 261 C 2° du code général des impôts - Aucun escompte pour règlement anticipé - Pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal - Indemnité pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Verlingue - Siège social : 12 rue de Kerogan - CS 44012 - 29335 QUIMPER cedex - T : 0820 260 260 (service payant 0,118 € TTC / min + prix d'un appel) - F : 0820 209 242 - www.verlingue.fr - SAS au capital de 2 200 294 € - Code APE : 8622 Z - Siren : 440 315 943 RCS Quimper - N° TVA intracommunautaire : FR 95 440 315 943 - TVA s/encaissements - N° ORIAS : 07 000 840 www.orias.fr - Relevant du contrôle de l'ACPR, 61 rue de Taibout 75009 PARIS [12.16]

Règlement par chèque, merci de joindre le présent volet à l'adresse indiquée ci-dessous.

Règlement par virement, merci d'indiquer comme référence : VIRT 1012818 SOLENA

IBAN : FR7612906501136339019100179

BIC : AGRIFRPP829

CREDIT AGRICOLE

VERLINGUE - QP CPTA
12 RUE DE KEROGAN
29335 QUIMPER CEDEX

Client : 1012818

N° de quittance : 7370465H/1/5/5849872/SGN

Montant dû : 3 544,30 EUR

ANNEXE 12
REVISION DES PRIX DE VENTE DE
LA CHALEUR

Elément proportionnel R1 :

Rappel des éléments constitutifs du R1 :

$$R1 = C \times r1$$

Formule dans laquelle :

C est la consommation mesurée par le compteur d'énergie de l'abonné, exprimée en MWh
r1 est le prix unitaire de la chaleur produite, exprimé en € HT/MWh

$$r1 = 0.90 \times r1b + 0.10 \times r1g$$

Formule dans laquelle :

r1b est le prix unitaire de la chaleur produite à partir du bois, exprimé en € HT/MWh
r1g est le prix unitaire de la chaleur produite à partir du gaz naturel, exprimé en € HT/MWh

Indexation des termes r1b et r1g :

$$r1b = k1b \times r1b_0$$

$$r1g = k1g \times r1g_0$$

Formules dans lesquelles :

r1b = Valeur du r1b indexé à la date de facturation

r1g = Valeur du r1g indexé à la date de facturation

r1b₀ = 16.50 € HT/MWh en mai 2008

r1g₀ = 82.49 € HT/MWh en mai 2008

k1b = Coefficient d'indexation du r1b

k1g = Coefficient d'indexation du r1g

$$k1b = 0.30 + 0.10 \times \frac{B}{B_0} + 0.10 \times \frac{R}{R_0} + 0.40 \times \frac{S}{S_0} + 0.10 \times \frac{M}{M_0}$$

$$k1g = 0.28 \times \frac{\text{Coût abonnement et location / entretien}}{\text{Coût abonnement et location / entretien}_0} + 0.52 \times \frac{\text{Prix gaz hiver}}{\text{Prix gaz hiver}_0} + 0.20 \times \frac{\text{Prix gaz été}}{\text{Prix gaz été}_0}$$

Formules dans lesquelles :

B = Prix moyen d'achat des bois sur pied dans la zone considérée

B₀ = 2.80 en mai 2008

R = Indice moyen de location route et conducteur

R₀ = 116.25 en mai 2008

S = salaire moyen des ouvriers bûcherons

S₀ = 8.44 en mai 2008

M = Indice des prix des matériels utilisés

$M_0 = 126.50$ en mai 2008
 Coût abonnement et location / entretien = B2S niveau 2
 Coût abonnement et location / entretien₀ = 860.04 en mai 2008
 Prix gaz hiver = B2S niveau 2
 Prix gaz hiver₀ = 42.30 en mai 2008
 Prix gaz été = B2S niveau 2
 Prix gaz été₀ = 32.13 en mai 2008

Elément fixe R2 :

Rappel des éléments constitutifs du R2 :

$$R2 = R2_0 \times \left(0.15 + 0.08 \times \frac{EMT}{EMT_0} + 0.25 \times \frac{ICHTTS1}{ICHTTS1_0} + 0.27 \times \frac{FSD2}{FSD2_0} + 0.25 \times \frac{BT40}{BT40_0} \right)$$

Formule dans laquelle :

EMT = Dernière valeur connue de l'indice « Electricité moyenne tension, tarif Vert A » publiée au Moniteur des Travaux Publics

EMT₀ = 126.30 en mai 2008

ICHTTS1 = Dernière valeur connue de l'indice « Coût horaire tous salariés confondus des industries mécaniques et électriques »

ICHTTS1₀ = 138.40 en mai 2008

FSD2 = Dernière valeur connue de l'indice « Frais et services divers catégorie 2 » publiée au Moniteur des Travaux Publics

FSD2₀ = 114.30 en mai 2008

BT40 = Dernière valeur connue de l'indice national « Bâtiment : chauffage central » publiée au Moniteur des Travaux Publics

BT40₀ = 859.20 en mai 2008

Suppression de l'indice ICHTTS1 :

L'indice ICHTTS1 a été supprimé en juillet 2009 et a été remplacé par le nouvel indice ICHT-IME selon la formule suivante :

$$ICHTTS1 = ICHT-IME \times 1.43$$

solena

FORMULES CONTRACTUELLES

$$R1b = R1bo (0.30 + 0.10 \frac{B}{Bo} + 0.10 \frac{R}{Ro} + 0.40 \frac{S}{So} + 0.10 \frac{M}{Mo} + 0.10 \frac{M}{Mo})$$

$$R1g = R1go (0.28 \frac{A}{Ao} + 0.52 \frac{B}{Bo} + 0.20 \frac{P}{Pg} + 0.20 \frac{E}{Eto})$$

$$R1 = 0.90R1B + 0.10R1G$$

2ème et 3ème période : 16/12/2009 au 15/06/2015

$$R1g = R1go (0.0050 \frac{A}{Ao} + 0.9534 \frac{B}{Bo} + 0.0834 \frac{P}{Ppe} + 0.0418 \frac{R}{Ro})$$

valeur abonnement pour assurer un en attendant avenant

PRIX UNITAIRES	BASE	2017												2018	
	01/05/2008	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	2018	2018
Base tarifaire B2S niveau 2	860.04	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00
Coût abonnement et location / entretien	42.30	35.700	37.000	37.500	39.400	39.400	37.800	37.200	37.400	38.500	41.900	38.500	38.500	41.900	38.500
Prix Gaz Hver B252 / B23 2 depuis 01/07/2016	32.13	35.700	37.000	37.500	39.400	39.400	37.800	37.200	37.400	38.500	41.900	38.500	38.500	41.900	38.500
Prix Gaz Elm B252 / B23 2 depuis 01/07/2016	1.0000	1.0768	1.1009	1.1102	1.1454	1.1454	1.1157	1.1046	1.1083	1.1287	1.1916	1.1083	1.1287	1.1916	1.1083
COEFFICIENT R1 G															
B	2.80	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01
R	87.87	98.79	98.84	97.04	101.96	97.26	98.92	98.70	102.97	100.37	100.67	102.97	100.37	100.67	100.67
S	8.44	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76
M	111.00	109.30	109.60	109.90	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00
COEFFICIENT F	1.0000	1.0810	1.0824	1.0795	1.0852	1.0798	1.0817	1.0815	1.0863	1.0834	1.0837	1.0863	1.0834	1.0837	1.0837
MONTANT R1 G	82.49	88.83	90.81	91.58	94.48	94.48	92.04	91.12	91.42	93.11	98.30	91.42	93.11	98.30	93.11
MONTANT R1 B	16.50	17.84	17.86	17.81	17.91	17.82	17.85	17.84	17.92	17.88	17.88	17.84	17.88	17.88	17.88
TOTAL R1	23.25	25.10	25.32	25.36	25.74	25.66	25.44	25.34	25.44	25.57	26.11	25.44	25.57	26.11	25.57
Coef		1.0795	1.0891	1.0996	1.1070	1.1037	1.0941	1.0899	1.0943	1.0998	1.1029	1.0943	1.0998	1.1029	1.0998

solena

FORMULES CONTRACTUELLES

$$R1b = R1bo + 0.30 + 0.10 + 0.10 + 0.40 + 0.10 + 0.10$$

$$R1g = R1go + 0.28 + 0.52 + 0.20$$

$$R1 = 0.90 \cdot R1b + 0.10 \cdot R1g$$

2ème et 3ème période : 16/12/2009 au 15/06/2015

$$R1g = R1go + 0.9534 + 0.0834 - 0.0418$$

■ valeur abonnement pour assurer une en attendant avenant

	PRIX UNITAIRES													
	BASE	01/05/2008	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018
Base tarifaire B2S niveau 2	860.04													
Coût abonnement et location / entretien	42.30													
Prix Gaz Hiver B2S2 / B21 2 depuis 01/07/2016	32.13													
Prix Gaz Eté B2S2 / B21 2 depuis 01/07/2016	1.0000													
COEFFICIENT R1 G														
B scires de feuillus CEEB	2.80													
R 176366 rempl 637909 coef 1.323	87.87													
S smic-h (juillet) B22484	8.44													
M 10539158 rempl 1664092 provisoire	87.90													
COEFFICIENT R	1.0000													
MONTANT R1 G	82.49													
MONTANT R1 B	16.50													
TOTAL R1	23.25													
														1.1413
														1.1639

solena

FORMULES CONTRACTUELLES

$R2 = R20 (0,15 + 0,08 \frac{B}{Bo} + 0,25 \frac{R}{Ro} + 0,27 \frac{S}{So} + 0,25 \frac{M}{Mo})$

	BASE 01/05/2008	2017												2018		
		Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre			
BT40	859.20	105.70	105.80	105.50	105.90	105.70	106.00	105.90	106.60	106.70	107.10	107.40	107.50			
EMTSOL	89.30	119.20	119.80	123.70	124.40	103.69	104.20	105.70	102.20	100.20	102.10	105.60	107.60			
FSD2	114.3	125.20	125.50	126.60	127.10	127.80	128.30	128.80	128.90	129.30	129.80	130.90	131.40			
ICHT-IME	96.78	122.50	122.50	122.50	123.20	123.20	123.20	123.80	123.80	123.80	124.50	124.50	124.50			
TOTAL R2	1.0000	1.1718	1.1732	1.1785	1.1832	1.1658	1.1683	1.1722	1.1711	1.1706	1.1764	1.1831	1.1863			

ANNEXE 13
REDEVANCES MENSUELLES

Détail des factures sur demande

REDEVANCES R1 ET R2 - SAISON 2017/2018

		HLM Baty	Collège	Ecole Gimel	Piscine	ADHP	Hôpital	TOTAL
oct.-17	R1	848.38 €	57.73 €	62.75 €	1 571.26 €	706.31 €	1 403.09 €	4 649.52 €
	R2	2 393.40 €	3 426.83 €	1 716.94 €	3 286.38 €	2 073.54 €	4 804.24 €	17 701.33 €
nov.-17	R1	2 850.02 €	2 873.31 €	1 575.41 €	2 995.36 €	1 229.03 €	4 111.97 €	15 635.10 €
	R2	2 396.47 €	3 431.23 €	1 719.24 €	3 290.39 €	2 076.20 €	4 810.39 €	17 723.92 €
déc.-17	R1	2 750.04 €	2 399.56 €	1 597.17 €	2 409.20 €	2 140.89 €	4 057.60 €	15 354.46 €
	R2	2 407.09 €	3 446.42 €	1 726.76 €	3 305.27 €	2 085.40 €	4 831.71 €	17 802.65 €
janv.-18	R1	2 362.93 €	2 378.38 €	1 292.15 €	1 549.55 €	1 753.67 €	3 474.90 €	12 811.58 €
	R2	2 416.90 €	3 460.47 €	1 733.78 €	3 318.64 €	2 093.90 €	4 851.39 €	17 875.08 €
févr.-18	R1	3 007.35 €	2 966.30 €	1 667.90 €	2 263.21 €	1 931.17 €	4 462.27 €	16 298.20 €
	R2	2 419.15 €	3 463.68 €	1 735.40 €	3 321.72 €	2 095.84 €	4 855.90 €	17 891.69 €
mars-18	R1	2 622.86 €	2 701.73 €	1 437.36 €	3 080.78 €	691.97 €	3 955.92 €	14 490.62 €
	R2	2 424.44 €	3 471.28 €	1 739.22 €	3 329.01 €	2 100.44 €	4 866.56 €	17 930.95 €
avr.-18	R1	1 152.97 €	751.84 €	440.92 €	2 024.67 €	1 739.34 €	1 647.10 €	7 756.84 €
	R2	2 432.62 €	3 482.97 €	1 745.06 €	3 340.22 €	2 107.52 €	4 882.96 €	17 991.35 €
mai-18	R1	857.33 €	652.03 €	190.80 €	1 643.42 €	614.88 €	1 236.38 €	5 194.84 €
	R2	2 429.56 €	3 478.59 €	1 742.88 €	3 336.03 €	2 104.86 €	4 876.81 €	17 968.73 €
juin-18	R1	542.08 €	235.24 €	38.36 €	1 245.26 €	298.40 €	593.22 €	2 952.56 €
	R2	2 427.72 €	3 475.95 €	1 741.56 €	3 333.50 €	2 103.27 €	4 873.12 €	17 955.12 €
juil.-18	R1	404.71 €	127.94 €	28.72 €	540.48 €	403.14 €	339.43 €	1 844.42 €
	R2	2 440.38 €	3 494.10 €	1 750.64 €	3 350.89 €	2 114.23 €	4 898.54 €	18 048.78 €
août-18	R1	554.69 €	45.12 €	26.54 €	145.97 €	145.17 €	400.75 €	1 318.24 €
	R2	2 455.09 €	3 515.15 €	1 761.18 €	3 371.08 €	2 126.98 €	4 928.06 €	18 157.54 €
sept.-18	R1	400.49 €	0.00 €	29.77 €	1 039.10 €	1 386.28 €	370.72 €	3 226.36 €
	R2	2 462.43 €	3 525.68 €	1 766.47 €	3 381.18 €	2 133.35 €	4 942.82 €	18 211.93 €
TOTAL		47 459.10 €	56 861.53 €	29 266.98 €	60 472.57 €	38 255.78 €	84 475.85 €	316 791.81 €

TOTAL R1	101 532.74 €
TOTAL R2	215 259.07 €
TOTAL R1+R2	316 791.81 €

ANNEXE 14

DETAIL DES FACTURES :

- ACHAT DE MATIERES PREMIERES
- TRAITEMENT DES CENDRES
- SOUS-TRAITANCE / ENTRETIEN

- FACTURES BOIS
- FACTURES GAZ
- FACTURES EDF
- FACTURES SAUR
- FACTURES AES
- FACTURES DE SOUS-TRAITANCE / ENTRETIEN

Détail compte Achat Bois

FF0000442	FF	6076000	CC0101001P1	30/10/2017	3 500.10	0	F00425576 SARL DELORD ET FILS
FF0000455	FF	6076000	CC0101001P1	01/12/2017	4 048.68	0	F00425576 SARL DELORD ET FILS
FF0000493	FF	6076000	CC0101001P1	01/04/2018	12 575.23	0	F00425576 SARL DELORD ET FILS
FF0000499	FF	6076000	CC0101001P1	01/05/2018	6 932.60	0	F00425576 SARL DELORD ET FILS
FF0000507	FF	6076000	CC0101001P1	01/06/2018	9 287.08	0	F00425576 SARL DELORD ET FILS
FF0000519	FF	6076000	CC0101001P1	01/07/2018	1 851.61	0	F00425576 SARL DELORD ET FILS

38 195.30 €



519

FACTURE

NUMERO : 23776 /7
 DATE : 28/06/2018
 CODE CLIENT : 900426
 PAGE : 1
 LIVRE A : CHAUFFERIE BOIS

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
 ZA ACTIPOLIS II
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN
 FR France

24110 ST ASTIER

Désignation	Quantité	Un.	Cube	Px.Un H.T	Montant HT	T	C																																								
L 22220 DU 01/06/2018 PLAQUETTES ENERGIE 20%	26,800	TO	26,800	69,09	1851,61	1																																									
Foot 25576																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">UO</td> <td style="width: 15%;">AFFAIRE</td> <td style="width: 15%;">CHANTIER</td> <td style="width: 15%;">PRESTATION</td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">n° de compte</td> <td colspan="2">Date</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Pièce n°</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Accord/DR</td> <td colspan="3">Signature</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Réserve</td> <td colspan="3"></td> <td colspan="4"></td> </tr> </table>								UO	AFFAIRE	CHANTIER	PRESTATION					n° de compte		Date								Pièce n°						Accord/DR	Signature							Réserve							
UO	AFFAIRE	CHANTIER	PRESTATION																																												
n° de compte		Date																																													
		Pièce n°																																													
Accord/DR	Signature																																														
Réserve																																															
	TVA 1 20,00 %						TOTAL HORS TAXES TOTAL DES TVA																																								
BASE MONTANT	1851,61 370,32						1 851,61 370,32																																								
T O T A L T.T.C EUROS							2 221,93																																								

Seuls les articles portant en regard le renvoi "*" sont certifiés à hauteur de 100%, de forêts gérées durablement, conformément au référentiel PEFC et à la chaîne de contrôle FCBA/03-00150

Règlement par VIREMENT au 12/08/2018 **Aucun escompte n'est accepté.**
 Indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement

Scierie Delord & Fils - 24350 Tocane-Saint-Apre - France
 Tél. 33 (0)5 53 90 70 06 - 33 (0)5 53 90 76 41 - Télécopie : 33 (0)5 53 90 40 57
 E-mail : contact@scierie-delord.com

Sarl au capital de 3 000 000 € - N° TVA FR : 71 329 142 780 - RC 84 B 34 Périgueux - Siret : 329 142 780 00017



[Handwritten signature]

507

FACTURE

NUMERO : 23708 /7
 DATE : 31/05/2018
 CODE CLIENT : 900426
 PAGE : 1
 LIVRE A : CHAUFFERIE BOIS

100495596

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
 ZA ACTIPOLIS II
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN
 FR France

24110 ST ASTIER

Désignation	Quantité	Un.	Cube	Px.Un H.T	Montant HT	T	C
BL 22155 DU 03/05/2018							
PLAQUETTES ENERGIE 20%	29,280	TO	29,280	69,09	2022,96	1	
PLAQUETTES ENERGIE 20%	24,140	TO	24,140	69,09	1667,83	1	
BL 22159 DU 14/05/2018							
PLAQUETTES ENERGIE 20%	30,060	TO	30,060	69,09	2076,85	1	
BL 22178 DU 18/05/2018							
PLAQUETTES ENERGIE 20%	26,020	TO	26,020	69,09	1797,72	1	
BL 22184 DU 22/05/2018							
PLAQUETTES ENERGIE 20%	24,920	TO	24,920	69,09	1721,72	1	
	TVA 1 20,00 %						
					TOTAL HORS TAXES TOTAL DES TVA		
BASE	9287,08				9 287,08		
MONTANT	1857,42				1 857,42		
T O T A L T.T.C EUROS					11 144,50		

Seuls les articles portant en regard le renvoi "*" sont certifiés à hauteur de 100%, de forêts gérées durablement, conformément au référentiel PEFC et à la chaîne de contrôle FCBA/03-00150

Règlement par VIREMENT au 15/07/2018 **Aucun escompte n'est accepté.**
 Indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement

Scierie Delord & Fils - 24350 Tocane-Saint-Apre - France
 Tél. 33 (0)5 53 90 70 06 - 33 (0)5 53 90 76 41 - Télécopie : 33 (0)5 53 90 40 57
 E-mail : contact@scierie-delord.com



499

FACTURE

NUMERO : 23643 /7
 DATE : 27/04/2018
 CODE CLIENT : 900426
 PAGE : 1
 LIVRE A : CHAUFFERIE BOIS

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
 ZA ACTIPOLIS II
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN
 FR France

24110 ST ASTIER

Désignation	Quantité	Un.	Cube	Px.Un H.T	Montant HT	T	C
BL 22061 DU 03/04/2018 50% ECORCES ENERGIE 50% PLAQUETTES ENERGIE	25,440	TO	25,440	34,00	864,96	1	
BL 22062 DU 03/04/2018 50% ECORCES ENERGIE 50% PLAQUETTES ENERGIE	23,940	TO	23,940	34,00	813,96	1	
BL 22074 DU 06/04/2018 50% ECORCES ENERGIE 50% PLAQUETTES ENERGIE	29,500	TO	29,500	34,00	1003,00	1	
BL 22083 DU 09/04/2018 50% ECORCES ENERGIE 50% PLAQUETTES ENERGIE	29,340	TO	29,340	34,00	997,56	1	

..... SUITE PAGE 2

499

FACTURE

NUMERO : 23643 /7
DATE : 27/04/2018
CODE CLIENT : 900426
PAGE : 2
LIVRE A : CHAUFFERIE BOIS

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
ZA ACTIPOLIS II
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN
FR France

24110 ST ASTIER

Désignation	Quantité	Un.	Cube	Px.Un H.T	Montant HT	T	C
BL 22097 DU 13/04/2018 50% ECORCES ENERGIE 50% PLAQUETTES ENERGIE	23,560	TO	23,560	34,00	801,04	1	
BL 22113 DU 17/04/2018 50% ECORCES ENERGIE 50% PLAQUETTES ENERGIE	25,000	TO	25,000	34,00	850,00	1	
BL 22127 DU 23/04/2018 50% ECORCES ENERGIE 50% PLAQUETTES ENERGIE	23,300	TO	23,300	34,00	792,20	1	
BL 22135 DU 27/04/2018 50% ECORCES ENERGIE 50% PLAQUETTES ENERGIE	23,820	TO	23,820	34,00	809,88	1	
					TVA 1 20,00 %		
							TOTAL HORS TAXES TOTAL DES TVA
					BASE 6932,60		6 932,60
					MONTANT 1386,52		1 386,52
T O T A L T.T.C EUROS							8 319,12

Seuls les articles portant en regard le renvoi "+" sont certifiés à hauteur de 100%, de forêts gérées durablement, conformément au référentiel PEFC et à la chaîne de contrôle FCBA/03-00150

Règlement par VIREMENT au 11/06/2018

Aucun escompte n'est accepté.

Indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement

Scierie Delord & Fils - 24350 Tocane-Saint-Apre - France

Tél. 33 (0)5 53 90 70 06 - 33 (0)5 53 90 76 41 - Télécopie : 33 (0)5 53 90 42 57

E-mail : contact@scierie-delord.com

Sarl au capital de 3 000 000 € - N° TVA FR : 71 329 142 780 - RC 84 B 34 Périgueux - Siret : 329 142 780 00017



(493)

FOO 495526

FACTURE

NUMERO : 23583 /7
DATE : 30/03/2018
CODE CLIENT : 900426
PAGE : 2
LIVRE A : CHAUFFERIE BOIS

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
ZA ACTIPOLIS II
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN
FR France

24110 ST ASTIER

Désignation	Quantité	Un.	Cube	Px.Un H.T	Montant HT	T	C
BL 22037 DU 21/03/2018 PLAQUETTES ENERGIE 20%	23,940	TO	23,940	69,09	1654,02	1	
BL 22047 DU 26/03/2018 50% ECORCES ENERGIE 50% PLAQUETTES ENERGIE	22,340	TO	22,340	34,00	759,56	1	
BL 22053 DU 28/03/2018 50% ECORCES ENERGIE 50% PLAQUETTES ENERGIE	23,000	TO	23,000	34,00	782,00	1	
					TOTAL HORS TAXES TOTAL DES TVA		
	TVA 1 20,00 %						
BASE MONTANT	12575,23 2515,05				12 575,23 2 515,05		
TOTAL T.T.C EUROS							15 090,28

Seuls les articles portant en regard le renvoi "*" sont certifiés à hauteur de 100%, de forêts gérées durablement, conformément au référentiel PEFC et à la chaîne de contrôle FCBA/03-00150

Règlement par VIREMENT au 14/05/2018 **Aucun escompte n'est accepté.**
Indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement

Scierie Delord & Fils - 24350 Tocane-Saint-Apre - France
Tél. 33 (0)5 53 90 70 06 - 33 (0)5 53 90 76 41 - Télécopie : 33 (0)5 53 90 40 57
E-mail : contact@scierie-delord.com



FACTURE

NUMERO : 23583 /7
 DATE : 30/03/2018
 CODE CLIENT : 900426
 PAGE : 1
 LIVRE A : CHAUFFERIE BOIS

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
 ZA ACTIPOLIS II
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN
 FR France

24110 ST ASTIER

Désignation	Quantité	Un.	Cube	Px.Un H.T	Montant HT	T	C
BL 21986 DU 08/03/2018 PLAQUETTES ENERGIE 20%	25,940	TO	25,940	69,09	1792,20	1	
BL 22001 DU 12/03/2018 PLAQUETTES ENERGIE 20%	26,460	TO	26,460	69,09	1828,12	1	
BL 22009 DU 14/03/2018 PLAQUETTES ENERGIE 20%	27,860	TO	27,860	69,09	1924,85	1	
BL 22013 DU 15/03/2018 PLAQUETTES ENERGIE 20%	26,800	TO	26,800	69,09	1851,61	1	
BL 22026 DU 19/03/2018 PLAQUETTES ENERGIE 20%	28,700	TO	28,700	69,09	1982,88	1	

..... SUITE PAGE 2

Scierie Delord & Fils - 24350 Tocane-Saint-Apre - France
 Tél. 33 (0)5 53 90 70 06 - 33 (0)5 53 90 76 41 - Télécopie : 33 (0)5 53 90 40 57
 E-mail : contact@scierie-delord.com

Sarl au capital de 3 000 000 € - N° TVA FR : 71 329 142 780 - RC 84 B 34 Périgueux - Siret : 329 142 780 00017

455

FACTURE

NUMERO : 23280 /7
DATE : 30/11/2017
CODE CLIENT : 900426
PAGE : 1
LIVRE A : CHAUFFERIE BOIS

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
ZA ACTIPOLIS II
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN
FR France

24110 ST ASTIER

Désignation	Quantité	Un.	Cube	Px.Un H.T	Montant HT	T	C
BL 21646 DU 20/11/2017 PLAQUETTES ENERGIE 20%	29,600	TO	29,600	69,09	2045,06	1	
BL 21673 DU 24/11/2017 PLAQUETTES ENERGIE 20%	29,000	TO	29,000	69,09	2003,61	1	
					TVA 1 20,00 %		
					BASE MONTANT		
					4048,67 809,74		
					TOTAL HORS TAXES TOTAL DES TVA		
					4 048,67 809,74		
					TOTAL T.T.C EUROS	4 858,41	

Seuls les articles portant en regard le renvoi "*" sont certifiés à hauteur de 100%, de forêts gérées durablement, conformément au référentiel PEFC et à la chaîne de contrôle FCBA/03-00150

Règlement par VIREMENT au 14/01/2018

Aucun escompte n'est accepté.

Indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement

Scierie Delord & Fils - 24350 Tocane-Saint-Apre - France

Tél. 33 (0)5 53 90 70 06 - 33 (0)5 53 90 76 41 - Télécopie : 33 (0)5 53 90 40 57

E-mail : contact@scierie-delord.com

Sarl au capital de 3 000 000 € - N° TVA FR : 71 329 142 780 - RC 84 B 34 Périgueux - Siret : 329 142 780 00017



For 4255-6


442

FACTURE

NUMERO : 23197 /7
 DATE : 30/10/2017
 CODE CLIENT : 900426
 PAGE : 1
 LIVRE A : CHAUFFERIE BOIS

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
 ZA ACTIPOLIS II
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN
 FR France

24110 ST ASTIER

Désignation	Quantité	Un.	Cube	Px.Un H.T	Montant HT	T	C
BL 21524 DU 06/10/2017 PLAQUETTES ENERGIE 20%	24,560	TO	24,560	69,09	1696,85	1	
BL 21546 DU 13/10/2017 PLAQUETTES ENERGIE 20%	26,100	TO	26,100	69,09	1803,25	1	
							
	TVA 1 20,00 %				TOTAL HORS TAXES TOTAL DES TVA		
BASE MONTANT	3500,10 700,02				3 500,10 700,02		
TOTAL T.T.C EUROS						4 200,12	

Seuls les articles portant en regard le renvoi "*" sont certifiés à hauteur de 100%, de forêts gérées durablement, conformément au référentiel PEFC et à la chaîne de contrôle FCBA/03-00150

Règlement par **VIREMENT** au 14/12/2017 **Aucun escompte n'est accepté.**
 Indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement

Scierie Delord & Fils - 24350 Tocane-Saint-Apre - France
 Tél. 33 (0)5 53 90 70 06 - 33 (0)5 53 90 76 41 - Télécopie : 33 (0)5 53 90 40 57
 E-mail : contact@scierie-delord.com

Sarl au capital de 3 000 000 € - N° TVA FR : 71 329 142 760 - RC 84 B 34 Périgueux - Siret : 329 142 760 00017

Détail compte Achat GAZ et TICGN

FF0000436	FF	6011200	CC0101001P1	11/10/2017	1 760.11	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000436	FF	6011200	CC0101001P1	11/10/2017	682.91	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
ODS0004574	INV	6011200	CC0101001P1	01/10/2017	-1 693.54	0.00	FNP GAZ 08-2017
ODS0004585	INV	6011200	CC0101001P1	01/10/2017	-750.30	0.00	FNP GAZ 09-2017
FF0000453	FF	6011200	CC0101001P1	14/11/2017	4 649.77	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000453	FF	6011200	CC0101001P1	14/11/2017	682.91	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000458	FF	6011200	CC0101001P1	13/12/2017	14 676.88	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000458	FF	6011200	CC0101001P1	13/12/2017	682.91	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000480	FF	6011200	CC0101001P1	01/01/2018	26 667.29	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000480	FF	6011200	CC0101001P1	01/01/2018	682.91	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000483	FF	6011200	CC0101001P1	01/03/2018	25 208.71	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000483	FF	6011200	CC0101001P1	01/03/2018	682.43	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000490	FF	6011200	CC0101001P1	05/03/2018	30 654.91	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000490	FF	6011200	CC0101001P1	05/03/2018	691.79	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000494	FF	6011200	CC0101001P1	03/04/2018	7 388.66	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000494	FF	6011200	CC0101001P1	03/04/2018	691.79	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000508	FF	6011200	CC0101001P1	01/06/2018	2 015.35	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000508	FF	6011200	CC0101001P1	01/06/2018	1 093.55	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000521	FF	6011200	CC0101001P1	03/08/2018	5 357.69	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000521	FF	6011200	CC0101001P1	03/08/2018	1 095.06	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000522	FF	6011200	CC0101001P1	05/07/2018	6 825.04	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000522	FF	6011200	CC0101001P1	05/07/2018	1 093.55	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000527	FF	6011200	CC0101001P1	01/09/2018	3 543.63	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000527	FF	6011200	CC0101001P1	01/09/2018	1 095.06	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000534	FF	6011200	CC0101001P1	01/09/2018	649.02	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
FF0000534	FF	6011200	CC0101001P1	01/09/2018	1 093.55	0.00	F00422113 ENI (ALTERGAZ)
ODS0004973	INV	6011200	CC0101001P1	30/09/2018	6 933.00	0.00	FNP GAZ 09/2018

144 154.64 €

Facture
n° 200002474742

du 30 Mai 2018 (document à conserver au minimum 5 ans)



534

Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 970 809 240

Appel non surtaxé

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENTS GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX



SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G255151

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 8299Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO25515101

Echéance de votre contrat : 31.08.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

SOLENA - CHAUFFERIE GAZ
RUE DU MARECHAL FOURNIER
24110 ST ASTIER

N° de PCE : GI125608

Profil : P018

CAR communiquée par le GRD : 1866989 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : UO:cc secteur:100 install:129197

Période du 29/04/2018 au 28/05/2018

Montant total HT	1 742,57 €
TVA 5.5%	60,15 €
TVA 20.0%	129,80 €
Montant TTC	1 932,52 €

Le montant de la facture sera prélevé le 14 Juin 2018

Prochaine facture vers le 30/06/2018

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de
fourniture (21/09/2017) : 5.111.015 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat :
2.406.000 kWh



**Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé**

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com

Page:2325-1/4 Pli:681 Anc:aucun Spa:8320711 (dPI:554670409

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002474742

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 14 Juin 2018 sur le compte suivant : CMCIFRPP / FR7630066109490002000340162

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES

245G255151

14 Juin 2018

1 932,52 €



Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/04/2018 au 28/05/2018

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
108001750	882 246	883 596	1,228	1 658	11,685	19 374		
Consommation réelle du 29/04/2018 au 28/05/2018						19 374	17,66	342,14 €
Coût de stockage du 29/04/2018 au 28/05/2018						19 374	1,83	35,45 €
Distribution terme variable du 29/04/2018 au 28/05/2018						19 374	5,70	110,43 €
Distribution terme fixe du mois de mai							69,97 €/mois	69,97 €
Coût transport fixe du mois de mai							1 004,88 €/mois	1 004,88 €
TICGN du 29/04/2018 au 28/05/2018						19 000	8,45	161,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de mai								18,70 €
Montant HT								1 742,57
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								1 093,55 €
Montant TVA 5.5%								60,15 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								649,02 €
Montant TVA 20.0%								129,80 €
Montant TTC								1 932,52 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 14 Juin 2018

Date de règlement : 14 Juin 2018

En cas d'absence de paiement au 14 Juin 2018, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Facture

n° 200002715129

du 31 Août 2018 (document à conserver au minimum 5 ans)



SLA



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 970 809 240

Appel non surtaxé

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENTS GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G255151

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 8299Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO25515101

Echéance de votre contrat : 31.08.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

SOLENA - CHAUFFERIE GAZ
RUE DU MARECHAL FOURNIER
24110 ST ASTIER

N° de PCE : GI125608

Profil : P018

CAR communiquée par le GRD : 1866989 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : UO:cc secteur:100 install:129197

Période du 29/07/2018 au 28/08/2018

Montant total HT	4 638,69 €
TVA 5.5%	60,23 €
TVA 20.0%	708,73 €
Montant TTC	5 407,65 €

Le montant de la facture sera prélevé le 15 Septembre 2018

Prochaine facture vers le 30/09/2018

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (21/09/2017) : 5.577.570 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 2.406.000 kWh



Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Page:10985-1/4 Pli:3021 Ancaucun Spa:8480462 LRPli:575731121

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002715129

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 15 Septembre 2018 sur le compte suivant : CMCIFRPP / FR7630066109490002000340162

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
15 Septembre 2018

245G255151
5 407,65 €



Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/07/2018 au 28/08/2018

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
108001750	909 604	917 192	1,201	9 113	11,523	105 005		
Consommation réelle du 29/07/2018 au 28/08/2018						105 005	17,66	1 854,39 €
Coût de stockage du 29/07/2018 au 28/08/2018						105 005	1,83	192,16 €
Distribution terme variable du 29/07/2018 au 28/08/2018						105 005	5,81	610,08 €
Distribution terme fixe du mois d'août							71,22 €/mois	71,22 €
Coût transport fixe du mois d'août							1 004,88 €/mois	1 004,88 €
TICGN du 29/07/2018 au 28/08/2018						105 000	8,45	887,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois d'août								18,96 €
Montant HT								4 638,69 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								1 095,06 €
Montant TVA 5.5%								60,23 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								3 543,63 €
Montant TVA 20.0%								708,73 €
Montant TTC								5 407,65 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 15 Septembre 2018

Date de règlement : 15 Septembre 2018
 En cas d'absence de paiement au 15 Septembre 2018, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Facture

n° 200002586464

du 05 Juillet 2018 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 970 809 240

Appel non surtaxé

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENTS GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX

800422113

522

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G255151

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 8299Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO25515101

Echéance de votre contrat : 31.08.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

SOLENA - CHAUFFERIE GAZ
RUE DU MARECHAL FOURNIER
24110 ST ASTIER

N° de PCE : G1125608

Profil : P018

CAR communiquée par le GRD : 1866989 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : UO:cc secteur:100 install:129197

Période du 29/05/2018 au 28/06/2018

Montant total HT	7 918,59 €
TVA 5.5%	60,15 €
TVA 20.0%	1 365,01 €
Montant TTC	9 343,75 €

Le montant de la facture sera prélevé le 20 Juillet 2018

Prochaine facture vers le 31/07/2018

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (21/09/2017) : 5 313,875 kWh	
UO	CC AFFAIRE CHANTIER PRESTATION
2406.000 kWh	
N° de compte	Date
	Placen°
Accord/DR Réserve	Signature



Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Page:7783-1/4 P112381 Anxalcun Spa:338948 MPl:564219883

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002586464

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 20 Juillet 2018 sur le compte suivant : CMCIFRPP / FR7630066109490002000340162

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
20 Juillet 2018

245G255151
9 343,75 €



Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/05/2018 au 28/06/2018

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m3	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
108001750	883 596	898 073	1,213	17 560	11,552	202 860		
Consommation réelle du 29/05/2018 au 28/06/2018						202 860	17,66	3 582,51 €
Coût de stockage du 29/05/2018 au 28/06/2018						202 860	1,83	371,23 €
Distribution terme variable du 29/05/2018 au 28/06/2018						202 860	5,70	1 156,30 €
Distribution terme fixe du mois de juin							69,97 €/mois	69,97 €
Coût transport fixe du mois de juin							1 004,88 €/mois	1 004,88 €
TICGN du 29/05/2018 au 28/06/2018						203 000	8,45	1 715,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de juin								18,70 €
Montant HT								7 918,59
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								1 093,55 €
Montant TVA 5.5%								60,15 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								6 825,04 €
Montant TVA 20.0%								1 365,01 €
Montant TTC								9 343,75 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 20 Juillet 2018

Date de règlement : 20 Juillet 2018

En cas d'absence de paiement au 20 Juillet 2018, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Facture

n° 200002656456

du 03 Août 2018 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 970 809 240

Appel non surtaxé

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENTS GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX

F00422113



521

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G255151

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 8299Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO25515101

Echéance de votre contrat : 31.08.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

SOLENA - CHAUFFERIE GAZ
RUE DU MARECHAL FOURNIER
24110 ST ASTIER

N° de PCE : GI125608

Profil : P018

CAR communiquée par le GRD : 1866989 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : UO:cc secteur:100 install:129197

Période du 29/06/2018 au 28/07/2018

Montant total HT	6 452,75 €
TVA 5.5%	60,23 €
TVA 20.0%	1 071,54 €
Montant TTC	7 584,52 €

Le montant de la facture sera prélevé le 18 Août 2018

Prochaine facture vers le 31/08/2018

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de
fourniture (21/09/2017) : 5 472 565 kWh

Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat :
2 406 000 kWh

UO	AFFAIRE	CHANTIER	PRESTATION
N° de compte		Date	Plèce n°
Accord/DR	Signature		
Réserve			

 **Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé**

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Page:5859-1/6 Ptit:1654 Ancicauwin Spar:8436838 idPtit:57086257

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002656456

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 18 Août 2018 sur le compte suivant : CMCIFRPP / FR7630066109490002000340162

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
18 Août 2018

245G255151
7 584,52 €



Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/06/2018 au 28/07/2018

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
108001750	898 073	909 604	1,201	13 852	11,456	158 690		
Consommation réelle du 29/06/2018 au 28/07/2018						158 690	17,66	2 802,47 €
Coût de stockage du 29/06/2018 au 28/07/2018						158 690	1,83	290,40 €
Distribution terme variable du 29/06/2018 au 30/06/2018						10 579	5,70	60,30 €
Distribution terme variable du 01/07/2018 au 28/07/2018						148 111	5,81	860,52 €
Distribution terme fixe du mois de juillet							71,22 €/mois	71,22 €
Coût transport fixe du mois de juillet							1 004,88 €/mois	1 004,88 €
TICGN du 29/06/2018 au 28/07/2018						159 000	8,45	1 344,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de juillet								18,96 €
Montant HT								6 452,75 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								1 095,06 €
Montant TVA 5.5%								60,23 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								5 357,69 €
Montant TVA 20.0%								1 071,54 €
Montant TTC								7 584,52 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 18 Août 2018

Date de règlement : 18 Août 2018

En cas d'absence de paiement au 18 Août 2018, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Facture

n° 200002473475

du 29 Mai 2018 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 970 809 240

Appel non surtaxé

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENTS GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX



SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN



100422113

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G255151

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 8299Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO25515101

Echéance de votre contrat : 31.08.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

SOLENA - CHAUFFERIE GAZ
RUE DU MARECHAL FOURNIER
24110 ST ASTIER

N° de PCE : GI125608

Profil : P018

CAR communiquée par le GRD : 1866989 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : UO:cc secteur:100 install:129197

Période du 29/03/2018 au 28/04/2018

Montant total HT	3 108,90 €
TVA 5.5%	60,15 €
TVA 20.0%	403,07 €
Montant TTC	3 572,12 €

Le montant de la facture sera prélevé le 13 Juin 2018

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de
fourniture (21/09/2017) : 5.091.641 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat :
2.406.000 kWh



Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com

Page:3615-1/4 PII:1543 Anx:aucun Spat:8318702 IdPII:554560263

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002473475

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 13 Juin 2018 sur le compte suivant : CMCIFRPP / FR7630066109490002000340162

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES

13 Juin 2018

245G255151

3 572,12 €



Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/03/2018 au 28/04/2018

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m3	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
108001750	878 047	882 246	1,238	5 199	11,517	59 879		
Distribution terme variable du 29/03/2018 au 28/04/2018						59 879	5,70	341,31 €
Consommation réelle du 29/03/2018 au 31/03/2018						5 794	17,66	102,32 €
Coût de stockage du 29/03/2018 au 31/03/2018						5 794	1,83	10,60 €
Consommation réelle du 01/04/2018 au 28/04/2018						54 085	17,66	955,14 €
Coût de stockage du 01/04/2018 au 28/04/2018						54 085	1,83	98,98 €
Distribution terme fixe du mois d'avril							69,97 €/mois	69,97 €
Coût transport fixe du mois d'avril							1 004,88 €/mois	1 004,88 €
TICGN du 29/03/2018 au 28/04/2018						60 000	8,45	507,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois d'avril								18,70 €

Montant HT

3 108,90 €

Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*

1 093,55 €

Montant TVA 5.5%

60,15 €

Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*

2 015,35 €

Montant TVA 20.0%

403,07 €

Montant TTC

3 572,12 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 13 Juin 2018

Date de règlement : 13 Juin 2018

En cas d'absence de paiement au 13 Juin 2018, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Facture

n° 200002366883

du 03 Avril 2018 (document à conserver au minimum 5 ans)



494

Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 970 809 240

Appel non surtaxé

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENTS GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX

500422113

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN



Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G255151

SIRET : 51186020700014

Code NAF : 8299Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO25515101

Echéance de votre contrat : 31.08.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

SOLENA - CHAUFFERIE GAZ
RUE DU MARECHAL FOURNIER
24110 ST ASTIER

N° de PCE : GI125608

Profil : P018

CAR communiquée par le GRD : 2406203 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : UO:cc secteur:100 install:129197

Période du 01/03/2018 au 28/03/2018

Montant total HT	8 080,45 €
TVA 5.5%	38,05 €
TVA 20.0%	1 477,73 €
Montant TTC	9 596,23 €

Le montant de la facture sera prélevé le 18 Avril 2018

Prochaine facture vers le 30/04/2018

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (21/09/2017) : 5.031.762 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 2.406.000 kWh



Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Page:9963-1/4 Pli:2828 Anx:aucun Spa:82 15867 IdPli:535968792

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002366883

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 18 Avril 2018 sur le compte suivant : CMCIFRPP / FR7630066109490002000340162

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES

245G255151

18 Avril 2018

9 596,23 €



Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 01/03/2018 au 28/03/2018

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m3	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
108001750	862 883	878 047	1,246	18 901	11,614	219 518		
Consommation réelle du 01/03/2018 au 28/03/2018						219 518	17,66	3 876,69 €
Coût de stockage du 01/03/2018 au 28/03/2018						219 518	1,83	401,72 €
Distribution terme variable du 01/03/2018 au 28/03/2018						219 518	5,70	1 251,25 €
Distribution terme fixe du mois de mars							69,97 €/mois	69,97 €
Coût transport fixe du mois de mars							603,12 €/mois	603,12 €
Contribution au Tarif Spécial de Solidarité du 01/03/2018 au 28/03/2018						219 518	0	0,00 €
Contribution au Service Public du Gaz du 01/03/2018 au 28/03/2018						219 518	0	0,00 €
TICGN du 01/03/2018 au 28/03/2018						220 000	8,45	1 859,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de mars								18,70 €
Montant HT								8 080,45 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								691,79 €
Montant TVA 5.5%								38,05 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								7 388,66 €
Montant TVA 20.0%								1 477,73 €
Montant TTC								9 596,23 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 18 Avril 2018

Date de règlement : 18 Avril 2018

En cas d'absence de paiement au 18 Avril 2018, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Facture

n° 200002311931

du 05 Mars 2018 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 970 809 240

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX



4300

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G255151

SIRET : 51186020700014

Code NAF : 8299Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO25515101

Echéance de votre contrat : 31.08.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

SOLENA - CHAUFFERIE GAZ
RUE DU MARECHAL FOURNIER
24110 ST ASTIER

N° de PCE : GI125608

Profil : P018

CAR communiquée par le GRD : 2406203 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : UO:cc secteur:100 install:129197

Période du 29/01/2018 au 28/02/2018

Montant total HT	31 346,70 €
TVA 5.5%	38,05 €
TVA 20.0%	6 130,98 €
Montant TTC	37 515,73 €

Le montant de la facture sera prélevé le 20 Mars 2018

Prochaine facture vers le 31/03/2018

F00422113

• Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de
fourniture (21/09/2017) : 4.812.244 kWh

Consommation de gaz prévue estimée au début du contrat :
2.406.000 kWh

UO	CAFFAIRE	CHANTIER	PRESTATION
N° de compte	Date	Plèce n°	
Accord/DR	Signature		
Réserve			

**Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé**

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com

Page:11501-1/4 Pli3348 Ancaucun Spc18163382 IdPli:52544815

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002311931

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 20 Mars 2018 sur le compte suivant : CMCIFRPP / FR7630066109490002000340162

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
20 Mars 2018

245G255151
37 515,73 €



Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/01/2018 au 28/02/2018

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
108001750	800 710	862 883	1,262	78 485	11,612	911 350		
Consommation réelle du 29/01/2018 au 28/02/2018						911 350	17,66	16 094,44 €
Coût de stockage du 29/01/2018 au 28/02/2018						911 350	1,83	1 667,77 €
Distribution terme variable du 29/01/2018 au 28/02/2018						911 350	5,70	5 194,70 €
Distribution terme fixe du mois de février							69,97 €/mois	69,97 €
Coût transport fixe du mois de février							603,12 €/mois	603,12 €
Contribution au Tarif Spécial de Solidarité du 29/01/2018 au 28/02/2018						911 350	0	0,00 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/01/2018 au 28/02/2018						911 350	0	0,00 €
TICGN du 29/01/2018 au 28/02/2018						911 000	8,45	7 698,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de février								18,70 €

Montant HT **31 346,70 €**

Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)* 691,79 €

Montant TVA 5.5% 38,05 €

Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)* 30 654,91 €

Montant TVA 20.0% 6 130,98 €

Montant TTC **37 515,73 €**

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 20 Mars 2018

Date de règlement : 20 Mars 2018
 En cas d'absence de paiement au 20 Mars 2018, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Facture

n° 200002236938

du 02 Février 2018 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 970 809 240

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX



SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

483

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G255151

SIRET : 51186020700014

Code NAF : 8299Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO25515101

Echéance de votre contrat : 31.08.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

SOLENA - CHAUFFERIE GAZ
RUE DU MARECHAL FOURNIER
24110 ST ASTIER

N° de PCE : G1125608

Profil : P018

CAR communiquée par le GRD : 2406203 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : UO:cc secteur:100 install:129197

Période du 29/12/2017 au 28/01/2018

Montant total HT	25 891,14 €
TVA 5.5%	37,53 €
TVA 20.0%	5 041,74 €
Montant TTC	30 970,41 €

Le montant de la facture sera prélevé le 17 Février 2018

Prochaine facture vers le 28/02/2018

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de
fourniture (21/09/2017) : 3.900.894 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat :
2.406.000 kWh



**Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé**

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002236938

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 17 Février 2018 sur le compte suivant : CMCIFRPP / FR7630066109490002000340162

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES

17 Février 2018

245G255151

30 970,41 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/12/2017 au 28/01/2018

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m3	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
108001750	748 587	800 710	1,254	65 387	11,546	754 931		
Consommation réelle du 29/12/2017 au 28/01/2018						754 931	17,66	13 332,08 €
Coût de stockage du 29/12/2017 au 28/01/2018						754 931	1,83	1 381,52 €
Distribution terme variable du 29/12/2017 au 28/01/2018						754 931	5,70	4 303,11 €
Distribution terme fixe du mois de janvier							62,39 €/mois	62,39 €
Coût transport fixe du mois de janvier							603,12 €/mois	603,12 €
Contribution au Tarif Spécial de Solidarité du 29/12/2017 au 28/01/2018						754 931	0	0,00 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/12/2017 au 28/01/2018						754 931	0	0,00 €
TICGN du 29/12/2017 au 31/12/2017						73 000	5,88	429,00 €
TICGN du 01/01/2018 au 28/01/2018						682 000	8,45	5 763,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de janvier								16,92 €

Montant HT 25 891,14 €

Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)* 682,43 €

Montant TVA 5.5% 37,53 €

Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)* 25 208,71 €

Montant TVA 20.0% 5 041,74 €

Montant TTC 30 970,41 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 17 Février 2018

Date de règlement : 17 Février 2018

En cas d'absence de paiement au 17 Février 2018, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Facture

n° 610450121299

du 30 Décembre 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 970 809 240

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN



480

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G255151

SIRET : 51186020700014

Code NAF : 8299Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO25515101

Echéance de votre contrat : 31.08.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

SOLENA - CHAUFFERIE GAZ
RUE DU MARECHAL FOURNIER
24110 ST ASTIER

N° de PCE : GI125608

Profil : P018

CAR communiquée par le GRD : 2406203 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : UO:cc secteur:100 install:129197

Période du 29/11/2017 au 28/12/2017

Montant total HT	27 350,20 €
TVA 5.5%	37,56 €
TVA 20.0%	5 333,46 €
Montant TTC	32 721,22 €

Le montant de la facture sera prélevé le 14 Janvier 2018

Prochaine facture vers le 31/01/2018

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de
fourniture (21/09/2017) : 3.145.963 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat :
2.406.000 kWh



**Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé**

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com

Page:3515-1/4 Pli:966 Anx:aucun Spat:8037394 MPlE:503456913

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

610450121299

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 14 Janvier 2018 sur le compte suivant : CMCIFRPP / FR7630066109490002000340162

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
14 Janvier 2018

245G255151
32 721,22 €



Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/11/2017 au 28/12/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m3	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
108001750	689 861	748 587	1,264	74 206	11,567	858 368		
Consommation réelle du 29/11/2017 au 28/12/2017						858 368	17,66	15 158,78 €
Coût de stockage du 29/11/2017 au 28/12/2017						858 368	1,83	1 570,81 €
Distribution terme variable du 29/11/2017 au 28/12/2017						858 368	5,70	4 892,70 €
Distribution terme fixe du mois de décembre							62,39 €/mois	62,39 €
Coût transport fixe du mois de décembre							603,12 €/mois	603,12 €
Contribution au Tarif Spécial de Solidarité du 29/11/2017 au 28/12/2017						858 368	0	0,00 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/11/2017 au 28/12/2017						858 368	0	0,00 €
TICGN du 29/11/2017 au 28/12/2017						858 000	5,88	5 045,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de décembre								17,40 €

Montant HT 27 350,20 €

Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)* 682,91 €

Montant TVA 5.5% 37,56 €

Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)* 26 667,29 €

Montant TVA 20.0% 5 333,46 €

Montant TTC 32 721,22 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 14 Janvier 2018

Date de règlement : 14 Janvier 2018

En cas d'absence de paiement au 14 Janvier 2018, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Facture

n° 200002146669

du 13 Décembre 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



458

Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 970 809 240

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G255151

SIRET : 51186020700014

Code NAF : 8299Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO25515101

Echéance de votre contrat : 31.08.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

SOLENA - CHAUFFERIE GAZ
RUE DU MARECHAL FOURNIER
24110 ST ASTIER

N° de PCE : GI125608

Profil : P018

CAR communiquée par le GRD : 2406203 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : UO:cc secteur:100 install:129197

Période du 29/10/2017 au 28/11/2017

Montant total HT	15 359,79 €
TVA 5.5%	37,56 €
TVA 20.0%	2 935,38 €
Montant TTC	18 332,73 €

Le montant de la facture sera prélevé le 28 Décembre 2017

Prochaine facture vers le 31/12/2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de
fourniture (21/09/2017) : 2.287.595 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat :
2.406.000 kWh



Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002146669

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 28 Décembre 2017 sur le compte suivant : CMCIFRPP / FR7630066109490002000340162

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
28 Décembre 2017

245G255151
18 332,73 €

Page:5197-1/4 Pli:1590 Ancaucun Spa:8003753 IdPli:49962253



Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/10/2017 au 28/11/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m3	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
108001750	657 020	689 861	1,249	41 003	11,523	472 484		
Consommation réelle du 29/10/2017 au 28/11/2017						472 484	17,66	8 344,07 €
Coût de stockage du 29/10/2017 au 28/11/2017						472 484	1,83	864,65 €
Distribution terme variable du 29/10/2017 au 28/11/2017						472 484	5,70	2 693,16 €
Distribution terme fixe du mois de novembre							62,39 €/mois	62,39 €
Coût transport fixe du mois de novembre							603,12 €/mois	603,12 €
Contribution au Tarif Spécial de Solidarité du 29/10/2017 au 28/11/2017						472 484	0	0,00 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/10/2017 au 28/11/2017						472 484	0	0,00 €
TICGN du 29/10/2017 au 28/11/2017						472 000	5,88	2 775,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de novembre								17,40 €
Montant HT								15 359,79 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								682,91 €
Montant TVA 5.5%								37,56 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								14 676,88 €
Montant TVA 20.0%								2 935,38 €
Montant TTC								18 332,73 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 28 Décembre 2017

Date de règlement : 28 Décembre 2017
En cas d'absence de paiement au 28 Décembre 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Facture

n° 200002086346

du 14 Novembre 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G255151

SIRET : 51186020700014

Code NAF : 8299Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO25515101

Echéance de votre contrat : 31.08.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

SOLENA - CHAUFFERIE GAZ
RUE DU MARECHAL FOURNIER
24110 ST ASTIER

N° de PCE : G1125608

Profil : P018

CAR communiquée par le GRD : 2406203 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : UO:cc secteur:100 install:129197

Période du 29/09/2017 au 28/10/2017

Montant total HT	5 332,68 €
TVA 5.5%	37,56 €
TVA 20.0%	929,95 €
Montant TTC	6 300,19 €

Le montant de la facture sera prélevé le 29 Novembre 2017
Prochaine facture vers le 30/11/2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de
fourniture (21/09/2017) : 1.815.111 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat :
2.406.000 kWh



**Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé**

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002086346

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 29 Novembre 2017 sur le compte suivant : CMCIFRPP / FR7630066109490002000340162

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
29 Novembre 2017

245G255151
6 300,19 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/09/2017 au 28/10/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
108001750	646 424	657 020	1,228	13 008	11,499	149 574		
Consommation réelle du 29/09/2017 au 28/10/2017						149 574	17,66	2 641,48 €
Coût de stockage du 29/09/2017 au 28/10/2017						149 574	1,83	273,72 €
Distribution terme variable du 29/09/2017 au 28/10/2017						149 574	5,70	852,57 €
Distribution terme fixe du mois d'octobre							62,39 €/mois	62,39 €
Coût transport fixe du mois d'octobre							603,12 €/mois	603,12 €
Contribution au Tarif Spécial de Solidarité du 29/09/2017 au 28/10/2017						149 574	0	0,00 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/09/2017 au 28/10/2017						149 574	0	0,00 €
TICGN du 29/09/2017 au 28/10/2017						150 000	5,88	882,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois d'octobre								17,40 €

Montant HT **5 332,68 €**

Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)* 682,91 €

Montant TVA 5.5% 37,56 €

Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)* 4 649,77 €

Montant TVA 20.0% 929,95 €

Montant TTC **6 300,19 €**

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 29 Novembre 2017

Date de règlement : 29 Novembre 2017

En cas d'absence de paiement au 29 Novembre 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Facture

n° 200002025335

du 11 Octobre 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX



436

F00422113

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G255151

SIRET : 51186020700014

Code NAF : 8299Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO25515101

Echéance de votre contrat : 31.08.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

SOLENA - CHAUFFERIE GAZ
RUE DU MARECHAL FOURNIER
24110 ST ASTIER

N° de PCE : GI125608

Profil : P018

CAR communiquée par le GRD : 2406203 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : UO:cc secteur:100 install:129197

Période du 29/08/2017 au 28/09/2017

Montant total HT	2 443,02 €
TVA 5.5%	37,56 €
TVA 20.0%	352,02 €
Montant TTC	2 832,60 €

Le montant de la facture sera prélevé le 26 Octobre 2017

Prochaine facture vers le 31/10/2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (21/09/2017) : 1.665.537 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 2.406.000 kWh

Depuis le début,
vous avez économisé
8.919 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat



Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com

Page:9965-1/4 P112840 Anxalucun Spa:78686331 dPfr:483025945

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002025335

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 26 Octobre 2017 sur le compte suivant : CMCIFRPP / FR7630066109490002000340162

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES

245G255151

26 Octobre 2017

2 832,60 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/08/2017 au 28/09/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
108001750	642 474	646 424	1,215	4 800	11,509	55 243		
Consommation réelle du 29/08/2017 au 31/08/2017						5 346	33,71	180,21 €
Consommation réelle du 01/09/2017 au 28/09/2017						49 897	17,66	881,18 €
Coût de stockage du 01/09/2017 au 28/09/2017						49 897	1,83	91,31 €
Distribution terme variable du 01/09/2017 au 28/09/2017						49 897	5,70	284,41 €
Distribution terme fixe du mois de septembre							62,39 €/mois	62,39 €
Coût transport fixe du mois de septembre							603,12 €/mois	603,12 €
Contribution au Tarif Spécial de Solidarité du 01/09/2017 au 28/09/2017						49 897	0	0,00 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/08/2017 au 31/08/2017						5 346	0	0,00 €
Contribution au Service Public du Gaz du 01/09/2017 au 28/09/2017						49 897	0	0,00 €
TICGN du 29/08/2017 au 31/08/2017						5 000	5,88	29,00 €
TICGN du 01/09/2017 au 28/09/2017						50 000	5,88	294,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de septembre								17,40 €

Montant HT

2 443,02 €

Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*

682,91 €

Montant TVA 5.5%

37,56 €

Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*

1 760,11 €

Montant TVA 20.0%

352,02 €

Montant TTC

2 832,60 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 26 Octobre 2017

Date de règlement : 26 Octobre 2017

En cas d'absence de paiement au 26 Octobre 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date*

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 4%

Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Détail compte EDF

FF0000438	FF	6011100	CC0101001P2	04/10/2017	920.86	F00412519 EDF GDF.
FF0000441	FF	6011100	CC0101001P2	16/10/2017	1 582.56	F00412519 EDF GDF.
ODS0004582	INV	6011100	CC0101001P2	01/10/2017	-1 000.00	FNP EDF 08/2017
ODS0004586	INV	6011100	CC0101001P2	01/10/2017	-1 000.00	FNP EDF 09/2017
ODS0004587	INV	6011100	CC0101001P2	01/10/2017	-1 000.00	FNP EDF 07/2017
FF0000451	FF	6011100	CC0101001P2	08/11/2017	48.16	ENEDIS
FF0000452	FF	6011100	CC0101001P2	15/11/2017	1 193.29	F00412519 EDF GDF.
ODF0000035	FF	6011100	CC0101001P2	15/12/2017	2 069.29	F00412519 EDF GDF.
FF0000488	FF	6011100	CC0101001P2	01/03/2018	2 953.82	F00412519 EDF GDF.
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	8.41	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	22.39	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	16.83	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	44.79	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	16.83	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	44.79	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	82.54	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	221.69	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	126.53	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	339.84	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	270.08	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	715.63	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	368.98	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	977.69	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	21.45	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	40.81	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	49.98	SAVE-Fact.F00075724R
FS00075724	FF	6011100	CC0101001P1	13/03/2018	79.48	SAVE-Fact.F00075724R
FS00078118	FF	6011100	CC0101001P2	20/03/2018	17.94	SAVE-Fact.F00078118R
FS00078118	FF	6011100	CC0101001P2	20/03/2018	35.88	SAVE-Fact.F00078118R
FS00078118	FF	6011100	CC0101001P2	20/03/2018	35.88	SAVE-Fact.F00078118R
FS00078118	FF	6011100	CC0101001P2	20/03/2018	171.31	SAVE-Fact.F00078118R
FS00078118	FF	6011100	CC0101001P2	20/03/2018	262.60	SAVE-Fact.F00078118R
FS00078118	FF	6011100	CC0101001P2	20/03/2018	583.50	SAVE-Fact.F00078118R
FS00078118	FF	6011100	CC0101001P2	20/03/2018	797.18	SAVE-Fact.F00078118R
FS00078118	FF	6011100	CC0101001P2	20/03/2018	13.65	SAVE-Fact.F00078118R
FS00078118	FF	6011100	CC0101001P2	20/03/2018	25.97	SAVE-Fact.F00078118R
FS00078118	FF	6011100	CC0101001P2	20/03/2018	31.80	SAVE-Fact.F00078118R
FS00078118	FF	6011100	CC0101001P2	20/03/2018	50.58	SAVE-Fact.F00078118R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	16.26	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	32.51	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	32.51	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	35.12	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	97.47	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	90.21	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	64.49	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	193.95	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	138.29	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	325.35	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	444.49	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	15.11	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	28.75	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	35.21	SAVE-Fact.F00080608R
FS00080608	FF	6011100	CC0101001P2	16/04/2018	56.00	SAVE-Fact.F00080608R
FF0000496	FF	6011100	CC0101001P2	01/04/2018	1 154.74	F00412519 EDF GDF.
AF0000497	AF	6011100	CC0101001P2	01/04/2018	-2 953.82	F00412519 EDF GDF.
FS00083747	FF	6011100	CC0101001P2	16/05/2018	11.36	SAVE-Fact.F00083747R
FS00083747	FF	6011100	CC0101001P2	16/05/2018	22.73	SAVE-Fact.F00083747R
FS00083747	FF	6011100	CC0101001P2	16/05/2018	22.73	SAVE-Fact.F00083747R
FS00083747	FF	6011100	CC0101001P2	16/05/2018	63.06	SAVE-Fact.F00083747R
FS00083747	FF	6011100	CC0101001P2	16/05/2018	170.91	SAVE-Fact.F00083747R
FS00083747	FF	6011100	CC0101001P2	16/05/2018	115.80	SAVE-Fact.F00083747R
FS00083747	FF	6011100	CC0101001P2	16/05/2018	340.10	SAVE-Fact.F00083747R

Détail compte EDF

FS00083747	FF	6011100	CC0101001P2	16/05/2018	14.63	SAVE-Fact.F00083747R
FS00083747	FF	6011100	CC0101001P2	16/05/2018	27.82	SAVE-Fact.F00083747R
FS00083747	FF	6011100	CC0101001P2	16/05/2018	34.08	SAVE-Fact.F00083747R
FS00083747	FF	6011100	CC0101001P2	16/05/2018	54.19	SAVE-Fact.F00083747R
FS00088457	FF	6011100	CC0101001P2	18/06/2018	12.33	SAVE-Fact.F00088457R
FS00088457	FF	6011100	CC0101001P2	18/06/2018	24.66	SAVE-Fact.F00088457R
FS00088457	FF	6011100	CC0101001P2	18/06/2018	24.66	SAVE-Fact.F00088457R
FS00088457	FF	6011100	CC0101001P2	18/06/2018	70.85	SAVE-Fact.F00088457R
FS00088457	FF	6011100	CC0101001P2	18/06/2018	182.49	SAVE-Fact.F00088457R
FS00088457	FF	6011100	CC0101001P2	18/06/2018	130.10	SAVE-Fact.F00088457R
FS00088457	FF	6011100	CC0101001P2	18/06/2018	363.13	SAVE-Fact.F00088457R
FS00088457	FF	6011100	CC0101001P2	18/06/2018	15.11	SAVE-Fact.F00088457R
FS00088457	FF	6011100	CC0101001P2	18/06/2018	28.75	SAVE-Fact.F00088457R
FS00088457	FF	6011100	CC0101001P2	18/06/2018	35.21	SAVE-Fact.F00088457R
FS00088457	FF	6011100	CC0101001P2	18/06/2018	56.00	SAVE-Fact.F00088457R
FS00093052	FF	6011100	CC0101001P2	19/07/2018	12.24	SAVE-Fact.F00093052R
FS00093052	FF	6011100	CC0101001P2	19/07/2018	24.47	SAVE-Fact.F00093052R
FS00093052	FF	6011100	CC0101001P2	19/07/2018	24.47	SAVE-Fact.F00093052R
FS00093052	FF	6011100	CC0101001P2	19/07/2018	72.73	SAVE-Fact.F00093052R
FS00093052	FF	6011100	CC0101001P2	19/07/2018	178.15	SAVE-Fact.F00093052R
FS00093052	FF	6011100	CC0101001P2	19/07/2018	133.55	SAVE-Fact.F00093052R
FS00093052	FF	6011100	CC0101001P2	19/07/2018	354.50	SAVE-Fact.F00093052R
FS00093052	FF	6011100	CC0101001P2	19/07/2018	14.63	SAVE-Fact.F00093052R
FS00093052	FF	6011100	CC0101001P2	19/07/2018	27.82	SAVE-Fact.F00093052R
FS00093052	FF	6011100	CC0101001P2	19/07/2018	34.08	SAVE-Fact.F00093052R
FS00093052	FF	6011100	CC0101001P2	19/07/2018	54.19	SAVE-Fact.F00093052R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	25.26	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	50.53	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	50.53	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	64.04	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	89.20	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	151.81	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	211.15	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	282.06	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	723.67	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	6.33	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	8.78	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	12.01	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	16.69	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	14.74	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	20.45	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	23.34	SAVE-Fact.F00097301R
FS00097301	FF	6011100	CC0101001P2	30/08/2018	32.52	SAVE-Fact.F00097301R
FS00099219	FF	6011100	CC0101001P2	18/09/2018	23.24	SAVE-Fact.F00099219R
FS00099219	FF	6011100	CC0101001P2	18/09/2018	46.48	SAVE-Fact.F00099219R
FS00099219	FF	6011100	CC0101001P2	18/09/2018	46.48	SAVE-Fact.F00099219R
FS00099219	FF	6011100	CC0101001P2	18/09/2018	140.80	SAVE-Fact.F00099219R
FS00099219	FF	6011100	CC0101001P2	18/09/2018	332.70	SAVE-Fact.F00099219R
FS00099219	FF	6011100	CC0101001P2	18/09/2018	260.00	SAVE-Fact.F00099219R
FS00099219	FF	6011100	CC0101001P2	18/09/2018	665.10	SAVE-Fact.F00099219R
FS00099219	FF	6011100	CC0101001P2	18/09/2018	15.10	SAVE-Fact.F00099219R
FS00099219	FF	6011100	CC0101001P2	18/09/2018	28.64	SAVE-Fact.F00099219R
FS00099219	FF	6011100	CC0101001P2	18/09/2018	35.14	SAVE-Fact.F00099219R
FS00099219	FF	6011100	CC0101001P2	18/09/2018	55.66	SAVE-Fact.F00099219R

17 233.63 €


Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
RC Grandes - Entreprises et Collectivités

Par courrier
Direction Commerciale Régionale
TSA 71004
92099 LA DEFENSE CEDEX

Par internet
e-mail : edfcollectivites-iledefrance@edf.fr
www.edfcollectivites.fr

Par téléphone
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
01 72 95 24 33 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200 Service 0,09 €/appel + prix appel

Vos informations client
Vos références

Compte de facturation : 8170980786
Compte commercial : 1-69GN1EJ

Votre contrat

Offre électricité : Contrat Electricité Structuré

Nom du client

SOLENA

Lieu de consommation

Référence acheminement : 30001624580396
RUE GEORGES BRASSENS
24110 ST ASTIER

209556 4770 1144
1/2 57
DOC-BP041



496

FLX06900091202072-07RIDF01

SOLENA
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Facture du 30/03/2018
n° 10074855611


Montant Hors TVA 1 154,74 €
Montant TVA (payée sur les débits) 230,95 €

Facture TTC 1 385,69 €

Montant total à payer (TTC) 1 385,69 €

à régler avant le 14/05/2018

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 8,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Ce site est sorti du périmètre de la facture le 31/12/2017

SOLENA			
UO CC	AFFAIRE 1001	CHANTIER 001	PRESTATION P2
N° de compte		Date	
		Pièce n°	
Accord/DR Réserve	Signature		

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **1 385,69 €**
à partir du : **14/05/2018**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00020003401 XX

SOLENA

Détail de votre facture du 30/03/2018 n° 10074855611

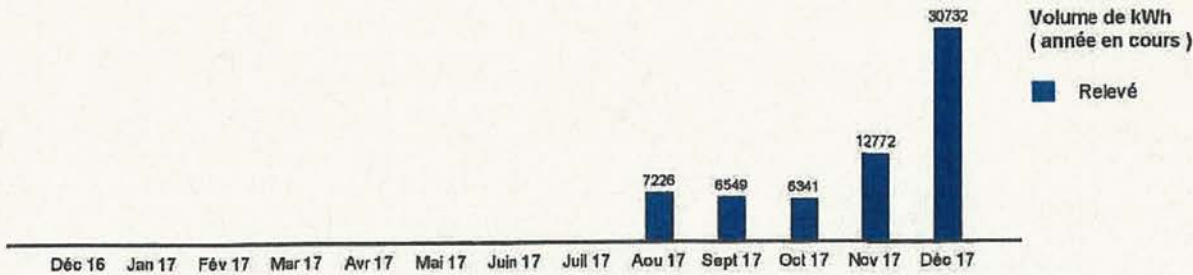
Données contrat

Contrat Electricité Structuré
Réf. de votre contrat 1-69MIUHG
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/08/2017
Venant à échéance le 31/12/2017

Données Point de Livraison

RUE GEORGES BRASSENS 24110 ST ASTIER
Réf Acheminement Electricité : 30001624580396

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				653,04 €	HT
Consommation (HT)		Période	Conso 11 762 kWh	Prix unitaire HT	653,04 € Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Hiver	du 14/12/2017 au 31/12/2017		7 792 kWh	6,238 c€/kWh	486,06 € 20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 14/12/2017 au 31/12/2017		3 970 kWh	4,206 c€/kWh	166,98 € 20,00 %
Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				453,33 €	HT
			Quantité	Prix unitaire HT	Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 14/12/2017 au 12/01/2018				-8,22 € 20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 14/12/2017 au 31/12/2017		18.000 c.j	27,39 c€/c.j	4,93 € 20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 14/12/2017 au 12/01/2018				-34,08 € 20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 14/12/2017 au 31/12/2017		18.000 p.j	113,59 c€/p.j	20,45 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 14/12/2017 au 12/01/2018		PS pondérée : 66 kW		-54,19 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 14/12/2017 au 31/12/2017		1188.000 kW	2,74 c€/kW	32,52 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 14/12/2017 au 31/12/2017		7792.000 kWh	4,81 c€/kWh	374,80 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 14/12/2017 au 31/12/2017		3970.000 kWh	2,95 c€/kWh	117,12 € 20,00 %
Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				48,37 €	Hors TVA
		Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA	Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 14/12/2017 au 31/12/2017		11 762 kWh	0,200 c€/kWh	23,52 € 20,00 %
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 14/12/2017 au 31/12/2017		11 762 kWh	0,100 c€/kWh	11,76 € 20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 14/12/2017 au 31/12/2017		11 762 kWh	0,200 c€/kWh	23,52 € 20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement			-38,59	27,04 %	-10,43 € 20,00 %
Total Hors TVA pour ce site				1 154,74 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)			Assiette		230,95 €
TVA à 20,00%			1 154,74 €		230,95 €
Total TTC pour ce site				1 385,69 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 031036026805 Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 66
Changement de saison tarifaire : été du 01/04 au 31/10 et hiver du 01/11 au 31/03

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 66
Opérateur Heures creuses hiver 66
Opérateur Heures pleines été 66
Opérateur Heures creuses été 66

Index (relevés / estimés)

	index de début	index de fin
Heures Pleines Hiver	427433 le 14/12/2017	435225 le 31/12/2017
Heures Creuses Hiver	204129 le 14/12/2017	208099 le 31/12/2017
Heures Pleines Eté	280769 le 14/12/2017	280769 le 31/12/2017
Heures Creuses Eté	138271 le 14/12/2017	138271 le 31/12/2017

Puissances atteintes (kW ou kVA)

du 14/12/2017 au 31/12/2017 : Heures Pleines Hiver	38
du 14/12/2017 au 31/12/2017 : Heures Creuses Hiver	35
du 14/12/2017 au 31/12/2017 : Heures Pleines Eté	0
du 14/12/2017 au 31/12/2017 : Heures Creuses Eté	0

209556 4758 1141
1/2 57
DOC - BP041



497

FLX08900081300333-07RIDF01

SOLENA
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
RC Grandes - Entreprises et Collectivités

Par courrier
Direction Commerciale Régionale
TSA 71004
92099 LA DEFENSE CEDEX

Par internet
e-mail : edfcollectivites-iledelfrance@edf.fr
www.edfcollectivites.fr

Par téléphone
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
01 72 95 24 33 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200 Service 0,05 €/min
+ prix appel

Avoir du 30/03/2018
n° 10074855610



Montant Hors TVA 2 953,82 €
Montant TVA (payée sur les débits) 590,76 €

Avoir TTC 3 544,58 €

Avoir émis en annulation de la facture 10073373918 du 28/02/2018
dans le cadre de la vérification des éléments de votre facture.

Vos informations client

Vos références
Compte de facturation : 8170980786
Compte commercial : 1-69GNI EJ

Votre contrat
Offre électricité : Contrat Electricité Structuré

Nom du client
SOLENA

Lieu de consommation
Référence acheminement : 30001624580396
RUE GEORGES BRASSENS
24110 ST ASTIER

SOLENA			
UO	AFFAIRE	CHANTIER	PRESTATION
CC	1001	001	P2
N° de compte		Date	
		Pièce n°	
Accord/DR	Signature		
Réserve			

SOLENA

Détail de votre avoir du 30/03/2018 n° 10074855610

Document à conserver 10 ans

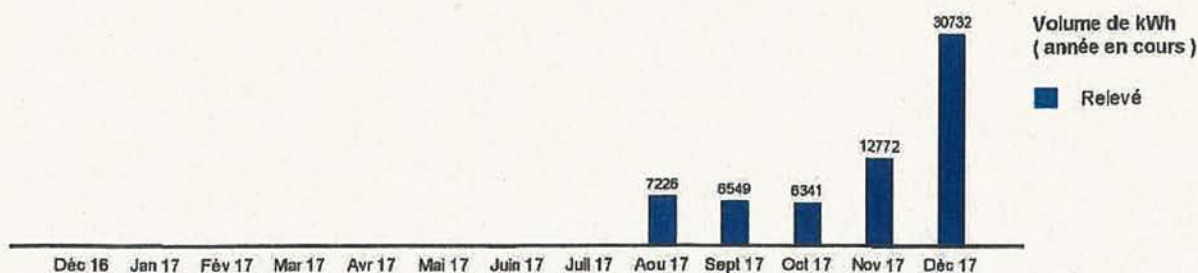
Données contrat

Contrat Electricité Structuré
Réf. de votre contrat 1-69MIUHG
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/08/2017
Venant à échéance le 31/12/2017

Données Point de Livraison

RUE GEORGES BRASSENS 24110 ST ASTIER
Réf Acheminement Electricité : 30001624580396

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				2 710,37 €	HT
Consommation (HT)	Période	Conso 48 690 kWh	Prix unitaire HT	2 710,37 €	Taux de TVA
Estimation Electricité Heures Pleines Hiver	du 14/12/2017 au 28/02/2018	32 602 kWh	6,238 c€/kWh	2 033,71 €	20,00 %
Estimation Electricité Heures Creuses Hiver	du 14/12/2017 au 28/02/2018	16 088 kWh	4,206 c€/kWh	676,66 €	20,00 %
Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				243,45 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 14/12/2017 au 28/02/2018	48 690 kWh	0,200 c€/kWh	97,38 €	20,00 %
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 14/12/2017 au 28/02/2018	48 690 kWh	0,100 c€/kWh	48,69 €	20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 14/12/2017 au 28/02/2018	48 690 kWh	0,200 c€/kWh	97,38 €	20,00 %
Total Hors TVA pour ce site				2 953,82 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				Assiette	590,76 €
TVA à 20,00%				2 953,82 €	590,76 €
Total TTC pour ce site				3 544,58 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 031036026805 Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 66
Changement de saison tarifaire: été du 01/04 au 31/10 et hiver du 01/11 au 31/03

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 66
Opérateur Heures creuses hiver 66
Opérateur Heures pleines été 66
Opérateur Heures creuses été 66

208517 44402 11039

1/2 40
DOC-BPD41

FLX05900098500535-07RIDF01

SOLENA
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

488



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
RC Grandes - Entreprises et Collectivités

Par courrier
Direction Commerciale Régionale
TSA 71004
92099 LA DEFENSE CEDEX

Par internet
e-mail : edfcollectivites-iledefrance@edf.fr
www.edfcollectivites.fr

Par téléphone
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
01 72 95 24 33 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200

Vos informations client

Vos références
Compte de facturation : 8170990786
Compte commercial : 1-69GNIEJ

Votre contrat
Offre électricité : Contrat Electricité Structuré

Nom du client
SOLENA

Lieu de consommation
Référence achèvement : 30001624580396
RUE GEORGES BRASSENS
24110 ST ASTIER

Facture du 28/02/2018
n° 10073373918



Electricité

Montant Hors TVA 2 953,82 €
Montant TVA (payée sur les débits) 590,76 €

Facture TTC 3 544,58 €

Montant total à payer (TTC) 3 544,58 €

à régler avant le 16/04/2018

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 8,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

• Prochaine facture vers le 01/04/2018 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de 3 544,58 €
à partir du : 16/04/2018

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00020003401 XX

SOLENA

Détail de votre facture du 28/02/2018 n° 10073373918

Données contrat

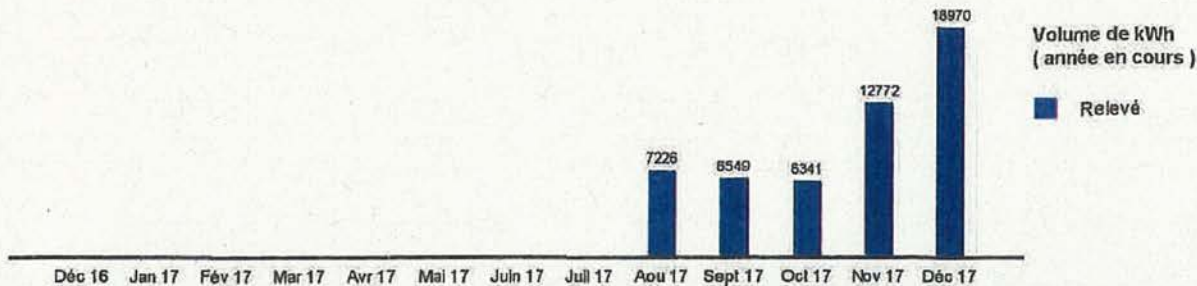
Contrat Electricité Structuré
 Réf. de votre contrat 1-69MIUHG
 Prix non réglementés
 Souscrit depuis le 01/08/2017
 Venant à échéance le 31/12/2017

Données Point de Livraison

RUE GEORGES BRASSENS 24110 ST ASTIER
 Réf Acheminement Electricité : 30001624580396

Document à conserver 10 ans

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				2 710,37 €	HT
Consommation (HT)	Période	Conso 48 690 kWh	Prix unitaire HT	2 710,37 €	Taux de TVA
Estimation Electricité Heures Pleines Hiver	du 14/12/2017 au 28/02/2018	32 602 kWh	8,238 c€/kWh	2 033,71 €	20,00 %
Estimation Electricité Heures Creuses Hiver	du 14/12/2017 au 28/02/2018	16 088 kWh	4,206 c€/kWh	676,66 €	20,00 %
Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)					Taux de TVA INCLUS
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				243,45 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire Hors TVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 14/12/2017 au 28/02/2018	48 690 kWh	0,200 c€/kWh	97,38 €	20,00 %
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 14/12/2017 au 28/02/2018	48 690 kWh	0,100 c€/kWh	48,69 €	20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 14/12/2017 au 28/02/2018	48 690 kWh	0,200 c€/kWh	97,38 €	20,00 %
Total Hors TVA pour ce site				2 953,82 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette		590,76 €	
TVA à 20,00%				2 953,82 €	
Total TTC pour ce site				3 544,58 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 031036026805 Type de compteur : PME-PMI
 Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
 Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 66
 Changement de saison tarifaire : été du 01/04 au 31/10 et hiver du 01/11 au 31/03

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 66
 Opérateur Heures creuses hiver 66
 Opérateur Heures pleines été 66
 Opérateur Heures creuses été 66



S73504439215 ■ 02781 DD 388478



462

FLX34800100201412-07RIDF01

SOLENA
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN

F00412519

Vos contacts
Votre interlocuteur EDF
 RC Grandes - Entreprises et Collectivités

Par courrier
 Direction Commerciale Régionale
 TSA 71004
 92099 LA DEFENSE CEDEX

Par internet
 e-mail : edfcollectivites-iledefrance@edf.fr
 www.edfcollectivites.fr

Par téléphone
 Du lundi au vendredi de 8h à 18h
 01 72 95 24 33 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
 Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200 Service 0.09 appel
+ prix appel
Vos informations client
Vos références
 Compte de facturation : 8170980786
 Compte commercial : 1-69GN1EJ

Votre contrat
 Offre électricité : Contrat Electricité Structuré

Nom du client
 SOLENA

Lieu de consommation
 Référence acheminement : 30001624580396
 RUE GEORGES BRASSENS
 24110 ST ASTIER

Facture du 15/12/2017
n° 10069885193


Montant Hors TVA	2 069,29 €
Montant TVA (payée sur les débits)	413,86 €
Facture TTC	2 483,15 €

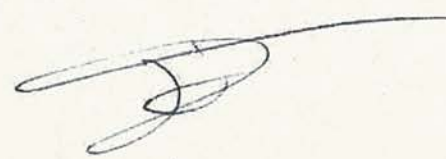
Montant total à payer (TTC) 2 483,15 €

à régler avant le 29/01/2018

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 8,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

• Prochaine facture vers le 15/01/2018 (sauf résiliation intervenue entre temps)


Paiement par Prélèvement automatique

 Vous serez prélevé d'un montant de 2 483,15 €
 à partir du : 29/01/2018

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00020003401 XX

SOLENA

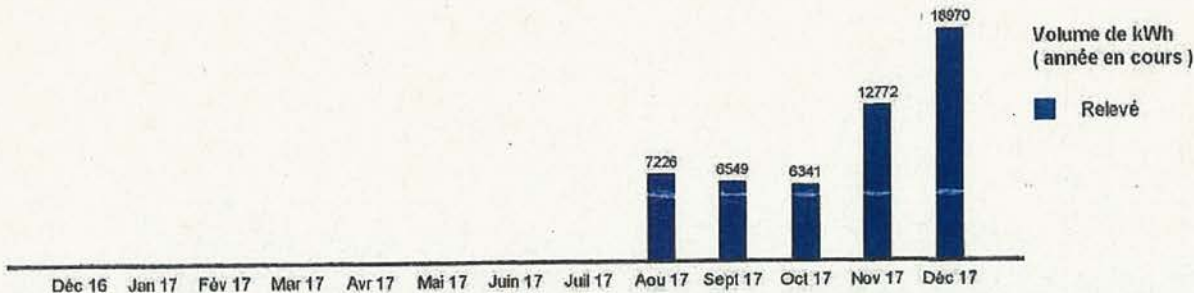
Détail de votre facture du 15/12/2017 n° 10069885193

Données contrat
 Contrat Electricité Structuré
 Réf. de votre contrat 1-69MIUHG
 Prix non réglementés
 Souscrit depuis le 01/08/2017
 Venant à échéance le 31/12/2017

Données Point de Livraison
 RUE GEORGES BRASSENS 24110 ST ASTIER
 Réf Acheminement Electricité : 30001624580396

Document à conserver 10 ans

Evolution de la consommation facturée en kWh

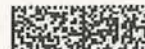


Total EDF Electricité				1 055,98 €	HT
Consommation (HT)	Période	Conso 18 970 kWh	Prix unitaire HT	1 055,98 €	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Hiver	du 14/11/2017 au 13/12/2017	12 702 kWh	6,238 c€/kWh	792,35 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 14/11/2017 au 13/12/2017	6 268 kWh	4,206 c€/kWh	263,63 €	20,00 %
Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				892,37 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 14/11/2017 au 13/12/2017			-8,22 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 14/11/2017 au 13/12/2017	30.000 c.j	27,39 c€/c.j	8,22 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 14/12/2017 au 12/01/2018	30.000 c.j	27,39 c€/c.j	8,22 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 14/11/2017 au 13/12/2017			-34,08 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 14/11/2017 au 13/12/2017	30.000 p.j	113,59 c€/p.j	34,08 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 14/12/2017 au 12/01/2018	30.000 p.j	113,59 c€/p.j	34,08 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 14/11/2017 au 13/12/2017	PS pondérée : 66 kW		-54,19 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 14/11/2017 au 13/12/2017	1980.000 kW	2,74 c€/kW	54,19 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 14/12/2017 au 12/01/2018	1980.000 kW	2,74 c€/kW	54,19 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 14/11/2017 au 13/12/2017	12702.000 kWh	4,81 c€/kWh	610,97 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 14/11/2017 au 13/12/2017	6268.000 kWh	2,95 c€/kWh	184,91 €	20,00 %
Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)					INCLUS
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				120,94 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 14/11/2017 au 13/12/2017	18 970 kWh	0,200 c€/kWh	37,94 €	20,00 %
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 14/11/2017 au 13/12/2017	18 970 kWh	0,100 c€/kWh	18,97 €	20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 14/11/2017 au 13/12/2017	18 970 kWh	0,200 c€/kWh	37,94 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement		96,49	27,04 %	26,09 €	20,00 %
Total Hors TVA pour ce site				2 069,29 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette		413,86 €	
TVA à 20,00%		2 069,29 €		413,86 €	
Total TTC pour ce site				2 483,15 €	TTC

Données de comptage			Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)		
Identifiant de comptage : 031036026805 Type de compteur : PME-PMI			Opérateur Heures pleines hiver 66		
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation			Opérateur Heures creuses hiver 66		
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 66			Opérateur Heures pleines été 66		
Changement de saison tarifaire : été du 01/04 au 31/10 et hiver du 01/11 au 31/03			Opérateur Heures creuses été 66		
Index (relevés / estimés)			Puissances atteintes (kW ou kVA)		
	index de début	index de fin	du 14/11/2017 au 13/12/2017 : Heures Pleines Hiver 53		
Heures Pleines Hiver	414731 le 14/11/2017	427433 le 13/12/2017	du 14/11/2017 au 13/12/2017 : Heures Creuses Hiver 38		
Heures Creuses Hiver	197861 le 14/11/2017	204129 le 13/12/2017	du 14/11/2017 au 13/12/2017 : Heures Pleines Eté 0		
Heures Pleines Eté	280769 le 14/11/2017	280769 le 13/12/2017	du 14/11/2017 au 13/12/2017 : Heures Creuses Eté 0		
Heures Creuses Eté	138271 le 14/11/2017	138271 le 13/12/2017			

Prix
 Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.
 Retrouver l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edfcollectivites.fr

Résiliation
 Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services.

S73209753444 00982 DD 323721

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
RC Grandes - Entreprises et Collectivités

Par courrier
Direction Commerciale Régionale
TSA 71004
92099 LA DEFENSE CEDEX

Par internet
e-mail : edfcollectivites-iledefrance@edf.fr
www.edfcollectivites.fr

Par téléphone
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
01 72 05 24 33 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200 Service 0.05 d'appel + prix appel

RECUEILLI
07 OCT 2017

FLX31902240900487-07RIDF01

SOLENA
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

(652)

Facture du 15/11/2017

n° 10068374588



Electricité

Montant Hors TVA	1 193,29 €
Montant TVA (payée sur les débits)	238,66 €

Facture TTC **1 431,95 €**

Montant total à payer (TTC) **1 431,95 €**

à régler avant le 02/01/2018

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 8,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

• Prochaine facture vers le 15/12/2017 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 8170980786
Compte commercial : 1-69GNIEJ

Votre contrat

Offre électricité : Contrat Electricité Structuré

Nom du client

SOLENA

Lieu de consommation

Référence acheminement : 30001624580396
RUE GEORGES BRASSENS
24110 ST ASTIER

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **1 431,95 €**
à partir du : **02/01/2018**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00020003401 XX



Document à conserver 10 ans

1/2 - 982/7896 - 3908 - 3532000570008200010002000000

SOLENA

Détail de votre facture du 15/11/2017 n° 10068374588

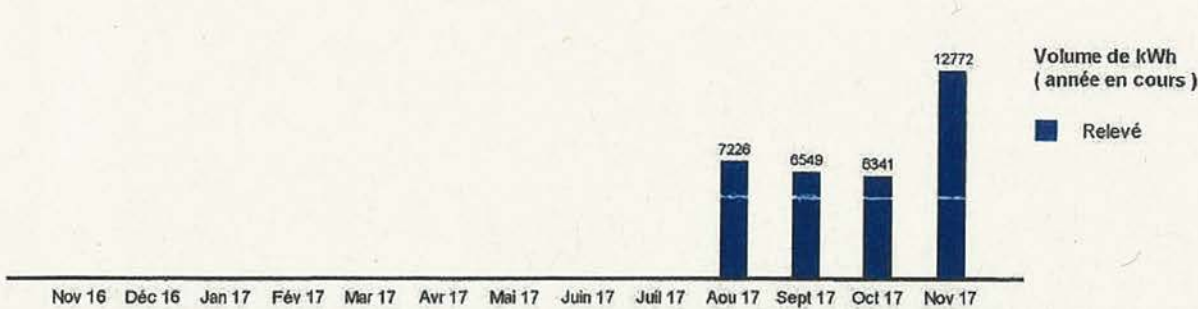
Données contrat

Contrat Electricité Structuré
Réf. de votre contrat 1-69MIUHG
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/08/2017
Venant à échéance le 31/12/2017

Données Point de Livraison

RUE GEORGES BRASSENS 24110 ST ASTIER
Réf Acheminement Electricité : 30001624580396

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				600,11 €	HT
Consommation (HT)	Période	Conso 12 772 kWh	Prix unitaire HT	600,11 €	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Hiver	du 14/10/2017 au 13/11/2017	4 393 kWh	6,238 c€/kWh	274,04 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 14/10/2017 au 13/11/2017	2 168 kWh	4,206 c€/kWh	91,19 €	20,00 %
Electricité Heures Pleines Eté	du 14/10/2017 au 13/11/2017	4 162 kWh	4,202 c€/kWh	174,89 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Eté	du 14/10/2017 au 13/11/2017	2 049 kWh	2,928 c€/kWh	59,99 €	20,00 %

* Le prix de la fourniture intègre le coût des services souscrits

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				502,37 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 14/10/2017 au 12/11/2017			-8,22 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 14/10/2017 au 13/11/2017	31.000 c.j	27,39 c€/c.j	8,49 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 14/11/2017 au 13/12/2017	30.000 c.j	27,39 c€/c.j	8,22 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 14/10/2017 au 12/11/2017			-34,08 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 14/10/2017 au 13/11/2017	31.000 p.j	113,59 c€/p.j	35,21 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 14/11/2017 au 13/12/2017	30.000 p.j	113,59 c€/p.j	34,08 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 14/10/2017 au 12/11/2017	PS pondérée : 66 kW		-54,19 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 14/10/2017 au 13/11/2017	2046.000 kW	2,74 c€/kW	56,00 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 14/11/2017 au 13/12/2017	1980.000 kW	2,74 c€/kW	54,19 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 14/10/2017 au 13/11/2017	4393.000 kWh	4,81 c€/kWh	211,30 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 14/10/2017 au 13/11/2017	2168.000 kWh	2,95 c€/kWh	63,96 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 14/10/2017 au 13/11/2017	4182.000 kWh	2,18 c€/kWh	90,73 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 14/10/2017 au 13/11/2017	2049.000 kWh	1,79 c€/kWh	36,68 €	20,00 %

Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				90,81 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 14/10/2017 au 13/11/2017	12 772 kWh	0,200 c€/kWh	25,54 €	20,00 %
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 14/10/2017 au 13/11/2017	12 772 kWh	0,100 c€/kWh	12,77 €	20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 14/10/2017 au 13/11/2017	12 772 kWh	0,200 c€/kWh	25,54 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement		99,70	27,04 %	26,96 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site				1 193,29 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette		238,66 €	
TVA à 20,00%		1 193,29 €		238,66 €	
Total TTC pour ce site				1 431,95 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 031036026805 Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 66
Changement de saison tarifaire: été du 01/04 au 31/10 et hiver du 01/11 au 31/03

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 66
Opérateur Heures creuses hiver 66
Opérateur Heures pleines été 66
Opérateur Heures creuses été 66

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures Pleines Hiver	410338 le 14/10/2017	414731 le 13/11/2017
Heures Creuses Hiver	195693 le 14/10/2017	197861 le 13/11/2017
Heures Pleines Eté	276607 le 14/10/2017	280769 le 13/11/2017
Heures Creuses Eté	136222 le 14/10/2017	138271 le 13/11/2017

Puissances atteintes (kW ou kVA)

du 14/10/2017 au 13/11/2017 : Heures Pleines Hiver 40
du 14/10/2017 au 13/11/2017 : Heures Creuses Hiver 33
du 14/10/2017 au 13/11/2017 : Heures Pleines Eté 42
du 14/10/2017 au 13/11/2017 : Heures Creuses Eté 27


 S72904285797 01097 DD 362086


441

FLX28801352202432-07RIDF01

SOLENA
 2 RUE NULLY DE HARCOURT
 33610 CANEJAN

13 - 1097/8025 - 4153 - 352860436 - 0000

Vos contacts
Votre interlocuteur EDF
 RC Grandes - Entreprises et Collectivités

Par courrier
 Direction Commerciale Régionale
 TSA 71004
 92099 LA DEFENSE CEDEX

Par internet
 e-mail : edfcollectivites-iledefrance@edf.fr
 www.edfcollectivites.fr

Par téléphone
 Du lundi au vendredi de 8h à 18h
 01 72 95 24 33 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
 Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200 Service 0,05 €/appel + prix appel
Vos informations client
Vos références
 Compte de facturation : **8170980786**
 Compte commercial : 1-69GN1EJ

Votre contrat
 Offre électricité : Contrat Electricité Structuré

Nom du client
 SOLENA

Lieu de consommation
 Référence acheminement : 30001624580396
 RUE GEORGES BRASSENS
 24110 ST ASTIER

Facture du 16/10/2017
n° 10066900283


Montant Hors TVA	1 582,56 €
Montant TVA (payée sur les débits)	316,51 €
Facture TTC	1 899,07 €

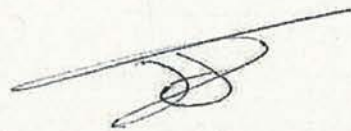
Montant total à payer (TTC)	1 899,07 €
------------------------------------	-------------------

à régler avant le 30/11/2017

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 8,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

• Prochaine facture vers le 16/11/2017 (sauf résiliation intervenue entre temps)


Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de	1 899,07 €
à partir du :	30/11/2017

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00020003401 XX



SOLENA

Détail de votre facture du 16/10/2017 n° 10066900283

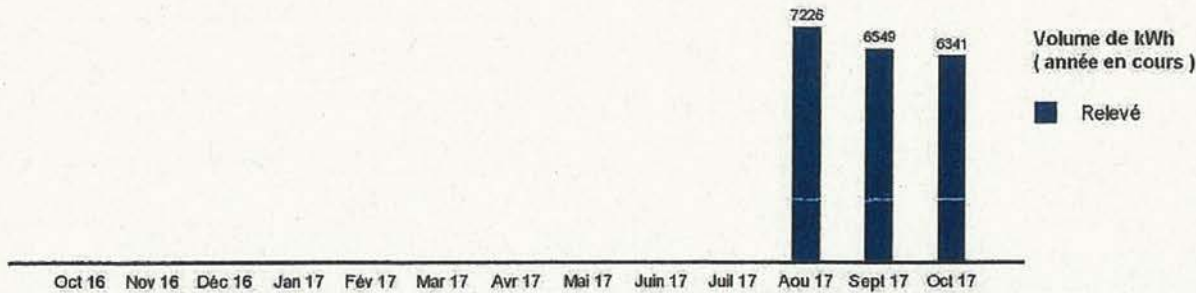
Données contrat

Contrat Electricité Structuré
Réf. de votre contrat 1-69MIUHG
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/08/2017
Venant à échéance le 31/12/2017

Données Point de Livraison

RUE GEORGES BRASSENS 24110 ST ASTIER
Réf Acheminement Electricité : 30001624580396

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				765,51 €	HT
Consommation (HT)	Période	Conso 20 116 kWh	Prix unitaire HT	765,51 €	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Eté	du 01/08/2017 au 13/10/2017	13 855 kWh	4,202 c€/kWh	582,19 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Eté	du 01/08/2017 au 13/10/2017	6 261 kWh	2,928 c€/kWh	183,32 €	20,00 %

* Le prix de la fourniture intègre le coût des services souscrits

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				652,11 €	HT
	Période	Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 01/08/2017 au 30/08/2017			-8,22 €	20,00 %
Composante de gestion - Reprise	du 14/08/2017 au 12/09/2017			-8,22 €	20,00 %
Composante de gestion - Reprise	du 14/09/2017 au 13/10/2017			-8,22 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 01/08/2017 au 13/08/2017	13.000 c.j	27,39 c€/c.j	3,56 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 14/08/2017 au 13/09/2017	31.000 c.j	27,39 c€/c.j	8,49 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 14/09/2017 au 13/10/2017	30.000 c.j	27,39 c€/c.j	8,22 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 14/08/2017 au 12/09/2017	30.000 c.j	27,39 c€/c.j	8,22 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 14/09/2017 au 13/10/2017	30.000 c.j	27,39 c€/c.j	8,22 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 14/10/2017 au 12/11/2017	30.000 c.j	27,39 c€/c.j	8,22 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 01/08/2017 au 30/08/2017			-34,08 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 14/08/2017 au 12/09/2017			-34,08 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 14/09/2017 au 13/10/2017			-34,08 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 01/08/2017 au 13/08/2017	13.000 p.j	113,59 c€/p.j	14,77 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 14/08/2017 au 13/09/2017	31.000 p.j	113,59 c€/p.j	35,21 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 14/09/2017 au 13/10/2017	30.000 p.j	113,59 c€/p.j	34,08 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 14/08/2017 au 12/09/2017	30.000 p.j	113,59 c€/p.j	34,08 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 14/09/2017 au 13/10/2017	30.000 p.j	113,59 c€/p.j	34,08 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 14/10/2017 au 12/11/2017	30.000 p.j	113,59 c€/p.j	34,08 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 01/08/2017 au 30/08/2017	PS pondérée : 66 kW		-54,19 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 14/08/2017 au 12/09/2017	PS pondérée : 66 kW		-54,19 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 14/09/2017 au 13/10/2017	PS pondérée : 66 kW		-54,19 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 01/08/2017 au 13/08/2017	858.000 kWh	2,74 c€/kWh	23,48 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 14/08/2017 au 13/09/2017	2046.000 kWh	2,74 c€/kWh	56,00 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 14/09/2017 au 13/10/2017	1980.000 kWh	2,74 c€/kWh	54,19 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 14/08/2017 au 12/09/2017	1980.000 kWh	2,74 c€/kWh	54,19 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 14/09/2017 au 13/10/2017	1980.000 kWh	2,74 c€/kWh	54,19 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 14/10/2017 au 12/11/2017	1980.000 kWh	2,74 c€/kWh	54,19 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 01/08/2017 au 13/08/2017	5260.000 kWh	2,18 c€/kWh	114,67 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 01/08/2017 au 13/08/2017	1966.000 kWh	1,79 c€/kWh	35,19 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 14/08/2017 au 13/09/2017	4389.000 kWh	2,18 c€/kWh	95,68 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 14/08/2017 au 13/09/2017	2160.000 kWh	1,79 c€/kWh	38,66 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 14/09/2017 au 13/10/2017	4206.000 kWh	2,18 c€/kWh	91,69 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 14/09/2017 au 13/10/2017	2135.000 kWh	1,79 c€/kWh	38,22 €	20,00 %

Services		0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				164,94 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/08/2017 au 13/10/2017	20 116 kWh	0,200 c€/kWh	40,23 €	20,00 %
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 01/08/2017 au 13/10/2017	20 116 kWh	0,100 c€/kWh	20,12 €	20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 01/08/2017 au 13/10/2017	20 116 kWh	0,200 c€/kWh	40,23 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement		238,00	27,04 %	64,36 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site		1 582,56 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	316,51 €	
TVA à 20,00%	1 582,56 €	316,51 €	



Votre contact

RC Grandes - Entreprises et Collectivités

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Téléphone :

01 72 95 24 33 (service gratuit + prix d'appel)

e-mail : edfcollectivites-iledefrance@edf.fr

www.edfcollectivites.fr

N° de tél. dépannage : voir annexe site

S72789220225 01101 DD 340680



FLX27700086301754-07RIDF01

SOLENA
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

438

Vos références

Compte commercial : 1-1043M-109

Compte de facturation : 9098736463

Facture 10066279716 du 04/10/2017

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edfcollectivites.fr

Montant Hors T.V.A. :	920,86
Total T.V.A. (payée sur les débits) :	184,17
Total TTC en euros (détails au verso) :	<u>1 105,03</u>

Compte tenu de la situation de votre compte, le montant à payer est nul :

€

Prochaine facture vers le 04/11/2017

F90412529

Maintenant EDF vend du gaz naturel, contactez votre conseiller commercial



**Facture 10066279716 du 04/10/2017****Récapitulatif**

Electricité (HT)			431,74
Utilisation du réseau de distribution électricité et prestations techniques (HT)			389,36
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)			42,78
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)			22,79
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)			34,19
Total hors TVA			920,86
<i>TVA payée sur les débits</i>			
TVA	Assiette		
TVA à 20,00%	920,86		184,17
Total TVA			184,17
Total TTC en euros			1 105,03

Nombre de Points de Livraison facturés

1

Par décision de la Commission de régulation de l'énergie, les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité HTA et BT (dits "TURPE 5 HTA-BT") sont entrés en vigueur au 1er août 2017. Pour en savoir plus, rendez-vous sur edfcollectivites.fr

Origine 2015 de l'électricité : 89,7 % nucléaire, 6,9 % renouvelables (dont 6,3 % hydraulique), 1,5 % charbon, 0,8 % gaz, 1,1 % fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

Le Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture se tient à votre disposition pour répondre à votre réclamation. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée, vous pouvez saisir le médiateur EDF à l'adresse EDF TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8 ou sur <https://mediateur.edf.fr>. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétences déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou à l'adresse postale suivante : Libre réponse n° 59252, 75443 PARIS CEDEX 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics, n°vert 0 800 112 212 (Service & appel gratuits).

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services.



Vos références

Compte commercial : 1-1043M-109
Compte de facturation : 9098736453

Facture 10066279716 du 04/10/2017

Détails de facturation par site (Point de livraison)

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur le Récapitulatif font foi.

Référence de votre contrat : 1 10L46EF	Souscrit depuis le : 20/10/2016	Venant à échéance le : 29/12/2017
Ancienne référence : 16207538		
Contrat Electricité Structuré : Prix non réglementés		Groupe de sites : C4
Site : SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 ST ASTIER		
Réf. Acheminement Electricité : 30001624580396		

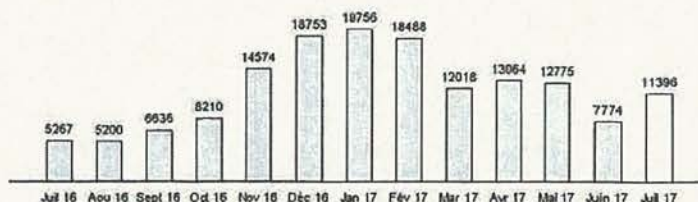
Site entré dans le périmètre de la facture multisite le 01/11/2016
Site sorti du périmètre de la facture multisite le 01/08/2017

Tél. dépannage électricité Enedis : 0 811 882 200 Service 0.05 d'appel + prix appel

Données comptage

Identifiant de comptage : 031036026805
Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation

Évolution de votre consommation en kWh



Puissance(s) souscrite(s)

Période	Puissance contractuelle (kW ou kVA)
Opérateur Heures pleines hiver	102
Opérateur Heures creuses hiver	102
Opérateur Heures pleines été	102
Opérateur Heures creuses été	102
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) :	66

Index de fin de période relevés (en gras) ou estimés en kWh

Période	Index de début	Index de fin	Puissance atteinte (kW ou kVA)
Heures Pleines Hiver	410338 le 14/06/2017	410338 le 13/07/2017	0
Heures Creuses Hiver	195693 le 14/06/2017	195693 le 13/07/2017	0
Heures Pleines Été	260727 le 14/06/2017	260727 le 13/07/2017	52
Heures Creuses Été	128966 le 14/06/2017	128966 le 13/07/2017	51
Heures Pleines Hiver	410338 le 14/07/2017	410338 le 31/07/2017	0
Heures Creuses Hiver	195693 le 14/07/2017	195693 le 31/07/2017	0
Heures Pleines Été	260727 le 14/07/2017	262752 le 31/07/2017	0
Heures Creuses Été	128966 le 14/07/2017	129961 le 31/07/2017	0

Consommation d'après index de fin mesurés
 Consommation d'après index de fin estimés

Electricité

	Quantité	Prix unitaire	Montant HT (€)
Electricité Heures Pleines Été	7 697 kWh	4,202 c€/kWh	323,43
Electricité Heures Creuses Été	3 699 kWh	2,928 c€/kWh	108,31
Total Electricité (HT)			431,74
Total consommations facturées	11 396 kWh		

Utilisation du réseau de distribution électricité et prestations techniques

			Montant HT (€)
Composante de gestion - Reprise	du 14/06/2017 au 13/07/2017		-4,61
Composante de gestion - Reprise	du 14/07/2017 au 12/08/2017		-4,61
Composante de gestion - Echu	du 14/06/2017 au 13/07/2017	30.000 c.j	4,61
Composante de gestion - Echu	du 14/07/2017 au 31/07/2017	18.000 c.j	2,76
Composante de gestion - Echoir	du 14/07/2017 au 12/08/2017	30.000 c.j	4,61
Composante de gestion - Echoir	du 01/08/2017 au 30/08/2017	30.000 c.j	8,22
Composante de comptage - Reprise	du 14/06/2017 au 13/07/2017		-33,18
Composante de comptage - Reprise	du 14/07/2017 au 12/08/2017		-33,18
Composante de comptage - Echu	du 14/06/2017 au 13/07/2017	30.000 p.j	33,18
Composante de comptage - Echu	du 14/07/2017 au 31/07/2017	18.000 p.j	19,91
Composante de comptage - Echoir	du 14/07/2017 au 12/08/2017	30.000 p.j	33,18
Composante de comptage - Echoir	du 01/08/2017 au 30/08/2017	30.000 p.j	34,08

TVA si différente du taux normal



2/2 - 11018938 - 3606 - 3627/07/06/0011010020002000000

Utilisation du réseau de distribution électricité et prestations techniques

				Montant HT (€)
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 14/06/2017 au 13/07/2017	PS pondérée	66 kW	-65,10
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 14/07/2017 au 12/08/2017	PS pondérée	66 kW	-65,10
Composante de soutirage fixe - Echu	du 14/06/2017 au 13/07/2017		1980.000 kW	3,29 c€/kW
Composante de soutirage fixe - Echu	du 14/07/2017 au 31/07/2017		1188.000 kW	3,29 c€/kW
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 14/07/2017 au 12/08/2017		1980.000 kW	3,29 c€/kW
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 01/08/2017 au 30/08/2017		1980.000 kW	2,74 c€/kW
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 14/06/2017 au 13/07/2017	Période : O-HCE	2704.000 kWh	1,65 c€/kWh
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 14/06/2017 au 13/07/2017	Période : O-HPE	5672.000 kWh	2,21 c€/kWh
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 14/07/2017 au 31/07/2017	Période : O-HCE	995.000 kWh	1,65 c€/kWh
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 14/07/2017 au 31/07/2017	Période : O-HPE	2025.000 kWh	2,21 c€/kWh
Total Utilisation du réseau de distribution électricité et prestations techniques (HT)				389,36

Taxes et contributions

		Assiette		Montant (€)
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 14/06/2017 au 31/07/2017	11 396 kWh	0,200 c€/kWh	22,79
Taxe Départementale sur la Conso. Finale d'Electricité	du 14/06/2017 au 13/07/2017	8 376 kWh	0,100 c€/kWh	8,38
Taxe Départementale sur la Conso. Finale d'Electricité	du 14/07/2017 au 31/07/2017	3 020 kWh	0,100 c€/kWh	3,02
Taxe Communale sur la Conso. Finale d'Electricité	du 14/06/2017 au 13/07/2017	8 376 kWh	0,200 c€/kWh	16,75
Taxe Communale sur la Conso. Finale d'Electricité	du 14/07/2017 au 31/07/2017	3 020 kWh	0,200 c€/kWh	6,04
Contribution Tarifaire d'Acheminement		158,22	27,04%	42,78
Total Taxes et Contributions				99,76

Total HTVA pour le site **920,86**

TVA

TVA à 20,00% Assiette 920,86 **184,17**

Total TVA pour le site **184,17**

Total TTC pour le site **1 105,03**

45A

Facture d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité

Emetteur de la facture :

Enedis
Agence Producteurs Aquitaine Nord
4 rue Isaac Newton - BP 39
33705 MERIGNAC CEDEX
TVA intracommunautaire : FR66444608442



204160 2903 870 1/3 1 3

❖ Vous avez des questions relatives à la facturation de ce contrat, appelez le 09.69.32.18.00
❖ Vous avez besoin de contacter le centre d'appel dépannage, appelez le 0811 882 202

N° de compte client : P000917707

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES
M. D. FULCHIR
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN

Client :
IDEX ENERGIES
72 AV J B CLEMENT
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

REÇU le
23 NOV. 2017
Rép: _____

N° d'affectation : TYPER-01710-03B000

Facture N° 1960561181 du 08 novembre 2017.

	Unité facturée	Quantité	Montant € H.T.
Acheminement			
Composante de Gestion (CG)	jour	360	28,79
Composante de Comptage (CC)	jour	360	19,37
Total H.T. en €			48,16

T.V.A.				
Taux	Assiettes H.T.			Montant € T.V.A.
	Acheminement	Prestations	Assiette totale H.T.	
20%	48,16	0,00	48,16	9,63
Sous-Total T.V.A. en €				9,63

T.V.A. payée sur les débits	Montant total TTC en €	57,79
------------------------------------	-------------------------------	--------------

Ce montant est à régler par chèque bancaire avant le 23/11/2017 accompagné du coupon joint à la facture.

Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le taux de pénalités de retard est égal au taux BCE majoré de 10 points soit 10,05%.
Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.
L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est fixée à 40 euros (art. L 441-6 du c. de commerce)

Cette facture est adressée en 1 exemplaire. Elle doit être conservée pendant cinq ans.

Cie 02/01/2018
0761296



Récapitulatif des éléments facturés hors taxes

Nbre (1)	M O D E	Période		Code	Libellé	Quantité	Unité quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	Taux de T.V.A (%)	Date fa générateur TVA
		Date début	Date fin								
Acheminement											
BT de 0 à 18 kVA											
Composante de Gestion (CG)											
1	B	09/11/2016	31/07/2017	BT1P18A01	CG BT de 0 à 18 kVA	261	jour	0,09667	25,23	20	08/11/2017
1	B	01/08/2017	08/11/2017	BT1P18A01	CG BT de 0 à 18 kVA	99	jour	0,03600	3,56	20	08/11/2017
Composante de Comptage (CC)											
1	B	09/11/2016	31/07/2017	BT1P18A02	CC BT de 0 à 18 kVA Location DJ Index	261	jour	0,05333	13,92	20	08/11/2017
1	B	01/08/2017	08/11/2017	BT1P18A02	CC BT de 0 à 18 kVA Location DJ Index	99	jour	0,05500	5,45	20	08/11/2017
Sous-total Acheminement											48,16
Total H.T. en €											48,16

Les règles de calcul appliquées figurent dans la section " Explications des éléments facturés " .

(1) nombre de contrats facturés



530 609 668 RCS Nanterre - TVA: FR 40 530 609668

Pour toute réclamation, veuillez contacter :

Service clientèle S.A.V.E.
16 rue Gaillon, 75002 PARIS

Email: service-clients@save-energies.fr
Tél: 01 49 95 98 68 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de SAVE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie (www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Libre réponse n°59252, 75443 PARIS CEDEX 09).

Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez aller sur le site : www.energie-info.fr

Document à conserver 10 ans.

Référence Client SAVE :CJ0CC1001P1 / CC0101001P2
Numéro de compte : G0000531

Votre référence client 1 :

Votre référence client 2 :

Référence Contrat : DEV0051541 -
Titulaire du contrat : SOLENA

Date déchéance du contrat : 31-12-2018
Type de contrat : Prix fixe par cadrans

SOLENA
ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt
33610 CANEJAN

■ Votre Facture N°: F00099219 du 18/09/2018

Facture d'Electricité
Montant : 1 979,22 Euros TTC A régler avant le 03/10/2018

Descriptif du site de facturation:

Nom du site: RUE GEORGES BRASSENS
Adresse: RUE GEORGES BRASSENS
Code postal- Ville: 24110 - SAINT-ASTIER
RAE: 30001624580396

Dépannage 24/24H GRD : Appelez le 0811882200 (coût d'un appel local)

Période de facturation : du 14/08/2018 au 13/09/2018

Montant H.TVA	1 649,34 Euros
Montant applicable à TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant applicable à TVA 20%	1 649,34 Euros
Montant TVA 20.0%	329,88 Euros
Montant T.T.C	1 979,22 Euros

Mode de paiement VIREMENT
Facture N° F00099219 du 18/09/2018
Référence Client : CLI000002165
Entité payeur : SOLENA
Adresse ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt
Code postal - Ville : 33610 CANEJAN

Montant T.T.C 1 979,22 Euros A régler avant le : 03/10/2018

Coordonnées du compte bancaire fournisseur SAVE:

CIC
IBAN: FR76 | 3006 | 6109 | 4900 | 0200 | 2070 | 157 |
BIC : CMCIFRPP

Escompte pour paiement anticipé : néant

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013, du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret n°2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

Lieu du site de consommation	Données PRM	Montants facturés
RUE GEORGES BRASSENS RUE GEORGES BRASSENS 24110 - SAINT-ASTIER	Référence PRM: 30001624580396 Puissance souscrite: 66,00 kVA Domaine de raccordement: BT Nombre de cadrans: 4 FTA: BT>36kVA 4 classes courte utilisation Segment: C4	Montant H.TVA : 1 649,34 Euros Montant appliqué à TVA 5,5%: 0,00 Euros Montant TVA 5,50 %: 0,00 Euros Montant appliqué à TVA 20%: 1 649,34 Euros Montant TVA 20,00 %: 329,88 Euros Montant TTC: 1 979,22 Euros
Puissance souscrite par classe en kVA:		
Ps	HPH 66,00	HCH 66,00
	HPE 66,00	HCE 66,00

Matricule compteur	Relevé	Période	Ancien Index	Nouvel Index	Classe	Consommation (kWh)
16245803	Réel	Du 14/08/2018 au 13/09/2018	160 358	166 268	HCE	7 910
16245803	Réel	Du 14/08/2018 au 13/09/2018	227 277	227 277	HCH	0
16245803	Réel	Du 14/08/2018 au 13/09/2018	326 305	341 637	HPE	15 332
16245803	Réel	Du 14/08/2018 au 13/09/2018	474 613	474 613	HPH	0

ACHEMINEMENT

Composante de Comptage

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/08/2018 au 13/09/2018	413,76 Euros/an	35,14 Euros	20,0 %
TOTAL HT		35,14 Euros	

Composante de Gestion

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/08/2018 au 13/09/2018	177,84 Euros/an	15,10 Euros	20,0 %
TOTAL HT		15,10 Euros	

Composante de soutirage fixe

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/08/2018 au 13/09/2018	655,38 Euros/an	55,66 Euros	20,0 %
TOTAL HT		55,66 Euros	

Composantes de soutirage variable

Période	Prix unitaire moyen	Montant HT	% TVA
Du 14/08/2018 au 13/09/2018	20,3726 Euros/MWh	473,50 Euros	20,0 %

FOURNITURE

Energie Active

Période	Consommation	Classe	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/08/2018 au 13/09/2018	15,332 MWh	Heures Pleines Ete	43,38 Euros/MWh	665,10 Euros	20,0 %
Du 14/08/2018 au 13/09/2018	7,910 MWh	Heures Creuses Ete	32,87 Euros/MWh	260,00 Euros	20,0 %
TOTAL HT				925,10 Euros	

CONTRIBUTIONS ET TAXES

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/08/2018 au 13/09/2018	337,18 Euros/an	28,64 Euros	20,0 %
TOTAL HT		28,64 Euros	

Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)

Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/08/2018 au 13/09/2018	23,242 MWh	2,00 Euros/MWh	46,48 Euros	20,0 %
TOTAL HT			46,48 Euros	

Taxe Communale sur la Consommation finale d'Electricité (TCCFE)

Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/08/2018 au 13/09/2018	23,242 MWh	2,000 Euros/MWh	46,48 Euros	20,0 %
TOTAL HT			46,48 Euros	

Taxe Départementale sur la Consommation finale d'Electricité (TDCFE)

Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/08/2018 au 13/09/2018	23,242 MWh	1,0000 Euros/MWh	23,24 Euros	20,0 %
TOTAL HT			23,24 Euros	

HISTORIQUE DE CONSOMMATION

Période	Classe	Consommation
14-07-2018 - 13-08-2018	Heures Creuses Ete	8,581 MWh
14-08-2018 - 13-09-2018	Heures Creuses Ete	7,910 MWh
14-07-2018 - 13-08-2018	Heures Pleines Ete	16,682 MWh
14-08-2018 - 13-09-2018	Heures Pleines Ete	15,332 MWh

Informations utiles

Origine de l'électricité injectée sur le réseau français en 2016, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par Powernext: Nucléaire: 80,53% - Energies renouvelables: 9,84% (avec Hydraulique: 2,47% - éolien 4,34% - Biomasse 1,30% - Solaire 1,74%) - Energie fossile (fioul, charbon, gaz): 9,63%.



Société d'Approvisionnement
et de Vente d'Énergies

530 609 668 RCS Nanterre - TVA: FR 40 530 609668

Pour toute réclamation, veuillez contacter :

Service clientèle S.A.V.E.

16 rue Gaillon, 75002 PARIS

Email: service-clients@save-energies.fr

Tél: 01 49 95 98 68 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de SAVE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie (www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Libre réponse n°59252, 75443 PARIS CEDEX 09).

Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez aller sur le site : www.energie-info.fr

Document à conserver 10 ans.

Référence Client SAVE : CJ0CC1001P1 / CC0101001P2

Numéro de compte : G0000531

Votre référence client 1 :

Votre référence client 2 :

Référence Contrat : DEV0051541 -

Titulaire du contrat : SOLENA

Date d'échéance du contrat : 31-12-2018

Type de contrat : Prix fixe par cadrans

SOLENA

ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt

33610 CANEJAN

■ Votre Facture N°: F00097301 du 30/08/2018

Facture d'Electricité

Montant : 2 139,74 Euros TTC - A régler avant le 14/09/2018

Descriptif du site de facturation:

Nom du site: RUE GEORGES BRASSENS
Adresse: RUE GEORGES BRASSENS
Code postal - Ville: 24110 - SAINT-ASTIER
RAE: 30001624580396

Dépannage 24/24H GRD : Appelez le 0811882200 (coût d'un appel local)

Période de facturation : du 14/07/2018 au 13/08/2018

Montant H.TVA	1 783,11 Euros
Montant applicable à TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant applicable à TVA 20%	1 783,11 Euros
Montant TVA 20.0%	356,63 Euros
Montant T.T.C	2 139,74 Euros

Mode de paiement VIREMENT

Montant T.T.C 2 139,74 Euros - A régler avant le : 14/09/2018

Facture N° F00097301 du 30/08/2018

Référence - Client : CLI000002165

Entité payeur : SOLENA

Adresse ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt

Code postal - Ville : 33610 CANEJAN

Coordonnées du compte bancaire fournisseur SAVE:

CIC

IBAN: FR76 | 3006 | 6109 | 4900 | 0200 | 2070 | 157 |

BIC : CMCIFRPP

Escompte pour paiement anticipé : néant

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013, du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret n°2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire ajoutée aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

Lieu du site de consommation	Données PRM	Montants facturés
RUE GEORGES BRASSENS RUE GEORGES BRASSENS 24110 - SAINT-ASTIER	Référence PRM: 30001624580396 Puissance souscrite: 66,00 kVA Domaine de raccordement: BT Nombre de cadrans: 4 FTA: BT>36kVA 4 classes courte utilisation Segment: C4	Montant H.TVA : 1 783,11 Euros Montant applic à TVA 5,5%: 0,00 Euros Montant TVA 5,50 %: 0,00 Euros Montant applic à TVA 20%: 1 783,11 Euros Montant TVA 20,00 %: 356,63 Euros Montant TTC: 2 139,74 Euros
Puissance souscrite par classe en kVA:		
Ps	HPH HCH HPE HCE	
	66.00 66.00 66.00 66.00	

Matricule compteur	Relevé	Période	Ancien Index	Nouvel Index	Classe	Consommation (kWh)
16245803	Réel	Du 14/07/2018 au 13/08/2018	151 777	160 358	HCE	8 581
16245803	Réel	Du 14/07/2018 au 13/08/2018	227 277	227 277	HCH	0
16245803	Réel	Du 14/07/2018 au 13/08/2018	309 623	326 305	HPE	16 682
16245803	Réel	Du 14/07/2018 au 13/08/2018	474 613	474 613	HPH	0

ACHEMINEMENT

Composante de Comptage

Période

Du 14/07/2018 au 31/07/2018

Du 01/08/2018 au 13/08/2018

Prix unitaire

414,60 Euros/an

413,76 Euros/an

TOTAL HT

Montant HT

20,45 Euros

14,74 Euros

35,19 Euros

% TVA

20,0 %

20,0 %

Composante de Gestion

Période

Du 14/07/2018 au 31/07/2018

Du 01/08/2018 au 13/08/2018

Prix unitaire

177,96 Euros/an

177,84 Euros/an

TOTAL HT

Montant HT

8,78 Euros

6,33 Euros

15,11 Euros

% TVA

20,0 %

20,0 %

Composante de soutirage fixe

Période

Du 14/07/2018 au 31/07/2018

Du 01/08/2018 au 13/08/2018

Prix unitaire

659,34 Euros/an

655,38 Euros/an

TOTAL HT

Montant HT

32,52 Euros

23,34 Euros

55,86 Euros

% TVA

20,0 %

20,0 %

Composantes de soutirage variable

Période

Du 14/07/2018 au 13/08/2018

Prix unitaire moyen

20,4330 Euros/MWh

Montant HT

516,20 Euros

% TVA

20,0 %

FOURNITURE

Energie Active

Période

Du 14/07/2018 au 13/08/2018

Du 14/07/2018 au 13/08/2018

Consommation

16,682 MWh

8,581 MWh

Classe

Heures Pleines Ete

Heures Creuses Ete

Prix unitaire

43,38 Euros/MWh

32,87 Euros/MWh

TOTAL HT

Montant HT

723,67 Euros

282,06 Euros

1 005,73 Euros

% TVA

20,0 %

20,0 %

CONTRIBUTIONS ET TAXES

Contribution Tarifaire d Acheminement (CTA)

Période

Du 14/07/2018 au 31/07/2018

Du 01/08/2018 au 13/08/2018

Prix unitaire

338,51 Euros/an

337,18 Euros/an

TOTAL HT

Montant HT

16,69 Euros

12,01 Euros

28,70 Euros

% TVA

20,0 %

20,0 %

Contribution au Service Public de l Electricité (CSPE)

Période

Du 14/07/2018 au 13/08/2018

Consommation

25,263 MWh

Prix unitaire

2,00 Euros/MWh

TOTAL HT

Montant HT

50,53 Euros

50,53 Euros

% TVA

20,0 %

Taxe Communale sur la Consommation finale d Electricité (TCCFE)

Période

Du 14/07/2018 au 13/08/2018

Consommation

25,263 MWh

Prix unitaire

2,000 Euros/MWh

TOTAL HT

Montant HT

50,53 Euros

50,53 Euros

% TVA

20,0 %

Taxe Départementale sur la Consommation finale d Electricité (TDCFE)

Période

Du 14/07/2018 au 13/08/2018

Consommation

25,263 MWh

Prix unitaire

1,0000 Euros/MWh

TOTAL HT

Montant HT

25,26 Euros

25,26 Euros

% TVA

20,0 %

HISTORIQUE DE CONSOMMATION

Période

14-06-2018 - 13-07-2018

14-07-2018 - 13-08-2018

14-06-2018 - 13-07-2018

14-07-2018 - 13-08-2018

Classe

Heures Creuses Ete

Heures Creuses Ete

Heures Pleines Ete

Heures Pleines Ete

Consommation

4,063 MWh

8,581 MWh

8,172 MWh

16,682 MWh

Informations utiles

save

Société d'Approvisionnement
et de Vente d'Énergies

530 609 668 RCS Nanterre - TVA: FR 40 530 609668

Pour toute réclamation, veuillez contacter :

Service clientèle S.A.V.E.
16 rue Gallon, 75002 PARIS

Email: service-clients@save-energies.fr
Tél: 01 49 95 98 68 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de SAVE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie (www.energie-mediateur.fr) ou par courrier : Libre réponse n°59252, 75443 PARIS CEDEX 09).

Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez aller sur le site : www.energie-info.fr

Document à conserver 10 ans.

Référence Client SAVE : CJ0CC1001P1 / CC0101001P2
Numéro de compte : G0000531

Votre référence client 1 :

Votre référence client 2 :

Référence Contrat : DEV0051541 -
Titulaire du contrat : SOLENA

Date déchéance du contrat : 31-12-2018
Type de contrat : Prix fixe par cadrans

UO	AFFAIRE	CHANTIER	PRESTATION
N° de compte		Date	Pièce n°
Accord/DR Réserve	Signature		

SOLENA
ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt
33610 CANEJAN

■ Votre Facture N°: F00093052 du 19/07/2018

Facture d'Électricité
Montant : 1 117,00 Euros TTC A régler avant le 03/08/2018

Descriptif du site de facturation:

Nom du site: RUE GEORGES BRASSENS
Adresse: RUE GEORGES BRASSENS
Code postal- Ville: 24110 - SAINT-ASTIER
RAE: 30001624580396

Dépannage 24/24H GRD : Appelez le 0811882200 (coût d'un appel local)

Période de facturation : du 14/06/2018 au 13/07/2018

Montant H.TVA	930,83 Euros
Montant applicable à TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant applicable à TVA 20%	930,83 Euros
Montant TVA 20.0%	186,17 Euros
Montant T.T.C	1 117,00 Euros

Mode de paiement : VIREMENT
Facture : N° F00093052 du 19/07/2018
Référence Client : CL1000002165
Entité payeur : SOLENA
Adresse : ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt
Code postal - Ville : 33610 CANEJAN

Montant T.T.C 1 117,00 Euros A régler avant le : 03/08/2018

Coordonnées du compte bancaire fournisseur SAVE:

CIC
IBAN: FR76 | 3006 | 6109 | 4900 | 0200 | 2070 | 157 |
BIC : CMCIFRPP

Escompte pour paiement anticipé : néant
Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013, du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret n°2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

Lieu du site de consommation	Données PRM	Montants facturés
RUE GEORGES BRASSENS RUE GEORGES BRASSENS 24110 - SAINT-ASTIER	Référence PRM: 30001624580396 Puissance souscrite: 66,00 kVA Domaine de raccordement: BT Nombre de cadrans: 4 FTA: BT>36kVA 4 classes courte utilisation Segment: C4	Montant H.TVA : 930,83 Euros Montant applic à TVA 5,5%: 0,00 Euros Montant TVA 5,50 %: 0,00 Euros Montant applic à TVA 20%: 930,83 Euros Montant TVA 20,00 %: 186,17 Euros Montant TTC: 1 117,00 Euros
Puissance souscrite par classe en kVA:		
HPH HCH HPE HCE		
P _s 66.00 66.00 66.00 66.00		

Matricule compteur	Relevé	Période	Ancien Index	Nouvel Index	Classe	Consommation (kWh)
16245803	Réel	Du 14/06/2018 au 13/07/2018	147 714	151 777	HCE	4 063
16245803	Réel	Du 14/06/2018 au 13/07/2018	227 277	227 277	HCH	0
16245803	Réel	Du 14/06/2018 au 13/07/2018	301 451	309 623	HPE	8 172
16245803	Réel	Du 14/06/2018 au 13/07/2018	474 613	474 613	HPH	0

ACHEMINEMENT

Composante de Comptage

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/06/2018 au 13/07/2018	414,60 Euros/an	34,08 Euros	20,0 %
	TOTAL HT	34,08 Euros	

Composante de Gestion

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/06/2018 au 13/07/2018	177,96 Euros/an	14,63 Euros	20,0 %
	TOTAL HT	14,63 Euros	

Composante de soutirage fixe

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/06/2018 au 13/07/2018	659,34 Euros/an	54,19 Euros	20,0 %
	TOTAL HT	54,19 Euros	

Composantes de soutirage variable

Période	Prix unitaire moyen	Montant HT	% TVA
Du 14/06/2018 au 13/07/2018	20,5051 Euros/MWh	250,88 Euros	20,0 %

FOURNITURE

Energie Active

Période	Consommation	Classe	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/06/2018 au 13/07/2018	8,172 MWh	Heures Pleines Ete	43,38 Euros/MWh	354,50 Euros	20,0 %
Du 14/06/2018 au 13/07/2018	4,063 MWh	Heures Creuses Ete	32,87 Euros/MWh	133,55 Euros	20,0 %
			TOTAL HT	488,05 Euros	

CONTRIBUTIONS ET TAXES

Contribution Tarifaire d Acheminement (CTA)

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/06/2018 au 13/07/2018	338,51 Euros/an	27,82 Euros	20,0 %
	TOTAL HT	27,82 Euros	

Contribution au Service Public de l Electricité (CSPE)

Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/06/2018 au 13/07/2018	12,235 MWh	2,00 Euros/MWh	24,47 Euros	20,0 %
		TOTAL HT	24,47 Euros	

Taxe Communale sur la Consommation finale d Electricité (TCCFE)

Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/06/2018 au 13/07/2018	12,235 MWh	2,000 Euros/MWh	24,47 Euros	20,0 %
		TOTAL HT	24,47 Euros	

Taxe Départementale sur la Consommation finale d Electricité (TDCFE)

Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/06/2018 au 13/07/2018	12,235 MWh	1,0000 Euros/MWh	12,24 Euros	20,0 %
		TOTAL HT	12,24 Euros	

HISTORIQUE DE CONSOMMATION

Période	Classe	Consommation
14-05-2018 - 13-06-2018	Heures Creuses Ete	3,958 MWh
14-06-2018 - 13-07-2018	Heures Creuses Ete	4,063 MWh
14-05-2018 - 13-06-2018	Heures Pleines Ete	8,371 MWh
14-06-2018 - 13-07-2018	Heures Pleines Ete	8,172 MWh

Informations utiles

Origine de l'électricité injectée sur le réseau français en 2016, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par Powernext: Nucléaire: 80,53% - Energies renouvelables: 9,84% (avec Hydraulique: 2,47% - éolien 4,34% - Biomasse 1,30% - Solaire 1,74%) - Energie fossile (fioul, charbon, gaz): 9,63%.

530 609 668 RCS Nanterre - TVA: FR 40 530 609668

Pour toute réclamation, veuillez contacter :

Service clientèle S.A.V.E.
16 rue Gaillon, 75002 PARIS

Email: service-clients@save-energies.fr
Tél: 01 49 95 98 68 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de SAVE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie (www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Libre réponse n°59252, 75443 PARIS CEDEX 09).

Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez aller sur le site : www.energie-info.fr

Document à conserver 10 ans.

Référence Client SAVE : CJ0CC1001P1 / CC0101001P2
Numéro de compte : G0000531

Votre référence client 1 :

Votre référence client 2 :

Référence Contrat : DEV0051541 -
Titulaire du contrat : SOLENA

Date d'échéance du contrat : 31-12-2018
Type de contrat : Prix fixe par cadrans

Descriptif du site de facturation:

Nom du site: RUE GEORGES BRASSENS
Adresse: RUE GEORGES BRASSENS
Code postal- Ville: 24110 - SAINT-ASTIER
RAE: 30001624580396

Dépannage 24/24H GRD : Appelez le 0811882200 (coût d'un appel local)

Période de facturation : du 14/05/2018 au 13/06/2018

Montant H.TVA	943,29 Euros
Montant applicable à TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant applicable à TVA 20%	943,29 Euros
Montant TVA 20.0%	188,66 Euros
Montant T.T.C	1 131,95 Euros

Mode de paiement VIREMENT
Facture N° F00088457 du 18/06/2018
Référence Client : CLI000002165
Entité payeur : SOLENA
Adresse ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt
Code postal - Ville : 33610 CANEJAN

Montant T.T.C 1 131,95 Euros A régler avant le : 03/07/2018

Coordonnées du compte bancaire fournisseur SAVE:

CIC
IBAN: FR76 | 3006 | 6109 | 4900 | 0200 | 2070 | 157 |
BIC : CMCIFRPP

Escompte pour paiement anticipé : néant

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013, du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret n°2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

Lieu du site de consommation				Données PRM		Montants facturés	
RUE GEORGES BRASSENS RUE GEORGES BRASSENS 24110 - SAINT-ASTIER				Référence PRM:	30001624580396	Montant H.TVA :	943,29 Euros
Puissance souscrite par classe en kVA:				Puissance souscrite:	66,00 kVA	Montant appliqué à TVA 5,5%:	0,00 Euros
HPH	HCH	HPE	HCE	Domaine de raccordement:	BT	Montant TVA 5,50 %:	0,00 Euros
Ps	66,00	66,00	66,00	Nombre de cadrans:	4	Montant appliqué à TVA 20%:	943,29 Euros
				FTA:	BT>36kVA 4 classes courte utilisation	Montant TVA 20,00 %:	188,66 Euros
				Segment:	C4	Montant TTC:	1 131,95 Euros

Matricule compteur	Relevé	Période	Ancien Index	Nouvel Index	Classe	Consommation (kWh)
16245803	Réel	Du 14/05/2018 au 13/06/2018	143 756	147 714	HCE	3 958
16245803	Réel	Du 14/05/2018 au 13/06/2018	227 277	227 277	HCH	0
16245803	Réel	Du 14/05/2018 au 13/06/2018	293 080	301 451	HPE	8 371
16245803	Réel	Du 14/05/2018 au 13/06/2018	474 613	474 613	HPH	0

ACHEMINEMENT

Composante de Comptage

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/05/2018 au 13/06/2018	414,60 Euros/an	35,21 Euros	20,0 %
	TOTAL HT	35,21 Euros	

Composante de Gestion

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/05/2018 au 13/06/2018	177,96 Euros/an	15,11 Euros	20,0 %
	TOTAL HT	15,11 Euros	

Composante de soutirage fixe

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/05/2018 au 13/06/2018	659,34 Euros/an	56,00 Euros	20,0 %
	TOTAL HT	56,00 Euros	

Composantes de soutirage variable

Période	Prix unitaire moyen	Montant HT	% TVA
Du 14/05/2018 au 13/06/2018	20,5483 Euros/MWh	253,34 Euros	20,0 %

FOURNITURE

Energie Active

Période	Consommation	Classe	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/05/2018 au 13/06/2018	8,371 MWh	Heures Pleines Ete	43,38 Euros/MWh	363,13 Euros	20,0 %
Du 14/05/2018 au 13/06/2018	3,958 MWh	Heures Creuses Ete	32,87 Euros/MWh	130,10 Euros	20,0 %
			TOTAL HT	493,23 Euros	

CONTRIBUTIONS ET TAXES

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/05/2018 au 13/06/2018	338,51 Euros/an	28,75 Euros	20,0 %
	TOTAL HT	28,75 Euros	

Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)

Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/05/2018 au 13/06/2018	12,329 MWh	2,00 Euros/MWh	24,66 Euros	20,0 %
		TOTAL HT	24,66 Euros	

Taxe Communale sur la Consommation finale d'Electricité (TCCFE)

Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/05/2018 au 13/06/2018	12,329 MWh	2,000 Euros/MWh	24,66 Euros	20,0 %
		TOTAL HT	24,66 Euros	

Taxe Départementale sur la Consommation finale d'Electricité (TDCFE)

Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/05/2018 au 13/06/2018	12,329 MWh	1,0000 Euros/MWh	12,33 Euros	20,0 %
		TOTAL HT	12,33 Euros	

HISTORIQUE DE CONSOMMATION

Période	Classe	Consommation
14-04-2018 - 13-05-2018	Heures Creuses Ete	3,523 MWh
14-05-2018 - 13-06-2018	Heures Creuses Ete	3,958 MWh
14-04-2018 - 13-05-2018	Heures Pleines Ete	7,840 MWh
14-05-2018 - 13-06-2018	Heures Pleines Ete	8,371 MWh

Informations utiles

Origine de l'électricité injectée sur le réseau français en 2016, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par Powernext: Nucléaire: 80,53% - Energies renouvelables: 9,84% (avec Hydraulique: 2,47% - éolien 4,34% - Biomasse 1,30% - Solaire 1,74%) - Energie fossile (fioul, charbon, gaz): 9,63%.



Société d'Approvisionnement
et de Vente d'Énergies

530 609 668 RCS Nanterre - TVA: FR 40 530 609668

Pour toute réclamation, veuillez contacter :

Service clientèle S.A.V.E.

16 rue Gaillon, 75002 PARIS

Email: service-clients@save-energies.fr

Tél: 01 49 95 98 68 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de SAVE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie (www.energie-mediateur.fr) ou par courrier : Libre réponse n°59252, 75443 PARIS CEDEX 09).

Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez aller sur le site : www.energie-info.fr

Document à conserver 10 ans.

Référence Client SAVE : CJ0CC1001P1 / CC0101001P2

Numéro de compte : G0000531

Votre référence client 1 :

Votre référence client 2 :

Référence Contrat : DEV0051541 -

Titulaire du contrat : SOLENA

Date d'échéance du contrat : 31-12-2018

Type de contrat : Prix fixe par cadrans

SOLENA

ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt
33610 CANEJAN

■ Votre Facture N° : F00083747 du 16/05/2018

Facture d'Electricité

Montant : 1 052,90 Euros TTC A régler avant le 31/05/2018

Descriptif du site de facturation:

Nom du site: RUE GEORGES BRASSENS
Adresse: RUE GEORGES BRASSENS
Code postal - Ville: 24110 - SAINT-ASTIER
RAE: 30001624580396

Dépannage 24/24H GRD : Appelez le 0811882200 (coût d'un appel local)

Période de facturation : du 14/04/2018 au 13/05/2018

Montant H.TVA	877,41 Euros
Montant applicable à TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant applicable à TVA 20%	877,41 Euros
Montant TVA 20.0%	175,49 Euros
Montant T.T.C	1 052,90 Euros

Mode de paiement VIREMENT

Montant T.T.C 1 052,90 Euros A régler avant le : 31/05/2018

Facture N° F00083747 du 16/05/2018

Référence Client : CLI000002165

Entité payeur : SOLENA

Adresse ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt

Code postal - Ville : 33610 CANEJAN

Coordonnées du compte bancaire fournisseur SAVE:

CIC

IBAN: FR76 | 3006 | 6109 | 4900 | 0200 | 2070 | 157 |

BIC : CMCIFRPP

Escompte pour paiement anticipé : néant

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013, du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret n°2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

Lieu du site de consommation	Données PRM	Montants facturés
RUE GEORGES BRASSENS RUE GEORGES BRASSENS 24110 - SAINT-ASTIER	Référence PRM: 30001624580396 Puissance souscrite: 66.00 kVA Domaine de raccordement: BT Nombre de cadrans: 4 FTA: BT>36KVA 4 classes courte utilisation Segment: C4	Montant H.TVA : 877,41 Euros Montant appliqué à TVA 5,5%: 0,00 Euros Montant TVA 5,50 %: 0,00 Euros Montant appliqué à TVA 20%: 877,41 Euros Montant TVA 20,00 %: 175,49 Euros Montant TTC: 1 052,90 Euros
Puissance souscrite par classe en kVA:		
Ps	HPH 66.00 HCH 66.00 HPE 66.00 HCE 66.00	

Matricule compteur	Relevé	Période	Ancien Index	Nouvel Index	Classe	Consommation (kWh)
16245803	Réel	Du 14/04/2018 au 13/05/2018	140 233	143 756	HCE	3 523
16245803	Réel	Du 14/04/2018 au 13/05/2018	227 277	227 277	HCH	0
16245803	Réel	Du 14/04/2018 au 13/05/2018	285 240	293 080	HPE	7 840
16245803	Réel	Du 14/04/2018 au 13/05/2018	474 613	474 613	HPH	0

ACHEMINEMENT

Composante de Comptage			
Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/04/2018 au 13/05/2018	414,60 Euros/an	34,08 Euros	20,0 %
	TOTAL HT	34,08 Euros	
Composante de Gestion			
Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/04/2018 au 13/05/2018	177,96 Euros/an	14,63 Euros	20,0 %
	TOTAL HT	14,63 Euros	
Composante de soutirage fixe			
Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/04/2018 au 13/05/2018	659,34 Euros/an	54,19 Euros	20,0 %
	TOTAL HT	54,19 Euros	
Composantes de soutirage variable			
Période	Prix unitaire moyen	Montant HT	% TVA
Du 14/04/2018 au 13/05/2018	20,5905 Euros/MWh	233,97 Euros	20,0 %

FOURNITURE

Energie Active						
Période	Consommation	Classe	Prix unitaire	Montant HT	% TVA	
Du 14/04/2018 au 13/05/2018	7,840 MWh	Heures Pleines Ete	43,38 Euros/MWh	340,10 Euros	20,0 %	
Du 14/04/2018 au 13/05/2018	3,523 MWh	Heures Creuses Ete	32,87 Euros/MWh	115,80 Euros	20,0 %	
			TOTAL HT	455,90 Euros		

CONTRIBUTIONS ET TAXES

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)			
Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/04/2018 au 13/05/2018	338,51 Euros/an	27,82 Euros	20,0 %
	TOTAL HT	27,82 Euros	
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)			
Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT
Du 14/04/2018 au 13/05/2018	11,363 MWh	2,00 Euros/MWh	22,73 Euros
		TOTAL HT	22,73 Euros
Taxe Communale sur la Consommation finale d'Electricité (TCCFE)			
Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT
Du 14/04/2018 au 13/05/2018	11,363 MWh	2,000 Euros/MWh	22,73 Euros
		TOTAL HT	22,73 Euros
Taxe Départementale sur la Consommation finale d'Electricité (TDCFE)			
Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT
Du 14/04/2018 au 13/05/2018	11,363 MWh	1,0000 Euros/MWh	11,36 Euros
		TOTAL HT	11,36 Euros

HISTORIQUE DE CONSOMMATION

Période	Classe	Consommation
14-03-2018 - 13-04-2018	Heures Creuses Ete	1,962 MWh
14-04-2018 - 13-05-2018	Heures Creuses Ete	3,523 MWh
14-03-2018 - 13-04-2018	Heures Creuses Hiver	3,058 MWh
14-04-2018 - 13-05-2018	Heures Creuses Hiver	0,000 MWh
14-03-2018 - 13-04-2018	Heures Pleines Ete	4,471 MWh
14-04-2018 - 13-05-2018	Heures Pleines Ete	7,840 MWh
14-03-2018 - 13-04-2018	Heures Pleines Hiver	6,764 MWh
14-04-2018 - 13-05-2018	Heures Pleines Hiver	0,000 MWh



Société d'Approvisionnement
et de Vente d'Énergies

530 609 668 RCS Nanterre - TVA: FR 40 530 609668

Pour toute réclamation, veuillez contacter :

Service clientèle S.A.V.E.
16 rue Gallon, 75002 PARIS

Email: service-clients@save-energies.fr
Tél: 01 49 95 98 68 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de SAVE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie (www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Libre réponse n°59252, 75443 PARIS CEDEX 09).

Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez aller sur le site : www.energie-info.fr

Document à conserver 10 ans.

Référence Client SAVE : CJ0CC1001P1 / CC0101001P2
Numéro de compte : G0000531

Votre référence client 1 :

Votre référence client 2 :

Référence Contrat : DEV0051541 -
Titulaire du contrat : SOLENA

Date déchéance du contrat : 31-12-2018
Type de contrat : Prix fixe par cadrans

SOLENA

ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt
33610 CANEJAN

■ Votre Facture N°: F00080608 du 16/04/2018

Facture d'Electricité
Montant : 1 926,85 Euros TTC A régler avant le 01/05/2018

Descriptif du site de facturation:

Nom du site: RUE GEORGES BRASSENS
Adresse: RUE GEORGES BRASSENS
Code postal- Ville: 24110 - SAINT-ASTIER
RAE: 30001624580396

Dépannage 24/24H GRD : Appelez le 0811882200 (coût d'un appel local)

Période de facturation : du 14/03/2018 au 13/04/2018

Montant H.TVA	1 605,72 Euros
Montant applicable à TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant applicable à TVA 20%	1 605,72 Euros
Montant TVA 20.0%	321,13 Euros
Montant T.T.C	1 926,85 Euros

Mode de paiement VIREMENT

Montant T.T.C 1 926,85 Euros A régler avant le : 01/05/2018

Facture N° F00080608 du 16/04/2018

Référence Client : CLI000002165

Entité payeur : SOLENA

Adresse ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt

Code postal - Ville : 33610 CANEJAN

Coordonnées du compte bancaire fournisseur SAVE:

CIC
IBAN: FR76 | 3006 | 6109 | 4900 | 0200 | 2070 | 157 |
BIC : CMCIFRPP

Escompte pour paiement anticipé : néant

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013, du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret n°2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

Lieu du site de consommation	Données PRM	Montants facturés
RUE GEORGES BRASSENS RUE GEORGES BRASSENS 24110 - SAINT-ASTIER	Référence PRM: 30001624580396 Puissance souscrite: 66.00 kVA Domaine de raccordement: BT Nombre de cadrans: 4 FTA: BT>36kVA 4 classes courte utilisation Segment: C4	Montant H.TVA : 1 605,72 Euros Montant appliqué à TVA 5,5%: 0,00 Euros Montant TVA 5,50 %: 0,00 Euros Montant appliqué à TVA 20%: 1 605,72 Euros Montant TVA 20,00 %: 321,13 Euros Montant TTC: 1 926,85 Euros
Puissance souscrite par classe en kVA:		
Ps	HPH 66.00 HCH 66.00 HPE 66.00 HCE 66.00	

Matricule compteur	Relevé	Période	Ancien Index	Nouvel Index	Classe	Consommation (kWh)
16245803	Réel	Du 14/03/2018 au 13/04/2018	138 271	140 233	HCE	1 962
16245803	Réel	Du 14/03/2018 au 13/04/2018	224 219	227 277	HCH	3 058
16245803	Réel	Du 14/03/2018 au 13/04/2018	280 769	285 240	HPE	4 471
16245803	Réel	Du 14/03/2018 au 13/04/2018	467 849	474 613	HPH	6 764

ACHEMINEMENT

Composante de Comptage

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/03/2018 au 13/04/2018	414,60 Euros/an	35,21 Euros	20,0 %
TOTAL HT		35,21 Euros	

Composante de Gestion

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/03/2018 au 13/04/2018	177,96 Euros/an	15,11 Euros	20,0 %
TOTAL HT		15,11 Euros	

Composante de soutirage fixe

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/03/2018 au 13/04/2018	659,34 Euros/an	56,00 Euros	20,0 %
TOTAL HT		56,00 Euros	

Composantes de soutirage variable

Période	Prix unitaire moyen	Montant HT	% TVA
Du 14/03/2018 au 13/04/2018	33,7219 Euros/MWh	548,15 Euros	20,0 %

FOURNITURE

Energie Active

Période	Consommation	Classe	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/03/2018 au 13/04/2018	6,764 MWh	Heures Pleines Hiver	65,71 Euros/MWh	444,49 Euros	20,0 %
Du 14/03/2018 au 13/04/2018	3,058 MWh	Heures Creuses Hiver	45,22 Euros/MWh	138,29 Euros	20,0 %
Du 14/03/2018 au 13/04/2018	4,471 MWh	Heures Pleines Ete	43,38 Euros/MWh	193,95 Euros	20,0 %
Du 14/03/2018 au 13/04/2018	1,962 MWh	Heures Creuses Ete	32,87 Euros/MWh	64,49 Euros	20,0 %
TOTAL HT				841,22 Euros	

CONTRIBUTIONS ET TAXES

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

Période	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/03/2018 au 13/04/2018	338,51 Euros/an	28,75 Euros	20,0 %
TOTAL HT		28,75 Euros	

Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)

Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/03/2018 au 13/04/2018	16,255 MWh	2,00 Euros/MWh	32,51 Euros	20,0 %
TOTAL HT			32,51 Euros	

Taxe Communale sur la Consommation finale d'Electricité (TCCFE)

Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/03/2018 au 13/04/2018	16,255 MWh	2,000 Euros/MWh	32,51 Euros	20,0 %
TOTAL HT			32,51 Euros	

Taxe Départementale sur la Consommation finale d'Electricité (TDCFE)

Période	Consommation	Prix unitaire	Montant HT	% TVA
Du 14/03/2018 au 13/04/2018	16,255 MWh	1,000 Euros/MWh	16,26 Euros	20,0 %
TOTAL HT			16,26 Euros	

HISTORIQUE DE CONSOMMATION

Période	Classe	Consommation
14-02-2018 - 13-03-2018	Heures Creuses Ete	0,000 MWh
14-03-2018 - 13-04-2018	Heures Creuses Ete	1,962 MWh
14-02-2018 - 13-03-2018	Heures Creuses Hiver	5,807 MWh
14-03-2018 - 13-04-2018	Heures Creuses Hiver	3,058 MWh
14-02-2018 - 13-03-2018	Heures Pleines Ete	0,000 MWh
14-03-2018 - 13-04-2018	Heures Pleines Ete	4,471 MWh
14-02-2018 - 13-03-2018	Heures Pleines Hiver	12,131 MWh

save

Société d'Approvisionnement
et de Vente d'Énergies

530 609 668 RCS Nanterre - TVA: FR 40 530 609668

Pour toute réclamation, veuillez contacter :

Service clientèle S.A.V.E.
16 rue Gallon, 75002 PARIS

Email: service-clients@save-energies.fr
Tél: 01 49 95 98 68 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de SAVE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie (www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Libre réponse n°59252, 75443 PARIS CEDEX 09).

Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez aller sur le site : www.energie-info.fr

Document à conserver 10 ans.

Référence Client SAVE : CJ0CC1001P1 / CC1001001P1
Numéro de compte : G0000531

Votre référence client 1 :

Votre référence client 2 :

Référence Contrat : DEV0051541 -
Titulaire du contrat : SOLENA

Date échéance du contrat : 31-12-2018
Type de contrat : Prix fixe par cadrans

Descriptif du site de facturation:

Nom du site: RUE GEORGES BRASSENS
Adresse: RUE GEORGES BRASSENS
Code postal- Ville: 24110 - SAINT-ASTIER
RAE: 30001624580396

SOLENA
ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt
33610 CANEJAN

■ Votre Facture N°: F00078118 du 20/03/2018

Facture d'Electricité
Montant : 2 431,56 Euros TTC A régler avant le 04/04/2018

Dépannage 24/24H GRD : Appelez le 0811882200 (coût d'un appel local)

Période de facturation : du 14/02/2018 au 13/03/2018

Montant H.TVA	2 026,29 Euros
Montant applicable à TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant applicable à TVA 20%	2 026,29 Euros
Montant TVA 20.0%	405,27 Euros
Montant T.T.C	2 431,56 Euros ✓

Mode de paiement VIREMENT
Facture N° F00078118 du 20/03/2018
Référence Client : CL1000002165
Entité payeur : SOLENA
Adresse ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt
Code postal - Ville : 33610 CANEJAN

Montant T.T.C 2 431,56 Euros A régler avant le : 04/04/2018

Coordonnées du compte bancaire fournisseur SAVE:

CIC
IBAN: FR76 | 3006 | 6109 | 4900 | 0200 | 2070 | 157 |
BIC : CMCIFRPP

Escompte pour paiement anticipé : néant
Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013, du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret n°2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

Lieu du site de consommation	Données PRM	Montants facturés
RUE GEORGES BRASSENS RUE GEORGES BRASSENS 24110 - SAINT-ASTIER	Référence PRM: 30001624580396 Puissance souscrite: 66.00 kVA Domaine de raccordement: BT Nombre de cadrans: 4 FTA: BT>36kVA 4 classes courte utilisation Segment: C4	Montant H.TVA : 2 026,29 Euros Montant appliqué à TVA 5,5%: 0,00 Euros Montant TVA 5,50 %: 0,00 Euros Montant appliqué à TVA 20%: 2 026,29 Euros Montant TVA 20,00 %: 405,27 Euros Montant TTC: 2 431,56 Euros
Puissance souscrite par classe en kVA:		
HPH 66.00 HCH 66.00 HPE 66.00 HCE 66.00		

Matricule compteur	Relevé	Période	Ancien Index	Nouvel Index	Classe	Consommation (kWh)
16245803	Réel	Du 14/02/2018 au 13/03/2018	138 271	138 271	HCE	0
16245803	Réel	Du 14/02/2018 au 13/03/2018	218 412	224 219	HCH	5 807
16245803	Réel	Du 14/02/2018 au 13/03/2018	280 769	280 769	HPE	0
16245803	Réel	Du 14/02/2018 au 13/03/2018	455 718	467 049	HPH	12 131

ACHEMINEMENT

Composante de Comptage

Période

Du 14/02/2018 au 13/03/2018

Prix unitaire	Montant HT	% TVA
414,60 Euros/an	31,80 Euros	20,0 %
TOTAL HT	31,80 Euros	

Composante de Gestion

Période

Du 14/02/2018 au 13/03/2018

Prix unitaire	Montant HT	% TVA
177,96 Euros/an	13,65 Euros	20,0 %
TOTAL HT	13,65 Euros	

Composante de soutirage fixe

Période

Du 14/02/2018 au 13/03/2018

Prix unitaire	Montant HT	% TVA
659,34 Euros/an	50,58 Euros	20,0 %
TOTAL HT	50,58 Euros	

Composantes de soutirage variable

Période

Du 14/02/2018 au 13/03/2018

Prix unitaire moyen	Montant HT	% TVA
42,0788 Euros/MWh	754,81 Euros	20,0 %

FOURNITURE

Energie Active

Période

Du 14/02/2018 au 13/03/2018

Consommation

12,131 MWh

Classe

Heures Pleines Hiver

Prix unitaire

65,71 Euros/MWh

Montant HT

797,18 Euros

% TVA

20,0 %

Du 14/02/2018 au 13/03/2018

5,807 MWh

Heures Creuses Hiver

45,22 Euros/MWh

262,60 Euros

20,0 %

TOTAL HT 1 059,78 Euros

CONTRIBUTIONS ET TAXES

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

Période

Du 14/02/2018 au 13/03/2018

Prix unitaire

338,51 Euros/an

Montant HT

25,97 Euros

% TVA

20,0 %

TOTAL HT 25,97 Euros

Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)

Période

Du 14/02/2018 au 13/03/2018

Consommation

17,938 MWh

Prix unitaire

2,00 Euros/MWh

Montant HT

35,88 Euros

% TVA

20,0 %

TOTAL HT 35,88 Euros

Taxe Communale sur la Consommation finale d'Electricité (TCCFE)

Période

Du 14/02/2018 au 13/03/2018

Consommation

17,938 MWh

Prix unitaire

2,000 Euros/MWh

Montant HT

35,88 Euros

% TVA

20,0 %

TOTAL HT 35,88 Euros

Taxe Départementale sur la Consommation finale d'Electricité (TDCFE)

Période

Du 14/02/2018 au 13/03/2018

Consommation

17,938 MWh

Prix unitaire

1,0000 Euros/MWh

Montant HT

17,94 Euros

% TVA

20,0 %

TOTAL HT 17,94 Euros

HISTORIQUE DE CONSOMMATION

Période

01-01-2018 - 13-02-2018

Classe

Heures Creuses Hiver

Consommation

10,313 MWh

14-02-2018 - 13-03-2018

Heures Creuses Hiver

5,807 MWh

01-01-2018 - 13-02-2018

Heures Pleines Hiver

20,493 MWh

14-02-2018 - 13-03-2018

Heures Pleines Hiver

12,131 MWh

Informations utiles

Origine de l'électricité injectée sur le réseau français en 2016, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par Powernext: Nucléaire: 80,53% - Energies renouvelables: 9,84% (avec Hydraulique: 2,47% - éolien 4,34% - Biomasse 1,30% - Solaire 1,74%) - Energie fossile (fioul, charbon, gaz): 9,63%.



Société d'Approvisionnement
et de Vente d'Énergies

530 609 668 RCS Nanterre - TVA: FR 40 530 609668

Pour toute réclamation, veuillez contacter :

Service clientèle S.A.V.E.

16 rue Gallon, 75002 PARIS

Email: service-clients@save-energies.fr

Tél: 01 49 95 98 68 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de SAVE n a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie (www.energie-mediateur.fr) ou par courrier : Libre réponse n°59252, 75443 PARIS CEDEX 09).

Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez aller sur le site : www.energie-info.fr

Document à conserver 10 ans.

Référence Client SAVE :CJ0CC1001P1 / CC1001001P1

Numéro de compte : G0000531

Votre référence client 1 :

Votre référence client 2 :

Référence Contrat : DEV0051541 -

Titulaire du contrat : SOLENA

Date d'échéance du contrat : 31-12-2018

Type de contrat : Prix fixe par cadrans

Descriptif du site de facturation:

Nom du site: RUE GEORGES BRASSENS
Adresse: RUE GEORGES BRASSENS
Code postal- Ville: 24110 - SAINT-ASTIER
RAE: 30001624580396

Dépannage 24/24H GRD : Appelez le 0811882200 (coût d'un appel local)

Période de facturation : du 01/01/2018 au 13/02/2018

Montant H.TVA	3 448,74 Euros
Montant applicable à TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant TVA 5.5%	0,00 Euros
Montant applicable à TVA 20%	3 448,74 Euros
Montant TVA 20.0%	689,79 Euros
Montant T.T.C	4 138,53 Euros

Mode de paiement VIREMENT

Montant T.T.C 4 138,53 Euros A régler avant le : 28/03/2018

Facture N° F00075724 du 13/03/2018

Référence Client : CLI000002165

Entité payeur : SOLENA

Adresse ZA Actipolis II - 2 rue Nully de Harcourt

Code postal - Ville : 33610 CANEJAN

Coordonnées du compte bancaire fournisseur SAVE:

CIC

IBAN: FR76 | 3006 | 6109 | 4900 | 0200 | 2070 | 157 |

BIC : CMCIFRPP

Escompte pour paiement anticipé : néant

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013, du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret n°2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

Lieu du site de consommation	Données PRM	Montants facturés
RUE GEORGES BRASSENS RUE GEORGES BRASSENS 24110 - SAINT-ASTIER	Référence PRM: 30001624580396 Puissance souscrite: 66.00 kVA Domaine de raccordement: BT Nombre de cadrans: 4 FTA: BT>36kVA 4 classes courte utilisation Segment: C4	Montant H.TVA : 3 448,74 Euros Montant appliqué à TVA 5,5%: 0,00 Euros Montant TVA 5,50 %: 0,00 Euros Montant appliqué à TVA 20%: 3 448,74 Euros Montant TVA 20,00 %: 689,79 Euros Montant TTC: 4 138,53 Euros
Puissance souscrite par classe en kVA:		
Ps	HPH 66.00 HCH 66.00 HPE 66.00 HCE 66.00	

Matricule compteur	Relevé	Période	Ancien Index	Nouvel Index	Classe	Consommation (kWh)
16245803	Réel	Du 01/01/2018 au 13/01/2018	138 271	138 271	HCE	0
16245803	Réel	Du 01/01/2018 au 13/01/2018	208 099	210 897	HCH	2 798
16245803	Réel	Du 01/01/2018 au 13/01/2018	280 769	280 769	HPE	0
16245803	Réel	Du 01/01/2018 au 13/01/2018	435 225	440 840	HPH	5 615
16245803	Réel	Du 14/01/2018 au 13/02/2018	138 271	138 271	HCE	0
16245803	Réel	Du 14/01/2018 au 13/02/2018	210 897	218 412	HCH	7 515
16245803	Réel	Du 14/01/2018 au 13/02/2018	280 769	280 769	HPE	0
16245803	Réel	Du 14/01/2018 au 13/02/2018	440 840	455 718	HPH	14 878

ACHEMINEMENT

Composante de Comptage

Période

Du 01/01/2018 au 13/02/2018

Prix unitaire	Montant HT	% TVA
414,60 Euros/an	49,98 Euros	20,0 %
TOTAL HT	49,98 Euros	

Composante de Gestion

Période

Du 01/01/2018 au 13/02/2018

Prix unitaire	Montant HT	% TVA
177,96 Euros/an	21,45 Euros	20,0 %
TOTAL HT	21,45 Euros	

Composante de soutirage fixe

Période

Du 01/01/2018 au 13/02/2018

Prix unitaire	Montant HT	% TVA
659,34 Euros/an	79,48 Euros	20,0 %
TOTAL HT	79,48 Euros	

Composantes de soutirage variable

Période

Du 01/01/2018 au 13/01/2018

Prix unitaire moyen	Montant HT	% TVA
41,8730 Euros/MWh	1 289,94 Euros	20,0 %

FOURNITURE

Energie Active

Période

Du 01/01/2018 au 13/01/2018

Consommation

5,615 MWh

Classe

Heures Pleines Hiver

Prix unitaire

65,71 Euros/MWh

Montant HT

368,98 Euros

% TVA

20,0 %

Du 14/01/2018 au 13/02/2018

14,878 MWh

Heures Pleines Hiver

65,71 Euros/MWh

977,69 Euros

20,0 %

Du 01/01/2018 au 13/01/2018

2,798 MWh

Heures Creuses Hiver

45,22 Euros/MWh

126,53 Euros

20,0 %

Du 14/01/2018 au 13/02/2018

7,515 MWh

Heures Creuses Hiver

45,22 Euros/MWh

339,84 Euros

20,0 %

TOTAL HT 1 813,04 Euros

CONTRIBUTIONS ET TAXES

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

Période

Du 01/01/2018 au 13/02/2018

Prix unitaire	Montant HT	% TVA
338,51 Euros/an	40,81 Euros	20,0 %
TOTAL HT	40,81 Euros	

Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)

Période

Du 01/01/2018 au 13/01/2018

Consommation

8,413 MWh

Prix unitaire

2,00 Euros/MWh

Montant HT

16,83 Euros

% TVA

20,0 %

Du 14/01/2018 au 13/02/2018

22,393 MWh

2,00 Euros/MWh

44,79 Euros

20,0 %

TOTAL HT 61,62 Euros

Taxe Communale sur la Consommation finale d'Electricité (TCCFE)

Période

Du 01/01/2018 au 13/01/2018

Consommation

8,413 MWh

Prix unitaire

2,000 Euros/MWh

Montant HT

16,83 Euros

% TVA

20,0 %

Du 14/01/2018 au 13/02/2018

22,393 MWh

2,000 Euros/MWh

44,79 Euros

20,0 %

TOTAL HT 61,62 Euros

Taxe Départementale sur la Consommation finale d'Electricité (TDCFE)

Période

Du 01/01/2018 au 13/01/2018

Consommation

8,413 MWh

Prix unitaire

1,0000 Euros/MWh

Montant HT

8,41 Euros

% TVA

20,0 %

Du 14/01/2018 au 13/02/2018

22,393 MWh

1,0000 Euros/MWh

22,39 Euros

20,0 %

TOTAL HT 30,80 Euros

Informations utiles

Origine de l'électricité injectée sur le réseau français en 2016, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par Powernext: Nucléaire: 80,53% - Energies renouvelables: 9,84% (avec Hydraulique: 2,47% - éolien 4,34% - Biomasse 1,30% - Solaire 1,74%) - Energie fossile (fouil, charbon, gaz): 9,63%.

Détail compte Achat Eau

FF0000460	FF	6011000	CC0101001P2	19/12/2017	109.08	0	F00426824 SAUR ANGERS
FF0000460	FF	6011000	CC0101001P2	19/12/2017	12.00	0	F00426824 SAUR ANGERS
FF0000513	FF	6011000	CC0101001P2	09/07/2018	12.00	0	F00426824 SAUR ANGERS
FF0000513	FF	6011000	CC0101001P2	09/07/2018	1 504.70	0	F00426824 SAUR ANGERS

1 637.78 €



Numéro de facture 554181456470	Référence client 0550046781	Facture du 09.07.2018
-----------------------------------	--------------------------------	--------------------------

• Nom du client : SOLENA
• Adresse desservie : LES BRANDES
ST ASTIER

518

→ Message

554181456470 554

SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
72 AVENUE JEAN BAPTISTE CLEMENT
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

→ Contacts

- Gérer votre compte sur Internet
www.asurclient.fr
- Service Clients
05 81 31 85 03
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Dépannage 24h/24
05 81 91 35 05
- TSA 70311
19316 BRIVE CEDEX
- Accueil
La Porte 24430 RAZAC SUR L ISLE
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, de 14h00 à 16h30

Voire facture du 9 juillet 2018

Compteur d'eau relevé le 09 avril 2018

Voire consommation est de 662 m³

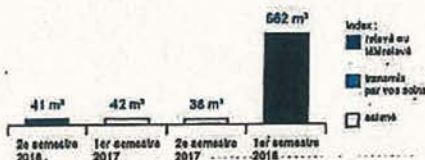
Montant prélevé le 26 juillet 2018 : 1 599,47 €

	ETTC
Distribution de l'eau potable SIAEP ISLE DRONNE VERN	1 356,99
Assainissement Non Collectif CDC ISLE ET VERN SALEMBORE -CCIVS-	12,00
Organismes publics	230,48
Total facture	1 599,47
Montant à prélever	1 599,47

détail au verso

*Cic 03/09/18
0761300*

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 26 juillet 2018 sur votre compte numéro XXXXX003401.

Vos informations de prélèvement SEPA :
Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506
Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0550046781-001200671-01

[Signature]

SAUR - LES BRANDES ST ASTIER

	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LES BRANDES ST ASTIER	662 m ³	400896	040 mm	14/11/2017 1121	09/04/2018 1783	
	0 m ³	400896	040 mm	09/04/2018 1783	09/04/2018 1783	
TOTAL CONSOMMATION	662 m³					

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					1 286,24		1 356,99
Abonnement					52,20		55,07
Part Syndicale	2e semestre 2018				27,15	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2018				25,05	5,50	
Consommation					1 234,04		1 301,92
Part Syndicale	1er semestre 2018	1 à 25	25	0,4300	10,75	5,50	
		26 à 662	637	0,7400	471,38	5,50	
SMDE 24 - Redevance protection du point de prélèvement	1er semestre 2018		662	0,0280	18,54	5,50	
Part SAUR	1er semestre 2018	1 à 25	25	0,2770	6,93	5,50	
		26 à 662	637	1,0500	668,85	5,50	
Préservation des ressources en eau	1er semestre 2018		662	0,0870	57,59	5,50	
► Assainissement Non Collectif					12,00		12,00
Abonnement					12,00		12,00
Redevance d'ass. non collectif part Communauté de Communes	1er semestre 2018				12,00		
► Organismes publics					218,46		230,48
Consommation					218,46		230,48
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	1er semestre 2018		662	0,3300	218,46	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,31 €/m³ soit 0,00231 €/litre

HT exonéré de TVA : 12,00 €
HT soumis à TVA : 1 504,70 €

TVA 5,50 % : 82,77 €
TVA sur les débits : 82,77 €

Total facture TTC : 1 599,47 €

→ **Mieux comprendre la répartition de votre facture**

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'entretien du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agences de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ **Message**

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101528000€ RCS Nanterre 339378994 SIRET 330 379 864 05975 Siège Social : 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR1833379884-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2001 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données et d'un droit de suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 11 Chemin de Bretagne, 92130 Issy-les-Moulineaux. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.
Conformément à l'article L.411-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une pénalité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

→ **Moyens de règlement**

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 6 jours) lors de votre règlement.

- ✓ **Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque.
Datez et signez votre TIP après avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez-le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par chèque**
Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé sur 10 mensualités et vous ne recevez qu'une facture par an pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation annuelle réelle.
- ✓ **Paiement par internet**
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ **Paiement en espèces**

Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.



Numero de facture 554171382237	Reference client 0550046781	Facture du 19.12.2017
-----------------------------------	--------------------------------	--------------------------

• Nom du client : SOLENA
• Adresse desservie : LES BRANDES
ST ASTIER

→ Message

30348041 554171382237 554

(85-194/312)-1593-1/1-5223-005223-A-2712150093052

F00 426824

SOLENA
CHEZ IDEX ENERGIES
72 AVENUE JEAN BAPTISTE CLEMENT
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

→ Contacts

- Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- Service Clients
05 81 31 85 03
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Dépannage 24h/24
05 81 91 35 05
- TSA 70311
19316 BRIVE CEDEX
- Accueil
La Poste 24430 RAZAC SUR L ISLE
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, de 14h00 à 18h30

Votre facture du 19 décembre 2017

Nous n'avons pas eu accès à votre compteur. L'index a été estimé sur la base de votre consommation moyenne semestrielle

Votre consommation est de **38 m³**

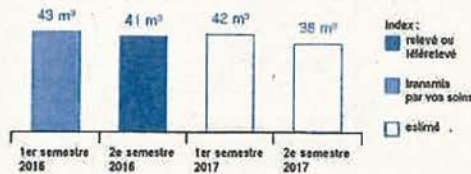
Montant prélevé le 03 janvier 2018 : **127,08 €**

	eTTC
Distribution de l'eau potable SIAEP ISLE DRONNE VERN	102,25
Assainissement Non Collectif CDC ISLE ET VERN SALEMBRE -CCIVS-	12,00
Organismes publics	12,83
Total facture	127,08
Montant à prélever	127,08

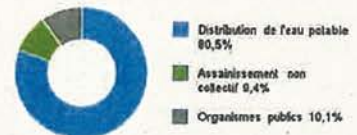
détail au verso



Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 03 janvier 2018 sur votre compte numéro XXXXX003401.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506
Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0550046781-001200671-01

Adresse descriptif	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé
LES BRANDES ST ASTIER	38 m³	400896	040 mm	31/05/2017 1083	14/11/2017 1121

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	
► Distribution de l'eau potable						96,92	
Abonnement						52,20	
Part Syndicale		1er semestre 2018				27,15	5,50
Part SAUR		1er semestre 2018				25,05	5,50
Consommation						44,72	47,10
Part Syndicale		2e semestre 2017	1 à 25	25	0,4200	10,50	5,50
			26 à 38	13	0,7300	9,49	5,50
SMDE 24 - Redevance protection du point de prélèvement		2e semestre 2017		38	0,0280	1,06	5,50
Part SAUR		2e semestre 2017	1 à 25	25	0,2740	6,85	5,50
			26 à 38	13	1,0390	13,51	5,50
Préservation des ressources en eau		2e semestre 2017		38	0,0870	3,31	5,50
► Assainissement Non Collectif						12,00	12,00
Abonnement						12,00	12,00
Redevance d'ass. non collectif part Communauté de Communes		2e semestre 2017				12,00	
► Organismes publics						12,16	12,83
Consommation						12,16	12,83
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		2e semestre 2017		38	0,3200	12,16	5,50

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,58 € / m³ soit 0,00158 € / litre

HT exonéré de TVA : 12,00 €
HT soumis à TVA : 109,08 €

TVA 5,50 % : 6,00 €
TVA sur les débits : 6,00 €

Total facture TTC : 127,08 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR20339379984-NAF 3800
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 11 Chemin de Bretagne, 92130 Issy-les-Moulineaux. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un contrat ou par le site Internet sera conservée.
Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

→ Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 6 jours) lors de votre règlement.

- ✓ **Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque.
Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par chèque**
Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé sur 10 mensualités et vous ne recevez qu'une facture par an pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation annuelle réelle.
- ✓ **Paiement par Internet**
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.

Détail comptes Sous Traitance

FR0000456	FF	6050020	CC0101001P2	15/12/2017	246.00	0	F00411234 PRO TECH FEU
FR0000457	FF	6050020	CC0101001P2	24/12/2017	135.49	0	F00401123 CETE APAVE SUDEUROPE
FR0000463	FF	6050020	CC0101001P2	15/01/2018	190.00	0	F00401960 DEKRA INDUSTRIAL SAS
FR0000465	FF	6050020	CC0101001P2	15/01/2018	110.00	0	F00401123 CETE APAVE SUDEUROPE
FR0000466	FF	6050020	CC0101001P2	15/01/2018	110.00	0	F00401123 CETE APAVE SUDEUROPE
FR0000489	FF	6050020	CC0101001P3	15/03/2018	5 995.00	0	F00402214 AQUAGED
FF0000506	FF	6050058	CC0101001P2	01/06/2018	790.57	0	F00424742 AES
FF0000520	FF	6050058	CC0101001P2	01/07/2018	150.00	0	F00424742 AES

7 727.06 €



recycler, valoriser, fertiliser

Coupon à découper et à joindre à votre règlement svp

N° facture SPL18060112

N° compte client C-SOLENA SAINT ASTIER

Montant TTC 180,00 EUR

520

FACTURE N° SPL18060112

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES

ZA ACTIPOLIS II
2 RUE NULLY DE HARCOURT

33610 CANEJAN

France

Date : 30/06/2018

V/Réf : SAINT ASTIER /

N° contrat : 92

N° compte client : C-SOLENA SAINT ASTIER

N° commande :

TVA Intracommunautaire :

Folio n° 1 / 1

Prestation	Libellé / Description	Qté/Poids	U.M.	P.U. vente	Total HT																
ANALYSE	REFACTORATION ANALYSES PORL18012581 F00424742	1,000	FOR	150,00	150.00EUR																
<table border="1"> <tr> <td>UO</td> <td>AFFAIRE</td> <td>CHANTIER</td> <td>PRESTATION</td> </tr> <tr> <td colspan="2">N° de compte</td> <td colspan="2">Date</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Accord/DR</td> <td colspan="2">Signature</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Réserve</td> <td colspan="2">Pièce n°</td> </tr> </table>		UO	AFFAIRE	CHANTIER	PRESTATION	N° de compte		Date		Accord/DR		Signature		Réserve		Pièce n°					
UO	AFFAIRE	CHANTIER	PRESTATION																		
N° de compte		Date																			
Accord/DR		Signature																			
Réserve		Pièce n°																			

Règlement par Virement SEPA le 14/08/2018

Base H.T.	Taux [%]	T.V.A.
150,00	20,00%	30,00

Total H.T.	150,00 EUR
Total T.V.A.	30,00 EUR
Total T.T.C.	180,00 EUR

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera appliquée (Code de commerce-art.L.441-6)

R.I.B. de l'émetteur				FR7630004025110001108469368		BNPFRPPPIFE	DOMICILIATION	
30004	02511	00011084693	68	Code IBAN		Code BIC	BNP PARIBAS	
Code établ. Code guichet				N° de compte		Clé R.I.B.		

Cic 08/09/18
0761307

Merci de bien vouloir adresser votre règlement directement à :

AES
CHEZ PAPREC FRANCE
 7 rue Pascal
 93120 LA COURNEUVE

AES est une filiale de

Siège et usine de Dordogne

Lieudit Le Petit Clos
24800 SAINT PAUL LA ROCHE
Tél. : 05 53 55 35 70 - Fax : 05 53 55 35 78
Email : aes@paprec.com

Usine de Gironde

1 Barrail de la Grand Mère
33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE
Tél. : 05 57 49 26 22 - Fax : 05 57 49 26 61





recycler, valoriser, fertiliser

Coupon à découper et à joindre à votre règlement svp

N° facture SPL18050141
N° compte client C-SOLENA SAINT ASTIER
Montant TTC 948,68 EUR

FACTURE N° SPL18050141

Date : 31/05/2018

V/Réf: SAINT ASTIER /

N° contrat : 92

N° compte client : C-SOLENA SAINT ASTIER

N° commande :

TVA Intracommunautaire :

SOLENA CHEZ IDEX ENERGIES

ZA ACTIPOLIS II
2 RUE NULLY DE HARCOURT

33610 CANEJAN

France

Fo 042492

506

Folio n° 1 / 1

Table with 6 columns: Prestation, Libellé / Description, Qté/Poids, U.M., P.U. vente, Total HT. Rows include COMPOSTAGE, REFACTURATION ANALYSES, and TRANSPORT.

Cie 01/08/2018 0761299

Règlement par Virement SEPA le 15/07/2018

Table with 3 columns: Base H.T., Taux [%], T.V.A. Values: 790,57, 20,00%, 158,11

Table with 2 columns: Total H.T., Total T.V.A., Total T.T.C. Values: 790,57 EUR, 158,11 EUR, 948,68 EUR

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera appliquée (Code de commerce-art.L.441-6)

Table with bank details: R.I.B. de l'émetteur, Code IBAN, Code BIC, DOMICILIATION BNP PARIBAS

Handwritten signature

Merci de bien vouloir adresser votre règlement directement à : AES CHEZ PAPREC FRANCE 7 rue Pascal 93120 LA COURNEUVE

AES est une filiale de

Siège et usine de Dordogne
Lieu dit Le Petit Clos
24800 SAINT PAUL LA ROCHE

Usine de Gironde
1 Barrail de la Grand Mère
33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

SAS au capital de 1 150 000 € - R.C. 98 B 162 - SIRET 419 353 594 00031 - R.C.S. Périgueux - APE 3821Z - TVA Intra. FR 884 193 535 94





APAVE SUDEUROPE SAS

APAVE SUDEUROPE SAS
SAS au capital de 6.648.544 € - N° SIRET 518 720 925 00032 - RC Marseille - Code APE 7120B
N° Intracommunautaire : FR 32 518 720 925
Siège Social : 8, rue Jean-Jacques Vernazza - Zac de Saumaty - CS 60193
13322 MARSEILLE CEDEX 16

Agence : AQUITAINE
Tel. : 0556772727

FACTURE

N° PIECE: 217318104 Date : 11.12.2017

466

CLIENT FACTURE

DESTINATAIRE DE LA FACTURE

SOLENA
RUE JULES FERRY
MAIRIE DE ST ASTIER
24110 ST ASTIER FRANCE
Compte N° : 44077181

SOLENA
SOLENA CHEZ IDEX
2 RUE NULLY DE HARCOURT
ZI ACTIPOLIS
33610 CANEJAN FRANCE

Code ? 123

Page : 1

Contrat : 32253383 Mission : 3	
VERIFICATION DES INSTALLATIONS DE SECURITE INCENDIE	
LIEU D'INTERVENTION : CC-100 SOLENA RUE GEORGES BRASSENS 24110 ST ASTIER FRANCE	
MONTANT FORFAITAIRE HT	110.00
TVA..... : 20.00%	22.00
ORIGINAL	
ADRESSE ENVOI AVIS DE VIREMENT : encaissement.bordeaux@apave.com	

Taxes payées sur les encaissements

MONTANT T.T.C. EN Euro 132.00

PAPILLON A JOINDRE A
VOTRE REGLEMENT

PAS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ - PENALITE POUR RETARD DE
PAIEMENT EGALE A TROIS FOIS LE TAUX D'INTERET LEGAL SANS QU'UN
RAPPEL SOIT NECESSAIRE. INDEMNITE FRAIS DE RECouvreMENT 40 EUROS

APAVE SUDEUROPE SAS	
217318104	11.12.2017
N° Facture	Date Facture
MONTANT	132.00
IMPUTATION	
44077181	935

DATE D'ECHEANCE : 10.01.2018
MODE REGLEMENT : VIREMENT/MANDAT

ADRESSEZ VOS REGLEMENTS A

APAVE SUDEUROPE SAS BP 3 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX FR
DOMICILIATION IBAN RIB SWIFT
B.N.P. BORDEAUX FR76 30004 02561 00010616110 22 BNPAFRPPSAE
C.LYONNAIS LYON FR64 30002 02273 0000060498V 02 CRLYFRPP

ave

É SUDEUROPE SAS

APAVE SUDEUROPE SAS
SAS au capital de 6.648.544 € - N° SIRET 518 720 925 00032 - RC Marseille - Code APE 7120B
N° Intracommunautaire : FR 32 518 720 925
Siège Social : 8, rue Jean-Jacques Vernazza - Zac de Saumaty - CS 60193
13322 MARSEILLE CEDEX 16

Agence : AQUITAINE
Tel. : 0556772727

FACTURE

N° PIECE: 217271511 Date : 26.10.2017

1665

CLIENT FACTURE

DESTINATAIRE DE LA FACTURE

SOLENA
RUE JULES FERRY
MAIRIE DE ST ASTIER
24110 ST ASTIER FRANCE
Compte N° : 44077181

SOLENA
SOLENA CHEZ IDEX
2 RUE NULLY DE HARCOURT
ZI ACTIPOLIS
33610 CANEJAN FRANCE

Code ? na

Page : 1

Contrat : 32253383 Mission : 2

VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE LEVAGE, PORTES, ECHELLES ET EPI
DATE D'INTERVENTION : 27.09.2017
LIEU D'INTERVENTION : CC-100 SOLENA
RUE GEORGES BRASSENS
24110 ST ASTIER FRANCE

Libelle regroupement	Reference	Désignation	Quantité
G103-02 SILO	T15-2	PORTE SEMI-AUTO/AUTOMATIQUE 2V	1.00

MONTANT FORFAITAIRE HT		110.00
TVA.....	: 20.60%	22.00

ORIGINAL

ADRESSE ENVOI AVIS DE VIREMENT : encaissement.bordeaux@apave.com

Taxes payées sur les encaissements

MONTANT T.T.C. EN Euro

132.00

PAPILLON A JOINDRE A
VOTRE REGLEMENT

PAS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ - PENALITE POUR RETARD DE
PAIEMENT EGALE A TROIS FOIS LE TAUX D'INTERET LEGAL SANS QU'UN
RAPPEL SOIT NECESSAIRE. INDEMNITE FRAIS DE RECOURVEMENT 40 EUROS

APAVE SUDEUROPE SAS	
217271511	26.10.2017
N° Facture	Date Facture
MONTANT	132.00
IMPUTATION	
44077181	935

DATE D'ECHEANCE : 25.11.2017
MODE REGLEMENT : VIREMENT/MANDAT

ADRESSEZ VOS REGLEMENTS A

APAVE SUDEUROPE SAS Z.I. AVENUE GAY LUSSAC BP 3 33370 ART
DOMICILIATION IBAN RIB SWIFT
B.N.P. BORDEAUX FR76 30004 02561 00010616110 22 BNPAFRPPSAE
C.LYONNAIS LYON FR64 30002 02273 0000060498V 02 CRLYFRPP

ave

E SUDEUROPE SAS

APAVE SUDEUROPE SAS
SAS au capital de 6.648.544 € - N° SIRET 518 720 925 00032 - RC Marseille - Code APE 7120B
N° Intracommunautaire : FR 32 518 720 925
Siège Social : 8, rue Jean-Jacques Vernazza - Zac de Saumaty - CS 60193
13322 MARSEILLE CEDEX 16

Agence : AQUITAINE
Tel. : 0556772727

FACTURE

N° PIECE: 217308605 Date : 01.12.2017

18 DEC 2017

CLIENT FACTURE

DESTINATAIRE DE LA FACTURE

SOLENA
RUE JULES FERRY
MAIRIE DE ST ASTIER
24110 ST ASTIER FRANCE
Compte N° : 44077181

SOLENA
SOLENA CHEZ IDEX
2 RUE NULLY DE HARCOURT
ZI ACTIPOLIS
33610 CANEJAN FRANCE

457

Cde 12A

Page : 1

Contrat : 32253333 Mission : 1

VERIFICATION REGLEMENTAIRE DU MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE DES
INSTAL ELECTR.

LIEU D'INTERVENTION : CC-100 SOLENA
RUE GEORGES BRASSENS
24110 ST ASTIER FRANCE

Libelle regroupement	Reference	Désignation	Quantité
A*		BRANCHEMENT BT	1.00
A*		PRISE DE TERRE	1.00
A*		TABLEAU ARMOIRE	7.00
A*		RECEPTEUR BT OU TBT	44.00
A*		RECEPTEURS SIMPLES	38.00
A*		PRISE DE COURANT OU CONVECTEUR	28.00
A*		APPAREIL D ECLAIRAGE	41.00

MONTANT FORFAITAIRE HT 135.49
TVA..... : 20.00% 27.10

ADRESSE ENVOI AVIS DE VIREMENT : encaissement.bordeaux@apave.com

Taxes payées sur les encaissements

MONTANT T.T.C. EN Euro 162.59

PAPILLON A JOINDRE A
VOTRE REGLEMENT

APAVE SUDEUROPE SAS	
217308605	01.12.2017
N° Facture	Date Facture
MONTANT	162.59
IMPUTATION	
44077181	935

PAS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ - PENALITE POUR RETARD DE
PAIEMENT EGALE A TROIS FOIS LE TAUX D'INTERET LEGAL SANS QU'UN
RAPPEL SOIT NECESSAIRE. INDEMNITE FRAIS DE RECOURVEMENT 40 EUROS

DATE D'ECHEANCE : 31.12.2017
MODE REGLEMENT : VIREMENT/MANDAT

ADRESSEZ VOS REGLEMENTS A

APAVE SUDEUROPE SAS BP 3 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX FR
DOMICILIATION IBAN RIB SWIFT
B.N.P. BORDEAUX FR76 30004 02561 00010616110 22 BNPFRPPSAE
C.LYONNAIS LYON FR64 30002 02273 0000060498V 02 CRLYFRPP



06 MARS 2018



Facture

Adresse de livraison :

Adresse de facturation :

Chaufferie Biomasse
Rue FOURNIER

24110 ST ASTIER

SOLENA CHEZ IDEX - CEM
ZI ACTIPOLIS
2 RUE NULLY DE HARCOURT
33610 CANEJAN
N° intracommunautaire : A RENSEIGNER

489

Ile-de-France
22 Rue Henri Becquerel
Z.I. Mitry-Compans
77290 Mitry-Mory
Tél : 01 64 67 73 73
Fax : 01 64 67 03 96
mmande.idf@aquaged.com

Nord-Est
34 Rue des Marizys
08400 Vouziers
Tél : 03 24 71 08 08
Fax : 03 24 30 69 24
commande.ne@aquaged.com

Est
2b rue Jean Monnet
57910 Hambach
Tél : 03 87 28 01 60
Fax : 03 87 28 69 03
commande.est@aquaged.com

Centre-Est-Méditerranée
140 route de Malein
38630 Corbelin
Tél : 04 74 90 77 47
Fax : 04 74 90 77 24
commande.cem@aquaged.com

N° : C1802167	28/02/18	Affaire :12824 D	Vos Réf : CC-100-000000126	BLC2853	Livraison : Franco port
Désignation		Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	*
OFFRE N° 180205OB-0023					
SOLUCLEAN DG14 / Produit détartrant spécial inox		150 Kg	1,96	294,00	V01
SOLUCLEAN DG14 / Produit détartrant spécial inox		1250 Kg	1,96	2 450,00	V01
SOLUCLEAN DG18 / Produit neutralisant et passivant		140 Kg	1,49	208,60	V01
SOLUCLEAN DG21 / Produit neutralisant et passivant		200 Kg	0,97	194,00	V01
SOLUCLEAN DG21 / Produit neutralisant et passivant		500 Kg	0,97	485,00	V01
MISE EN OEUVRE PRODUIT ET GAZ		1 Forf	2 214,40	2 214,40	V01
Analyse physico-chimique EAU APPOINT/EAU RESEAU/EA		3 Unit	25,00	75,00	V01
Prélèvement analyse DEPOT SECS + ESSAI LABO		1 Unit	74,00	74,00	V01
LIVRAISON IMPERATIVE VENDREDI 23-02-2018 AU PLUS TARD					
Contact sur site : technicien IDEX					
** LEHUT 06 74 35 21 46 - BIEN CONTACTER 24H AVANT					
NR GERE PLUSIEURS SITES					

Code	HT	Taux	TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
V01	5 995,00	20%	1 199,00	5 995,00	1 199,00	7 194,00	0,00	7 194,00
Totaux	5 995,00		1 199,00					

Banque : CA NE - BIC : AGRIFRPP802
IBAN : FR76 1020 6204 0103 1066 7874 030

En cas de retard de paiement seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce, des intérêts calculés sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros.

Montant à régler : 7 194,00 €

Date d'échéance : 30/04/18



DEKRA INDUSTRIAL SAS,
 SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges
 N° TVA : FR 44 433 250 834 - Code NAF : 7120B
Siège social :
 19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, CS 70308
 87008 LIMOGES Cedex 1
Comptabilité client :
 Tél. : 33 (0)5 55 58 44 45 - Fax : 33 (0)5 55 06 12 80
 Mail : compta.clients@dekra.com

Site d'intervention / Adresse du bien

IDEX ENERGIE
 SITE SOLENA
 RUE MARJORAL FOURNIER
 24210 SAINT ASTIER
 FRANCE

463

Acheleur / Donneur d'ordre

SOLENA
 CHEZ IDEX
 ZA ACTIPOLIS II
 2 Rue Nully de Harcourt
 33610 CANEJAN
 FRANCE

Client payeur

SOLENA
 CHEZ IDEX
 ZA ACTIPOLIS II
 2 Rue Nully de Harcourt
 33610 CANEJAN
 FRANCE

FACTURE

Folio	Compte client	N° pièce	Date pièce	*Devisé pièce	Notre référence	Voire référence
1/1	F0184434	I3083072	22/12/2017	Euro	B75940101701	CC-100-0C0000106 du 15/06/2017
Période facturée			Nom du responsable			N° Rapport ou bon de livraison
Du 30/11/2017 Au 30/11/2017			M ROYER JULIEN			

Libellé	Quantité	Prix unitaire brut HT*	Total net HT*	TVA
EAUM100 - Mesures des rejets et/ou de la qualité des eaux résiduaires 550m ² Logement foyer - A	1	190,00	190,00	1
Conformément au décret du 2 octobre 2012 et à la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, il sera appliqué une indemnité forfaitaire de retard de 40 € pour le recouvrement des créances de retard.				

UO	AFFAIRE	CHANTIER	PRESTATION
n° de compte		Date	
		Pièce n°	
Accord/DR Réserve	Signature		

[Signature]

Commentaire

Remise globale			Récapitulatif TVA				Régime de TVA		Total HT*
TVA	Total lignes HT*	% Remise	TVA	Base HT*	Taux	Montant TVA*			
1	190,00		1	190,00	20,00	38,00	TVA 20,00% SUR ENCAISSEMENT	190,00	
								Total TVA*	38,00
								Total TTC*	228,00

Contact
AGENCE MIDI PYRENEES,
 Immeuble Aurélien
 29 avenue J.F. Champollion BP 43797
 31037 TOULOUSE CEDEX 1
 Tél : 05.61.19.04.56
 Fax : 05.61.41.03.28
 SIRET : 43325083400812

TRES IMPORTANT

Règlement sans escompte avant le 31/01/2018
 Accompagné de l'étiquette incluse
DEKRA INDUSTRIAL SAS, Comptabilité, 19 rue Stuart Mill
 PA Limoges Sud Orange - CS 70308 - 87008 LIMOGES CEDEX 1
 BANQUE TARNEAUD 10558 - 04507 - 10699900200 - 34
 IBAN FR76 1055 8045 0710 6999 0020 034
 BIC TARNFR2L - Routing BIC code NORDFRPP

Voir conditions générales de vente
 CGV DINS 2017-09

Compte	F0184434
Pièce	I3083072
Euro	228,00

Pro.Tech.Feu et Sécurité

6 AV NEIL ARMSTRONG

BP318 33695 MERIGNAC CEDEX

Tél. : 05.56.36.93.16
Fax : protech33@orange.fr

Siret : 377921812
NAF : 366
Numéro de TVA intracommunautaire : FR57377921812

SOLENA
2 RUE N DE HARCOURT

33610 CANEJAN
FRANCE



Numéro de pièce		Date	Code Client	Mode de Règlement	
Facture N°	FC012717	27/11/2017	4112558		
Code article	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA %
VE01	ENTRETIEN NORMALISE PARC EXTINCTEUR	1,00	170,00	170,00	20,00
FO13	POUDRE 6 KG	1,00	49,00	49,00	20,00
VC11	VACATION	1,00	27,00	27,00	20,00

Escompte pour règlement anticipé : 0 %
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal sera facturée.

Total brut HT 246,00
TVA 49,20
TTC 295,20
Autres règlements (hors acomptes)

BC n° CC 100.000000113

NET A PAYER 295,20

ANNEXE 15

- CREDIT-BAIL
- REDEVANCE CONCESSION
- CTE, CFE ET TAXE FONCIERE

Détail compte Crédit Bail

ABT0000338	OD	6122000	31/10/2017	15 401.00	0	Abt Crédit Bail
ABT0000344	OD	6122000	30/11/2017	15 401.00	0	Abt Crédit Bail
ABT0000350	OD	6122000	31/12/2017	15 401.00	0	Abt Crédit Bail
ODG0000800	OD	6122000	31/12/2017	1.01	0	Ajust Abts CB
ABT0000356	OD	6122000	31/01/2018	15 401.00	0	Abt Crédit Bail
ABT0000362	OD	6122000	28/02/2018	15 401.00	0	Abt Crédit Bail
ABT0000368	OD	6122000	31/03/2018	15 401.00	0	Abt Crédit Bail
ODG0000825	OD	6122000	31/03/2018	1.01	0	Ajust Abts CB
ABT0000374	OD	6122000	30/04/2018	15 401.00	0	Abt Crédit Bail
ABT0000380	OD	6122000	31/05/2018	15 401.00	0	Abt Crédit Bail
ABT0000386	OD	6122000	30/06/2018	15 401.00	0	Abt Crédit Bail
ODG0000851	OD	6122000	30/06/2018	1.01	0	Ajust Abts CB
ABT0000392	OD	6122000	31/07/2018	15 401.00	0	Abt Crédit Bail
ABT0000398	OD	6122000	31/08/2018	15 401.00	0	Abt Crédit Bail
ABT0000404	OD	6122000	30/09/2018	15 401.00	0	Abt Crédit Bail
ODG0000882	OD	6122000	30/09/2018	1.01	0	Ajust Abts CB

184 816.04 €

12 place des Etats-Unis - CS 30002
92648 MONTROUGE CEDEX
Tél. : 01 43 23 64 00

R.C.B NANTERRE 326 367 620 - Siret 326 367 620 00076 - APE 6461Z
N° TVA FR04326367620
Société Anonyme au capital de 24 376 105 Euros
Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution

Credit-Bail Energie

Page 1/1

Montrouge, le 23/07/2018

No de contrat 188569-00-0
Notification le 02/08/2018

SAS SOLENA
C/O IDEX SERVICES
148/152 ROUTE DE LA REINE
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

F00446065

No de facture **NL18023010**
No de contrat **188569-00-0**
No de client **E000054965**
Net à payer **24.074,40 EUR**

Papillon détachable à joindre à votre règlement



09189662*657537E.571112751196742247*0051*06

SAS SOLENA
C/O IDEX SERVICES
148/152 ROUTE DE LA REINE
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

517

FACTURE

No de facture : **NL18023010** Credit bail Net à payer : **24.074,40 EUR**
Date d'échéance : **08/08/2018**
Prélevée le 08/08/2018 sur compte no 30066-10949-00020003401-62 ouvert à la AG OUEST ST HONORE
Prix nets sans escompte. TVA acquittée sur les encaissements.

Facture exprimée en : Euro	Montant HT	Taxe	Montant TVA	Montant TTC
Lot 1 - Ech. 26 - Terme échu Du 09/05/2018 Au 08/08/2018 Démarrage le 09/02/2012 chaufferie bois et réseau de chauffage LOYER DE CREDIT BAIL	46.204,01	20.00	9.240,80	55.444,81
Lot 2 - Ech. 26 - Terme échu Du 09/05/2018 Au 08/08/2018 Démarrage le 09/02/2012 pret preneur LOYER DE CREDIT BAIL	-31.370,41	0.00	0,00	-31.370,41
Prix nets sans escompte. Tout retard dans le paiement de tout ou partie d'un loyer, ou de ses accessoires entraîne, de plein droit, l'exigibilité d'intérêts de retard au taux visé au contrat, sans que ce taux puisse être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum égal à 100 €, incluant l'indemnité forfaitaire légale d'un montant de 40 € prévue à l'article L 441-6 du Code de commerce, en remboursement desdits frais supportés par le bailleur.				
<i>4886120 46204,01</i> <i>7624100 < 12449,19 ></i> <i>4678500 < 18321,22 ></i>				
	14.833,60		9.240,80	24.074,40
				Net à payer EUR <i>11</i> 24.074,40

Mail : gestiondescontrats@ca-lf.com

12 place des Etats-Unis - CS 30002
92648 MONTROUGE CEDEX
Tél. : 01 43 23 64 00

R.C.B NANTERRE 326 307 620 - Siret 326 307 620 00070 - APE 6491Z
N° TVA FR04326307620

Société Anonyme au capital de 24 375 105 Euros
Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Credit-Bail Energie

Page 1/1

Montrouge, le 19/04/2018

No de contrat 188569-00-0

Notification le 02/08/2010

SAS SOLENA
C/O IDEX SERVICES
148/152 ROUTE DE LA REINE
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

No de facture **NL18013998**
No de contrat **188569-00-0**
No de client **E000054965**
Net à payer **24.074,40 EUR**

Papillon détachable à joindre à votre règlement



04350934165753*E.54437262022751201*0051*06
1/1

SAS SOLENA
C/O IDEX SERVICES
148/152 ROUTE DE LA REINE
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

(504)

FACTURE

No de facture : **NL18013998** Credit bail Net à payer : **24.074,40 EUR**
Date d'échéance : **08/05/2018**
Prélevée le 08/05/2018 sur compte no 30066-10949-00020003401-62 ouvert à la AG OUEST ST HONORE
Prix nets sans escompte. TVA acquittée sur les encaissements.

Facture exprimée en : Euro	Montant HT	Taxe	Montant TVA	Montant TTC
Lot 1 - Ech. 25 - Terme échu Du 09/02/2018 Au 08/05/2018 Démarrage le 09/02/2012 chaufferie bois et réseau de chauffage LOYER DE CREDIT BAIL	46.204,01	20.00	9.240,80	55.444,81
Lot 2 - Ech. 25 - Terme échu Du 09/02/2018 Au 08/05/2018 Démarrage le 09/02/2012 pret preneur LOYER DE CREDIT BAIL	-31.370,41	0.00	0,00	-31.370,41
Prix nets sans escompte. Tout retard dans le paiement de tout ou partie d'un loyer, ou de ses accessoires entraîne, de plein droit, l'exigibilité d'intérêts de retard au taux visé au contrat, sans que ce taux puisse être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum égal à 100 €, incluant l'indemnité forfaitaire légale d'un montant de 40 € prévue à l'article L 441-6 du Code de commerce, en remboursement desdits frais supportés par le bailleur.				
4886120 46204,01 7624100 < 12720,54 > 4678000 < 18649,87 >				
	14.833,60		9.240,80	24.074,40
				Net à payer EUR 24.074,40

Mail : gestiondescontrats@ca-lf.com

12 place des Etats-Unis - CS 30002
92648 MONTROUGE CEDEX
Tél. : 01 43 23 64 00

R.C.S NANTERRE 326 367 620 - Siret 326 367 620 00076 - APE 6401Z
N° TVA FR04326367020

Société Anonyme au capital de 23 376 105 Euros
Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Credit-Bail Energie

Page 1/1

Montrouge, le 23/01/2018

No de contrat 188569-00-0

Notification le 02/08/2010

SAS SOLENA
C/O IDEX SERVICES
148/152 ROUTE DE LA REINE
92100 BOULOGNE BILLAN COURT

No de facture NL18004860
No de contrat 188569-00-0
No de client E000054965
Net à payer 24.074,40 EUR

Papillon détachable à joindre à votre règlement



00773567*65753*E.520105780035016616*0051*CG
1/1

SAS SOLENA
C/O IDEX SERVICES
148/152 ROUTE DE LA REINE
92100 BOULOGNE BILLAN COURT

481

FACTURE

No de facture : NL18004860 Credit bail

Net à payer : 24.074,40 EUR

Date d'échéance : 08/02/2018

Prélevée le 08/02/2018 sur compte no 30066-10949-00020003401-62 ouvert à la AG OUEST ST HONORE
Prix nets sans escompte. TVA acquittée sur les encaissements.

Facture exprimée en : Euro	Montant HT	Taxe	Montant TVA	Montant TTC
Lot 1 - Ech. 24 - Terme échu Du 09/11/2017 Au 08/02/2018 Démarrage le 09/02/2012 chaufferie bois et réseau de chauffage LOYER DE CREDIT BAIL	46.204,01	20.00	9.240,80	55.444,81
Lot 2 - Ech. 24 - Terme échu Du 09/11/2017 Au 08/02/2018 Démarrage le 09/02/2012 pret preneur LOYER DE CREDIT BAIL	-31.370,41	0.00	0,00	-31.370,41
	14.833,60		9.240,80	24.074,40
			Net à payer EUR	24.074,40

Prix nets sans escompte. Tout retard dans le paiement de tout ou partie d'un loyer, ou de ses accessoires entraîne, de plein droit, l'exigibilité d'intérêts de retard au taux visé au contrat, sans que ce taux puisse être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum égal à 100 €, incluant l'indemnité forfaitaire légale d'un montant de 40 € prévue à l'article L 441-6 du Code de commerce, en remboursement desdits frais supportés par le bailleur.

4886120 : 46204,01
7624100 : < 12988,01 >
4678000 : < 18382,40 >

Mail : gestiondescontrats@ca-lf.com

12 place des Etats-Unis - CS 30002
 92548 MONTROUGE CEDEX
 Tél. : 01 43 23 54 00

R.C. 9 HAUTE-NORMandie 326 367 820 - Siret 326 367 820 00075 - APE 6401Z
 N° TVA FR04326367820

Société Anonyme au capital de 24 375 185 Euros
 Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Credit-Bail Energie

Page 1/1

Montrouge, le 20/10/2017

No de contrat 188569-00-0

Notification le 02/08/2010

SAS SOLENA
 C/O IDEX SERVICES
 148/152 ROUTE DE LA REINE
 92100 BOULOGNE BILLAN COURT

No de facture **NL17032276**
 No de contrat **188569-00-0**
 No de client **E000054965**
 Net à payer **24.074,40 EUR**

Papillon détachable à joindre à votre règlement

SAS SOLENA
 C/O IDEX SERVICES
 148/152 ROUTE DE LA REINE
 92100 BOULOGNE BILLAN COURT
 FRANCE

447

FACTURE

No de facture : **NL17032276** Credit bail Net à payer : **24.074,40 EUR**
 Date d'échéance : **08/11/2017**
 Prélèvement le 08/11/2017 sur compte no 30066-10949-00020003401-62 ouvert à la AG OUEST ST HONORE
 Prix nets sans escompte. TVA acquittée sur les encaissements.

Facture exprimée en : Euro	Montant HT	Taxe	Montant TVA	Montant TTC
Lot 1 - Ech. 23 - Terme échu Du 09/08/2017 Au 08/11/2017 Démarrage le 09/02/2012 chaufferie bois et réseau de chauffage LOYER DE CREDIT BAIL	46.204,01	20.00	9.240,80	55.444,81
Lot 2 - Ech. 23 - Terme échu Du 09/08/2017 Au 08/11/2017 Démarrage le 09/02/2012 pret preneur LOYER DE CREDIT BAIL	-31.370,41	0.00	0,00	-31.370,41
Prix nets sans escompte. Tout retard dans le paiement de tout ou partie d'un loyer, ou de ses accessoires entraîne, de plein droit, l'exigibilité d'intérêts de retard au taux visé au contrat, sans que ce taux puisse être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum égal à 100 €, incluant l'indemnité forfaitaire légale d'un montant de 40 € prévue à l'article L 441-6 du Code de commerce, en remboursement desdits frais supportés par le bailleur.				
762 4100 < 13 251,64 > 467 8000 < 18 118,77 > 4886120 46204,01				
	14.833,60		9.240,80	24.074,40
			Net à payer EUR	24.074,40

Mail : gestiondescontrats@ca-lf.com

Détail compte Redevance concession

ODS0004974	INV	6512000	30/09/2018	17 412.00	CAP Red Concession 17/18	Charge prévisionnelle (+2.5% N-1)
------------	-----	---------	------------	-----------	--------------------------	-----------------------------------

Détail compte Taxes

ODS0004572	INV	6351100	CC0101001P2	01/10/2017	0.00	-9 600.00	Prov Rembt CET2016
ODS0004580	INV	6351100	CC0101001P2	01/10/2017	0.00	-7 200.00	Prov Rembt CET 2017
ABT0000335	OD	6351100	CC0101001P2	31/10/2017	1 042.00	0.00	Abt CET
ABT0000341	OD	6351100	CC0101001P2	30/11/2017	1 042.00	0.00	Abt CET
ABT0000347	OD	6351100	CC0101001P2	31/12/2017	1 042.00	0.00	Abt CET
ABT0000353	OD	6351100	CC0101001P2	31/01/2018	1 042.00	0.00	Abt CET
ABT0000359	OD	6351100	CC0101001P2	28/02/2018	1 042.00	0.00	Abt CET
CIC0002367	PC	6351100	CC0101001P2	13/03/2018	0.00	10 332.00	Rembt Dégrvt CET 2016
ABT0000365	OD	6351100	CC0101001P2	31/03/2018	1 042.00	0.00	Abt CET
ABT0000371	OD	6351100	CC0101001P2	30/04/2018	1 042.00	0.00	Abt CET
ABT0000377	OD	6351100	CC0101001P2	31/05/2018	1 042.00	0.00	Abt CET
ABT0000383	OD	6351100	CC0101001P2	30/06/2018	1 042.00	0.00	Abt CET
ABT0000389	OD	6351100	CC0101001P2	31/07/2018	1 042.00	0.00	Abt CET
ABT0000395	OD	6351100	CC0101001P2	31/08/2018	1 042.00	0.00	Abt CET
ABT0000401	OD	6351100	CC0101001P2	30/09/2018	1 042.00	0.00	Abt CET
ODS0004975	INV	6351100	CC0101001P2	30/09/2018	0.00	9 600.00	Prov Rembt CET 2017
ODS0004981	INV	6351100	CC0101001P2	30/09/2018	0.00	7 200.00	Prov Rembt CET 2018

12 504.00 € 10 332.00 €

2 172.00 €



Certificat de prise en compte de l'ordre de paiement

CARACTERISTIQUES DE L'AVIS D'IMPOSITION						
Nom	Référence de l'avis d'imposition	Type d'impôt	Date limite de paiement	Montant de l'avis d'imposition	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
SAS SOLENA	1824421907130	Taxes foncières	15/10/2018	21 512,00 €	0,00 €	21 512,00 €
Montant du paiement						21 512,00 €

CARACTERISTIQUES DE L'ORDRE DE PAIEMENT				
IBAN	BIC	Etablissement	Titulaire du compte	Montant à prélever
FR7630066109490XXXXXXXXX0162	CMCIFRPPXXX	CIC PARIS OUEST ST HONOR	SOLENA	21 512,00 €

Votre ordre de paiement a bien été enregistré le 17/09/2018 à 11:43 sous le numéro 600101662522 pour un montant de 21 512,00 € sur le compte bancaire FR7630066109490XXXXXXXXX0162 (établissement teneur du compte : CIC PARIS OUEST ST HONOR).

Ce numéro (Certificat de Prise en compte de l'Ordre de Paiement) vous sera réclamé en cas de contestation. Nous vous conseillons de noter ces informations ou d'imprimer la page.

Le prélèvement interviendra à compter du 25/10/2018 sous la Référence Unique de Mandat (RUM) n° NNFR46ZZZ0050021824421907130R662522



Identification

M BARBIER DANIEL
92 RUE EDOUARD VAILLANT
92300 LEVALLOIS PERRET
FRANCE

N° d'adhérent : 20101676361515

Pour le compte de :

SAS SOLENA
511 860 207
AVENUE JULES FERRY
24110 SAINT-ASTIER

Période déclarée : Acompte de septembre 2018

Date limite de dépôt : 17/09/2018

Déclaration

Formulaire 1329AC (applicable à compter du 01/01/2018) p. 2

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
Relevé d'acompte

I - DONNÉES DE CHIFFRE D'AFFAIRES	
Montant du chiffre d'affaires	
01	Montant du chiffre d'affaires de la période de référence 310 918
03	Montant du chiffre d'affaires de référence du groupe 781 290 496
Calcul du pourcentage de la valeur ajoutée correspondante	
04	Pourcentage de la valeur ajoutée correspondante 1,50%
II - DONNÉES DE VALEUR AJOUTÉE	
Valeur ajoutée produite	
05	Montant de la valeur ajoutée 13 367
Limitation de la valeur ajoutée	
06	Limitation de la valeur ajoutée 248 734
Montant de la CVAE brute	
07	Montant de la cotisation sur la valeur ajoutée 201
III - CALCUL DE LA COTISATION ET DES FRAIS	
Calcul de l'acompte dû	
08	Acompte avant réduction 0
11	Acompte dû (lignes 08 - 09 - 10) 0
Ajustement du premier acompte	
14	Acompte à verser (lignes 11 + 12 - 13) 0
Taxe additionnelle	
15	Taxe additionnelle (1,83% de la ligne 14) 0
Frais de gestion	
17	Frais de gestion (1% des lignes 14 + 15) 0
Recapitulatif	
18	TOTAL A PAYER (lignes 14 + 15 + 17) 0



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018

(AVISCFE)

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES, votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes

TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

SA IDEX SERVICES
Pour SAS SOLENA
KETIR NACERA
148 RTE DE LA REINE

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Vos références		Votre situation	
Numéro fiscal :	511860207 00014	MONTANT DE VOTRE IMPÔT	12 094 €
Référence de l'avis :	1896039549421		
		Versement sur acompte	5 836,00 €
Identification de l'entreprise redevable : (32)			
N° SIRET :	511860207 00014	MONTANT A PAYER	6 258,00 €
SAS SOLENA		Au plus tard le 17/12/2018	
Département :	24		
DORDOGNE			
Commune :	372		
ST-ASTIER			
Lieu d'imposition :	0200		
AV JULES FERRY			
Numéro de rôle :	092		
Numéro d'obligation :	CFE1		
Établi à la date du :	09/10/2018		
Date de mise en recouvrement :	31/10/2018		
Votre paiement ou remboursement			
Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises et n'a pas opté pour le paiement global. Vous devez obligatoirement effectuer un paiement direct en ligne pour chacun de vos établissements sur le site impots.gouv.fr (voir notice).			
Vos démarches			
=> Par internet : impots.gouv.fr pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.			
=> Par téléphone : le centre impôts service , pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.			
=> Sur place : Direction des Grandes Entreprises 8 rue Courtois 93505 PANTIN CEDEX. Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr , rubrique "CONTACT" (pour le paiement de votre impôt)			
Tél : 01 49 91 14 70 Courriel : ifu8-dge@dgfip.finances.gouv.fr			
RIB de la DGE : BIC-BDFEFRPPCCT / IBAN-FR65 3000 1009 3449 29 T0 5515 195			
=> Sur place : votre centre des finances publiques			
SIE PERIGUEUX EQ. I 15 RUE 26EME REGIMENT D INFANTER 24053 PERIGUEUX CEDEX			
Tél. : 05 53 03 35 00 Courriel : sie.perigueux@dgfip.finances.gouv.fr			
Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr , rubrique « CONTACT »			
* (Service 0,06 €/ min + prix appel. Depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur.)			

Situation dans une zone d'activités économiques :		NON		(CFECCICMA)					
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (1)									
1	Valeur locative des biens passibles de taxe foncière	39 140	7	Total des réductions (7)					
2	Dont la valeur locative des biens concernés par la révision (2)	0	8	Base après réductions (8)					
3	Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (3)	OUI	9	Imposition sur la base minimum (9)					
4	Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (4)		10	Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (10)					
5	Réduction pour création d'établissement (5)		11	Temps partiel ou moins de 9 mois/an (11)					
6	Réduction artisans et autres (6)		12	Base minimum applicable					
Éléments de calcul (12)		Commune	Syndicats de communes	Intercommunalité (13)	Taxes spéciales d'équipement (14)	Taxe GEMAPI (15)			
13	Bases exonérées								
14	dont à effet sur la CVAE (16)								
15	Bases nettes			39 140	39 140				
16	Rappel taux d'imposition 2017	%		26,41	%				
17	Taux d'imposition 2018	%	%	26,41	%	0,57000			
18	Cotisation 2018			10 337	223				
19	Cotisation 2018 lissée			10 337	223				
20	Total des cotisations exonérées hors frais de gestion								
21	Total des cotisations exonérées lissées avec frais de gestion (17)		22	dont l'exonération a un effet sur la CVAE (16)					
23	Total des cotisations 2018 lissées de la ligne 19	10 560	24	Frais de gestion (18)		330			
25	Total de cotisation foncière des entreprises					10 890			
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE									
26	Base d'imposition	39 140	27	Taux 2018	2,82	%	28	Cotisation avant lissage	1 104
29	Bases exonérées		30	Rappel taux 2017	2,74	%	31	Cotisation lissée (17)	1 104
32	Cotisation exonérée hors frais de gestion		33	Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)					
34	Frais de gestion (18)								100
35	Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie								1 204
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (TCMA)									
Droit additionnel à la CFE	36	Base d'imposition		37	Base exonérée				
	38	Taux 2018		%	39	Rappel taux 2017		%	
	40	Cotisation avant lissage		41	Cotisation exonérée hors frais de gestion				
	42	Cotisation lissée (17)		43	Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)				
	44	Total droits fixes (19)		45	Total de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat et d'autres contributions				
46	Frais de gestion (18)								
47	Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat								

TOTAL DE L'IMPÔT DÙ		(TOTALIMPOTDU)
187	INFORMATION : COTISATION MINIMUM CFE (26)	245
188	INFORMATION : Aides soumises au règlement de minimis (27)	
189	INFORMATION : Aides soumises au RGE (28)	
190	INFORMATION : Lissage 2017 de l'augmentation de cotisation (29)	+
191	INFORMATION : Lissage 2017 de la baisse de cotisation (30)	-
192	Total des cotisations dues (lignes 25+35+47+60+67+81+92+124+126+160+175+182+186 si servies)	12 094
193	Crédit d'impôt (31)	
194	MONTANT DE VOTRE IMPÔT	12 094 €

ANNEXE 16
DETAIL DES CHARGES D'INTERETS SUR
COMPTE COURANT

Détail compte Intérêts compte courant

INC0000683	OD	6615000	31/03/2018	105.21	0	INTERETS C/C IDEX ENERGIES
INC0000687	OD	6615000	31/03/2018	0.34	0	INTERETS C/C IDEX ENERGIES
INC0003027	OD	6615000	31/03/2018	695.41	0	INTERETS C/C IDS
INC0000714	OD	6615000	30/09/2018	99.83	0	INTERETS C/C IDEX ENERGIES
INC0000718	OD	6615000	30/09/2018	0.45	0	INTERETS C/C IDEX ENERGIES
INC0003369	OD	6615000	30/09/2018	769.04	0	INTERETS C/C IDS

1 670.28 €

SOLENA
MAIRIE DE ST ASTIER

RUE JULES FERRY

24110 SAINT ASTIER

OBJET : INTERETS COMPTE COURANT

Boulogne le : 31/03/2018

Facture N° VM00000685

INTERETS SUR COMPTE COURANT DU 01/10/2017 AU 31/03/2018 selon détail joint en annexe	105,21 €
TOTAL H.T.	105.21 €
T.V.A. 0.00 %	0.00 €
TOTAL TTC	105.21 €

Règlement par compte courant



INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4511271

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
30/09/2017	85 584.14	0.00	85 584.14			
01-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
02-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
03-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
04-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
05-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.67
06-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
07-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
08-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
09-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
10-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
11-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
12-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
13-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
14-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
15-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
16-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
17-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
18-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
19-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
20-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
21-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
22-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
23-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.67
24-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
25-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
26-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
27-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
28-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
29-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.67
30-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
31-oct-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2410%	1	0.57
01-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
02-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
03-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
04-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
05-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
06-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
07-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
08-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
09-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
10-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
11-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
12-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
13-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
14-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.80
15-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.80
16-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
17-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
18-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
19-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.80
20-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.80
21-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
22-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
23-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
24-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
25-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.80
26-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
27-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
28-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
29-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.60
30-nov-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2508%	1	0.80

INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4511271

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
01-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
02-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
03-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
04-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
05-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
06-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
07-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
08-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
09-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
10-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
11-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
12-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
13-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
14-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
15-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
16-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
17-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
18-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
19-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
20-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
21-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
22-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
23-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
24-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
25-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
26-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
27-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
28-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
29-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
30-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
31-déc-17	0.00	0.00	85 584.14	0.2577%	1	0.61
01-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
02-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
03-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
04-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
05-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
06-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
07-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
08-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
09-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
10-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
11-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
12-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
13-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
14-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
15-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
16-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
17-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
18-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
19-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
20-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
21-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
22-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
23-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
24-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
25-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
26-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
27-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
28-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
29-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
30-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
31-janv-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2376%	1	0.56
01-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56

INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4511271

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
02-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
03-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
04-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
05-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
06-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
07-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
08-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
09-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
10-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
11-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
12-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
13-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
14-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
15-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
16-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
17-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
18-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
19-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
20-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
21-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
22-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
23-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
24-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
25-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
26-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
27-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
28-févr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2353%	1	0.56
01-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
02-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
03-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
04-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
05-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
06-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
07-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
08-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
09-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
10-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
11-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
12-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
13-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
14-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
15-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
16-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
17-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
18-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
19-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
20-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
21-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
22-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
23-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
24-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
25-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
26-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
27-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
28-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
29-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
30-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56
31-mars-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2361%	1	0.56

Intérêts

182.00

105.21

Solde du compte courant avec Intérêts

85 689.35

SOLENA
MAIRIE DE ST ASTIER

RUE JULES FERRY

24110 SAINT ASTIER

OBJET : INTERETS COMPTE COURANT

Boulogne le : 31/03/2018		Facture N° VM00000687	
INTERETS SUR COMPTE COURANT DU 01/10/2017 AU 31/03/2018 selon détail joint en annexe		0 ,34 €	
TOTAL H.T.		0.34 €	
T.V.A. 0.00 %		0.00 €	
TOTAL TTC		0.34 €	

Règlement par compte courant



INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4511270

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
30/09/2017	277.21	0.00	277.21			
01-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
02-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
03-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
04-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
05-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
06-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
07-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
08-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
09-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
10-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
11-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
12-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
13-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
14-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
15-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
16-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
17-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
18-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
19-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
20-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
21-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
22-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
23-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
24-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
25-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
26-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
27-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
28-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
29-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
30-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
31-oct-17	0.00	0.00	277.21	0.2410%	1	0.00
01-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
02-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
03-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
04-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
05-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
06-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
07-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
08-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
09-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
10-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
11-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
12-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
13-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
14-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
15-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
16-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
17-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
18-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
19-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
20-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
21-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
22-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
23-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
24-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
25-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
26-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
27-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
28-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
29-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00
30-nov-17	0.00	0.00	277.21	0.2508%	1	0.00

INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4511270

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
01-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
02-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
03-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
04-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
05-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
06-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
07-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
08-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
09-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
10-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
11-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
12-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
13-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
14-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
15-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
16-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
17-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
18-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
19-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
20-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
21-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
22-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
23-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
24-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
25-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
26-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
27-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
28-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
29-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
30-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
31-déc-17	0.00	0.00	277.21	0.2577%	1	0.00
01-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
02-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
03-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
04-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
05-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
06-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
07-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
08-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
09-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
10-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
11-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
12-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
13-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
14-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
15-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
16-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
17-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
18-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
19-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
20-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
21-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
22-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
23-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
24-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
25-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
26-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
27-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
28-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
29-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
30-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
31-janv-18	0.00	0.00	277.21	0.2376%	1	0.00
01-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00

INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4511270

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
02-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
03-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
04-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
05-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
06-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
07-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
08-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
09-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
10-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
11-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
12-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
13-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
14-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
15-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
16-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
17-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
18-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
19-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
20-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
21-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
22-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
23-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
24-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
25-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
26-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
27-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
28-févr-18	0.00	0.00	277.21	0.2353%	1	0.00
01-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
02-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
03-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
04-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
05-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
06-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
07-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
08-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
09-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
10-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
11-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
12-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
13-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
14-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
15-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
16-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
17-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
18-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
19-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
20-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
21-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
22-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
23-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
24-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
25-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
26-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
27-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
28-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
29-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
30-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00
31-mars-18	0.00	0.00	277.21	0.2361%	1	0.00

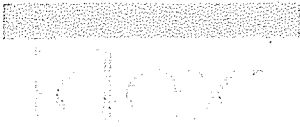
Intérêts

182.00

0.34

Solde du compte courant avec Intérêts

277.55



Siège social

SOLENA
MAIRIE DE ST ASTIER

RUE JULES FERRY

24110 SAINT ASTIER

OBJET : INTERETS COMPTE COURANT

Boulogne le : 31/03/2018	Facture N° VM00003027
--------------------------	-----------------------

INTERETS SUR COMPTE COURANT DU 01/10/2017 AU 31/03/2018 selon détail joint en annexe	695,41 €
---	----------

TOTAL H.T.	695,41 €
T.V.A. 0.00 %	0.00 €
TOTAL TTC	695,41 €

Règlement par compte courant

Banque : SOCIETE GENERALE - Titulaire du compte : IDEX SERVICES
Domiciliation : RG Entreprises 33 Av. du Maine 75015 PARIS
Code Banque : 30003 - Code Guichet : 03764 - N° de Compte : 00020057125 - Clé RIB 93
Identification Internationale (IBAN) : FR76 30003 00020057125 93
Identifiant Internationale de la Banque (BIC) : SOGEFRPP



INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4510531

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
30/09/2017	466 086.83	0.00	466 086.83			
01-oct-17	0.00	0.00	466 086.83	0.2410%	1	3.12
02-oct-17	1 318.63	0.00	467 405.46	0.2410%	1	3.12
03-oct-17	8 083.87	1 318.63	474 170.70	0.2410%	1	3.13
04-oct-17	0.00	0.00	474 170.70	0.2410%	1	3.17
05-oct-17	0.00	25.00	474 145.70	0.2410%	1	3.17
06-oct-17	0.00	0.00	474 145.70	0.2410%	1	3.17
07-oct-17	0.00	0.00	474 145.70	0.2410%	1	3.17
08-oct-17	0.00	0.00	474 145.70	0.2410%	1	3.17
09-oct-17	0.00	0.00	474 145.70	0.2410%	1	3.17
10-oct-17	20.21	3 053.14	471 112.77	0.2410%	1	3.17
11-oct-17	0.00	0.00	471 112.77	0.2410%	1	3.15
12-oct-17	0.00	0.00	471 112.77	0.2410%	1	3.15
13-oct-17	0.00	0.00	471 112.77	0.2410%	1	3.15
14-oct-17	0.00	0.00	471 112.77	0.2410%	1	3.15
15-oct-17	0.00	0.00	471 112.77	0.2410%	1	3.15
16-oct-17	0.00	3 612.96	467 499.81	0.2410%	1	3.15
17-oct-17	0.00	5 397.00	462 102.81	0.2410%	1	3.13
18-oct-17	0.00	0.00	462 102.81	0.2410%	1	3.09
19-oct-17	0.00	0.00	462 102.81	0.2410%	1	3.09
20-oct-17	0.00	0.00	462 102.81	0.2410%	1	3.09
21-oct-17	0.00	0.00	462 102.81	0.2410%	1	3.09
22-oct-17	0.00	0.00	462 102.81	0.2410%	1	3.09
23-oct-17	0.00	0.00	462 102.81	0.2410%	1	3.09
24-oct-17	0.00	0.00	462 102.81	0.2410%	1	3.09
25-oct-17	373.00	0.00	462 475.81	0.2410%	1	3.09
26-oct-17	0.00	2 904.75	459 571.06	0.2410%	1	3.10
27-oct-17	0.00	0.00	459 571.06	0.2410%	1	3.08
28-oct-17	0.00	0.00	459 571.06	0.2410%	1	3.00
29-oct-17	0.00	0.00	459 571.06	0.2410%	1	3.08
30-oct-17	0.00	0.00	459 571.06	0.2410%	1	3.08
31-oct-17	0.00	0.00	459 571.06	0.2410%	1	3.08
01-nov-17	0.00	15 549.51	444 021.55	0.2508%	1	3.20
02-nov-17	0.00	0.00	444 021.55	0.2508%	1	3.09
03-nov-17	4 420.09	0.00	448 441.64	0.2508%	1	3.09
04-nov-17	0.00	0.00	448 441.64	0.2508%	1	3.12
05-nov-17	0.00	0.00	448 441.64	0.2508%	1	3.12
06-nov-17	18 098.28	0.00	466 539.92	0.2508%	1	3.12
07-nov-17	0.00	0.00	466 539.92	0.2508%	1	3.25
08-nov-17	24 074.40	0.00	490 614.32	0.2508%	1	3.25
09-nov-17	211.99	0.00	490 826.31	0.2508%	1	3.42
10-nov-17	35.32	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
11-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
12-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
13-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
14-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
15-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
16-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
17-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
18-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
19-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
20-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
21-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
22-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
23-nov-17	0.00	0.00	490 861.63	0.2508%	1	3.42
24-nov-17	0.00	6 151.00	484 710.63	0.2508%	1	3.42
25-nov-17	0.00	0.00	484 710.63	0.2508%	1	3.38
26-nov-17	0.00	0.00	484 710.63	0.2508%	1	3.38
27-nov-17	0.00	3 676.22	481 034.41	0.2508%	1	3.38
28-nov-17	0.00	0.00	481 034.41	0.2508%	1	3.35
29-nov-17	3 367.45	0.00	484 401.86	0.2508%	1	3.35
30-nov-17	11 373.84	0.00	495 775.70	0.2508%	1	3.37

INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4510531

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
01-déc-17	6 546.20	0.00	502 321.90	0.2577%	1	3.55
02-déc-17	0.00	0.00	502 321.90	0.2577%	1	3.60
03-déc-17	0.00	0.00	502 321.90	0.2577%	1	3.60
04-déc-17	0.00	0.00	502 321.90	0.2577%	1	3.60
05-déc-17	0.00	0.00	502 321.90	0.2577%	1	3.60
06-déc-17	0.00	3 420.08	498 901.82	0.2577%	1	3.60
07-déc-17	0.00	0.00	498 901.82	0.2577%	1	3.57
08-déc-17	0.00	0.00	498 901.82	0.2577%	1	3.57
09-déc-17	0.00	0.00	498 901.82	0.2577%	1	3.57
10-déc-17	0.00	0.00	498 901.82	0.2577%	1	3.57
11-déc-17	20.83	0.00	498 922.45	0.2577%	1	3.57
12-déc-17	0.00	0.00	498 922.45	0.2577%	1	3.57
13-déc-17	0.00	0.00	498 922.45	0.2577%	1	3.57
14-déc-17	0.00	6 651.29	492 271.16	0.2577%	1	3.57
15-déc-17	0.00	0.00	492 271.16	0.2577%	1	3.52
16-déc-17	0.00	0.00	492 271.16	0.2577%	1	3.52
17-déc-17	0.00	0.00	492 271.16	0.2577%	1	3.52
18-déc-17	5 876.00	0.00	498 147.16	0.2577%	1	3.52
19-déc-17	0.00	0.00	498 147.16	0.2577%	1	3.57
20-déc-17	0.00	0.00	498 147.16	0.2577%	1	3.57
21-déc-17	0.00	0.00	498 147.16	0.2577%	1	3.57
22-déc-17	0.00	6 548.73	491 598.43	0.2577%	1	3.57
23-déc-17	0.00	0.00	491 598.43	0.2577%	1	3.52
24-déc-17	0.00	0.00	491 598.43	0.2577%	1	3.52
25-déc-17	0.00	0.00	491 598.43	0.2577%	1	3.52
26-déc-17	0.00	0.00	491 598.43	0.2577%	1	3.52
27-déc-17	0.00	3 487.02	488 111.41	0.2577%	1	3.52
28-déc-17	18 332.73	0.00	506 444.14	0.2577%	1	3.49
29-déc-17	130 577.64	0.00	637 021.78	0.2577%	1	3.63
30-déc-17	0.00	0.00	637 021.78	0.2577%	1	4.56
31-déc-17	0.00	0.00	637 021.78	0.2577%	1	4.56
01-janv-18	0.00	0.00	637 021.78	0.2376%	1	4.20
02-janv-18	11 324.35	0.00	648 346.13	0.2376%	1	4.20
03-janv-18	129.72	6 875.30	641 600.55	0.2376%	1	4.28
04-janv-18	0.00	0.00	641 600.55	0.2376%	1	4.23
05-janv-18	0.00	0.00	641 600.55	0.2376%	1	4.23
06-janv-18	0.00	0.00	641 600.55	0.2376%	1	4.23
07-janv-18	0.00	0.00	641 600.55	0.2376%	1	4.23
08-janv-18	0.00	0.00	641 600.55	0.2376%	1	4.23
09-janv-18	57.79	3 124.89	638 533.45	0.2376%	1	4.23
10-janv-18	20.63	0.00	638 554.08	0.2376%	1	4.21
11-janv-18	0.00	0.00	638 554.08	0.2376%	1	4.21
12-janv-18	0.00	0.00	638 554.08	0.2376%	1	4.21
13-janv-18	0.00	0.00	638 554.08	0.2376%	1	4.21
14-janv-18	0.00	0.00	638 554.08	0.2376%	1	4.21
15-janv-18	32 721.22	0.00	671 275.30	0.2376%	1	4.21
16-janv-18	0.00	0.00	671 275.30	0.2376%	1	4.43
17-janv-18	0.00	6 167.51	685 107.79	0.2376%	1	4.43
18-janv-18	0.00	5 440.77	659 667.02	0.2376%	1	4.39
19-janv-18	0.00	0.00	659 667.02	0.2376%	1	4.35
20-janv-18	0.00	0.00	659 667.02	0.2376%	1	4.35
21-janv-18	0.00	0.00	659 667.02	0.2376%	1	4.35
22-janv-18	0.00	0.00	659 667.02	0.2376%	1	4.35
23-janv-18	0.00	9 535.40	650 131.62	0.2376%	1	4.35
24-janv-18	0.00	0.00	650 131.62	0.2376%	1	4.29
25-janv-18	0.00	0.00	650 131.62	0.2376%	1	4.29
26-janv-18	0.00	13 871.83	636 259.79	0.2376%	1	4.29
27-janv-18	0.00	0.00	636 259.79	0.2376%	1	4.20
28-janv-18	0.00	0.00	636 259.79	0.2376%	1	4.20
29-janv-18	2 463.15	0.00	638 742.94	0.2376%	1	4.20
30-janv-18	0.00	34 188.00	604 554.94	0.2376%	1	4.22
31-janv-18	0.00	0.00	604 554.94	0.2376%	1	3.99
01-févr-18	1 723.54	0.00	606 278.48	0.2353%	1	3.95

INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4510531

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
02-févr-18	17 399.99	0,00	623 678.47	0.2353%	1	3.96
03-févr-18	0,00	0,00	623 678.47	0.2353%	1	4.08
04-févr-18	0,00	0,00	623 678.47	0.2353%	1	4.08
05-févr-18	0,00	3 006.77	620 671.70	0.2353%	1	4.08
06-févr-18	0,00	0,00	620 671.70	0.2353%	1	4.06
07-févr-18	0,00	0,00	620 671.70	0.2353%	1	4.06
08-févr-18	24 074.40	0,00	644 746.10	0.2353%	1	4.06
09-févr-18	0,00	0,00	644 746.10	0.2353%	1	4.21
10-févr-18	0,00	0,00	644 746.10	0.2353%	1	4.21
11-févr-18	0,00	0,00	644 746.10	0.2353%	1	4.21
12-févr-18	53.63	0,00	644 799.73	0.2353%	1	4.21
13-févr-18	0,00	0,00	644 799.73	0.2353%	1	4.21
14-févr-18	0,00	0,00	644 799.73	0.2353%	1	4.21
15-févr-18	0,00	0,00	644 799.73	0.2353%	1	4.21
16-févr-18	0,00	0,00	644 799.73	0.2353%	1	4.21
17-févr-18	0,00	0,00	644 799.73	0.2353%	1	4.21
18-févr-18	0,00	0,00	644 799.73	0.2353%	1	4.21
19-févr-18	30 970.41	0,00	675 770.14	0.2353%	1	4.21
20-févr-18	0,00	0,00	675 770.14	0.2353%	1	4.42
21-févr-18	0,00	0,00	675 770.14	0.2353%	1	4.42
22-févr-18	0,00	2 528.28	673 241.86	0.2353%	1	4.42
23-févr-18	0,00	0,00	673 241.86	0.2353%	1	4.40
24-févr-18	0,00	0,00	673 241.86	0.2353%	1	4.40
25-févr-18	0,00	0,00	673 241.86	0.2353%	1	4.40
26-févr-18	0,00	0,00	673 241.86	0.2353%	1	4.40
27-févr-18	0,00	0,00	673 241.86	0.2353%	1	4.40
28-févr-18	0,00	0,00	673 241.86	0.2353%	1	4.40
01-mars-18	0,00	8 207.18	665 034.68	0.2361%	1	4.42
02-mars-18	869.96	0,00	665 904.64	0.2361%	1	4.38
03-mars-18	0,00	0,00	665 904.64	0.2361%	1	4.37
04-mars-18	0,00	0,00	665 904.64	0.2361%	1	4.37
05-mars-18	0,00	0,00	665 904.64	0.2361%	1	4.37
06-mars-18	0,00	9 378.22	656 526.42	0.2361%	1	4.37
07-mars-18	0,00	0,00	656 526.42	0.2361%	1	4.31
08-mars-18	0,00	0,00	656 526.42	0.2361%	1	4.31
09-mars-18	0,00	0,00	656 526.42	0.2361%	1	4.31
10-mars-18	0,00	0,00	656 526.42	0.2361%	1	4.31
11-mars-18	0,00	0,00	656 526.42	0.2361%	1	4.31
12-mars-18	263.95	0,00	656 790.37	0.2361%	1	4.31
13-mars-18	0,00	10 332.00	646 458.37	0.2361%	1	4.31
14-mars-18	0,00	0,00	646 458.37	0.2361%	1	4.24
15-mars-18	0,00	0,00	646 458.37	0.2361%	1	4.24
16-mars-18	0,00	8 328.31	638 130.06	0.2361%	1	4.24
17-mars-18	0,00	0,00	638 130.06	0.2361%	1	4.19
18-mars-18	0,00	0,00	638 130.06	0.2361%	1	4.19
19-mars-18	0,00	6 159.99	631 970.07	0.2361%	1	4.19
20-mars-18	37 515.73	0,00	669 485.80	0.2361%	1	4.14
21-mars-18	20 125.90	0,00	689 611.70	0.2361%	1	4.39
22-mars-18	0,00	0,00	689 611.70	0.2361%	1	4.52
23-mars-18	6 698.61	0,00	696 310.31	0.2361%	1	4.52
24-mars-18	0,00	0,00	696 310.31	0.2361%	1	4.57
25-mars-18	0,00	0,00	696 310.31	0.2361%	1	4.57
26-mars-18	0,00	0,00	696 310.31	0.2361%	1	4.57
27-mars-18	0,00	0,00	696 310.31	0.2361%	1	4.57
28-mars-18	0,00	0,00	696 310.31	0.2361%	1	4.57
29-mars-18	0,00	8 764.00	687 546.31	0.2361%	1	4.57
30-mars-18	0,00	0,00	687 546.31	0.2361%	1	4.51
31-mars-18	0,00	0,00	687 546.31	0.2361%	1	4.51

Intérêts

Solde du compte courant avec intérêts

182

695.41

688 241.72

SOLENA
MAIRIE DE ST ASTIER

RUE JULES FERRY

24110 SAINT ASTIER

OBJET : INTERETS COMPTE COURANT

Boulogne le : 30/09/2018		Facture N° VM00000714	
INTERETS SUR COMPTE COURANT DU 01/04/2018 AU 30/09/2018 selon détail joint en annexe		99,83 €	
TOTAL H.T.		99.83 €	
T.V.A. 0.00 %		0.00 €	
TOTAL TTC		99.83 €	

Règlement par compte courant

Conformément aux dispositions de l'art. 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'art. 40 de la loi N°2013-100 du 28 Janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.



INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4511271

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
31/03/2018	85 584.14	0.00	85 584.14			
01-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
02-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
03-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
04-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
05-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
06-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
07-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
08-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
09-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
10-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
11-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
12-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
13-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
14-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
15-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
16-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
17-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
18-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
19-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
20-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
21-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
22-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
23-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
24-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
25-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
26-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
27-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
28-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
29-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
30-avr-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2283%	1	0.54
01-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
02-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
03-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
04-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
05-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
06-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
07-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
08-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
09-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
10-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
11-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
12-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
13-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
14-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
15-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
16-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
17-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
18-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
19-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
20-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
21-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
22-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
23-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
24-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
25-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
26-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
27-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
28-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
29-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
30-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54
31-mai-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2291%	1	0.54

INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4511271

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
03-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
04-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
05-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
06-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
07-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
08-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
09-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
10-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
11-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
12-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
13-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
14-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
15-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
16-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
17-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
18-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
19-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
20-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
21-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
22-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
23-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
24-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
25-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
26-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
27-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
28-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
29-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
30-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
31-août-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2304%	1	0.55
01-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
02-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
03-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
04-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
05-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
06-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
07-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
08-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
09-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
10-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
11-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
12-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
13-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
14-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
15-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
16-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
17-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
18-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
19-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
20-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
21-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
22-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
23-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
24-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
25-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
26-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
27-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
28-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
29-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54
30-sept-18	0.00	0.00	85 584.14	0.2290%	1	0.54

Intérêts

183

99,83

Solde du compte courant avec Intérêts

85 683,97



idex

Éligé au capital

SOLENA
MAIRIE DE ST ASTIER

RUE JULES FERRY

24110 SAINT ASTIER

OBJET : INTERETS COMPTE COURANT

Boulogne le : 30/09/2018	Facture N° VM00003369
--------------------------	-----------------------

INTERETS SUR COMPTE COURANT DU 01/04/2018 AU 30/09/2018 selon détail joint en annexe	769,04 €
---	----------

TOTAL H.T.	769,04 €
T.V.A. 0.00 %	0.00 €
TOTAL TTC	769,04 €

Règlement par compte courant

Conformément aux dispositions de l'art. 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'art. 40 de la loi N°2013-100 du 28 Janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.



INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4510531

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
31/03/2018	688 241.72	0.00	688 241.72			
01-avr-18	0.00	0.00	688 241.72	0.2283%	1	4.36
02-avr-18	0.00	0.00	688 241.72	0.2283%	1	4.36
03-avr-18	0.00	8 784.24	679 457.48	0.2283%	1	4.36
04-avr-18	0.00	6 783.63	672 673.85	0.2283%	1	4.31
05-avr-18	47.90	0.00	672 721.75	0.2283%	1	4.27
06-avr-18	0.00	10 767.67	661 954.08	0.2283%	1	4.27
07-avr-18	0.00	0.00	661 954.08	0.2283%	1	4.20
08-avr-18	0.00	0.00	661 954.08	0.2283%	1	4.20
09-avr-18	0.00	0.00	661 954.08	0.2283%	1	4.20
10-avr-18	53.63	0.00	662 007.71	0.2283%	1	4.20
11-avr-18	0.00	0.00	662 007.71	0.2283%	1	4.20
12-avr-18	0.00	0.00	662 007.71	0.2283%	1	4.20
13-avr-18	0.00	0.00	662 007.71	0.2283%	1	4.20
14-avr-18	0.00	0.00	662 007.71	0.2283%	1	4.20
15-avr-18	0.00	0.00	662 007.71	0.2283%	1	4.20
16-avr-18	0.00	0.00	662 007.71	0.2283%	1	4.20
17-avr-18	0.00	0.00	662 007.71	0.2283%	1	4.20
18-avr-18	113.65	0.00	662 121.36	0.2283%	1	4.20
19-avr-18	0.00	0.00	662 121.36	0.2283%	1	4.20
20-avr-18	0.00	0.00	662 121.36	0.2283%	1	4.20
21-avr-18	0.00	0.00	662 121.36	0.2283%	1	4.20
22-avr-18	0.00	0.00	662 121.36	0.2283%	1	4.20
23-avr-18	0.00	0.00	662 121.36	0.2283%	1	4.20
24-avr-18	0.00	0.00	662 121.36	0.2283%	1	4.20
25-avr-18	0.00	0.00	662 121.36	0.2283%	1	4.20
26-avr-18	46.37	9 830.66	652 337.07	0.2283%	1	4.20
27-avr-18	0.00	0.00	652 337.07	0.2283%	1	4.14
28-avr-18	0.00	0.00	652 337.07	0.2283%	1	4.14
29-avr-18	0.00	0.00	652 337.07	0.2283%	1	4.14
30-avr-18	0.00	7 194.48	645 142.59	0.2283%	1	4.14
01-mai-18	0.00	0.00	645 142.59	0.2291%	1	4.11
02-mai-18	0.00	8 627.00	636 515.59	0.2291%	1	4.11
03-mai-18	54.32	0.00	636 569.91	0.2291%	1	4.05
04-mai-18	0.00	0.00	636 569.91	0.2291%	1	4.05
05-mai-18	0.00	0.00	636 569.91	0.2291%	1	4.05
06-mai-18	0.00	0.00	636 569.91	0.2291%	1	4.05
07-mai-18	0.00	6 512.53	630 057.38	0.2291%	1	4.05
08-mai-18	0.00	0.00	630 057.38	0.2291%	1	4.01
09-mai-18	24 074.40	0.00	654 131.78	0.2291%	1	4.01
10-mai-18	53.00	0.00	654 184.78	0.2291%	1	4.16
11-mai-18	0.00	5 116.06	649 068.72	0.2291%	1	4.16
12-mai-18	0.00	0.00	649 068.72	0.2291%	1	4.13
13-mai-18	0.00	0.00	649 068.72	0.2291%	1	4.13
14-mai-18	1 385.69	0.00	650 454.41	0.2291%	1	4.13
15-mai-18	0.00	0.00	650 454.41	0.2291%	1	4.14
16-mai-18	0.00	0.00	650 454.41	0.2291%	1	4.14
17-mai-18	0.00	0.00	650 454.41	0.2291%	1	4.14
18-mai-18	0.00	0.00	650 454.41	0.2291%	1	4.14
19-mai-18	0.00	0.00	650 454.41	0.2291%	1	4.14
20-mai-18	0.00	0.00	650 454.41	0.2291%	1	4.14
21-mai-18	0.00	10 113.62	640 340.79	0.2291%	1	4.14
22-mai-18	0.00	0.00	640 340.79	0.2291%	1	4.08
23-mai-18	0.00	0.00	640 340.79	0.2291%	1	4.08
24-mai-18	0.00	0.00	640 340.79	0.2291%	1	4.08
25-mai-18	0.00	0.00	640 340.79	0.2291%	1	4.08
26-mai-18	0.00	0.00	640 340.79	0.2291%	1	4.08
27-mai-18	0.00	0.00	640 340.79	0.2291%	1	4.08
28-mai-18	0.00	0.00	640 340.79	0.2291%	1	4.08
29-mai-18	0.00	0.00	640 340.79	0.2291%	1	4.08
30-mai-18	0.00	4 467.72	635 873.07	0.2291%	1	4.08
31-mai-18	0.00	4 337.00	631 536.07	0.2291%	1	4.05

INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4510531

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLEE	TAUX	NBR	MONTANT
01-juin-18	0.00	4 058.43	627 477.64	0.2297%	1	4.03
02-juin-18	0.00	0.00	627 477.64	0.2297%	1	4.00
03-juin-18	0.00	0.00	627 477.64	0.2297%	1	4.00
04-juin-18	25 653.00	0.00	653 130.64	0.2297%	1	4.00
05-juin-18	0.00	7 966.17	645 164.47	0.2297%	1	4.17
06-juin-18	0.00	9 307.72	635 856.75	0.2297%	1	4.12
07-juin-18	0.00	0.00	635 856.75	0.2297%	1	4.06
08-juin-18	0.00	0.00	635 856.75	0.2297%	1	4.06
09-juin-18	0.00	0.00	635 856.75	0.2297%	1	4.06
10-juin-18	0.00	0.00	635 856.75	0.2297%	1	4.06
11-juin-18	53.21	0.00	635 809.96	0.2297%	1	4.06
12-juin-18	0.00	0.00	635 809.96	0.2297%	1	4.06
13-juin-18	0.00	210.67	635 699.29	0.2297%	1	4.06
14-juin-18	1 932.52	0.00	637 631.81	0.2297%	1	4.06
15-juin-18	0.00	0.00	637 631.81	0.2297%	1	4.07
16-juin-18	0.00	0.00	637 631.81	0.2297%	1	4.07
17-juin-18	0.00	0.00	637 631.81	0.2297%	1	4.07
18-juin-18	5 836.00	0.00	643 467.81	0.2297%	1	4.07
19-juin-18	0.00	0.00	643 467.81	0.2297%	1	4.11
20-juin-18	0.00	0.00	643 467.81	0.2297%	1	4.11
21-juin-18	0.00	0.00	643 467.81	0.2297%	1	4.11
22-juin-18	0.00	0.00	643 467.81	0.2297%	1	4.11
23-juin-18	0.00	0.00	643 467.81	0.2297%	1	4.11
24-juin-18	0.00	0.00	643 467.81	0.2297%	1	4.11
25-juin-18	0.00	7 293.35	636 174.46	0.2297%	1	4.11
26-juin-18	0.00	0.00	636 174.46	0.2297%	1	4.05
27-juin-18	0.00	8 222.00	627 952.46	0.2297%	1	4.06
28-juin-18	0.00	6 889.21	621 063.25	0.2297%	1	4.01
29-juin-18	0.00	0.00	621 063.25	0.2297%	1	3.96
30-juin-18	0.00	0.00	621 063.25	0.2297%	1	3.96
01-juil-18	0.00	0.00	621 063.25	0.2303%	1	3.97
02-juil-18	8 589.12	0.00	629 652.37	0.2303%	1	3.97
03-juil-18	28.63	0.00	629 681.00	0.2303%	1	4.03
04-juil-18	0.00	0.00	629 681.00	0.2303%	1	4.03
05-juil-18	0.00	4 357.80	625 323.20	0.2303%	1	4.03
06-juil-18	0.00	0.00	625 323.20	0.2303%	1	4.00
07-juil-18	0.00	0.00	625 323.20	0.2303%	1	4.00
08-juil-18	0.00	0.00	625 323.20	0.2303%	1	4.00
09-juil-18	219.66	0.00	625 542.86	0.2303%	1	4.00
10-juil-18	53.63	0.00	625 596.49	0.2303%	1	4.00
11-juil-18	0.00	0.00	625 596.49	0.2303%	1	4.00
12-juil-18	0.00	0.00	625 596.49	0.2303%	1	4.00
13-juil-18	0.00	0.00	625 596.49	0.2303%	1	4.00
14-juil-18	0.00	0.00	625 596.49	0.2303%	1	4.00
15-juil-18	0.00	0.00	625 596.49	0.2303%	1	4.00
16-juil-18	0.00	0.00	625 596.49	0.2303%	1	4.00
17-juil-18	0.00	3 915.31	621 681.16	0.2303%	1	4.00
18-juil-18	37 468.12	0.00	659 149.30	0.2303%	1	3.98
19-juil-18	0.00	3 467.67	655 681.63	0.2303%	1	4.22
20-juil-18	9 343.75	0.00	665 025.38	0.2303%	1	4.19
21-juil-18	0.00	0.00	665 025.38	0.2303%	1	4.25
22-juil-18	0.00	0.00	665 025.38	0.2303%	1	4.25
23-juil-18	0.00	0.00	665 025.38	0.2303%	1	4.25
24-juil-18	0.00	0.00	665 025.38	0.2303%	1	4.25
25-juil-18	0.00	0.00	665 025.38	0.2303%	1	4.25
26-juil-18	0.00	1 359.00	663 666.38	0.2303%	1	4.25
27-juil-18	0.00	0.00	663 666.38	0.2303%	1	4.25
28-juil-18	0.00	0.00	663 666.38	0.2303%	1	4.25
29-juil-18	0.00	0.00	663 666.38	0.2303%	1	4.25
30-juil-18	0.00	6 709.41	656 957.97	0.2303%	1	4.25
31-juil-18	0.00	0.00	656 957.97	0.2303%	1	4.20
01-août-18	11 234.50	0.00	668 192.47	0.2304%	1	4.20
02-août-18	0.00	6 449.41	661 743.06	0.2304%	1	4.28

INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4510531

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
03-août-18	0.00	0.00	661 743.06	0.2304%	1	4.24
04-août-18	0.00	0.00	661 743.06	0.2304%	1	4.24
05-août-18	0.00	0.00	661 743.06	0.2304%	1	4.24
06-août-18	0.00	25.67	661 717.39	0.2304%	1	4.24
07-août-18	0.00	3 133.13	658 584.26	0.2304%	1	4.23
08-août-18	24 074.40	0.00	602 658.66	0.2304%	1	4.21
09-août-18	0.00	0.00	602 658.66	0.2304%	1	4.37
10-août-18	1 002.10	0.00	603 660.76	0.2304%	1	4.37
11-août-18	0.00	0.00	603 660.76	0.2304%	1	4.38
12-août-18	0.00	0.00	603 660.76	0.2304%	1	4.38
13-août-18	0.00	0.00	603 660.76	0.2304%	1	4.38
14-août-18	0.00	0.00	603 660.76	0.2304%	1	4.38
15-août-18	0.00	0.00	603 660.76	0.2304%	1	4.38
16-août-18	0.00	0.00	603 660.76	0.2304%	1	4.38
17-août-18	0.00	0.00	603 660.76	0.2304%	1	4.38
18-août-18	0.00	0.00	603 660.76	0.2304%	1	4.38
19-août-18	0.00	0.00	603 660.76	0.2304%	1	4.38
20-août-18	7 584.52	0.00	691 245.28	0.2304%	1	4.38
21-août-18	0.00	0.00	691 245.28	0.2304%	1	4.42
22-août-18	0.00	0.00	691 245.28	0.2304%	1	4.42
23-août-18	0.00	0.00	691 245.28	0.2304%	1	4.42
24-août-18	0.00	0.00	691 245.28	0.2304%	1	4.42
25-août-18	0.00	0.00	691 245.28	0.2304%	1	4.42
26-août-18	0.00	0.00	691 245.28	0.2304%	1	4.42
27-août-18	0.00	0.00	691 245.28	0.2304%	1	4.42
28-août-18	0.00	0.00	691 245.28	0.2304%	1	4.42
29-août-18	0.00	0.00	691 245.28	0.2304%	1	4.42
30-août-18	0.00	5 766.99	685 478.29	0.2304%	1	4.42
31-août-18	0.00	0.00	685 478.29	0.2304%	1	4.39
01-sept-18	0.00	0.00	685 478.29	0.2290%	1	4.36
02-sept-18	0.00	0.00	685 478.29	0.2290%	1	4.36
03-sept-18	0.00	5 982.63	679 495.66	0.2290%	1	4.36
04-sept-18	2 221.93	0.00	681 717.59	0.2290%	1	4.32
05-sept-18	0.00	0.00	681 717.59	0.2290%	1	4.34
06-sept-18	0.00	3 821.26	677 896.33	0.2290%	1	4.34
07-sept-18	0.00	0.00	677 896.33	0.2290%	1	4.31
08-sept-18	0.00	0.00	677 896.33	0.2290%	1	4.31
09-sept-18	0.00	0.00	677 896.33	0.2290%	1	4.31
10-sept-18	1 870.47	0.00	679 766.80	0.2290%	1	4.31
11-sept-18	0.00	0.00	679 766.80	0.2290%	1	4.32
12-sept-18	0.00	0.00	679 766.80	0.2290%	1	4.32
13-sept-18	180.00	0.00	679 946.80	0.2290%	1	4.32
14-sept-18	0.00	0.00	679 946.80	0.2290%	1	4.33
15-sept-18	0.00	0.00	679 946.80	0.2290%	1	4.33
16-sept-18	0.00	0.00	679 946.80	0.2290%	1	4.33
17-sept-18	5 407.65	0.00	685 354.45	0.2290%	1	4.33
18-sept-18	0.00	3 001.57	682 352.88	0.2290%	1	4.36
19-sept-18	0.00	0.00	682 352.88	0.2290%	1	4.34
20-sept-18	0.00	0.00	682 352.88	0.2290%	1	4.34
21-sept-18	0.00	0.00	682 352.88	0.2290%	1	4.34
22-sept-18	0.00	0.00	682 352.88	0.2290%	1	4.34
23-sept-18	0.00	0.00	682 352.88	0.2290%	1	4.34
24-sept-18	0.00	1 942.33	680 410.55	0.2290%	1	4.34
25-sept-18	45 483.49	0.00	726 894.04	0.2290%	1	4.33
26-sept-18	0.00	3 756.08	722 137.96	0.2290%	1	4.62
27-sept-18	20 095.83	0.00	742 233.79	0.2290%	1	4.59
28-sept-18	0.00	0.00	742 233.79	0.2290%	1	4.72
29-sept-18	0.00	0.00	742 233.79	0.2290%	1	4.72
30-sept-18	0.00	0.00	742 233.79	0.2290%	1	4.72

Intérêts

Solde du compte courant avec intérêts

183	769.04
	743 002.83

SOLENA
MAIRIE DE ST ASTIER

RUE JULES FERRY

24110 SAINT ASTIER

OBJET : INTERETS COMPTE COURANT

Boulogne le : 30/09/2018

Facture N° VM00000716

INTERETS SUR COMPTE COURANT DU 01/04/2018 AU 30/09/2018 selon détail joint en annexe	,45 €
TOTAL H.T.	0.45 €
T.V.A. 0.00 %	0.00 €
TOTAL TTC	0.45 €

Règlement par compte courant

Conformément aux dispositions de l'art. 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'art. 40 de la loi N°2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.



INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4511270

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
31/03/2018	382.76	0.00	382.76			
01-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
02-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
03-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
04-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
05-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
06-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
07-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
08-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
09-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
10-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
11-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
12-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
13-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
14-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
15-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
16-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
17-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
18-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
19-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
20-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
21-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
22-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
23-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
24-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
25-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
26-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
27-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
28-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
29-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
30-avr-18	0.00	0.00	382.76	0.2283%	1	0.00
01-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
02-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
03-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
04-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
05-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
06-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
07-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
08-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
09-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
10-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
11-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
12-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
13-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
14-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
15-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
16-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
17-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
18-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
19-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
20-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
21-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
22-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
23-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
24-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
25-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
26-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
27-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
28-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
29-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
30-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00
31-mai-18	0.00	0.00	382.76	0.2291%	1	0.00

INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4511270

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
01-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
02-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
03-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
04-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
05-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
06-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
07-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
08-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
09-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
10-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
11-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
12-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
13-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
14-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
15-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
16-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
17-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
18-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
19-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
20-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
21-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
22-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
23-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
24-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
25-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
26-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
27-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
28-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
29-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
30-juin-18	0.00	0.00	382.76	0.2297%	1	0.00
01-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
02-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
03-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
04-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
05-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
06-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
07-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
08-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
09-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
10-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
11-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
12-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
13-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
14-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
15-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
16-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
17-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
18-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
19-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
20-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
21-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
22-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
23-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
24-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
25-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
26-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
27-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
28-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
29-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
30-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
31-juil-18	0.00	0.00	382.76	0.2303%	1	0.00
01-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
02-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00

INTERETS SUR COMPTE COURANT SOLENA

4511270

DATE	DEBIT	CREDIT	SOLDE	TAUX	NBR	MONTANT
03-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
04-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
05-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
06-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
07-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
08-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
09-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
10-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
11-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
12-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
13-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
14-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
15-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
16-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
17-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
18-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
19-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
20-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
21-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
22-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
23-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
24-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
25-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
26-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
27-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
28-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
29-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
30-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
31-août-18	0.00	0.00	382.76	0.2304%	1	0.00
01-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
02-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
03-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
04-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
05-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
06-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
07-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
08-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
09-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
10-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
11-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
12-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
13-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
14-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
15-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
16-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
17-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
18-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
19-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
20-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
21-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
22-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
23-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
24-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
25-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
26-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
27-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
28-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
29-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00
30-sept-18	0.00	0.00	382.76	0.2290%	1	0.00

Intérêts

Solde du compte courant avec Intérêts

183

0.45
383.21

ANNEXE 17
COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
ET CERTIFIE

Compte de résultat
période :
Valeur en €

Période 10/2017 à 09/2018
--

Produits d'exploitation	316 791
Autres Produits	
I Total Produits d'exploitation	316 791

Charges d'exploitation

Achats de marchandises, matières premières	38 195
Variation de stock	-1 036
Achats matières premières et autres approvisionnements	180 337
Autres achats et charges externes	302 471
Impôt, taxes et versements assimilés	24 512
Dotations aux amortissements et provisions	0
Salaires et traitements	0
Charges sociales	0
Autres charges	17 414
II Total Charges d'exploitation	561 893

1- Résultat d'exploitation (I) - (II)	-245 102
--	-----------------

Total Produits financiers (III)	50 636
---------------------------------	--------

Total charges financières (IV)	28 855
--------------------------------	--------

2 - Résultat Financier (III) - (IV)	21 781
--	---------------

3 - Résultat courant (1 + 2)	-223 321
---------------------------------------	-----------------

Total Produits exceptionnels (V)	29 734
----------------------------------	--------

Total charges exceptionnelles (VI)	0
------------------------------------	---

4 - Résultat exceptionnel (V)-(VI)	29 734
---	---------------

Impôts sur les bénéfices (5)	0
------------------------------	---

Résultat de l'exercice (3+4-5)	-193 587
---------------------------------------	-----------------

Détail Achats de Marchandises et Matières premières (dont charges combustible)

Eau	1 638
Electricité	17 234
Combustible Gazeux	144 154
TICGN	0
Variat° Stock bois	-1 036
Bois	38 195
Achats Fournitures	17 312
RRR Obtenus	0
TOTAL	215 859

Détail Autres achats et charges externes

Travaux sous Traités	6 786
Petit entretien sous traitant	941
Eau	-3 521
Fournitures consommables	225
Outillage	0
Fournitures de bureau	94
Red Assist	57 000
Red Info	2 600
Red Compta	0
Location Outillage	861
Contrat entretien maintenance	1 441
Maintenance informatique	0
Assurance RC	200
Assurance Risque Explt°	3 544
Personnel prêté	40 516
Etudes et recherches	2 414
Honoraires Généraux	0
Honoraires CAC	3 000
Frais actes	101
Frais téléphone	927
Services Bancaires	528
Crédit Bail	184 816
Dot Amorts	0
CET	2 171
Impôts Fonciers	22 341
Autres charges	2
Redevance concession	17 412
TOTAL	344 396

Détail Résultat Financier

Produits financiers	50 636
Intérêts des prêts	50 636
Intérêts compte courant	0
Prods écart de gestion	0
Charges financières	28 855
Charges Diverses de Gestion	0
Int dettes Partenaire	26 868
Int / Cpte courant	1 670
Agios bancaires	317
Charges écart de gestion	0
TOTAL	21 781

Détail Résultat Exceptionnel

Produits Exceptionnels	29 734
Produits Except°	
Produits cession Immo	
Reprise de Subvention	29 734
Charges Exceptionnelles	0
Charges Except°	
VNC Immobilisations	
TOTAL	29 734

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Désignation de l'entreprise : SAS S.A.S SOLENA						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	101 532	FB	FC	101 532	99 496	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE	FF		
			FG	215 259	FH	FI	215 259	211 422
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	316 791	FK	FL	316 791	310 918	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	316 793	310 919
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	38 195	73 813	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(1 036)	(937)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	180 337	86 709	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	302 471	307 712	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	24 512	23 705	
	Salaires et traitements*				FY			
	Charges sociales (10)				FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA			
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD						
	Autres charges (12)				GE	17 414	16 718	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	561 895	507 722	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(245 102)	(196 802)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	50 636	55 130	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	50 636	55 130	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	28 855	28 533	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	28 855	28 533	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	21 780	26 597	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(223 321)	(170 205)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS S.A.S SOLENA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	29 734	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	29 734	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	29 734	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	397 164	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	590 751	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(193 586)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	184 816
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Quote part Amort subvention			29 734	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE 18
COPIE FACTURES D'UN ABONNE
COLLEGE ARTHUR RIMBAUD

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

REFERENCES A RAPPELER DANS TOUTES CORRESPONDANCES

FACTURE N° 271000002

CLIENT CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

St-Astier, le : 31/10/2017

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
COMMUNE DE ST ASTIER
A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)
COLLEGE PL3-1 - GYMNASE PL3-2
==COEFFICIENT A FORCER - JOINDRE TABLEAU A LA FACTURE==
RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62
IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
(R11200)

REDEVANCE PROPORTIONNELLE CHAUFFAGE

RELEVÉ DES COMPTEURS

COMPTEURS	PERIODES	ANCIENS	NOUVEAUX	CONSO.	%
PL3-2 GYMN	01/10/2017 - 31/10/2017	537.80	540.10	2.30	100.00

== CONSOMMATION 2.30 MWH
== PRIX H.T DU MWH Au 01/05/2008 = 23.2500
== COEFFICIENT DE REVISION 1.0795
== VALEUR DU MWH AU 31/10/2017 = 25.1000
== MONTANT REVISE 25.1000 x 2.30 MWH = 57.73

ESCOMPTE - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008 applicable au 01/10/2009).

TAUX T.V.A.	BASE T.V.A.	MONTANT T.V.A.	TOTAL H.T. €	TOTAL T.V.A. €
5.50	57.73	3.18	57.73	3.18

DATE 31/10/2017 100
N° COMPTE CC C000002 CC0101 001
N° FACTURE 271000002
MONTANT EUR 60.91

Valeur en votre aimable règlement par :
ZONE : 100
Virement a 30 jours
PAYABLE LE 30/11/2017

NET A PAYER € 60.91

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

E = T.V.A. acquittée sur les encaissements
D = T.V.A. acquittée sur les débits.

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

REFERENCES A RAPPELER DANS TOUTES CORRESPONDANCES

FACTURE N° 271000003

CLIENT CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

St-Astier, le :

31/10/2017

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA COMMUNE DE ST ASTIER

A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)

COLLEGE PL3-1 - GYMNASE PL3-2

RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62

IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP

(R21300)

EMTSOLENA : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini en octobre 2012 : 1.2326

BT40 changement de base : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini au 31/08/14 : 9.8458

R21 COUT DE L ENERGIE ELECTRIQUE

== ECHEANCE DU : 31/10/2017

PRIX UNITAIRE €/HT 0.120000
VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/10/2017 AU 31/10/2017

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 216.40

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	=	89.30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	12/10/2017	=	105.7000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	31/10/2017	=	119.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	31/10/2017	=	125.2000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	06/10/2017	=	122.5000

== FORMULE DE REVISION

$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$

ESCOMPTEES - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2003-776 du 04/08/2003 applicable au 01/01/2009).

TAUX T.V.A. BASE T.V.A.

MONTANT T.V.A.

TOTAL H.T. €

TOTAL T.V.A. €

DATE
N° COMPTE
N° FACTURE
MONTANT

Valeur en votre aimable règlement par :

NET A PAYER €

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

E = T.V.A. acquittée sur les encaissements
D = T.V.A. acquittée sur les débits.

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

REFERENCES A RAPPELER DANS TOUTES CORRESPONDANCES

FACTURE N° 271000003

CLIENT CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

St-Astier, le :

31/10/2017

==	COEFFICIENT DE REVISION		1.1718			
==	VALEUR CONTRAT AU	31/10/2017	=		2 597.18	
==	MONTANT REVISE		2 597.18	x	1/12	= 216.43
R22 - COUT DES PRESTATIONS DE CONDUITE						
==	ECHEANCE DU : 31/10/2017					
	PRIX UNITAIRE 2/HT				0.980000	
	VOTRE NOMBRE D'URF				18470.00	
==	PERIODE COUVERTE DU :	01/10/2017	AU	31/10/2017		
==	BASE CONTRAT	01/05/2008	=		18 100.60	
==	INDICES DE BASE					
	BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	=	87.27000
	EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	=	89.30000
	FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	=	114.30000
	ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	=	96.78000
==	INDICES DE REVISION					
	BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	12/10/2017	=	105.7000
	EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	31/10/2017	=	119.2000
	FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	31/10/2017	=	125.2000
	ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	06/10/2017	=	122.5000
==	FORMULE DE REVISION					
	R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)					
==	COEFFICIENT DE REVISION		1.1718			
==	VALEUR CONTRAT AU	31/10/2017	=		21 210.28	
==	MONTANT REVISE		21 210.28	x	1/12	= 1 767.52
R23 - COUT DES PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT						
==	ECHEANCE DU : 31/10/2017					

ESCOMPTEES - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008 applicable au 01/01/2009).	TAUX T.V.A.	BASE T.V.A.	MONTANT T.V.A.
			TOTAL H.T. €
			TOTAL T.V.A. €
DATE	Valeur en votre aimable règlement par :		
N° COMPTE			
N° FACTURE			
MONTANT	NET A PAYER €		
PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT	E = T.V.A. acquittée sur les encaissements D = T.V.A. acquittée sur les débits.		

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

REFERENCES A RAPPELER DANS TOUTES CORRESPONDANCES

FACTURE N° 271000003

CLIENT CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

St-Astier, le : 31/10/2017

PRIX UNITAIRE €/HT				0.160000	
VOTRE NOMBRE D'URF				18470.00	
== PERIODE COUVERTE DU :	01/10/2017	AU	31/10/2017		
== BASE CONTRAT	01/05/2008	=		2 955.20	
== INDICES DE BASE					
BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	=	89.30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	=	96.78000
== INDICES DE REVISION					
BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	12/10/2017	=	105.7000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	31/10/2017	=	119.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	31/10/2017	=	125.2000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	06/10/2017	=	122.5000
== FORMULE DE REVISION					
	R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)				
== COEFFICIENT DE REVISION				1.1718	
== VALEUR CONTRAT AU	31/10/2017	=		3 462.90	
== MONTANT REVISE	3 462.90	x	1/12	=	288.58
R24 - CHARGES FINANCIERES					
== ECHEANCE DU :	31/10/2017				
PRIX UNITAIRE €/HT				0.640000	
VOTRE NOMBRE D'URF				18470.00	
== PERIODE COUVERTE DU :	01/10/2017	AU	31/10/2017		
== BASE CONTRAT	01/05/2008	=		11 820.80	

ESCOMPTE - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008 applicable au 01/01/2009).	TAUX T.V.A.	BASE T.V.A.	MONTANT T.V.A.	TOTAL H.T. €
				TOTAL T.V.A. €
DATE N° COMPTE N° FACTURE MONTANT	Valeur en votre aimable règlement par :			NET A PAYER €
PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT				
E = T.V.A. acquittée sur les encaissements D = T.V.A. acquittée sur les débits.				

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

REFERENCES A RAPPELER DANS TOUTES CORRESPONDANCES

FACTURE N° 271000003

CLIENT CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

St-Astier, le :

31/10/2017

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	=	89.30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	12/10/2017	=	105.7000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	31/10/2017	=	119.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	31/10/2017	=	125.2000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	06/10/2017	=	122.5000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2_0 (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMT}_0 + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHT}_0 + 0.27 \text{ FSD2/FSD}_2 + 0.25 \text{ BT40/BT40}_0)$$

== COEFFICIENT DE REVISION

1.1718

== VALEUR CONTRAT AU

31/10/2017 = 13 851.61

== MONTANT REVISE

13 851.61 x 1/12 = 1 154.30

ESCOMPTEES - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008 applicable au 01/01/2009).

TAUX T.V.A.	BASE T.V.A.	MONTANT T.V.A.	
5.50	3 426.83	188.48	TOTAL H.T. € 3 426.83
			188.48
			TOTAL T.V.A. €

DATE 31/10/2017 100
N° COMPTE CC C000002 CC0101 001
N° FACTURE 271000003
MONTANT EUR 3 615.31

Valeur en votre aimable règlement par :
ZONE : 100

Virement a 30 jours
PAYABLE LE 30/11/2017

NET A PAYER €

3 615.31

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

E = T.V.A. acquittée sur les encaissements
D = T.V.A. acquittée sur les débits.

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

REFERENCES A RAPPELER DANS TOUTES CORRESPONDANCES

FACTURE N° 271100003

CLIENT CC C00002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

St-Astier, le :

30/11/2017

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA COMMUNE DE ST ASTIER

A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)

COLLEGE PL3-1 - GYMNASSE PL3-2

RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62

IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP

(R21300)

EMTSOLENA : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini en octobre 2012 : 1.2326

BT40 changement de base : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini au 31/08/14 : 9.8458

R21 COUT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

== ECHEANCE DU : 30/11/2017

PRIX UNITAIRE €/HT 0.120000

VOTRE NOMBRE D'URE 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/11/2017 AU 30/11/2017

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 216.40

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	=	89.30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	14/11/2017	=	105.8000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	30/11/2017	=	119.8000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	30/11/2017	=	125.5000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	06/10/2017	=	122.5000

== FORMULE DE REVISION

R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)

ESCOMPTEES - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2009-774 du 01/07/2009 applicable au 01/01/2009).

TAUX T.V.A.

BASE T.V.A.

MONTANT T.V.A.

TOTAL H.T. €

TOTAL T.V.A. €

Valeur en votre aimable règlement par :

NET A PAYER €

DATE
N° COMPTE
N° FACTURE
MONTANT

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

E = T.V.A. acquittée sur les encaissements
D = T.V.A. acquittée sur les débits.

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

REFERENCES A RAPPELER DANS TOUTES CORRESPONDANCES

FACTURE N° 271100003

CLIENT CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

St-Astier, le : 30/11/2017

--	COEFFICIENT DE REVISION	1.1733		
--	VALEUR CONTRAT AU	30/11/2017	=	2 600.50
--	MONTANT REVISE	2 600.50	x 1/12	= 216.71
R22 - COUT DES PRESTATIONS DE CONDUITE				
--	ECHEANCE DU :	30/11/2017		
	PRIX UNITAIRE €/HT			0.980000
	VOTRE NOMBRE D'URF			18470.00
--	PERIODE COUVERTE DU :	01/11/2017	AU	30/11/2017
--	BASE CONTRAT	01/05/2008	=	18 100.60
--	INDICES DE BASE			
	BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008 = 87.27000
	EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007 = 89.30000
	FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008 = 114.30000
	ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008 = 96.78000
--	INDICES DE REVISION			
	BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	14/11/2017 = 105.8000
	EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	30/11/2017 = 119.8000
	FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	30/11/2017 = 125.5000
	ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	06/10/2017 = 122.5000
--	FORMULE DE REVISION			
	R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)			
--	COEFFICIENT DE REVISION	1.1733		
--	VALEUR CONTRAT AU	30/11/2017	=	21 237.43
--	MONTANT REVISE	21 237.43	x 1/12	= 1 769.79
R23 - COUT DES PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT				
--	ECHEANCE DU :	30/11/2017		

ESCOMPTEES - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi n° 2003-776 du 01/03/2003 applicable au 01/01/2009).

TAUX T.V.A.	BASE T.V.A.	MONTANT T.V.A.
		TOTAL H.T. €
		TOTAL T.V.A. €
Valeur en votre aimable règlement par :		
NET A PAYER €		

DATE
N° COMPTE
N° FACTURE
MONTANT

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

Y E = T.V.A. acquittée sur les encaissements
D = T.V.A. acquittée sur les débits.

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

REFERENCES A RAPPELER DANS TOUTES CORRESPONDANCES

FACTURE N° 271100003

CLIENT CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

St-Astier, le : 30/11/2017

PRIX UNITAIRE €/HT				0.160000	
VOTRE NOMBRE D'URF				18470.00	
== PERIODE COUVERTE DU :	01/11/2017	AU	30/11/2017		
== BASE CONTRAT	01/05/2008	=		2 955.20	
== INDICES DE BASE					
BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	=	89.30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	=	96.78000
== INDICES DE REVISION					
BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	14/11/2017	=	105.8000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	30/11/2017	=	119.8000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	30/11/2017	=	125.5000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	06/10/2017	=	122.5000
== FORMULE DE REVISION					
R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)					
== COEFFICIENT DE REVISION				1.1733	
== VALEUR CONTRAT AU	30/11/2017	=		3 467.34	
== MONTANT REVISE	3 467.34	x	1/12	=	288.95

R2A - CHARGES FINANCIERES

== ECHEANCE DU : 30/11/2017

PRIX UNITAIRE €/HT				0.640000	
VOTRE NOMBRE D'URF				18470.00	
== PERIODE COUVERTE DU :	01/11/2017	AU	30/11/2017		
== BASE CONTRAT	01/05/2008	=		11 820.80	

ESCOMPTES - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2005-776 du 04/08/2005 applicable au 01/01/2007).

TAUX T.V.A. BASE T.V.A. MONTANT T.V.A.

TOTAL H.T. €

TOTAL T.V.A. €

Valeur en votre aimable règlement par :

NET A PAYER €

DATE
N° COMPTE
N° FACTURE
MONTANT

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

E = T.V.A. acquittée sur les encaissements
D = T.V.A. acquittée sur les débits.

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049
92513 Boulogne-Billancourt Cedex
REFERENCES A RAPPELER DANS TOUTES CORRESPONDANCES

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

FACTURE N° 271100003

CLIENT CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

St-Astier, le : 30/11/2017

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	=	89.30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	14/11/2017	=	105.8000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	30/11/2017	=	119.8000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	30/11/2017	=	125.5000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	06/10/2017	=	122.5000

== FORMULE DE REVISION

R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)

== COEFFICIENT DE REVISION

1.1733

== VALEUR CONTRAT AU

30/11/2017 = 13 869.34

== MONTANT REVISE

13 869.34 x 1/12 = 1 155.78

ESCOMPTE - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2005-776 du 04/08/2005 applicable au 01/01/2009).

TAUX T.V.A.	BASE T.V.A.	MONTANT T.V.A.	
5.50	3 431.23	188.72	TOTAL H.T. € 3 431.23
			TOTAL T.V.A. € 188.72

DATE 30/11/2017 100
N° COMPTE CC C000002 CC0101 001
N° FACTURE 271100003
MONTANT EUR 3 619.95

Valeur en votre aimable règlement par :
ZONE : 100
Virement a 30 jours
PAYABLE LE 30/12/2017

NET A PAYER € 3 619.95

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

E = T.V.A. acquittée sur les encaissements
D = T.V.A. acquittée sur les débits.

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE-FOURNIER
24110 ASTIER

REPERECS A APPRENDRE DANS TOUTES CORRESPONDANCES
92115 Boulogne-Billancourt Cedex

FACTURE

N°

CLIENT

271200002

CC C000002 CC0101 001

St-Astier, le :

UO CC Solena Secteur 100

31/12/2017

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
COMMUNE DE ST ASTIER
A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)
COLLEGE PL3-1 - GYMNASE PL3-2
==COEFFICIENT A FORCER - JOINDRE TABLEAU A LA FACTURE==
RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62
IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
(R11200)

REDEVANCE PROPORTIONNELLE CHAUFFAGE

RELEVÉ DES COMPTEURS

COMPTEURS	PERIODES	ANCIENS	NOUVEAUX	CONSO.	%
PL3-1 COLL	01/12/2017 - 31/12/2017	3943.92	4026.00	82.08	100.00
PL3-2 GYMN	01/12/2017 - 31/12/2017	555.46	568.00	12.54	100.00

== CONSOMMATION 94.62 MWH
== PRIX H.T DU MWH Au 01/05/2008 = 23.2500
== COEFFICIENT DE REVISION 1.0906
== VALEUR DU MWH AU 31/12/2017 = 25.3600
== MONTANT REVISE 25.3600 x 94.62 MWH = 2 399.56

ESCOMPTE - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008 applicable au 01/01/2009).

TAUX T.V.A.	BASE T.V.A.	MONTANT T.V.A.	TOTAL H.T. €
5.50	2 399.56	131.98	2 399.56
			TOTAL T.V.A. €
			131.98

DATE 31/12/2017 100
N° COMPTE 31/12/2017 100
N° FACTURE cc C000002 CC0101 001
MONTANT 271200002

Valeur en votre aimable règlement par :

ZONE : 100

NET A PAYER €

Virement a 30 jours
PAYABLE le 30/01/2018
D = T.V.A. acquittée sur les débits.

2 531.54

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

solena

FORMULES CONTRACTUELLES

$$R1b = R1ba (0,30 + 0,10 \frac{B}{Bo} + 0,10 \frac{R}{Ro} + 0,40 \frac{S}{So} + 0,10 \frac{M}{Mo})$$

$$R1g = R1ga (0,28 \frac{Coût\ abonnement\ et\ location\ / \ entretien}{Coût\ abonnement\ et\ location\ / \ entretien} + 0,52 \frac{Prix\ Gaz\ Hiver}{Prix\ Gaz\ Hiver} + 0,20 \frac{PGaz\ Eté}{PGaz\ Eté})$$

R1 = 0,91R1B + 0,10R1G
 2ème et 3ème période : 16/12/2009 au 15/05/2015

$$R1g = R1ga (0,0050 \frac{A}{Ao} + 0,0054 \frac{R}{Ro} + 0,0054 \frac{PPa}{PPa} + 0,0054 \frac{PPb}{PPb} - 0,0418 \frac{R}{Ro})$$

..... valeur abonnement pour assurer ur
 en attendant avenant

PRIX UNITAIRES	BASE												
	01/05/2008	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018
Base tarifaire B2S Niveau 2	860,04	1277,00	1277,00	1277,00									
Coût abonnement et location / entretien	42,30	37,000	37,000	37,500									
Prix Gaz Hiver B2S2 / B21 2 depuis 01/07/2016	22,13	35,700	37,000	37,500									
Prix Gaz Eté B2S2 / B21 2 depuis 01/07/2016	1,0000	1,0768	1,1009	1,1102									
COEFFICIENT R1 G													
B	2,80	3,01	3,01	3,01									
R	87,87	98,79	99,84	97,04									
S	9,44	9,76	9,76	9,76									
M	111,00	109,30	109,60	109,90									
COEFFICIENT A	1,0000	1,0810	1,0824	1,0795									
MONTANT R1 G	82,49	88,83	90,81	91,58									
MONTANT R1 B	15,50	17,84	17,86	17,81									
TOTAL R1	23,25	25,10	25,32	25,36									
Coef		1,0795	1,0891	1,0906									

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

FACTURE N°

CLIENT 271200003

CC C000002 CC0101 001

St-Astier, le :

UO CC Solena Secteur 100

31/12/2017

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
COMMUNE DE ST ASTIER

A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)

COLLEGE PL3-1 - GYMNASE PL3-2

RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62

IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP

(R21300)

EMTSOLENA : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini en octobre 2012 :
1.2326

BT40 changement de base : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini au
31/08/14 : 9.8458

R21 COUT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

== ECHEANCE DU : 31/12/2017

PRIX UNITAIRE €/HT 0.120000

VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/12/2017 AU 31/12/2017

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 216.40

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	=	89.30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	21/12/2017	=	105.5000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	22/12/2017	=	123.7000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	22/12/2017	=	126.6000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	06/10/2017	=	122.5000

== FORMULE DE REVISION

R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)

ESCOMPTEES - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée parata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2003-774 du 04/08/2003 applicable au 01/01/2009).

TAUX-T.V.A. BASE T.V.A. MONTANT T.V.A.

TOTAL H.T. €

TOTAL T.V.A. €

DATE
N° COMPTE
N° FACTURE
MONTANT

Valeur en votre aimable règlement par :

NET A PAYER €

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

E = T.V.A. acquittée sur les encaissements
 D = T.V.A. acquittée sur les débits.

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

RE 20135 B.P. Fournier - B.I.U. D'ASTIER - 24110 ASTIER

FACTURE N° 271200003
CLIENT CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

St-Astier, le :

31/12/2017

==	COEFFICIENT DE REVISION	1.1785		
==	VALEUR CONTRAT AU	31/12/2017	=	2 612.03
==	MONTANT REVISE	2 612.03	x 1/12	= 217.67
R22 - COUT DES PRESTATIONS DE CONDUITE				
==	ECHEANCE DU :	31/12/2017		
	PRIX UNITAIRE ;/HT			0.980000
	VOTRE NOMBRE D'URF			18470.00
==	PERIODE COUVERTE DU :	01/12/2017	AU	31/12/2017
==	BASE CONTRAT	01/05/2008	=	18 100.60
==	INDICES DE BASE			
	BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008 = 87.27000
	EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007 = 89.30000
	FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008 = 114.30000
	ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008 = 96.78000
==	INDICES DE REVISION			
	BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	21/12/2017 = 105.5000
	EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	22/12/2017 = 123.7000
	FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	22/12/2017 = 126.6000
	ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	06/10/2017 = 122.5000
==	FORMULE DE REVISION			
	R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)			
==	COEFFICIENT DE REVISION	1.1785		
==	VALEUR CONTRAT AU	31/12/2017	=	21 331.56
==	MONTANT REVISE	21 331.56	x 1/12	= 1 777.63
R23 - COUT DES PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT				
==	ECHEANCE DU :	31/12/2017		

ESCOMPTEES - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de rétrocession, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008 applicable au 01/01/2009).

TAUX T.V.A.	BASE T.V.A.	MONTANT T.V.A.
		TOTAL H.T. €
		TOTAL T.V.A. €

DATE
N° COMPTE
N° FACTURE
MONTANT

Valeur en votre aimable règlement par :

NET A PAYER €

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

E = T.V.A. acquittée sur les encaissements
D = T.V.A. acquittée sur les débits.

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

REPERE EN CAS D'APPEL EN BANDES TOUTES CORRESPONDANCES
92115 Boulogne-Billancourt Cedex

FACTURE N°
CLIENT 271200003
CC C000002 CC0101 001

St-Astier, le :

UO CC Solena Secteur 100

31/12/2017

PRIX UNITAIRE €/HT			0.160000	
VOTRE NOMBRE D'URF			18470.00	
== PERIODE COUVERTE DU :	01/12/2017	AU	31/12/2017	
== BASE CONTRAT	01/05/2008	=	2 955.20	
== INDICES DE BASE				
BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	= 87.27000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	= 89.30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	= 114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	= 96.78000
== INDICES DE REVISION				
BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	21/12/2017	= 105.5000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	22/12/2017	= 123.7000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	22/12/2017	= 126.6000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	06/10/2017	= 122.5000
== FORMULE DE REVISION				
	R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)			
== COEFFICIENT DE REVISION			1.1785	
== VALEUR CONTRAT AU	31/12/2017	=	3 482.70	
== MONTANT REVISE	3 482.70	x	1/12	= 290.22
R24 - CHARGES FINANCIERES				
== ECHEANCE DU :	31/12/2017			
PRIX UNITAIRE €/HT			0.640000	
VOTRE NOMBRE D'URF			18470.00	
== PERIODE COUVERTE DU :	01/12/2017	AU	31/12/2017	
== BASE CONTRAT	01/05/2008	=	11 820.80	

ESCOMPTE - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée par la loi sur le taux d'intérêt moyen annuel de trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008 applicable au 01/01/2007).

TAUX T.V.A.

BASE T.V.A.

MONTANT T.V.A.

TOTAL H.T. €

TOTAL T.V.A. €

Valeur en votre aimable règlement par :

DATE
N° COMPTE
N° FACTURE
MONTANT

NET A PAYER €

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

Y E = T.V.A. acquittée sur les encaissements
D = T.V.A. acquittée sur les débits.



Siège Social : Rue Jules Ferry
Mairie de St-Astier - 24110 ST-ASTIER
S.A.S. au capital de 50 000 €
Siret 511 860 207 00014 - NAF 8299Z
N° identification TVA : FR 17 511 860 207

Administration : 72, av. Jean-Baptiste Clément
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX
Tél. : 01 47 12 42 93
Fax : 01 55 38 01 78

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

REPERE INDICES RAPPELÉ DANS TOUTES CORRESPONDANCES

FACTURE

N°

CLIENT

271200003

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

St-Astier, le :

31/12/2017

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	=	89.30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	21/12/2017	=	105.5000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	22/12/2017	=	123.7000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	22/12/2017	=	126.6000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	06/10/2017	=	122.5000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION

1.1785

== VALEUR CONTRAT AU

31/12/2017

= 13 930.81

== MONTANT REVISE

13 930.81 x 1/12

= 1 160.90

ESCOMPTEES - PENALITES : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal (loi 2004-776 du 04/08/2004 applicable au 01/01/2005).

TAUX T.V.A.	BASE T.V.A.	MONTANT T.V.A.	TOTAL H.T. €
5.50	3 446.42	189.55	3 446.42
			TOTAL T.V.A. €
			189.55

DATE

N° COMPTE 31/12/2017 100

N° FACTURE CC C000002 CC0101 001

MONTANT 271200003

EUR 3 635.97

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

Valeur en votre aimable règlement par :

ZONE : 100

Virement a 30 jours

PAYABLE le 30/01/2018

D = T.V.A. acquittée sur les débits.

NET A PAYER €

3 635.97

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

280100003

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/01/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER

A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)

COLLEGE PL3-1 - GYMNASSE PL3-2

RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62

IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R21300)

EMTSOLENA : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini en octobre 2012 :
 1.2326

BT40 changement de base : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini au
 31/08/14 : 9.8458

R21 COUT DE L ENERGIE ELECTRIQUE

== ECHEANCE DU : 31/01/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.120000

VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/01/2018 AU 31/01/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 216.40

== INDICES DE BASE

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAU AU 29/02/2008 = 87.27000

EMTSOL ELECTRICITE GAZ VAPEU AU 18/12/2007 = 89.30000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVER AU 08/02/2008 = 114.30000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CI AU 14/03/2008 = 96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUF DU 16/01/2018 = 105.9000

EMTSOL ELECTRICITE GAZ VAPEU DU 31/01/2018 = 124.4000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVER DU 31/01/2018 = 127.1000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CIC DU 10/01/2018 = 123.2000

== FORMULE DE REVISION

R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

280100003

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/01/2018

== COEFFICIENT DE REVISION	1.1833		
== VALEUR CONTRAT AU	31/01/2018	=	2 622.67
== MONTANT REVISE	2 622.67	x 1/12	= 218.56

R22 - COUT DES PRESTATIONS DE CONDUITE

== ECHEANCE DU : 31/01/2018

PRIX UNITAIRE ϵ /HT	0.980000
VOTRE NOMBRE D'URF	18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/01/2018 AU 31/01/2018

== BASE CONTRAT	01/05/2008	=	18 100.60
-----------------	------------	---	-----------

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	=	89.30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	16/01/2018	=	105.9000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	31/01/2018	=	124.4000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	31/01/2018	=	127.1000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	10/01/2018	=	123.2000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2_0 (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMT}_0 + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHT}_0 + 0.27 \text{ FSD2/FSD}_2 + 0.25 \text{ BT40/BT40}_0)$$

== COEFFICIENT DE REVISION	1.1833
----------------------------	--------

== VALEUR CONTRAT AU	31/01/2018	=	21 418.44
----------------------	------------	---	-----------

== MONTANT REVISE	21 418.44	x 1/12	= 1 784.87
-------------------	-----------	--------	------------

R23 - COUT DES PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT

== ECHEANCE DU : 31/01/2018

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

280100003

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/01/2018

PRIX UNITAIRE €/HT				0.160000
VOTRE NOMBRE D'URF				18470.00
== PERIODE COUVERTE DU :	01/01/2018	AU	31/01/2018	
== BASE CONTRAT	01/05/2008	=		2 955.20
== INDICES DE BASE				
BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	= 87.27000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	= 89.30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	= 114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	= 96.78000
== INDICES DE REVISION				
BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	16/01/2018	= 105.9000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	31/01/2018	= 124.4000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	31/01/2018	= 127.1000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	10/01/2018	= 123.2000
== FORMULE DE REVISION				
R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)				
== COEFFICIENT DE REVISION				1.1833
== VALEUR CONTRAT AU	31/01/2018	=		3 496.89
== MONTANT REVISE	3 496.89	x	1/12	= 291.41
R24 - CHARGES FINANCIERES				
== ECHEANCE DU : 31/01/2018				
PRIX UNITAIRE €/HT				0.640000
VOTRE NOMBRE D'URF				18470.00
== PERIODE COUVERTE DU :	01/01/2018	AU	31/01/2018	
== BASE CONTRAT	01/05/2008	=		11 820.80

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

280100003

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/01/2018

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAU	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	AU	18/12/2007	=	89.30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVE	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CI	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUF	DU	16/01/2018	=	105.9000
EMTSOL	ELECTRICITE GAZ VAPEU	DU	31/01/2018	=	124.4000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVER	DU	31/01/2018	=	127.1000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CIC	DU	10/01/2018	=	123.2000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION

1.1833

== VALEUR CONTRAT AU

31/01/2018

=

13 987.55

== MONTANT REVISE

13 987.55 x 1/12

=

1 165.63

D 5.50 3 460.47 190.33

3 460.47

190.33

31/01/2018 100

CC C000002 CC0101 001

ZONE : 100

280100003

Virement a 30 jours

3 650.80

EUR 3 650.80

PAYABLE LE 02/03/2018

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
Courriel: veronique.clement@idex.fr
Adresse de règlement :
148/152 Route de la Reine
CS 60049
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

380212453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

28/02/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
COMMUNE DE ST ASTIER

A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)

COLLEGE PL3-1 - GYMNASE PL3-2

RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62

IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
(R21300)

EMTSOLENA : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini en octobre 2012 :
1.2326

BT40 changement de base : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini au
31/08/14 : 9.8458

Indice EMTSOLENA raccordé au 28/02/18 à partir du mois d'octobre 2017 à une autre série
avec un Coefficient de raccordement de : 1.1997

R21 COUT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

== ECHEANCE DU : 28/02/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.120000

VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/02/2018 AU 28/02/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 216,40

== INDICES DE BASE

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUFF AU 29/02/2008 = 87.27000

EMTSOLE ELECTRICITE GAZ VAPEUR AU 18/12/2007 = 74.44000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVERS AU 08/02/2008 = 114.30000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CICE AU 14/03/2008 = 96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUFF DU 14/02/2018 = 105.7000

EMTSOLE ELECTRICITE GAZ VAPEUR DU 31/01/2018 = 103.6900

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVERS DU 28/02/2018 = 127.8000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CICE DU 10/01/2018 = 123.2000

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380212453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

28/02/2018

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1844

== VALEUR CONTRAT AU 28/02/2018 = 2 625.10

== MONTANT REVISE 2 625.10 x 1/12 = 218.76

R22 - COUT DES PRESTATIONS DE CONDUITE

== ECHEANCE DU : 28/02/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.980000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/02/2018 AU 28/02/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 18 100,60

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	14/02/2018	=	105.7000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	31/01/2018	=	103.6900
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	28/02/2018	=	127.8000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/01/2018	=	123.2000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1844

== VALEUR CONTRAT AU 28/02/2018 = 21 438.35

== MONTANT REVISE 21 438.35 x 1/12 = 1 786.53

R23 - COUT DES PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380212453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

28/02/2018

== ECHEANCE DU : 28/02/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.160000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/02/2018 AU 28/02/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 955,20

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	14/02/2018	=	105.7000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	31/01/2018	=	103.6900
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	28/02/2018	=	127.8000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/01/2018	=	123.2000

== FORMULE DE REVISION

R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1844

== VALEUR CONTRAT AU 28/02/2018 = 3 500.14

== MONTANT REVISE 3 500.14 x 1/12 = 291.68

R24 - CHARGES FINANCIERES

== ECHEANCE DU : 28/02/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.640000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/02/2018 AU 28/02/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 11 820,80

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380212453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

28/02/2018

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	14/02/2018	=	105.7000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	F DU	31/01/2018	=	103.6900
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	28/02/2018	=	127.8000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/01/2018	=	123.2000

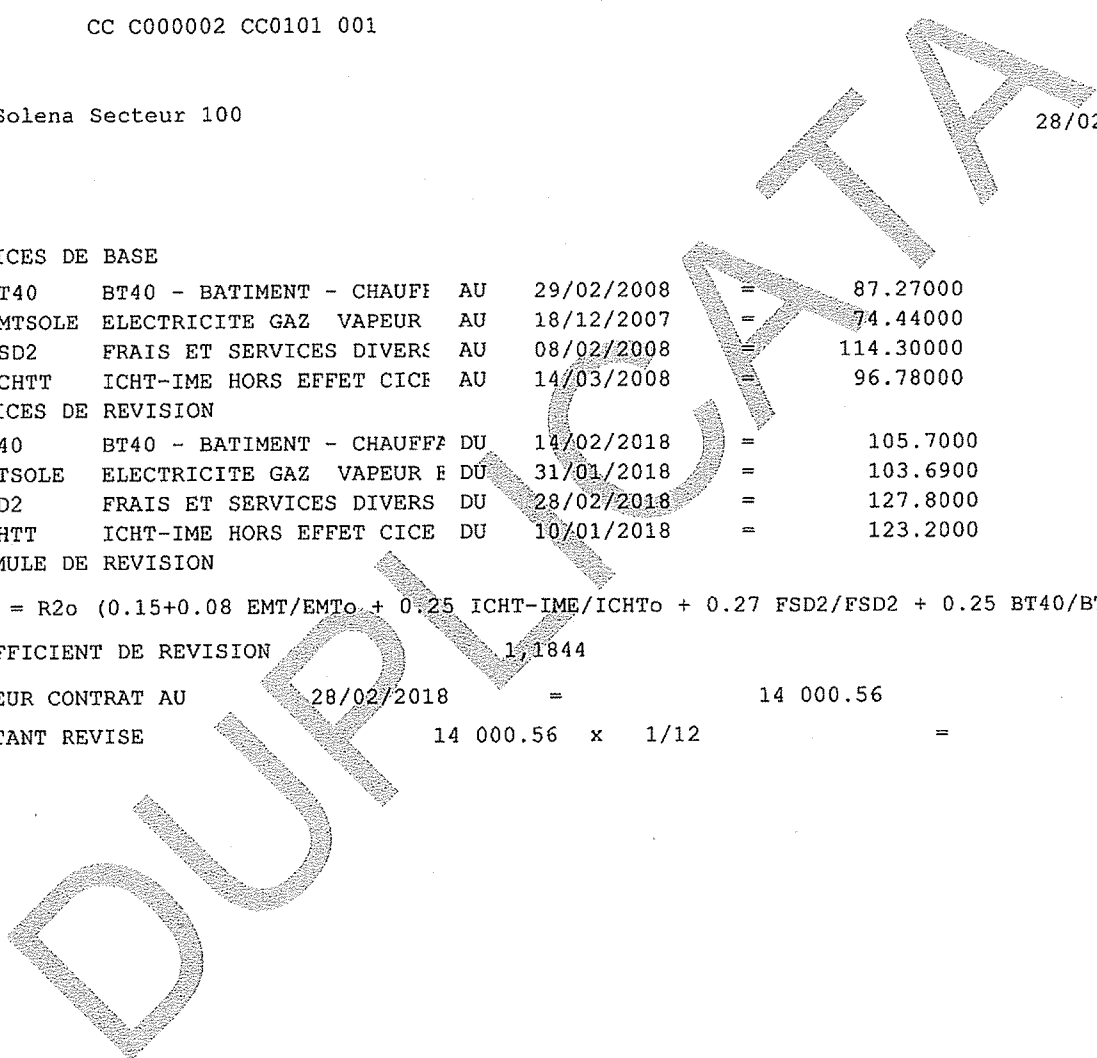
== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1844

== VALEUR CONTRAT AU 28/02/2018 = 14 000.56

== MONTANT REVISE 14 000.56 x 1/12 = 1 166.71



D 5,50 3 463,68 190,50 3 463,68

28/02/2018 100
 CC C000002 CC0101 001
 380212453
 EUR 3 654,18

ZONE 100
 Virement a 30 jours
 PAYABLE LE 30/03/2018

190,50
 3 654,18

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380302452

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/03/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER
 A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)
 COLLEGE PL3-1 - GYMNASSE PL3-2
 ==COEFFICIENT A FORCER - JOINDRE TABLEAU A LA FACTURE==
 RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62
 IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R11200)

REDEVANCE PROPORTIONNELLE CHAUFFAGE

RELEVÉ DES COMPTEURS

COMPTEURS	P E R I O D E S		ANCIENS	NOUVEAUX	CONSO.	%
PL3-1 COLL	01/03/2018	31/03/2018	4203.50	4296.90	93.40	100.00
PL3-2 GYMN	01/03/2018	31/03/2018	598.50	611.30	12.80	100.00

== CONSOMMATION 106.20 MWH
 == PRIX H.T DU MWH Au 01/05/2008 = 23.2500
 == COEFFICIENT DE REVISION 1,0941
 == VALEUR DU MWH AU 31/03/2018 = 25,4400
 == MONTANT REVISE 25.4400 x 106.20 MWH = 2 701.73

D 5,50 2 701,73 148,60 2 701,73

31/03/2018 100
 CC C000002 CC0101 001
 380302452
 EUR 2 850,33

ZONE 100
 Virement a 30 jours
 PAYABLE LE 30/04/2018

148,60
 2 850,33

solena

FORMULES CONTRACTUELLES

$$R1b = R1bo (0.30 + 0.10 \frac{B}{Bo} + 0.10 \frac{R}{Ro} + 0.40 \frac{S}{So} + 0.10 \frac{M}{Mo})$$

$$R1g = R1go (0.28 \frac{A}{Ao} + 0.52 \frac{Coût\ abonnement\ et\ location\ / \ entretien}{Coût\ abonnement\ et\ location\ / \ entretien} + 0.20 \frac{PGaz\ Ela}{PGaz\ Ela})$$

$R1 = 0.90R1b + 0.10R1g$
 2ème et 3ème période : 16/12/2009 au 15/06/2015
 $R1g = R1go (0.0050 \frac{A}{Ao} + 0.6534 \frac{PPh}{PPho} + 0.0634 \frac{PPe}{PPEo} - 0.0418 \frac{R}{Ro})$

■ valeur abonnement pour assurer la
en attendant avisant

	2018													
	BASE 01/05/2008	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018	
PRIX UNITAIRES														
Base tarifaire B2S niveau 2	860.04	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00
Coût abonnement et location / entretien	42.30	35.700	37.000	37.500	39.400	39.400	39.400	39.400	39.400	39.400	39.400	39.400	39.400	39.400
Prix Gaz Hiver B252 / B21 2 depuis 01/07/2016	32.13	35.700	37.000	37.500	39.400	39.400	39.400	39.400	39.400	39.400	39.400	39.400	39.400	39.400
Prix Gaz Ela B252 / B21 2 depuis 01/07/2016	1.0000	1.0768	1.1009	1.1102	1.1454	1.1454	1.1454	1.1454	1.1454	1.1454	1.1454	1.1454	1.1454	1.1454
COEFFICIENT R1 G														
B	2.80	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01
R	87.87	98.78	99.84	97.04	101.96	97.26	98.92	97.26	98.92	97.26	98.92	97.26	98.92	97.26
S	8.44	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76
M	111.00	109.30	109.60	109.90	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00
COEFFICIENT F	1.0000	1.0810	1.0824	1.0795	1.0852	1.0798	1.0817	1.0852	1.0798	1.0817	1.0852	1.0798	1.0817	1.0852
MONTANT R1 G	82.49	88.83	90.81	91.58	94.48	94.48	94.48	94.48	94.48	94.48	94.48	94.48	94.48	94.48
MONTANT R1 B	16.50	17.84	17.86	17.81	17.91	17.82	17.85	17.82	17.85	17.82	17.85	17.82	17.85	17.82
TOTAL R1	23.25	25.10	25.32	25.36	25.74	25.66	25.44	25.66	25.44	25.66	25.44	25.66	25.44	25.66
Coef		1.0795	1.0881	1.0996	1.1076	1.1037	1.0941	1.1076	1.0941	1.1076	1.0941	1.1076	1.0941	1.1076

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380302453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/03/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER

A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)

COLLEGE PL3-1 - GYMNASE PL3-2

RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62

IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R21300)EMTSOLENA : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini en octobre 2012 :
 1.2326BT40 changement de base : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini au
 31/08/14 : 9.8458Indice EMTSOLENA raccordé au 28/02/18 à partir du mois d'octobre 2017 à une autre série
 avec un Coefficient de raccordement de : 1.1997

R21 COUT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

== ECHEANCE DU : 31/03/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.120000

VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/03/2018 AU 31/03/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 216,40

== INDICES DE BASE

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUFFE AU 29/02/2008 = 87.27000

EMTSOLE ELECTRICITE GAZ VAPEUR AU 18/12/2007 = 74.44000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVERS AU 08/02/2008 = 114.30000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CICE AU 14/03/2008 = 96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUFFE DU 21/03/2018 = 106.0000

EMTSOLE ELECTRICITE GAZ VAPEUR E DU 30/03/2018 = 104.2000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVERS DU 30/03/2018 = 128.3000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CICE DU 10/01/2018 = 123.2000

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380302453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/03/2018

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,187

== VALEUR CONTRAT AU 31/03/2018 = 2 630.87

== MONTANT REVISE 2 630.87 x 1/12 = 219.24

~~R22 - COUT DES PRESTATIONS DE CONDUITE~~

== ECHEANCE DU : 31/03/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.980000

VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/03/2018 AU 31/03/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 18 100,60

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	21/03/2018	=	106.0000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	30/03/2018	=	104.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	30/03/2018	=	128.3000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/01/2018	=	123.2000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,187

== VALEUR CONTRAT AU 31/03/2018 = 21 485.41

== MONTANT REVISE 21 485.41 x 1/12 = 1 790.45

~~R23 - COUT DES PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT~~

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380302453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/03/2018

== ECHEANCE DU : 31/03/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.160000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/03/2018 AU 31/03/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 955,20

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFFE	DU	21/03/2018	=	106.0000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR E	DU	30/03/2018	=	104.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	30/03/2018	=	128.3000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/01/2018	=	123.2000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,187

== VALEUR CONTRAT AU 31/03/2018 = 3 507.82

== MONTANT REVISE 3 507.82 x 1/12 = 292.32

R24 - CHARGES FINANCIERES

== ECHEANCE DU : 31/03/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.640000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/03/2018 AU 31/03/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 11 820,80

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380302453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/03/2018

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	21/03/2018	=	106.0000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	30/03/2018	=	104.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	30/03/2018	=	128.3000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/01/2018	=	123.2000

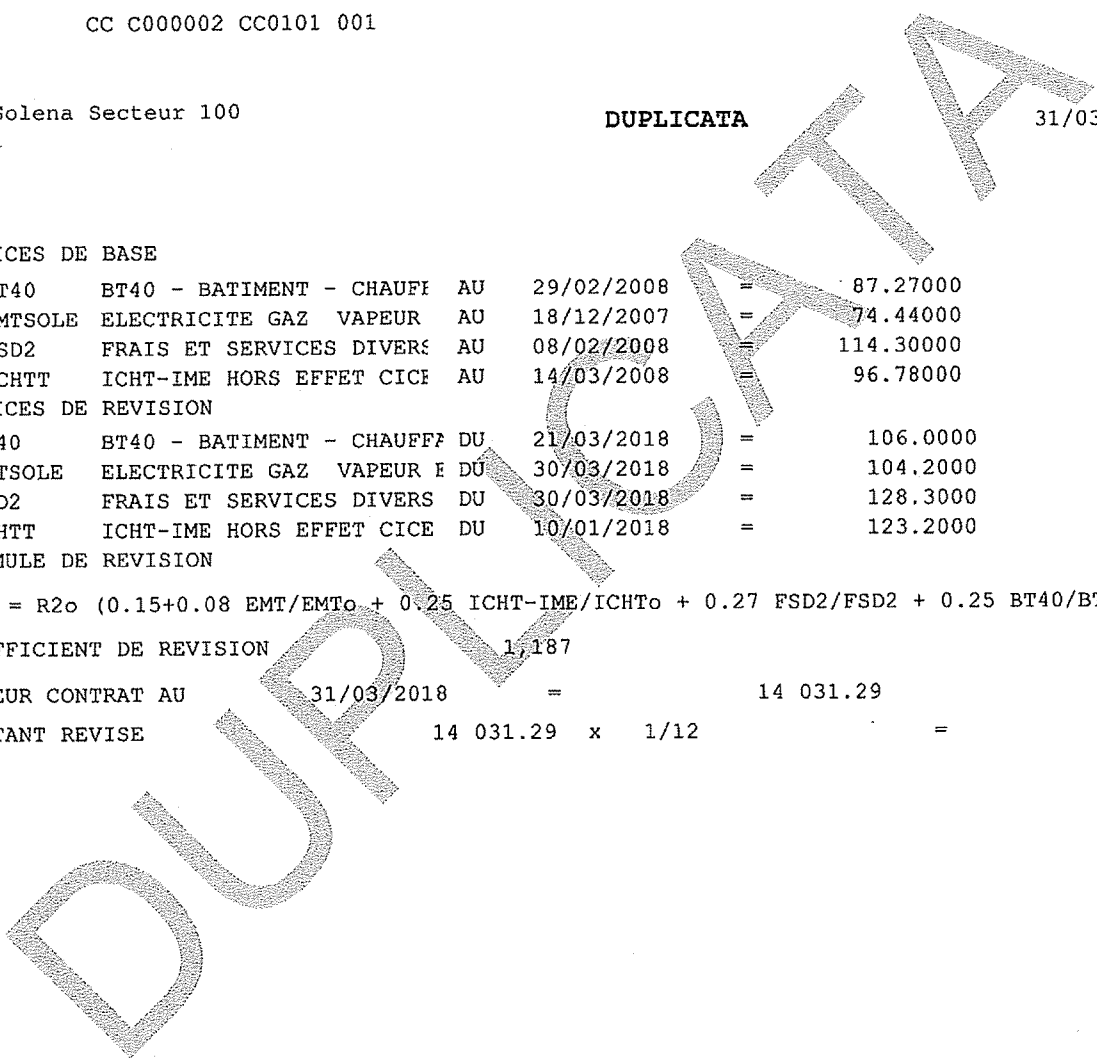
== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,187

== VALEUR CONTRAT AU 31/03/2018 = 14 031.29

== MONTANT REVISE 14 031.29 x 1/12 = 1 169.27



D 5,50 3 471,28 190,92

3 471,28

190,92

31/03/2018 100
 CC C000002 CC0101 001
 380302453
 EUR 3 662,20

ZONE 100
 Virement a 30 jours
 PAYABLE LE 30/04/2018

3 662,20

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380402452

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

30/04/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER
 A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)
 COLLEGE PL3-1 - GYMNASE PL3-2
 ==COEFFICIENT A FORCER - JOINDRE TABLEAU A LA FACTURE==
 RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62
 IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R11200)

REDEVANCE PROPORTIONNELLE CHAUFFAGE

RELEVÉ DES COMPTEURS

COMPTEURS	P E R I O D E S		ANCIENS	NOUVEAUX	CONSO.	%
PL3-1 COLL	01/04/2018	30/04/2018	4296.90	4324.70	27.80	100.00
PL3-2 GYMN	01/04/2018	30/04/2018	611.30	613.17	1.87	100.00

== CONSOMMATION 29.67 MWH
 == PRIX H.T DU MWH Au 01/05/2008 = 23.2500
 == COEFFICIENT DE REVISION 1,0899
 == VALEUR DU MWH AU 30/04/2018 = 25,3400
 == MONTANT REVISE 25.3400 x 29.67 MWH = 751.84

D 5,50 751,84 41,35

751,84

41,35

30/04/2018 100
 CC C000002 CC0101 001
 380402452
 EUR 793,19

ZONE 100
 Virement a 30 jours
 PAYABLE LE 30/05/2018

793,19

solena

FORMULES CONTRACTUELLES

$$R1b = R1bo (0.30 + 0.10 \frac{B}{Bo} + 0.10 \frac{R}{Ro} + 0.40 \frac{S}{So} + 0.10 \frac{M}{Mo})$$

$$R1g = R1go (0.28 \frac{A}{Ao} + 0.0834 \frac{PPh}{PPho} + 0.0834 \frac{R}{Ro} + 0.53 \frac{P\text{Gaz Hiver}}{P\text{Gaz Ele}} + 0.20 \frac{P\text{Gaz Eté}}{P\text{Gaz Ele}})$$

RI = 0.00*RIBo+0.10*RIg
 2ème et 3ème période : 18/12/2009 au 15/06/2015

$$R1g = R1go (0.0050 \frac{A}{Ao} + 0.8534 \frac{PPh}{PPho} + 0.0834 \frac{R}{Ro} - 0.0418 \frac{PPho}{PPho})$$

■ valeur abonnement pour assurer ur en attendant avenant

	BASE 01/05/2008	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018
PRIX UNITAIRES													
Base tarifaire B2S niveau 2	860.04	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00
Coût abonnement et location / entretien	42.30	35.700	37.000	37.500	39.400	39.400	37.800	37.200	37.200	37.200	37.200	37.200	37.200
Prix Gaz Hiver B2S2 / B21 2 depuis 01/07/2016	32.13	35.700	37.000	37.500	39.400	39.400	37.800	37.200	37.200	37.200	37.200	37.200	37.200
Prix Gaz Eté B2S2 / B21 2 depuis 01/07/2016	1.0000	1.0768	1.1009	1.1102	1.1454	1.1454	1.1157	1.1046	1.1046	1.1046	1.1046	1.1046	1.1046
COEFFICIENT R1 G													
B scieurs de feuillus CEEB	2.80	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01
R 178366 rempli 637600 coef 1.323	87.87	98.79	99.84	97.04	101.96	97.26	98.92	98.70	98.70	98.70	98.70	98.70	98.70
S smic-h (juillet) 822484	8.44	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76
M 184992 rempli 001371003 Coef 1.1384 - provisoire	111.00	109.30	109.60	109.90	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00
COEFFICIENT F	1.0000	1.0810	1.0824	1.0795	1.0852	1.0798	1.0817	1.0815	1.0815	1.0815	1.0815	1.0815	1.0815
MONTANT R1 G	82.49	88.83	90.81	91.58	94.48	94.48	92.04	91.12	91.12	91.12	91.12	91.12	91.12
MONTANT R1 B	16.50	17.84	17.86	17.81	17.91	17.82	17.85	17.84	17.84	17.84	17.84	17.84	17.84
TOTAL R1	23.25	25.10	25.32	25.36	25.74	25.66	25.44	25.34	25.34	25.34	25.34	25.34	25.34
Coef		1.0795	1.0891	1.0906	1.1070	1.1037	1.0941	1.0899	1.0899	1.0899	1.0899	1.0899	1.0899

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380402453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

30/04/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER

A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)

COLLEGE PL3-1 - GYMNASE PL3-2

RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62

IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R21300)

EMTSOLENA : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini en octobre 2012 :
 1.2326

BT40 changement de base : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini au
 31/08/14 : 9.8458

Indice EMTSOLENA raccordé au 28/02/18 à partir du mois d'octobre 2017 à une autre série
 avec un Coefficient de raccordement de : 1.1997

R21 COUT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

== ECHEANCE DU : 30/04/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.120000

VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/04/2018 AU 30/04/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 216,40

== INDICES DE BASE

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUFFE AU 29/02/2008 = 87.27000

EMTSOLE ELECTRICITE GAZ VAPEUR AU 18/12/2007 = 74.44000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVERS AU 08/02/2008 = 114.30000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CICE AU 14/03/2008 = 96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUFFE DU 12/04/2018 = 105.9000

EMTSOLE ELECTRICITE GAZ VAPEUR E DU 27/04/2018 = 105.7000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVERS DU 30/04/2018 = 128.8000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CICE DU 10/04/2018 = 123.8000

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380402453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

30/04/2018

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,191

== VALEUR CONTRAT AU 30/04/2018 = 2 639.73

== MONTANT REVISE 2 639.73 x 1/12 = 219.98

~~R22 - COUT DES PRESTATIONS DE CONDUITE~~

== ECHEANCE DU : 30/04/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.980000

VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/04/2018 AU 30/04/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 18 100,60

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	12/04/2018	=	105.9000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	27/04/2018	=	105.7000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	30/04/2018	=	128.8000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/04/2018	=	123.8000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,191

== VALEUR CONTRAT AU 30/04/2018 = 21 557.81

== MONTANT REVISE 21 557.81 x 1/12 = 1 796.48

~~R23 - COUT DES PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT~~

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380402453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

30/04/2018

== ECHEANCE DU : 30/04/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.160000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/04/2018 AU 30/04/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 955,20

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFFE	DU	12/04/2018	=	105.9000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR E	DU	27/04/2018	=	105.7000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	30/04/2018	=	128.8000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/04/2018	=	123.8000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,191

== VALEUR CONTRAT AU 30/04/2018 = 3 519.64

== MONTANT REVISE 3 519.64 x 1/12 = 293.30

R24 - CHARGES FINANCIERES

== ECHEANCE DU : 30/04/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.640000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/04/2018 AU 30/04/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 11 820,80

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380402453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

30/04/2018

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFFI	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFFE	DU	12/04/2018	=	105.9000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR E	DU	27/04/2018	=	105.7000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	30/04/2018	=	128.8000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/04/2018	=	123.8000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,191

== VALEUR CONTRAT AU 30/04/2018 = 14 078.57

== MONTANT REVISE 14 078.57 x 1/12 = 1 173.21

D 5,50 3 482,97 191,56

3 482,97

191,56

30/04/2018 100

CC C000002 CC0101 001

ZONE 100

380402453

Virement a 30 jours

3 674,53

EUR 3 674,53

PAYABLE LE 30/05/2018

Une question sur votre facture
VÉRONIQUE CLEMENT
Tel : 01 47 12 42 33
veronique.clement@idex.fr

Solena

Votre règlement
SOLENA
148 Route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
IBAN : FR7630066109490002000340162
BIC : CMCIFRPPXXX

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
RUE FOURNIER
24110 ASTIER

ÉCHÉANCE du 31/05/2018

Facture N° 380502452 du 31/05/2018

Vos références.
CCC1100002-0

Nos références.
CC / C000002 / CC0101-001

Adresse d'exploitation.
UO CC Solena Secteur 100

UO CC Solena Secteur 100		Hors Taxes	TVA	TTC
Prestation P1				
Base 5,50% (D)		652,03	35,86	687,89
		TVA 5,50 %		Total
HT		652,03		652,03
TVA		35,86		35,86
TTC		687,89		687,89

Virement a 30 jours, payable le 30/06/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

SOLENA - Mairie de Saint Astier - rue Jules Ferry - - 24110 SAINT ASTIER
SAS au capital de 50000,00 - Siret 51186020700014 - NAF 8299Z - No Identification TVA: FR17511860207

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380502452

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/05/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER
 A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)
 COLLEGE PL3-1 - GYMNASE PL3-2
 ==COEFFICIENT A FORCER - JOINDRE TABLEAU A LA FACTURE==
 RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62
 IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R11200)

REDEVANCE PROPORTIONNELLE CHAUFFAGE

RELEVÉ DES COMPTEURS

COMPTEURS	P E R I O D E S		ANCIENS	NOUVEAUX	CONSO.	%
PL3-1 COLL	01/05/2018	31/05/2018	4324.70	4348.00	23.30	100.00
PL3-2 GYMN	01/05/2018	31/05/2018	613.17	615.50	2.33	100.00

== CONSOMMATION 25.63 MWH
 == PRIX H.T DU MWH Au 01/05/2008 = 23.2500
 == COEFFICIENT DE REVISION 1,0943
 == VALEUR DU MWH AU 31/05/2018 = 25,4400
 == MONTANT REVISE 25.4400 x 25.63 MWH = 652.03

D 5,50 652,03 35,86

652,03

35,86

31/05/2018 100

CC C000002 CC0101 001

ZONE 100

380502452

Virement a 30 jours

687,89

EUR 687,89

PAYABLE LE 30/06/2018

solena

FORMULES CONTRACTUELLES

$$R1b = R1bo (0.30 + 0.10 \frac{B}{Bo} + 0.10 \frac{R}{Ro} + 0.40 \frac{S}{So} + 0.10 \frac{M}{Mo} + 0.10 \frac{M}{Mo})$$

$$R1g = R1go (0.28 \frac{A}{Ao} + 0.0534 \frac{PPh}{PPho} + 0.0334 \frac{PPe}{PPEo} - 0.0418 \frac{R}{Ro} + 0.52 \frac{P\text{Gaz Hiver}}{P\text{Gaz Eté}} + 0.20 \frac{P\text{Gaz Eté}}{P\text{Gaz Eté}})$$

$R1 = 0.90 \cdot R1b + 0.10 \cdot R1g$
 2ème et 3ème période : 16/12/2009 au 15/09/2015
 $R1g = R1go (0.0050 \frac{A}{Ao} + 0.9534 \frac{PPh}{PPho} + 0.0334 \frac{PPe}{PPEo} - 0.0418 \frac{R}{Ro})$

valeur abonnement pour assurer la
en attendant avenant

	BASE 01/05/2008	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018
PRIX UNITAIRES													
Base tarifaire B2S niveau 2	860.04	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00
Coût abonnement et location / entretien	42.30	35.700	37.000	37.500	39.400	39.400	37.800	37.200	37.400	37.400	37.200	37.400	37.400
Prix Gaz Hiver B2S2 / B21 2 depuis 01/07/2016	32.13	35.700	37.000	37.500	39.400	39.400	37.800	37.200	37.400	37.400	37.200	37.400	37.400
Prix Gaz Eté B2S2 / B21 2 depuis 01/07/2016	1.0000	1.0768	1.1009	1.1102	1.1454	1.1454	1.1157	1.1046	1.1083	1.1083	1.1046	1.1083	1.1083
COEFFICIENT R1 G													
B scilires de feuilles CEEB	2.80	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01
R 1761668 rempli 637909 coef 1.323	87.87	98.79	99.84	97.04	101.96	97.26	98.32	98.70	102.97	102.97	98.70	102.97	102.97
S smle-h (feuille) 622484	8.44	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76
M 1884092 rempli 001571003 Coef 1.138 - provisions	111.00	109.30	109.60	109.90	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00
COEFFICIENT F	1.0000	1.0810	1.0824	1.0795	1.0852	1.0798	1.0817	1.0815	1.0863	1.0863	1.0815	1.0863	1.0863
MONTANT R1 G	82.49	88.83	90.81	91.58	94.48	94.48	92.04	91.12	91.42	91.42	91.12	91.42	91.42
MONTANT R1 B	16.50	17.84	17.86	17.81	17.91	17.82	17.85	17.84	17.92	17.92	17.84	17.92	17.92
TOTAL R1	23.25	25.10	25.32	25.36	25.74	25.66	25.44	25.34	25.44	25.44	25.34	25.44	25.44
Coef		1.0795	1.0891	1.0906	1.1070	1.1037	1.0941	1.0899	1.0943	1.0943	1.0899	1.0943	1.0943

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380502453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/05/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER

A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)

COLLEGE PL3-1 - GYMNASSE PL3-2

RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62

IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP

(R21300)

EMTSOLENA : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini en octobre 2012 :
 1.2326

BT40 changement de base : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini au
 31/08/14 : 9.8458

Indice EMTSOLENA raccordé au 28/02/18 à partir du mois d'octobre 2017 à une autre série
 avec un Coefficient de raccordement de : 1.1997

~~R21 COUT DE L ENERGIE ELECTRIQUE~~

== ECHEANCE DU : 31/05/2018

PRIX UNITAIRE €/HT	0.120000
--------------------	----------

VOTRE NOMBRE D'URF	18470.00
--------------------	----------

== PERIODE COUVERTE DU :	01/05/2018	AU	31/05/2018
--------------------------	------------	----	------------

== BASE CONTRAT	01/05/2008	=	2 216,40
-----------------	------------	---	----------

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
------	--------------------------	----	------------	---	----------

EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
---------	------------------------	----	------------	---	----------

FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
------	--------------------------	----	------------	---	-----------

ICHTT	ICHTT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000
-------	---------------------------	----	------------	---	----------

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	15/05/2018	=	106.6000
------	--------------------------	----	------------	---	----------

EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	31/05/2018	=	102.2000
---------	------------------------	----	------------	---	----------

FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	31/05/2018	=	128.9000
------	--------------------------	----	------------	---	----------

ICHTT	ICHTT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/04/2018	=	123.8000
-------	---------------------------	----	------------	---	----------

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380502453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/05/2018

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1895

== VALEUR CONTRAT AU 31/05/2018 = 2 636.41

== MONTANT REVISE 2 636.41 x 1/12 = 219.70

R22 - COUT DES PRESTATIONS DE CONDUITE

== ECHEANCE DU : 31/05/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.980000

VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/05/2018 AU 31/05/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 18 100,60

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	15/05/2018	=	106.6000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	31/05/2018	=	102.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	31/05/2018	=	128.9000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/04/2018	=	123.8000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1895

== VALEUR CONTRAT AU 31/05/2018 = 21 530.66

== MONTANT REVISE 21 530.66 x 1/12 = 1 794.22

R23 - COUT DES PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380502453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/05/2018

== ECHEANCE DU : 31/05/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.160000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/05/2018 AU 31/05/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 955,20

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFFE	DU	15/05/2018	=	106.6000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR E	DU	31/05/2018	=	102.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	31/05/2018	=	128.9000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/04/2018	=	123.8000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1895

== VALEUR CONTRAT AU 31/05/2018 = 3 515.21

== MONTANT REVISE 3 515.21 x 1/12 = 292.93

R24 - CHARGES FINANCIERES

== ECHEANCE DU : 31/05/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.640000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/05/2018 AU 31/05/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 11 820,80

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380502453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

31/05/2018

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	15/05/2018	=	106.6000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	31/05/2018	=	102.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	31/05/2018	=	128.9000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/04/2018	=	123.8000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1895

== VALEUR CONTRAT AU 31/05/2018 = 14 060.84

== MONTANT REVISE 14 060.84 x 1/12 = 1 171.74

3 478,59

D 5,50 3 478,59 191,32

191,32

31/05/2018 100

CC C000002 CC0101 001

ZONE 100

380502453

Virement a 30 jours

3 669,91

EUR 3 669,91

PAYABLE LE 30/06/2018

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380602452

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

30/06/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER
 A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)
 COLLEGE PL3-1 - GYMNASSE PL3-2
 ==COEFFICIENT A FORCER - JOINDRE TABLEAU A LA FACTURE==
 RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62
 IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R11200)

REDEVANCE PROPORTIONNELLE CHAUFFAGE

RELEVÉ DES COMPTEURS

COMPTEURS	P E R I O D E S		ANCIENS	NOUVEAUX	CONSO.	%
PL3-1 COLL	01/06/2018	30/06/2018	4348.00	4355.60	7.60	100.00
PL3-2 GYMN	01/06/2018	30/06/2018	615.50	617.10	1.60	100.00

== CONSOMMATION 9.20 MWH
 == PRIX H.T DU MWH Au 01/05/2008 = 23.2500
 == COEFFICIENT DE REVISION 1,0998
 == VALEUR DU MWH AU 30/06/2018 = 25,5700
 == MONTANT REVISE 25.5700 x 9.20 MWH = 235.24

D 5,50 235,24 12,94

235,24

12,94

30/06/2018 100

CC C000002 CC0101 001

ZONE 100

380602452

Virement a 30 jours

248,18

EUR 248,18

PAYABLE LE 30/07/2018

solena

FORMULES CONTRACTUELLES

$$R1b = R1bo (0.30 + 0.10 \frac{B}{Bo} + 0.10 \frac{R}{Ro} + 0.40 \frac{S}{So} + 0.10 \frac{M}{Mo} + 0.10 \frac{M}{Mo})$$

$$R1g = R1go (0.28 \frac{A}{Ao} + 0.52 \frac{B}{Bo} + 0.20 \frac{P}{Pg} + 0.20 \frac{E}{Eg})$$

$$R1 = 0.90R1b + 0.10R1g$$

2ème et 3ème période : 16/12/2009 au 15/06/2015

$$R1 = R1go (0.0050 \frac{A}{Ao} + 0.9534 \frac{B}{Bo} + 0.0834 \frac{P}{Pg} + 0.0418 \frac{E}{Eg})$$

valeur abonnement pour assurer la valeur en attendant avenant

	PRIX UNITAIRES												
	BASE 01/05/2008	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018
Base tarifaire B2S niveau 2													
Coût abonnement et location / entretien	860.04	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00
Prix Gaz Hiver B2S2 / B21 2 depuis 01/07/2016	42.30	35.700	37.000	37.500	39.400	39.400	37.200	37.200	37.400	38.500	38.500	38.500	38.500
Prix Gaz Eté B2S2 / B21 2 depuis 01/07/2016	32.13	35.700	37.000	37.500	39.400	39.400	37.200	37.200	37.400	38.500	38.500	38.500	38.500
COEFFICIENT R1 G	1.0000	1.0768	1.1009	1.1102	1.1454	1.1454	1.1046	1.1046	1.1083	1.1287	1.1287	1.1287	1.1287
B scires de feuillus CEES	2.80	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01
R 1763868 rmp1 837000 coef 1.323	87.87	96.79	99.84	97.04	101.96	97.26	98.92	96.70	102.97	100.37	100.37	100.37	100.37
S smic-h (juillet) 822484	8.44	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76
M 1664002 rmp1 091575003 Coef 1.1336 - provisoire	111.00	109.30	109.60	109.50	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00
COEFFICIENT F	1.0000	1.0810	1.0824	1.0795	1.0852	1.0798	1.0815	1.0815	1.0863	1.0834	1.0834	1.0834	1.0834
MONANT R1 G	92.49	88.93	90.81	91.58	94.48	94.48	91.12	91.12	91.42	93.11	93.11	93.11	93.11
MONANT R1 B	16.50	17.84	17.86	17.81	17.91	17.82	17.85	17.84	17.92	17.88	17.88	17.88	17.88
TOTAL R1	23.25	25.10	25.32	25.36	25.74	25.66	25.44	25.34	25.44	25.57	25.57	25.57	25.57
Coef		1.0795	1.0891	1.0906	1.1070	1.1037	1.0941	1.0899	1.0943	1.0998	1.0998	1.0998	1.0998

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380602453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

30/06/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER

A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)

COLLEGE PL3-1 - GYMNASE PL3-2

RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62

IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R21300)EMTSOLENA : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini en octobre 2012 :
 1.2326BT40 changement de base : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini au
 31/08/14 : 9.8458Indice EMTSOLENA raccordé au 28/02/18 à partir du mois d'octobre 2017 à une autre série
 avec un Coefficient de raccordement de : 1.1997

R21 COUT DE L ENERGIE ELECTRIQUE

== ECHEANCE DU : 30/06/2018

PRIX UNITAIRE €/HT	0.120000
VOTRE NOMBRE D'URF	18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/06/2018 AU 30/06/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 216,40

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	26/06/2018	=	106.7000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	29/06/2018	=	100.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	29/06/2018	=	129.3000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/04/2018	=	123.8000

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380602453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

30/06/2018

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1886

== VALEUR CONTRAT AU 30/06/2018 = 2 634.41

== MONTANT REVISE 2 634.41 x 1/12 = 219.53

R22 - COUT DES PRESTATIONS DE CONDUITE

== ECHEANCE DU : 30/06/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.980000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/06/2018 AU 30/06/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 18 100,60

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	26/06/2018	=	106.7000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	29/06/2018	=	100.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	29/06/2018	=	129.3000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/04/2018	=	123.8000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1886

== VALEUR CONTRAT AU 30/06/2018 = 21 514.37

== MONTANT REVISE 21 514.37 x 1/12 = 1 792.86

R23 - COUT DES PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380602453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

30/06/2018

== ECHEANCE DU : 30/06/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.160000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/06/2018 AU 30/06/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 955,20

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	26/06/2018	=	106.7000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR I	DU	29/06/2018	=	100.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	29/06/2018	=	129.3000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/04/2018	=	123.8000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1886

== VALEUR CONTRAT AU 30/06/2018 = 3 512.55

== MONTANT REVISE 3 512.55 x 1/12 = 292.71

R24 - CHARGES FINANCIERES

== ECHEANCE DU : 30/06/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.640000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/06/2018 AU 30/06/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 11 820,80

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380602453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

DUPLICATA

30/06/2018

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	26/06/2018	=	106.7000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	29/06/2018	=	100.2000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	29/06/2018	=	129.3000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/04/2018	=	123.8000

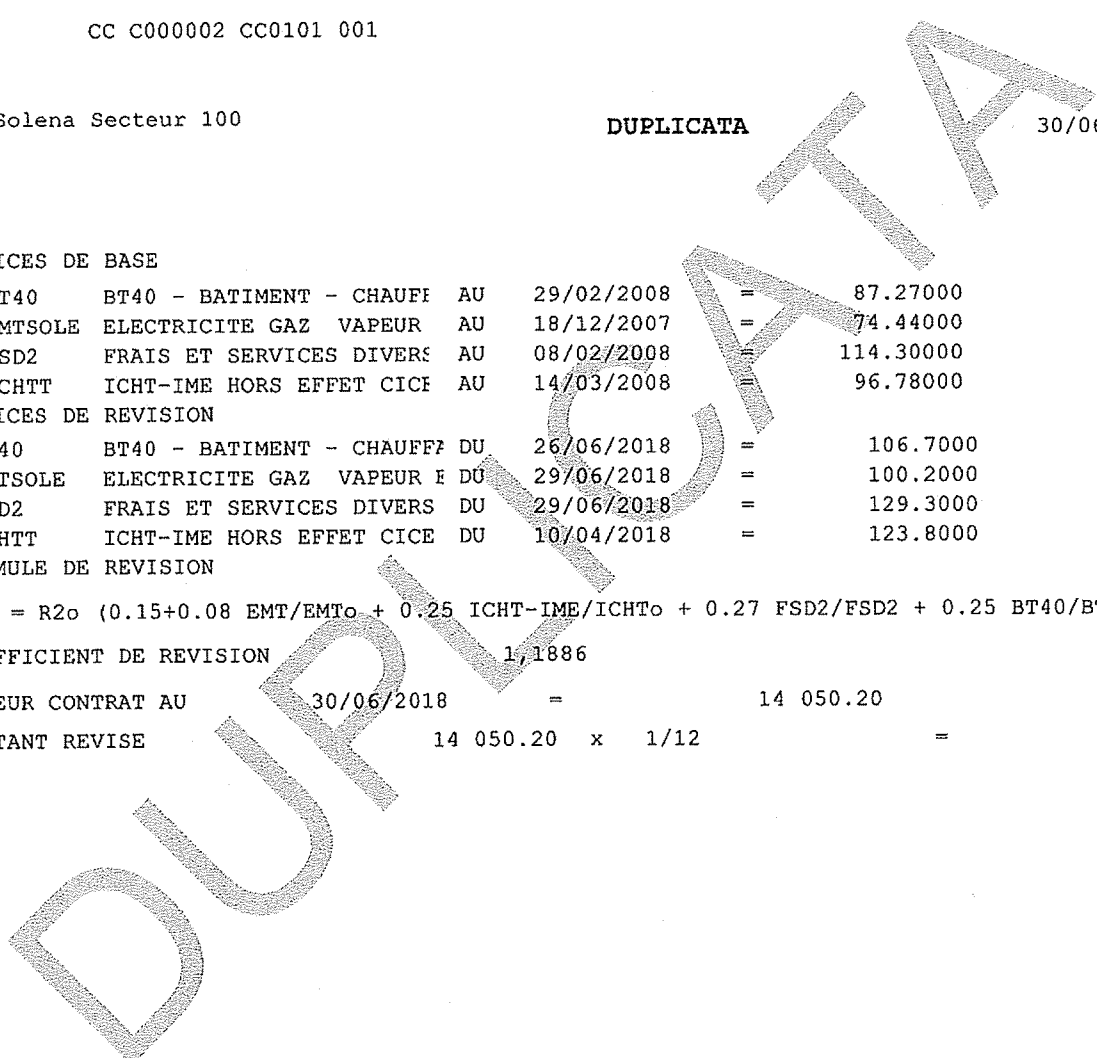
== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1886

== VALEUR CONTRAT AU 30/06/2018 = 14 050.20

== MONTANT REVISE 14 050.20 x 1/12 = 1 170.85



3 475,95

D 5,50 3 475,95 191,18

191,18

30/06/2018 100
 CC C000002 CC0101 001
 380602453
 EUR 3 667,13

ZONE 100
 Virement a 30 jours
 PAYABLE LE 30/07/2018

3 667,13

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380702452

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

31/07/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER
 A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)
 COLLEGE PL3-1 - GYMNASE PL3-2
 ==COEFFICIENT A FORCER - JOINDRE TABLEAU A LA FACTURE==
 RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62
 IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R11200)

REDEVANCE PROPORTIONNELLE CHAUFFAGE

RELEVÉ DES COMPTEURS

COMPTEURS	P E R I O D E S		ANCIENS	NOUVEAUX	CONSO.	%
PL3-1 COLL	01/07/2018	31/07/2018	4355.60	4359.40	3.80	100.00
PL3-2 GYMN	01/07/2018	31/07/2018	617.10	618.20	1.10	100.00

== CONSOMMATION 4.90 MWH
 == PRIX H.T DU MWH Au 01/05/2008 = 23.2500
 == COEFFICIENT DE REVISION 1,1229
 == VALEUR DU MWH AU 31/07/2018 = 26,1100
 == MONTANT REVISE 26.1100 x 4.90 MWH = 127.94

D 5,50 127,94 7,04 127,94

31/07/2018 100
 CC C000002 CC0101 001
 380702452
 EUR 134,98

ZONE 100
 Virement a 30 jours
 PAYABLE LE 30/08/2018

7,04

134,98

solena

FORMULES CONTRACTUELLES

$$R1b = R1bo (0.30 + 0.10 \frac{B}{Bo} + 0.10 \frac{R}{Ro} + 0.40 \frac{S}{So} + 0.10 \frac{M}{Mo} + 0.10 \frac{M}{Mo})$$

$$R1g = R1go (0.28 \frac{A}{Ao} + 0.0834 \frac{PPh}{PPho} + 0.0834 \frac{R}{Ro} + 0.52 \frac{P\text{Gaz Hiver}}{P\text{Gaz Eté}} + 0.20 \frac{P\text{Gaz Eté}}{P\text{Gaz Eté}})$$

$R1 = 0.30 \cdot R1b + 0.10 \cdot R1g$
 2ème et 3ème période : 18/12/2008 au 15/06/2015
 $R1g = R1go (0.0050 \frac{A}{Ao} + 0.9534 \frac{PPh}{PPho} + 0.0418 \frac{R}{Ro})$

■ valeur abonnements pour assurer un en attendant avenant

	BASE	01/05/2008	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
PRIX UNITAIRES														
Base tarifaire B2S niveau 2		860.04	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00	1277.00
Coût abonnement et location / entretien		42.30	35.700	37.000	37.500	39.400	39.400	37.800	37.200	37.400	38.500	41.900	38.500	41.900
Prix Gaz Hiver B232 / B21 2 depuis 01/07/2016		32.13	35.700	37.000	37.500	39.400	39.400	37.800	37.200	37.400	38.500	41.900	38.500	41.900
Prix Gaz Eté B252 / B21 2 depuis 01/07/2016		1.0000	1.0768	1.1009	1.1102	1.1454	1.1454	1.1157	1.1046	1.1083	1.1287	1.1916	1.1287	1.1916
COEFFICIENT R1 G														
B	solaires de nuit CEEB	2.80	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01	3.01
R	176366 rempli 037500 coef 1.323	37.87	96.79	99.94	97.04	101.96	97.26	96.92	98.70	102.97	100.37	100.67	100.37	100.67
S	smic-h (juillet) 022484	8.44	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76	9.76
M	166402 rempli 001571003 Coef 1.1394 - provisoire	111.00	109.30	109.60	109.90	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00	110.00
COEFFICIENT R		1.0000	1.0810	1.0824	1.0795	1.0852	1.0798	1.0817	1.0815	1.0863	1.0834	1.0837	1.0834	1.0837
MONTANT R1 G		32.49	88.83	90.81	91.58	94.48	94.48	92.04	91.12	91.42	93.11	98.30	93.11	98.30
MONTANT R1 B		16.50	17.84	17.86	17.81	17.91	17.82	17.85	17.84	17.92	17.88	17.88	17.88	17.88
TOTAL R1		23.25	25.10	25.32	25.36	25.74	25.66	25.44	25.34	25.44	25.57	26.11	25.44	26.11
Coef			1.0785	1.0881	1.0906	1.1070	1.1037	1.0941	1.0899	1.0943	1.0998	1.1229	1.0998	1.1229

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380702453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

31/07/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER

A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)

COLLEGE PL3-1 - GYMNASE PL3-2

RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62

IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R21300)

EMTSOLENA : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini en octobre 2012 :
 1.2326

BT40 changement de base : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini au
 31/08/14 : 9.8458

Indice EMTSOLENA raccordé au 28/02/18 à partir du mois d'octobre 2017 à une autre série
 avec un Coefficient de raccordement de : 1.1997

R21 COUT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

== ECHEANCE DU : 31/07/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.120000

VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/07/2018 AU 31/07/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 216,40

== INDICES DE BASE

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUFF AU 29/02/2008 = 87.27000

EMTSOLE ELECTRICITE GAZ VAPEUR AU 18/12/2007 = 74.44000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVERS AU 08/02/2008 = 114.30000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CICE AU 14/03/2008 = 96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUFF DU 16/07/2018 = 107.1000

EMTSOLE ELECTRICITE GAZ VAPEUR DU 25/07/2018 = 102.1000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVERS DU 25/07/2018 = 129.8000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CICE DU 10/07/2018 = 124.5000

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380702453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

31/07/2018

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1948

== VALEUR CONTRAT AU 31/07/2018 = 2 648.15

== MONTANT REVISE 2 648.15 x 1/12 = 220.68

R22 - COUT DES PRESTATIONS DE CONDUITE

== ECHEANCE DU : 31/07/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.980000

VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/07/2018 AU 31/07/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 18 100,60

== INDICES DE BASE

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUFF AU 29/02/2008 = 87.27000

EMTSOLE ELECTRICITE GAZ VAPEUR AU 18/12/2007 = 74.44000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVERS AU 08/02/2008 = 114.30000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CICE AU 14/03/2008 = 96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUFF DU 16/07/2018 = 107.1000

EMTSOLE ELECTRICITE GAZ VAPEUR F DU 25/07/2018 = 102.1000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVERS DU 25/07/2018 = 129.8000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CICE DU 10/07/2018 = 124.5000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1948

== VALEUR CONTRAT AU 31/07/2018 = 21 626.60

== MONTANT REVISE 21 626.60 x 1/12 = 1 802.22

R23 - COUT DES PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380702453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

31/07/2018

== ECHEANCE DU : 31/07/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.160000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/07/2018 AU 31/07/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 955,20

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	16/07/2018	=	107.1000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	25/07/2018	=	102.1000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	25/07/2018	=	129.8000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/07/2018	=	124.5000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1948

== VALEUR CONTRAT AU 31/07/2018 = 3 530.87

== MONTANT REVISE 3 530.87 x 1/12 = 294.24

R24 - CHARGES FINANCIERES

== ECHEANCE DU : 31/07/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.640000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/07/2018 AU 31/07/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 11 820,80

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380702453

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

31/07/2018

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	16/07/2018	=	107.1000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	25/07/2018	=	102.1000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	25/07/2018	=	129.8000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/07/2018	=	124.5000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,1948

== VALEUR CONTRAT AU 31/07/2018 = 14 123.49

== MONTANT REVISE 14 123.49 x 1/12 = 1 176.96

D 5,50 3 494,10 192,18

3 494,10

192,18

31/07/2018 100
 CC C000002 CC0101 001
 380702453
 EUR 3 686,28

ZONE 100
 Virement a 30 jours
 PAYABLE LE 30/08/2018

3 686,28

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380802457

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

31/08/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER

A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)

COLLEGE PL3-1 - GYMNASSE PL3-2

RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62

IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R21300)

EMTSOLENA : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini en octobre 2012 :
 1.2326

BT40 changement de base : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini au
 31/08/14 : 9.8458

Indice EMTSOLENA raccordé au 28/02/18 à partir du mois d'octobre 2017 à une autre série
 avec un Coefficient de raccordement de : 1.1997

R21 COUT DE L ENERGIE ELECTRIQUE

== ECHEANCE DU : 31/08/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.120000

VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/08/2018 AU 31/08/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 216,40

== INDICES DE BASE

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUFF AU 29/02/2008 = 87.27000

EMTSOLE ELECTRICITE GAZ VAPEUR AU 18/12/2007 = 74.44000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVERSE AU 08/02/2008 = 114.30000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CICE AU 14/03/2008 = 96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40 BT40 - BATIMENT - CHAUFF DU 10/08/2018 = 107.4000

EMTSOLE ELECTRICITE GAZ VAPEUR E DU 31/08/2018 = 105.6000

FSD2 FRAIS ET SERVICES DIVERS DU 31/08/2018 = 130.9000

ICHTT ICHT-IME HORS EFFET CICE DU 10/07/2018 = 124.5000

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380802457

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

31/08/2018

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,202

== VALEUR CONTRAT AU 31/08/2018 = 2 664.11

== MONTANT REVISE 2 664.11 x 1/12 = 222.01

R22 - COUT DES PRESTATIONS DE CONDUITE

== ECHEANCE DU : 31/08/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.980000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/08/2018 AU 31/08/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 18 100,60

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFFE	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFFE	DU	10/08/2018	=	107.4000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	31/08/2018	=	105.6000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	31/08/2018	=	130.9000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/07/2018	=	124.5000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,202

== VALEUR CONTRAT AU 31/08/2018 = 21 756.92

== MONTANT REVISE 21 756.92 x 1/12 = 1 813.08

R23 - COUT DES PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380802457

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

31/08/2018

== ECHEANCE DU : 31/08/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.160000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/08/2018 AU 31/08/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 955,20

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFFE	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFFE	DU	10/08/2018	=	107.4000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	31/08/2018	=	105.6000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	31/08/2018	=	130.9000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/07/2018	=	124.5000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,202

== VALEUR CONTRAT AU 31/08/2018 = 3 552.15

== MONTANT REVISE 3 552.15 x 1/12 = 296.01

R24 - CHARGES FINANCIERES

== ECHEANCE DU : 31/08/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.640000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/08/2018 AU 31/08/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 11 820,80

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380802457

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

31/08/2018

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	10/08/2018	=	107.4000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	31/08/2018	=	105.6000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	31/08/2018	=	130.9000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/07/2018	=	124.5000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,202

== VALEUR CONTRAT AU	31/08/2018	=	14 208.60
----------------------	------------	---	-----------

== MONTANT REVISE	14 208.60	x	1/12	=	1 184.05
-------------------	-----------	---	------	---	----------

3 515,15

D 5,50 3 515,15 193,33

193,33

31/08/2018 100

CC C000002 CC0101 001

ZONE 100

380802457

Virement a 30 jours

3 708,48

EUR 3 708,48

PAYABLE LE 30/09/2018

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380802451

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

31/08/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER
 A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)
 COLLEGE PL3-1 - GYMNASSE PL3-2
 ==COEFFICIENT A FORCER - JOINDRE TABLEAU A LA FACTURE==
 RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62
 IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R11200)

REDEVANCE PROPORTIONNELLE CHAUFFAGE

RELEVÉ DES COMPTEURS

COMPTEURS	P E R I O D E S		ANCIENS	NOUVEAUX	CONSO.	%
PL3-2 GYMN	01/08/2018	31/08/2018	618.20	619.90	1.70	100.00

== CONSOMMATION 1.70 MWH
 == PRIX H.T DU MWH Au 01/05/2008 = 23.2500
 == COEFFICIENT DE REVISION 1,1413
 == VALEUR DU MWH AU 31/08/2018 = 26,5400
 == MONTANT REVISE 26.5400 x 1.70 MWH = 45.12

D 5,50 45,12 2,48

45,12

2,48

31/08/2018 100
 CC C000002 CC0101 001
 380802451
 EUR 47,60

ZONE 100
 Virement a 30 jours
 PAYABLE LE 30/09/2018

47,60

solena

FORMULES CONTRACTUELLES

$$R1b = R1bo (0,30 + 0,10 \frac{B}{Bo} + 0,10 \frac{R}{Ro} + 0,40 \frac{S}{So} + 0,10 \frac{M}{Mo})$$

$$R1g = R1go (0,28 \frac{Coût\ abonnement\ et\ location\ / \ entretien}{Coût\ abonnement\ et\ location\ / \ entretien0} + 0,52 \frac{Prix\ Gaz\ Hiver}{Prix\ Gaz\ Hiver0} + 0,20 \frac{PGaz\ Eté}{PGaz\ Eté0})$$

$$R1 = 0,90 \cdot R1b + 0,10 \cdot R1g$$

2ème et 3ème période : 16/12/2009 au 15/06/2015

$$R1g = R1go (0,0050 \frac{A}{Ao} + 0,9534 \frac{PPh}{PPh0} + 0,0834 \frac{R}{Ro} - 0,0418 \frac{PPe}{PPe0})$$

■ valeur abonnement pour assurer une en attendant avenant

	BASE	01/05/2008	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018
PRIX UNITAIRES														
Base tarifaire B2S niveau 2		860.04											1277.00	
Coût abonnement et location / entretien		42.30											42.000	
Prix Gaz Hiver B2S2 / B2I 2 depuis 01/07/2016		32.13											42.000	
Prix Gaz Eté B2S2 / B2I 2 depuis 01/07/2016		1.0000											1.1935	
COEFFICIENT R1 G														
B scitures de feuillus CEEB		2.80											3.01	
R 1763666 rempl 637909 coef 1.323		87.87											109.33	
S smic-h (juillet) 822484		8.44											9.76	
M 19539158 rempl 1664992 provisoire		87.90											102.90	
COEFFICIENT R		1.0000											1.1115	
MONTANT R1 G		82.49											98.45	
MONTANT R1 B		16.50											18.34	
TOTAL R1		23.25											26.54	
														1.1413

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement ;
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380902452

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

30/09/2018

MARCHE N° PAT 2008/DSP DE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS SUR LA
 COMMUNE DE ST ASTIER

A EFFET AU 01/10/2010 POUR 24 ANS (FIN LE 30/09/2034)

COLLEGE PL3-1 - GYMNASSE PL3-2

RIB : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL / 30066 10949 00020003401 62

IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 0340 162 - BIC : CMCIFRPP
 (R21300)

EMTSOLENA : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini en octobre 2012 :
 1.2326

BT40 changement de base : Coefficient de raccordement de l'indice base marché défini au
 31/08/14 : 9.8458

Indice EMTSOLENA raccordé au 28/02/18 à partir du mois d'octobre 2017 à une autre série
 avec un Coefficient de raccordement de : 1.1997

R21 COUT DE L ENERGIE ELECTRIQUE

== ECHEANCE DU : 30/09/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.120000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/09/2018 AU 30/09/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 216,40

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	14/09/2018	=	107.5000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	28/09/2018	=	107.6000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	28/09/2018	=	131.4000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/07/2018	=	124.5000

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380902452

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

30/09/2018

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION

1,2056

== VALEUR CONTRAT AU

30/09/2018

=

2 672.09

== MONTANT REVISE

2 672.09

x

1/12

=

222.67

~~R22 - COUT DES PRESTATIONS DE CONDUITE~~

== ECHEANCE DU : 30/09/2018

PRIX UNITAIRE ;/HT

0.980000

VOTRE NOMBRE D'URF

18470.00

== PERIODE COUVERTE DU :

01/09/2018

AU

30/09/2018

== BASE CONTRAT

01/05/2008

=

18 100,60

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	14/09/2018	=	107.5000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	DU	28/09/2018	=	107.6000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	28/09/2018	=	131.4000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/07/2018	=	124.5000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15+0.08 EMT/EMTo + 0.25 ICHT-IME/ICHTo + 0.27 FSD2/FSD2 + 0.25 BT40/BT40o)$$

== COEFFICIENT DE REVISION

1,2056

== VALEUR CONTRAT AU

30/09/2018

=

21 822.08

== MONTANT REVISE

21 822.08

x

1/12

=

1 818.51

~~R23 - COUT DES PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT~~

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380902452

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

30/09/2018

== ECHEANCE DU : 30/09/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.160000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/09/2018 AU 30/09/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 2 955,20

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	14/09/2018	=	107.5000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR E	DU	28/09/2018	=	107.6000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	28/09/2018	=	131.4000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/07/2018	=	124.5000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,2056

== VALEUR CONTRAT AU 30/09/2018 = 3 562.79

== MONTANT REVISE 3 562.79 x 1/12 = 296.90

R24 - CHARGES FINANCIERES

== ECHEANCE DU : 30/09/2018

PRIX UNITAIRE €/HT 0.640000
 VOTRE NOMBRE D'URF 18470.00

== PERIODE COUVERTE DU : 01/09/2018 AU 30/09/2018

== BASE CONTRAT 01/05/2008 = 11 820,80

Renseignement : VÉRONIQUE CLEMENT
 Tel : 01 47 12 42 33
 Courriel: veronique.clement@idex.fr
 Adresse de règlement :
 148/152 Route de la Reine
 CS 60049
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD
 RUE FOURNIER
 24110 ASTIER

380902452

CC C000002 CC0101 001

UO CC Solena Secteur 100

ANNEXE

30/09/2018

== INDICES DE BASE

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	AU	29/02/2008	=	87.27000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR	AU	18/12/2007	=	74.44000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	AU	08/02/2008	=	114.30000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	AU	14/03/2008	=	96.78000

== INDICES DE REVISION

BT40	BT40 - BATIMENT - CHAUFF	DU	14/09/2018	=	107.5000
EMTSOLE	ELECTRICITE GAZ VAPEUR E	DU	28/09/2018	=	107.6000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS	DU	28/09/2018	=	131.4000
ICHTT	ICHT-IME HORS EFFET CICE	DU	10/07/2018	=	124.5000

== FORMULE DE REVISION

$$R2 = R2o (0.15 + 0.08 \text{ EMT/EMTo} + 0.25 \text{ ICHT-IME/ICHTo} + 0.27 \text{ FSD2/FSD2} + 0.25 \text{ BT40/BT40o})$$

== COEFFICIENT DE REVISION 1,2056

== VALEUR CONTRAT AU 30/09/2018 = 14 251.16

== MONTANT REVISE 14 251.16 x 1/12 = 1 187.60

3 525,68

D 5,50 3 525,68 193,91

193,91

30/09/2018 100

CC C000002 CC0101 001

ZONE 100

380902452

Virement a 30 jours

3 719,59

EUR 3 719,59

PAYABLE LE 30/10/2018



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION

EXCERCICE DE LA CONCESSION



**SYNTHÈSE TECHNIQUE & FINANCIÈRE
ANNEE 2018**

Approbation

DOCUMENT MAITRISE AU FORMAT PDF – NON MAITRISE SI EDITION PAPIER



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 – Compte-rendu technique d'exploitation (CRT)	3
1.1 – Synthèse de l'utilisation des ouvrages	3
1.1.1 – Remplissage hivernal réservoir CÉCEILLES	3
1.1.2 – Prélèvement estival réservoir CÉCEILLES	3
1.1.3 – Remplissage hivernal réservoir BELLEVUE	3
1.1.4 – Prélèvement estival réservoir BELLEVUE	3
1.2 – Bilan des travaux entrepris sur l'exercice	4
1.2.1 – Renouvellement	4
1.2.2 – Entretien – Maintenance	4
1.2.3 – Gros entretien	4
1.2.4 – Grosses réparations	4
1.2.5 – Autres	4
1.3 – Situation du personnel affecté à l'opération	4
1.3.1 – Effectif exclusivement affecté au service concédé	4
1.3.2 – Agents affectés à temps partiel au service concédé	5
1.3.3 – Évolutions majeures affectant la situation du personnel intervenant dans le cadre du service concédé	5
1.3.4 – Accidents de travail significatifs survenus au cours de l'exercice	5
1.3.5 – Observations formulées par l'inspection du travail	5
1.4 – Orientation principales pour l'exercice suivant	5
1.4.1 – Travaux de renouvellement	5
1.4.2 – Entretien – Maintenance	5
1.4.3 – Suivi des ouvrages	6
2 – Compte-rendu financier d'exploitation (CRF)	6
3 – Annexes	9
Annexe 1 → 2018 - Données hydrologiques du BANDIAT,	9
Annexe 2 → Fontainiers - Rapport d'activité,	9
Annexe 3 → Convention ADHA/ASEAP, pour mise à disposition de personnel qualifié,	9
Annexe 4 → Compte administratif 2018 (validé)	9
Annexe 1 → Données hydrologiques relatives au BANDIAT,	10
Annexe 2 → Fontainiers – Rapport d'activité	11
Annexe 3 → Convention ADHA/ASEAP, pour mise à disposition de personnel qualifié	12
Annexe 4 → Compte administratif 2018 (validé)	13
Annexe 5 → Compte de gestion 2018 validé	14
Annexe 6 → Avenant contrat DSP	15



1 – Compte-rendu technique d'exploitation (CRT)

Les éléments présentés dans ce paragraphe ont été collectés sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Les données hydrologiques relatives au Bandiat sont jointes en annexe 1.

1.1 – Synthèse de l'utilisation des ouvrages

1.1.1 – Remplissage hivernal réservoir CÉCEILLES

	Index au 06/11/2017	Index au 30/06/2018	Différentiel
Compteur horaire	19 323 h	22 861 h	3 538 h
Compteur volumétrique	758 962m ³	862 810m ³	103 848 m ³

1.1.2 – Prélèvement estival réservoir CÉCEILLES

	VOLUME PRÉLEVÉ CUMULÉ
TOTAL	104 983 m ³

1.1.3 – Remplissage hivernal réservoir BELLEVUE

	Index au 09/11/2017	Index au 30/06/2018	Différentiel
Pompe réserve Ste-Marguerite			
Compteur horaire	11 987 h	12 855 h	1 102 h
Compteur volumétrique	79 210m ³	110 272m ³	31 062 m ³

1.1.4 – Prélèvement estival réservoir BELLEVUE

	VOLUME PRÉLEVÉ CUMULÉ
TOTAL	83 124 m ³

Comparativement à l'année précédente, les volumes hivernaux de remplissage cette année :

- Sont similaires pour ce qui concerne le réservoir de Céceilles avec un prélèvement 25% moins important,
- sont nettement inférieurs pour ce qui concerne le réservoir de Bellevue, ceci étant dû à un volume prélevé modéré l'année précédente réduisant ainsi le volume nécessaire pour remplir le réservoir. De plus, un problème technique de la pompe de remplissage du bassin de Sainte-Marguerite est survenu en fin de campagne et le compteur de station se bloque,



1.2 – Bilan des travaux entrepris sur l'exercice

1.2.1 – Renouvellement

En relation avec le programme prévisionnel de renouvellement annexé au contrat de concession, et à défaut de casse ou de détérioration accélérée, il est prévu d'engager les premiers travaux de renouvellement après 10 ans de service, soit au terme de la campagne allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

Cependant, cette année une déclaration de sinistre a été faite pour une pompe. La pompe a donc été renouvelée.

- La société IDE a été mandatée pour l'opération de remplacement de la pompe de remplissage du bassin de sainte-marguerite. L'assurance a pris en charge la majeure partie de cette dépense.

1.2.2 – Entretien – Maintenance

Le détail des opérations d'entretien – maintenance assurées au titre de la concession, par l'agent d'entretien est présenté en annexe 2 et correspond au rapport d'activité agents.

1.2.3 – Gros entretien

L'entreprise EURL AAS est intervenue en mai pour un nettoyage des abords des réserves pour un montant de 2 846 € HT.

1.2.4 – Grosses réparations

Une société extérieure est intervenue en 2018 sur le secteur de Céceilles:

- La société *DELAGE systèmes environnement* est intervenue et a fourni des pièces hydrauliques (équipement crépine + crépine), pour un montant total de 1 839.53 € HT.

1.2.5 – Autres

Sans objet

1.3 – Situation du personnel affecté à l'opération

1.3.1 – Effectif exclusivement affecté au service concédé

Aucun des personnels affectés au service concédé n'y est affecté exclusivement.

Approbation



1.3.2 – Agents affectés à temps partiel au service concédé

Un agent est affecté, à temps partiel, à la gestion du service concédé. Cet agent est employé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole de Dordogne et mis à disposition de l'ASEAP au travers d'une convention valable 5 ans.

Le détail du temps d'affectation et des missions dévolues à cet agent, au titre du service concédé, est consultable dans la convention établie entre l'ADHA24 et l'ASEAP. Cette dernière est jointe en annexe 2.

1.3.3 – Évolutions majeures affectant la situation du personnel intervenant dans le cadre du service concédé

Une réorganisation interne de l'ADHA24 a été mise œuvre début 2018 suite au départ de l'agent intervenant dans le cadre du service concédé en avril 2018. Pour assurer la continuité du service, le transfert des connaissances inhérentes à la convention a été assuré vers le nouvel agent affecté.

1.3.4 – Accidents de travail significatifs survenus au cours de l'exercice

Aucun accident de travail, significatif ou non, n'a été enregistré au cours de l'exercice considéré, pour les personnels affectés à l'exécution du service concédé.

1.3.5 – Observations formulées par l'inspection du travail

Aucun contrôle n'ayant été effectué par l'inspection du travail, aucune observation n'est à relever.

1.4 – Orientation principales pour l'exercice suivant

1.4.1 – Travaux de renouvellement

En relation avec le programme prévisionnel de renouvellement annexé au contrat de concession, hors casse ou de détérioration accélérée, les premiers travaux de renouvellement sont prévus après 10 ans de service, soit au terme de la campagne allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

1.4.2 – Entretien – Maintenance

Les opérations d'entretien – maintenance prévues à ce jour pour l'exercice suivant concernent :

- le suivi des groupes de pompes, avec notamment le graissage des roulements selon le pas de temps conseillé par le constructeur,
- la manœuvre annuelle de toutes les vannes assurant l'isolement des réseaux de remplissage et des réservoirs de stockage,
- le fauchage des abords des ouvrages et des talus de digue,
- L'agent d'entretien a noté le blocage récurrent du compteur de sortie de station à Sainte-Marguerite, il sera nécessaire d'identifier l'origine de ce dysfonctionnement.



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION**

1.4.3 – Suivi des ouvrages

Les ouvrages des retenues de Céceilles et de Bellevue sont classés au titre des décrets du 11 décembre 2007 et du 12 mai 2015 modifiant le code de l'environnement et les dispositions applicables aux barrages et digues.

La mise en œuvre du programme de suivi des ouvrages BELLEVUE et CECEILLES entraîne une augmentation des coûts annuels de fonctionnement des ouvrages.

La convention entre le Conseil Départemental de la Dordogne et l'ASEAP a donc été modifiée en conséquence après une proposition de l'ASEAP (voir avenant en Annexe 6).

Dès 2019, une modification de l'élément r11 « coût en personnel affecté à la gestion du service » du terme fixe r1 entrainera une augmentation de la tarification ASEAP à l'ASA.

En 2019, les frais de gestion et de personnel augmenteront donc de 1 963 € HT.

2 – Compte-rendu financier d'exploitation (CRF)

L'ASEAP finance ses activités à l'aide des recettes générées par les missions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée qu'elle assure pour le compte de Maîtres d'Ouvrages publics ou privés, dans le cadre d'opérations d'aménagement hydraulique.

Depuis la réception des travaux de premier investissement et la rétrocession des ouvrages au Conseil Général (En date du 20/11/2012), le service de gestion de la concession a été mis en œuvre conformément aux exigences du contrat de DSP. La gestion financière de cette concession est traitée dans un budget annexe au budget général de l'ASEAP, permettant d'assurer la séparation des activités sur le plan comptable.

Concernant l'exécution financière de la concession et depuis la mise en œuvre du service :

ANNÉE EXERCICE		SECTION		Résultat reporté		Résultat global cumulé
		Investissement	Fonctionnement	Inv.	Fct.	
2012	D	152 310.83	16 404.05	/	/	+ 3 549.93
	R	147 000.00	25 264.81			
	Résultat	- 5 310.83	+ 8 860.76			
2013	D	7 350.00	27 916.90	- 5 310.83	+ 3 549.93	- 6 231.66
	R	5 310.83	25 485.31			
	Résultat	- 2 039.17	- 2 431.59			
2014	D	7 350.00	15 220.00	+ 7 350.00	/	- 3 159.00
	R	1 118.34	25 642.66			
	Résultat	- 6 231.66	+ 10 422.66			

Approbation



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION

2015	D	7350.00	23 793.73	- 13 581.66		- 3 049.17
	R	10 422.66	31 253.56			
	Résultat	3 072.66	+ 7 459.83			
2016	D	7 350.00	16 615.06	- 10 509.00		- 1 239.54
	R	7 459.83	25 774.69			
	Résultat	109.83	+ 9 159.63			
2017	D	7 350	18 130.57	- 10 399.17		- 747.83
	R	9 159.63	25 972.28			
	Résultat	1 809.63	7 841.71			
2018	D	7 350	19 637.27	- 8589.54		3 366.55
	R	7 841.71	31 101.65			
	Résultat	491.71	11 464.38			

Après de nombreuses années de résultat global cumulé déficitaire, la tendance s'inverse et le résultat global cumulé passe en positif. L'historique des dépenses imprévues ayant entraîné ce déficit est exposé ci-après.

D'une part, l'ASEAP n'a pas d'objectif de tirer un bénéfice au titre de l'exercice de cette activité de concession. Le dossier d'offre initial qui comportait un compte prévisionnel d'exploitation précisait bien cette disposition.

D'autre part, des dépenses non prévues au compte prévisionnel d'exploitation ont dû être effectuées au cours des premières années d'exercice de la concession. Ces dépenses représentent une somme globale de 13 995.68 € HT, qui se décompose ainsi :

- Campagne 2012-2013, remplacement du câble de liaison électrique entre la prise d'eau en rivière et la station de commande du secteur BELLEVUE pour un montant de 10 581.76 € HT,
- Campagne 2012-2013, mise en œuvre d'un clapet anti-retour sur la conduite de prise d'eau du réservoir de CÉCEILLES pour un montant de 1 389.42 € HT,
- Campagne 2013-2014, petites opérations d'entretien-maintenance (installation d'un voyant de fonctionnement des installations de pompage / travaux sur conduites de pompage) pour un montant de 2 024.50 € HT,

Par ailleurs, des opérations imprévues effectuées par des entreprises extérieures reviennent annuellement :

- Campagne 2014-2015, petites opérations d'entretien-maintenance (clôture, conduite d'aspiration, ...) pour un montant de 1 116.81€ HT,
- Campagne 2014-2015, réparation de la conduite de remplissage de la retenue de Sainte-Marguerite, pour un montant de 4 750.33 € HT,
- Campagne 2014-2015, remplacement de la pompe de remplissage hivernal du secteur Cécailles pour un montant de 1 366.47 € HT après remboursement de l'assurance,
- Campagne 2015-2016, les fournitures et/ou opérations d'entretien-maintenance sous-traitées à des intervenants extérieurs représentent un montant total de 2497.17 € HT
- Campagne 2016-2017, les fournitures et/ou opérations d'entretien-maintenance sous-traitées à des intervenants extérieurs représentent un montant total de 3276.27 € HT

Approbation



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION

- Campagne 2017-2018, remplacement pompe de remplissage Sainte-Marguerite suite à un sinistre, montant après prise en charge par l'assurance : 221.25 € HT.
- Campagne 2017-2018, intervention sur crépine flottante secteur Céceilles pour un montant total de : 1846.89 € HT.

Soit un total de dépenses depuis 2012 de 29 070,87 € HT

Il est important de noter que le résultat global cumulé n'intègre pas les montants annuels de provisions pour renouvellement qui sont fixés dans le contrat de DSP à 3225.00 € HT/an.

Ainsi, en tenant compte du montant annuel de provision pour renouvellement fixé à 3225 €/an et courant depuis l'année 2012, le montant cumulé de la provision est de 22 575 € HT.

Ces provisions n'apparaissant pas dans le compte de gestion, le résultat global cumulé s'établi à – 19 208,45 € et reste à ce jour négatif.

Approbation



3 – Annexes

Annexe 1 → 2018 - Données hydrologiques du BANDIAT,

Annexe 2 → Fontainiers - Rapport d'activité,

Annexe 3 → Convention ADHA/ASEAP, pour mise à disposition de personnel qualifié,

Annexe 4 → Compte administratif 2018 (validé)

Annexe 5 → Compte de gestion 2018 et page de signature validée



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION

Annexe 1 → Données hydrologiques relatives au BANDIAT,

Approbation



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION

Annexe 2 → Fontainiers – Rapport d'activité

Approbation



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION

**Annexe 3 → Convention ADHA/ASEAP, pour mise à disposition de
personnel qualifié**

Approbation



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION

Annexe 4 → Compte administratif 2018 (validé)

Approbation



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION

Annexe 5 → Compte de gestion 2018 validé

Approbation



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION

Annexe 6 → Avenant contrat DSP

Approbation

Le Bandiat à Feuillade [2]

Q.J.M. - DEBITS JOURNALIERS ET MENSUELS

Code Station : R1264010

Producteur : DREAL Limousin

Bassin versant : 333 km²

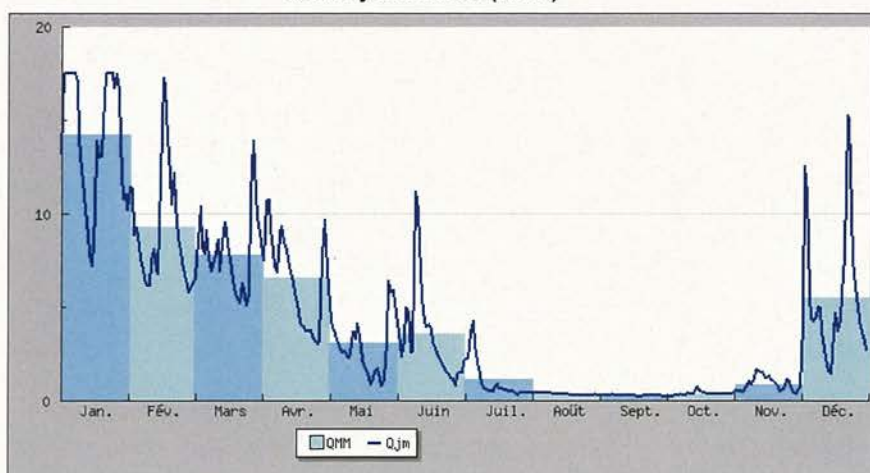
E-mail : dhvca.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Débits Année 2018

Débits mensuels (m3/s)

	QMM	QNN	V
J	14.20	14.20	#
F	9.290	9.290	#
M	7.800	7.800	#
A	6.570	6.570	#
M	3.100	3.100	#
J	3.590	3.590	#
J	1.110	1.110	#
A	0.355	0.355	#
S	0.278	0.278	#
O	0.355	0.355	#
N	0.891	0.891	#
D	5.530	5.530	#

Débits journaliers (m3/s)



QMM : Ecoulement mensuel mesuré

Qjm : Débit journalier moyen

QNN : Ecoulement naturel reconstitué

Codes de validité d'une année-station :

. + : au moins une valeur d'une station antérieure à été utilisée

. P : le code de validité de l'année-station est provisoire

. # : le code de validité de l'année-station est validé douteux

. ? : le code de validité de l'année-station est invalidé

. (espace) : le code de validité de l'année-station est validé bon

Codes de validité d'une donnée, d'un calcul :

. ! : valeur reconstituée par le gestionnaire et jugée bonne

. # : valeur 'estimée' (mesurée ou reconstituée) que le gestionnaire juge incertaine

. E : la valeur retenue est une valeur estimée (à partir du rapport QIX/QJ)

. L : une estimation a eu lieu (à cause d'une lacune dans la période étudiée) mais une valeur mesurée s'est révélée supérieure à l'estimation: la valeur mesurée a été retenue.

. > : valeur inconnue forte

. < : valeur inconnue faible

. (espace) : valeur bonne

Statistiques annuelles :

Ecoulement annuel :

Débit moyen : 4.400 m3/s
Débit moyen spécifique : 13.20 l/s/km²
Lame d'eau : 416.0 mm

Ecoulement naturel reconstitué :

Débit moyen : 4.400 m3/s
Débit moyen spécifique : 13.20 l/s/km²
Lame d'eau : 416.0 mm

Le Bandiat à Feuillade [2]

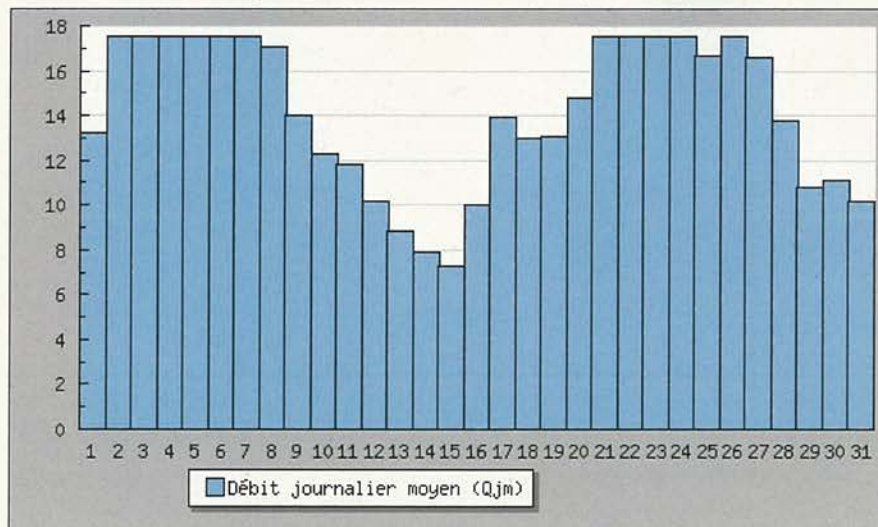
Janvier 2018

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V
01	13.20	#
02	17.50	#
03	17.50	#
04	17.50	#
05	17.50	#
06	17.50	#
07	17.50	#
08	17.10	#
09	14.00	#
10	12.30	#

Jour	Débit	V
11	11.80	#
12	10.20	#
13	8.840	#
14	7.890	#
15	7.240	#
16	10.00	#
17	13.90	#
18	13.00	#
19	13.10	#
20	14.80	#

Jour	Débit	V
21	17.50	#
22	17.50	#
23	17.50	#
24	17.50	#
25	16.70	#
26	17.50	#
27	16.60	#
28	13.80	#
29	10.80	#
30	11.10	#
31	10.20	#



Statistiques mensuelles :

Ecoulement mensuel :

Validité : #
 Débit moyen : 14.20 m3/s
 Débit moyen spécifique : 42.50 l/s/km2
 Lamé d'eau : 114.0 mm

Ecoulement naturel reconstitué :

Validité : #
 Débit moyen : 14.20 m3/s
 Débit moyen spécifique : 42.50 l/s/km2
 Lamé d'eau : 114.0 mm

Le Bandiat à Feuillade [2]

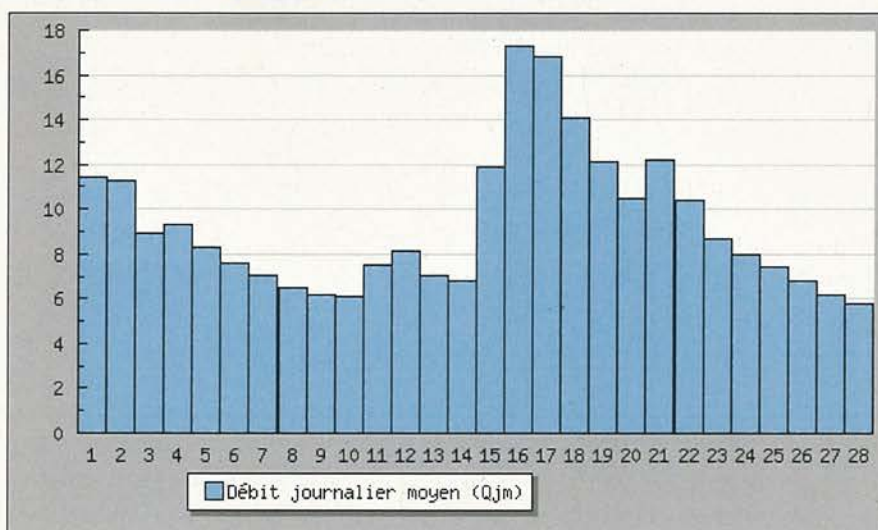
Février 2018

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V
01	11.40	#
02	11.30	#
03	8.890	#
04	9.300	#
05	8.270	#
06	7.600	#
07	7.080	#
08	6.520	#
09	6.170	#
10	6.120	#

Jour	Débit	V
11	7.520	#
12	8.170	#
13	7.010	#
14	6.780	#
15	11.90	#
16	17.30	#
17	16.80	#
18	14.10	#
19	12.10	#
20	10.50	#

Jour	Débit	V
21	12.20	#
22	10.40	#
23	8.700	#
24	8.010	#
25	7.420	#
26	6.810	#
27	6.170	#
28	5.760	#



Statistiques mensuelles :

Écoulement mensuel :

Validité : #
 Débit moyen : 9.290 m3/s
 Débit moyen spécifique : 27.90 l/s/km2
 Lamé d'eau : 67.5 mm

Écoulement naturel reconstitué :

Validité : #
 Débit moyen : 9.290 m3/s
 Débit moyen spécifique : 27.90 l/s/km2
 Lamé d'eau : 67.5 mm

Le Bandiat à Feuillade [2]

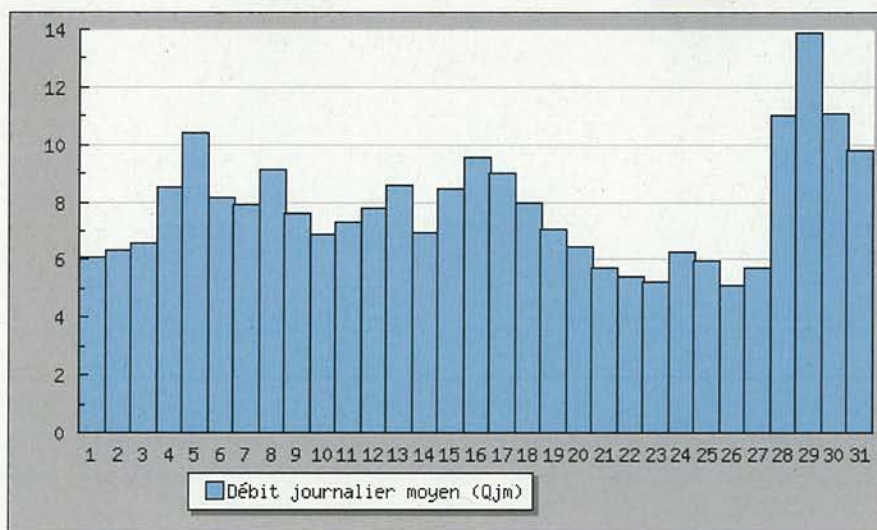
Mars 2018

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V
01	6.080	#
02	6.330	#
03	6.600	#
04	8.540	#
05	10.40	#
06	8.170	#
07	7.890	#
08	9.140	#
09	7.630	#
10	6.900	#

Jour	Débit	V
11	7.310	#
12	7.780	#
13	8.610	#
14	6.930	#
15	8.460	#
16	9.540	#
17	8.990	#
18	7.950	#
19	7.080	#
20	6.440	#

Jour	Débit	V
21	5.730	#
22	5.390	#
23	5.250	#
24	6.260	#
25	5.960	#
26	5.100	#
27	5.710	#
28	11.00	#
29	13.90	#
30	11.10	#
31	9.780	#



Statistiques mensuelles :

Écoulement mensuel :

Validité : #
 Débit moyen : 7.800 m3/s
 Débit moyen spécifique : 23.40 l/s/km2
 Lamé d'eau : 62.8 mm

Écoulement naturel reconstitué :

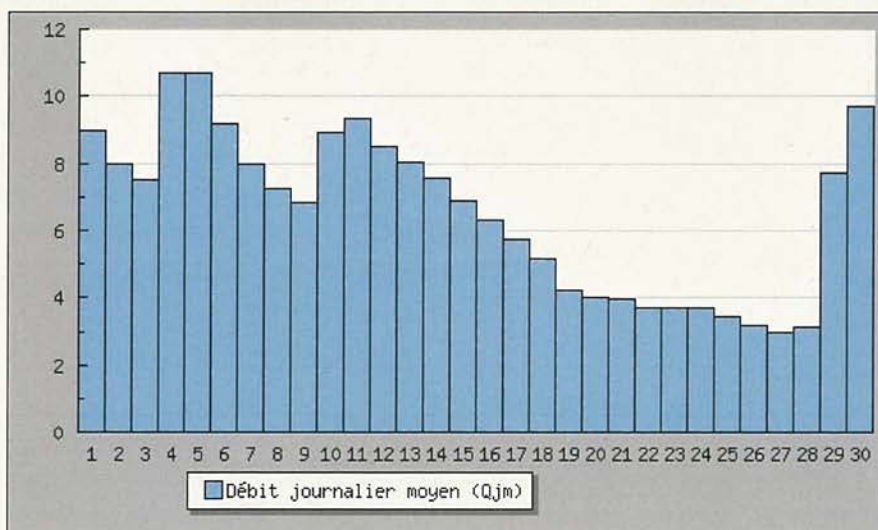
Validité : #
 Débit moyen : 7.800 m3/s
 Débit moyen spécifique : 23.40 l/s/km2
 Lamé d'eau : 62.8 mm

Le Bandiat à Feuillade [2]

Avril 2018

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V	Jour	Débit	V	Jour	Débit	V
01	8.970	#	11	9.360	#	21	3.960	#
02	7.960	#	12	8.510	#	22	3.700	#
03	7.490	#	13	8.060	#	23	3.700	#
04	10.70	#	14	7.570	#	24	3.730	#
05	10.70	#	15	6.880	#	25	3.430	#
06	9.200	#	16	6.300	#	26	3.170	#
07	7.990	#	17	5.720	#	27	3.000	#
08	7.230	#	18	5.180	#	28	3.130	#
09	6.830	#	19	4.210	#	29	7.740	#
10	8.910	#	20	4.000	#	30	9.720	#



Statistiques mensuelles :

Écoulement mensuel :

Validité : #
 Débit moyen : 6.570 m3/s
 Débit moyen spécifique : 19.70 l/s/km2
 Lamé d'eau : 51.1 mm

Écoulement naturel reconstitué :

Validité : #
 Débit moyen : 6.570 m3/s
 Débit moyen spécifique : 19.70 l/s/km2
 Lamé d'eau : 51.1 mm

Le Bandiat à Feuillade [2]

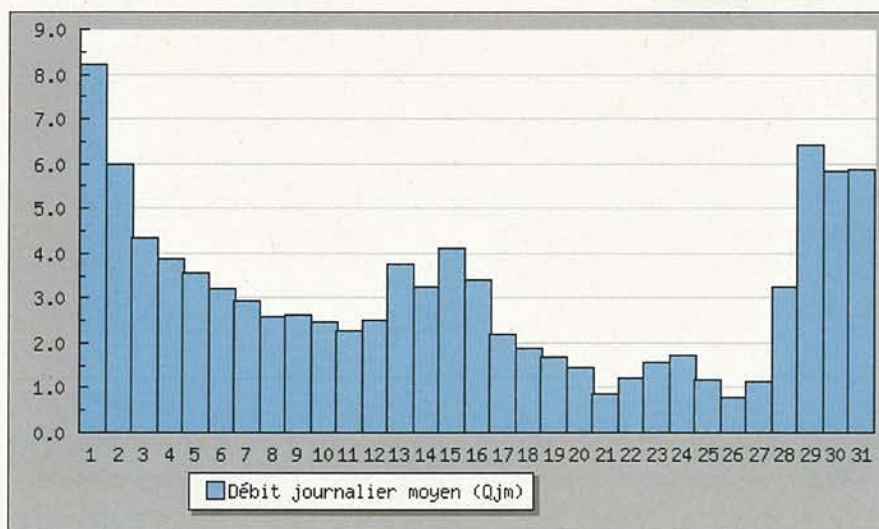
Mai 2018

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V
01	8.210	#
02	5.970	#
03	4.350	#
04	3.890	#
05	3.560	#
06	3.220	#
07	2.940	#
08	2.600	#
09	2.620	#
10	2.480	#

Jour	Débit	V
11	2.260	#
12	2.510	#
13	3.750	#
14	3.260	#
15	4.120	#
16	3.410	#
17	2.200	#
18	1.870	#
19	1.670	#
20	1.450	#

Jour	Débit	V
21	0.869	#
22	1.220	#
23	1.570	#
24	1.740	#
25	1.160	#
26	0.781	#
27	1.130	#
28	3.250	#
29	6.410	#
30	5.820	#
31	5.860	#



Statistiques mensuelles :

Écoulement mensuel :

Validité : #
 Débit moyen : 3.100 m3/s
 Débit moyen spécifique : 9.31 l/s/km2
 Lamé d'eau : 24.9 mm

Écoulement naturel reconstitué :

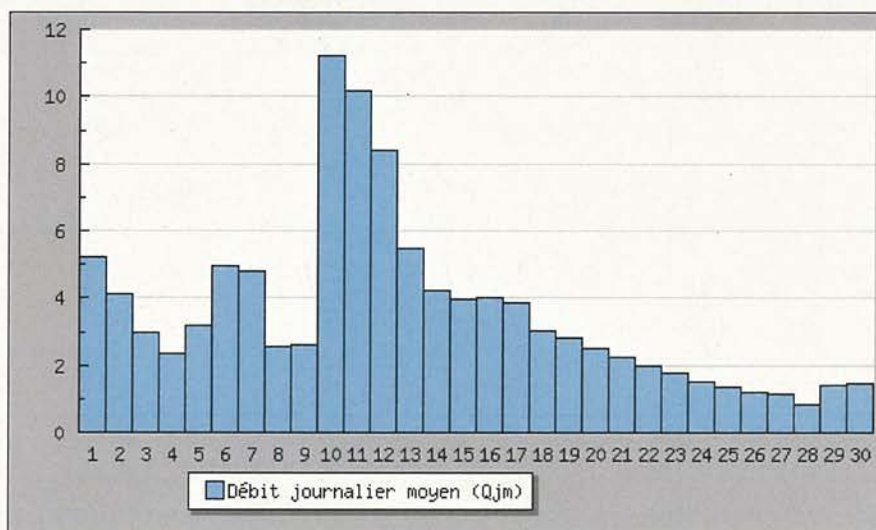
Validité : #
 Débit moyen : 3.100 m3/s
 Débit moyen spécifique : 9.31 l/s/km2
 Lamé d'eau : 24.9 mm

Le Bandiat à Feuillade [2]

Jun 2018

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V	Jour	Débit	V	Jour	Débit	V
01	5.210	#	11	10.20	#	21	2.240	#
02	4.140	#	12	8.410	#	22	1.980	#
03	2.980	#	13	5.500	#	23	1.800	#
04	2.340	#	14	4.250	#	24	1.500	#
05	3.190	#	15	3.960	#	25	1.340	#
06	4.980	#	16	4.040	#	26	1.180	#
07	4.810	#	17	3.880	#	27	1.150	#
08	2.570	#	18	3.050	#	28	0.809	#
09	2.630	#	19	2.800	#	29	1.430	#
10	11.20	#	20	2.510	#	30	1.480	#



Statistiques mensuelles :

Écoulement mensuel :

Validité : #
 Débit moyen : 3.590 m3/s
 Débit moyen spécifique : 10.80 l/s/km2
 Lamé d'eau : 27.9 mm

Écoulement naturel reconstitué :

Validité : #
 Débit moyen : 3.590 m3/s
 Débit moyen spécifique : 10.80 l/s/km2
 Lamé d'eau : 27.9 mm

Le Bandiat à Feuillade [2]

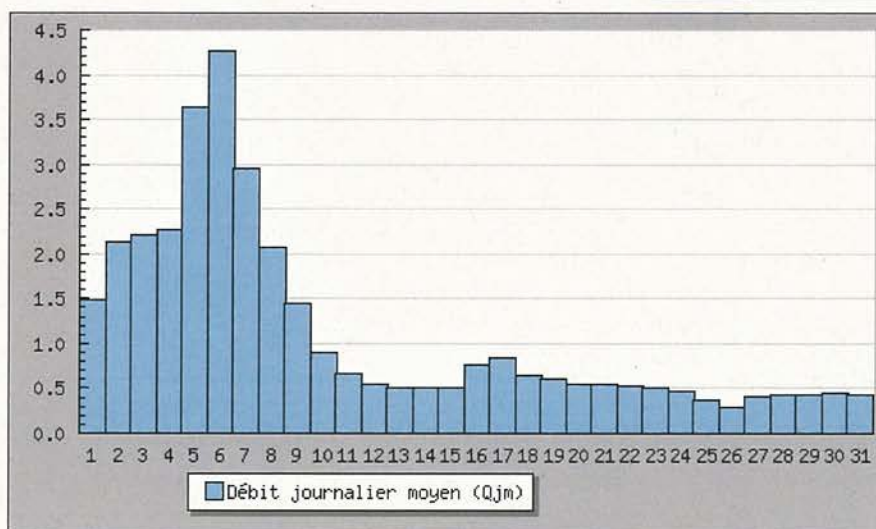
Juillet 2018

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V
01	1.480	#
02	2.140	#
03	2.210	#
04	2.260	#
05	3.630	#
06	4.270	#
07	2.960	#
08	2.080	#
09	1.440	#
10	0.901	#

Jour	Débit	V
11	0.670	#
12	0.554	#
13	0.511	#
14	0.518	#
15	0.515	#
16	0.766	#
17	0.847	#
18	0.655	#
19	0.612	#
20	0.547	#

Jour	Débit	V
21	0.539	#
22	0.534	#
23	0.515	#
24	0.473	#
25	0.378	#
26	0.293	#
27	0.418	#
28	0.427	#
29	0.440	#
30	0.441	#
31	0.434	#



Statistiques mensuelles :

Écoulement mensuel :

Validité : #
 Débit moyen : 1.110 m3/s
 Débit moyen spécifique : 3.34 l/s/km2
 Lamé d'eau : 8.9 mm

Écoulement naturel reconstitué :

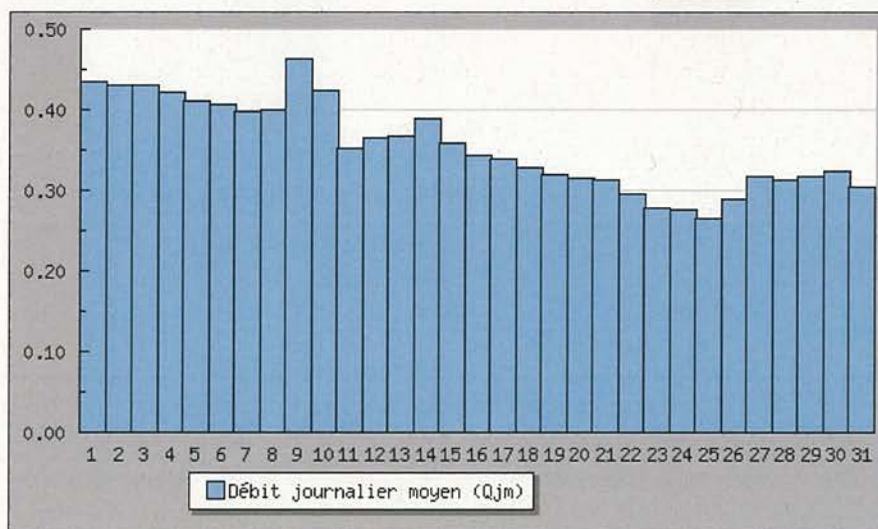
Validité : #
 Débit moyen : 1.110 m3/s
 Débit moyen spécifique : 3.34 l/s/km2
 Lamé d'eau : 8.9 mm

Le Bandiat à Feuillade [2]

Août 2018

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V	Jour	Débit	V	Jour	Débit	V
01	0.435	#	11	0.353	#	21	0.312	#
02	0.430	#	12	0.366	#	22	0.295	#
03	0.430	#	13	0.367	#	23	0.279	#
04	0.421	#	14	0.390	#	24	0.276	#
05	0.411	#	15	0.358	#	25	0.265	#
06	0.407	#	16	0.343	#	26	0.290	#
07	0.398	#	17	0.339	#	27	0.317	#
08	0.399	#	18	0.329	#	28	0.313	#
09	0.462	#	19	0.320	#	29	0.318	#
10	0.424	#	20	0.316	#	30	0.323	#
						31	0.304	#



Statistiques mensuelles :

Écoulement mensuel :

Validité : #
 Débit moyen : 0.355 m3/s
 Débit moyen spécifique : 1.06 l/s/km2
 Lamé d'eau : 2.9 mm

Écoulement naturel reconstitué :

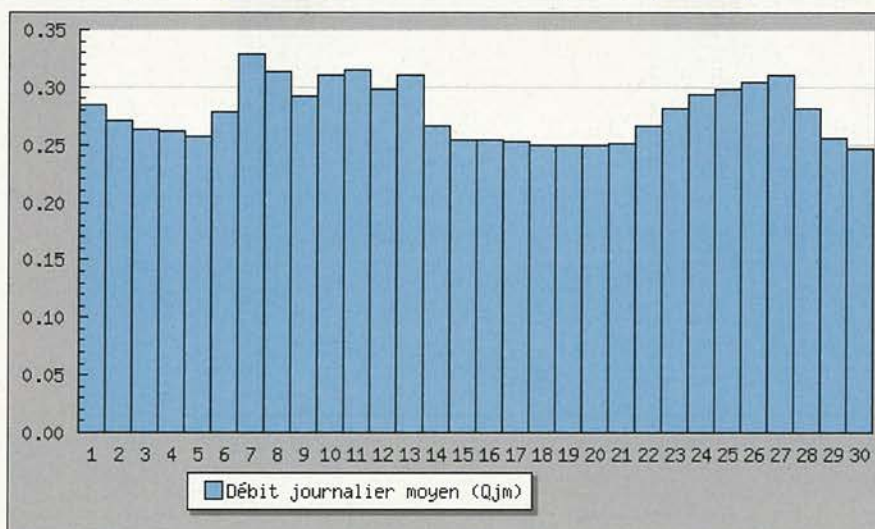
Validité : #
 Débit moyen : 0.355 m3/s
 Débit moyen spécifique : 1.06 l/s/km2
 Lamé d'eau : 2.9 mm

Le Bandiat à Feuillade [2]

Septembre 2018

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V	Jour	Débit	V	Jour	Débit	V
01	0.284	#	11	0.315	#	21	0.251	#
02	0.271	#	12	0.298	#	22	0.266	#
03	0.263	#	13	0.311	#	23	0.281	#
04	0.261	#	14	0.267	#	24	0.293	#
05	0.257	#	15	0.254	#	25	0.298	#
06	0.279	#	16	0.254	#	26	0.304	#
07	0.329	#	17	0.253	#	27	0.310	#
08	0.313	#	18	0.250	#	28	0.282	#
09	0.292	#	19	0.249	#	29	0.255	#
10	0.310	#	20	0.249	#	30	0.246	#



Statistiques mensuelles :

Écoulement mensuel :

Validité : #
 Débit moyen : 0.278 m3/s
 Débit moyen spécifique : 0.84 l/s/km2
 Lamé d'eau : 2.2 mm

Écoulement naturel reconstitué :

Validité : #
 Débit moyen : 0.278 m3/s
 Débit moyen spécifique : 0.84 l/s/km2
 Lamé d'eau : 2.2 mm

Le Bandiat à Feuillade [2]

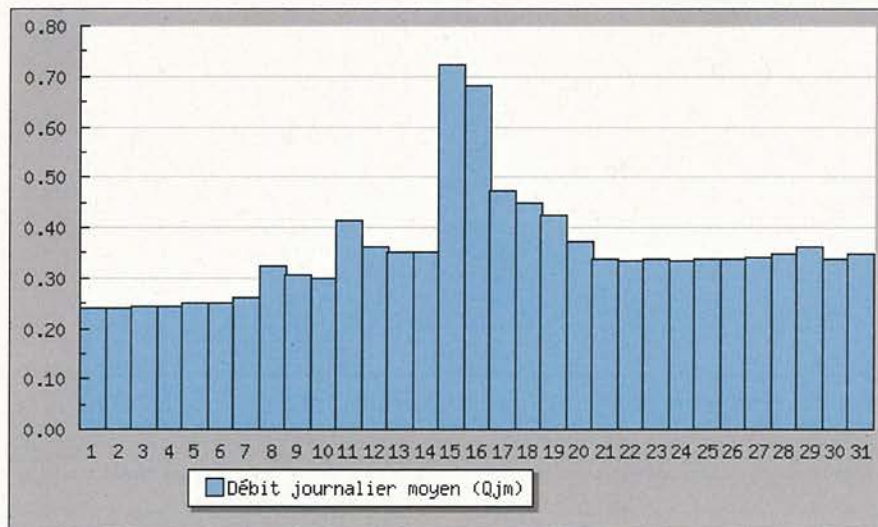
Octobre 2018

Débits journaliers (m³/s)

Jour	Débit	V
01	0.240	#
02	0.241	#
03	0.243	#
04	0.245	#
05	0.252	#
06	0.252	#
07	0.261	#
08	0.325	#
09	0.305	#
10	0.299	#

Jour	Débit	V
11	0.415	#
12	0.361	#
13	0.350	#
14	0.350	#
15	0.724	#
16	0.681	#
17	0.472	#
18	0.450	#
19	0.424	#
20	0.372	#

Jour	Débit	V
21	0.337	#
22	0.333	#
23	0.336	#
24	0.335	#
25	0.336	#
26	0.337	#
27	0.342	#
28	0.348	#
29	0.361	#
30	0.339	#
31	0.348	#



Statistiques mensuelles :

Écoulement mensuel :

Validité : #
 Débit moyen : 0.355 m³/s
 Débit moyen spécifique : 1.07 l/s/km²
 Lamé d'eau : 2.9 mm

Écoulement naturel reconstitué :

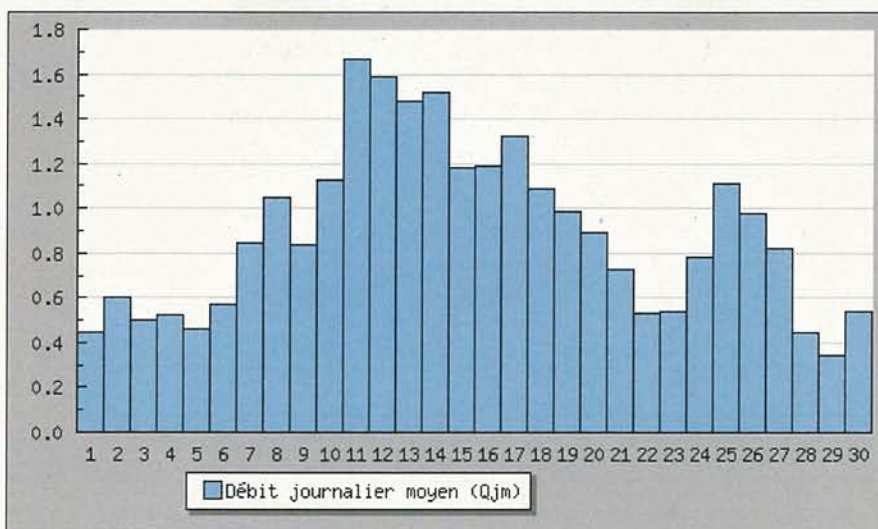
Validité : #
 Débit moyen : 0.355 m³/s
 Débit moyen spécifique : 1.07 l/s/km²
 Lamé d'eau : 2.9 mm

Le Bandiat à Feuillade [2]

Novembre 2018

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V	Jour	Débit	V	Jour	Débit	V
01	0.450	#	11	1.670	#	21	0.730	#
02	0.599	#	12	1.590	#	22	0.535	#
03	0.503	#	13	1.480	#	23	0.538	#
04	0.523	#	14	1.520	#	24	0.780	#
05	0.459	#	15	1.180	#	25	1.110	#
06	0.569	#	16	1.190	#	26	0.982	#
07	0.844	#	17	1.320	#	27	0.819	#
08	1.050	#	18	1.090	#	28	0.445	#
09	0.837	#	19	0.988	#	29	0.343	#
10	1.130	#	20	0.889	#	30	0.539	#



Statistiques mensuelles :

Ecoulement mensuel :

Validité : #
 Débit moyen : 0.891 m3/s
 Débit moyen spécifique : 2.67 l/s/km2
 Lamé d'eau : 6.9 mm

Ecoulement naturel reconstitué :

Validité : #
 Débit moyen : 0.891 m3/s
 Débit moyen spécifique : 2.67 l/s/km2
 Lamé d'eau : 6.9 mm

Le Bandiat à Feuillade [2]

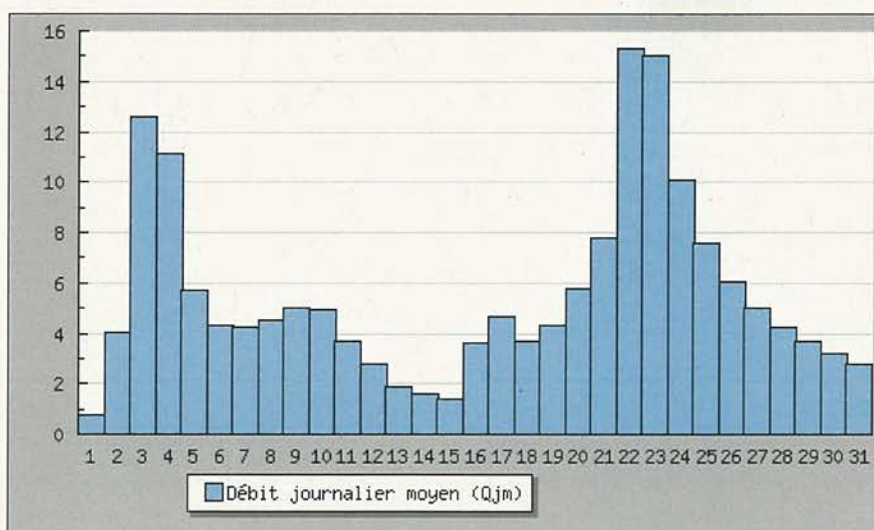
Décembre 2018

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V
01	0.734	#
02	4.060	#
03	12.60	#
04	11.10	#
05	5.720	#
06	4.340	#
07	4.240	#
08	4.500	#
09	5.000	#
10	4.910	#

Jour	Débit	V
11	3.670	#
12	2.790	#
13	1.870	#
14	1.590	#
15	1.420	#
16	3.650	#
17	4.680	#
18	3.720	#
19	4.320	#
20	5.740	#

Jour	Débit	V
21	7.790	#
22	15.30	#
23	15.00	#
24	10.10	#
25	7.550	#
26	6.070	#
27	5.010	#
28	4.260	#
29	3.670	#
30	3.220	#
31	2.750	#



Statistiques mensuelles :

Ecoulement mensuel :

Validité : #
 Débit moyen : 5.530 m3/s
 Débit moyen spécifique : 16.60 l/s/km2
 Lamé d'eau : 44.5 mm

Ecoulement naturel reconstitué :

Validité : #
 Débit moyen : 5.530 m3/s
 Débit moyen spécifique : 16.60 l/s/km2
 Lamé d'eau : 44.5 mm



DSP BANDIAT - Rapport d'activité des agents affectés à l'entretien-maintenance des installations concédées.

Nom	Prénom	Date	Nb jours	Nb heures	Commentaires
MULLOT	Tony	18/12/2018	0,50	4,00	démontage du tuyau station de remplissage réserve de ceceilles
MULLOT	Tony	05/12/2018	0,63	5,00	remise en service station de ceceille (remplissage réserve) + nettoyage de la crépine. cassé ciment dans le regard pour intervention entreprise IDE secteur
MULLOT	Tony	05/12/2018	0,38	3,00	suivi mensuel reserve de ceceilles et bellevue
MULLOT	Tony	23/11/2018	0,50	4,00	démonté tuyau aspiration station remplissage de ceceilles pour réparation. avec entreprise delage
MULLOT	Tony	16/11/2018	0,50	4,00	station remplissage ceceilles en défaut. (se déamorce tous les jours). Prise d'air sur le tuyau monté par l'entreprise delage
MULLOT	Tony	13/11/2018	0,50	4,00	debroussaillage réserve de bellevue (tour du bassin et commencer autour du grillage). et enlevé les genets bassin de bellevue
MULLOT	Tony	13/11/2018	0,50	4,00	mise en service station remplissage ceceilles et suivi mensuel des bassins de bellevue et ceceilles
MULLOT	Tony	19/10/2018	0,25	2,00	réparation tuyau aspiration station de remplissage ceceilles avec entreprise delage
MULLOT	Tony	18/10/2018	0,25	2,00	suivi mensuel réserve de bellevue
MULLOT	Tony	09/10/2018	0,50	4,00	suivi réserve de ceceilles et préparation pour remise en service de la station pour le remplissage de la réserve de ceceilles
MULLOT	Tony	21/09/2018	0,25	2,00	nettoyage réserve de ceceilles. couper et arracher les genets
MULLOT	Tony	21/09/2018	0,50	4,00	nettoyage complet de la crépine. démontage et remise en état de la grille . pompe remplissage sainte marguerite
MULLOT	Tony	21/09/2018	0,25	2,00	suivi mensuel sur les réserves de bellevue et ceceilles
MULLOT	Tony	30/08/2018	0,25	2,00	debroussaillage reserve de ceceille + continuer à enlever les genets
MULLOT	Tony	30/08/2018	0,25	2,00	suivi mensuel des 2 réserves
MULLOT	Tony	01/08/2018	0,50	4,00	suivi mensuel des 2 réserves
MULLOT	Tony	28/06/2018	0,75	6,00	nettoyage abord réserve de ceceille
MULLOT	Tony	28/06/2018	0,25	2,00	relevé mensuel réserve de ceceille et bellevue
MULLOT	Tony	23/05/2018	0,63	5,00	débroussaillage autour des sites
MULLOT	Tony	23/05/2018	0,38	3,00	relevé mensuel
MULLOT	Tony	10/04/2018	0,50	4,00	nettoyage autour de la réserve de bellevue (arracher pousse d arbuste) et contrôle mensuelle des deux réserves
		TOTAL		9,00	



CONVENTION DE SERVICE

Entre : ASEAP (Association Syndicale pour l'Équipement de l'Agriculture Périgourdine)
Boulevard des saveurs
Cré@vallée nord – Coulounieix-Chamiers
24060 PERIGUEUX CEDEX 9
Représentée par son Président, Monsieur Éric SOURBÉ

Et : ASA DU BANDIAT (Association Syndicale Autorisée du Bandiat)
Mairie
24300 JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT
Représentée par son Président, Monsieur Patrice GOURINCHAS

Il est convenu ce qui suit :

Article ① : Objet et étendue du contrat

L'ASEAP a été désignée, par délibération n°10-39 du Conseil Général de la Dordogne en date du 10 février 2010, comme délégataire du service public de type :

« Création, maintenance et exploitation de réserves d'eau par concession sur le bassin versant du Bandiat ».

Le projet comporte :

- la réalisation des travaux neufs de premier investissement (2 réserves de substitution avec dispositif de remplissage)
- l'exploitation et l'entretien des ouvrages réalisés.

Les articles de ce contrat précisent les conditions de restitution de l'eau stockée dans les bassins ainsi que les conditions contractuelles, en particuliers financières, convenues entre les deux parties.

Article ② : Missions et moyens mis en œuvre

Les missions de l'ASEAP se décomposent en 3 niveaux :

Gestion générale de la Concession :

- Suivi et tenue à jour de l'inventaire et plan des ouvrages et équipements qui constituent le patrimoine concédé,
- Gestion des contrats de travaux, de fournitures et de prestations nécessaires à la garantie du fonctionnement des installations,
- Gestion du renouvellement des équipements définie au contrat de concession,
- Participation aux diverses réunions et assistances des élus de l'ASEAP dans les relations avec les divers organismes,
- Synthèse et mise en forme des indicateurs (mesure, enregistreur...) relevés sur le terrain,
- Organisation des réunions annuelles et gestion des contrats avec l'ASA du Bandiat et le Conseil Général de la Dordogne,
- Elaboration et présentation du rapport annuel d'exploitation.

Gestion comptable et administrative de la concession :

- Suivi du budget annexe lié à la concession,
- Réalisation des facturations à l'ASA du Bandiat,
- Fourniture des bilans annuels comptables,
- Suivi administratif des contrats de prestation et convention,
- Assistance à la préparation des rapports annuels d'exploitation.

Gestion technique de la concession :

- Gestion des pompages de remplissage des retenues d'eau,
- Surveillance des installations (pompage, réseau, réserve),
- Enregistrement des volumes pompés et stockés sur les réserves,
- Assurer l'entretien, l'organisation des travaux de maintenance des ouvrages,
- Coordination des interventions des différents prestataires sur les installations. (Entreprise de nettoyage, pompiste, canalisateur...),
- Assurer le maintien des dispositifs de sécurité et leur bon état de fonctionnement (déversoir, clôture, etc.).

Article ③ : Conditions de rémunération du service

En contrepartie du service qu'elle assure et des charges qui lui incombent en exécution du présent contrat, l'ASEAP perçoit de l'ASA DU BANDIAT une recette annuelle. Cette recette sera perçue à partir du moment où l'exploitation proprement dite a démarré, soit à compter de la réception des travaux de premier établissement par le Conseil Général de la Dordogne.

Cette rémunération « REM » comprend les termes fixes suivants :

$$\text{REM} = r11 + r12 + r13 + r14$$

Avec :

- r11 = Coût en personnel affecté à la gestion du service,
- r12 = Coût des prestations de gros entretien et de renouvellement,
- r13 = Coût des annuités d'emprunt pour le remboursement de la part d'autofinancement des travaux de premier investissement,
- r14 = Coût des charges fixes de maintenance préventive, d'impôts, de taxe et d'assurance,

A la date d'établissement de l'offre, le montant des termes de rémunération était le suivant :

- r11 = 2 900.00 € HT,
- r12 = 3 225.00 € HT,
- r13 = 16 129.00 € HT,
- r14 = 2 600.00 € HT,

Soit REM = 24 854.00 € HT

Le montant de la rémunération sera appelé annuellement à l'ASA DU BANDIAT, en une seule fois, au mois de juin, à réception de la facture.

NB :

L'article 37.3 du contrat de délégation de service public conclu entre l'ASEAP et le Conseil Général de la Dordogne prévoyait l'instauration de termes variables de rémunération représentant l'ensemble des éléments variables du coût et correspondant à :

- a1 = Coût en énergie pour assurer le fonctionnement du pompage,
- V = Volumes d'eau vendu,

Néanmoins, les aménagements réalisés dans les stations de distribution de l'ASA DU BANDIAT permettent d'alimenter en énergie électrique les stations de réalimentation gérées par l'ASEAP.

En conséquence, l'ASA DU BANDIAT prendra directement à sa charge les coûts en énergie pour assurer le fonctionnement des pompes de remplissage des réserves.

En contrepartie, l'ASEAP retire l'ensemble des termes variables initialement inclus dans sa formule de rémunération.

Article ④ : Évolution de la rémunération du service

A partir de la date de commencement de l'exploitation et ensuite au 1^{er} novembre de chaque année, les tarifs des éléments composant la rémunération « REM » seront révisés par application des formules suivantes :

- $r_{11} = r_{11_0} \times (0,15 + 0,85 \times \text{ICTrev-TS}_1 / \text{ICTrev-TS}_0)$
- $r_{12} = r_{12_0} \times (0,15 + 0,85 \times \text{Machine d'usage général1} / \text{Machine d'usage général0})$
- $r_{13} =$ conditions de remboursement de l'emprunt
- $r_{14} = r_{14_0} \times (0,15 + 0,35 \times \text{Machine d'usage général1} / \text{Machine d'usage général0} + 0,50 \times \text{EIBT1} / \text{EIBT0})$

Avec :

▪ $\text{ICTrev-TS}_0 =$	99.8	à la date du	avril-08
▪ $\text{Machine d'usage général}_0 =$	107.2	à la date du	mars-09
▪ $\text{EIBT}_0 =$	105.2	à la date du	mars-09

Article ⑤ : Durée de la convention

La durée de la présente convention est fixée à 20 ans, sans possibilité de tacite reconduction.

La validité de la présente convention et sa prise d'effet sont conditionnée par :

- la réception définitive, par le Conseil Général de la Dordogne, des travaux de 1^{er} établissement,
- la signature des représentants de chaque partie prenante de cette convention, complétée de la mention « lu et approuvé », au bas de cette page,

Article ⑥ : Responsabilités – Assurances

Responsabilités et assurances de l'ASEAP :

L'ASEAP déclare être assurée pour tous dommages pouvant être causés par les immeubles et équipements et de tous les risques et litiges pouvant survenir du fait de leurs exploitations.

Responsabilités et assurances de l'ASA DU BANDIAT

L'ASA DU BANDIAT déclare être assurée pour tous les dommages subis ou causés de son fait et de celui des personnes dont elle répond et qui pourraient être amenés à intervenir sur les installations.

A JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

Le 23/05/2012

Le Président de l'ASA DU BANDIAT

Patrice GOURINCHAS



A PÉRIGUEUX,

Le 23/05/2012

Le Président de l'ASEAP

Éric SOURBÉ

A.S.E.A.P.

Boulevard des Saveurs

Cré@vallée Nord

COULOUNIEUX - CHAMIERIS

24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Tél. 05 53 45 19 01 - Fax 05 53 45 15 03

REPUBLIQUE FRANÇAISE

A.S.E.A.P.

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget Principal ASEAP

Numéro SIRET : 29240001700029

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Périgueux Municipale

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Budget annexe Bandiat

ANNEE 2018

I - INFORMATIONS GENERALES

I

INFORMATIONS GENERALES

A

Date de création :

Longueur de pistes

Nombre d'hectares sur le rôle de l'ASA

Nombre d'hectares cotisants à la fédération ..

Liste des propriétaires membres :

Commune

Propriétaire

Superficie

Nombre total de propriétaires :

RATIOS FINANCIERS		Valeurs
1	Dépense d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	77,98%
2	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00%
3	Encours de la dette	0,00
4	Produit Exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	83,64%
5	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	0,00%

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA	2018
---	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 19 637,27	G 31 101.65
	Section d'investissement	B 7 350.00	H 7 841.71
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 8 589.54 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 35 576.81	= G+H+I+J 38 943.36
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 0.00	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 19 637.27	= G+I+K 31 101.65
	Section d'investissement	= B+D+F 15 939.54	= H+J+L 7 841.71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 35 576.81	= G+H+I+J+K+L 38 943.36

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	29 914,64	15 313,26	0,00	0,00	14 601,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion courante		30 014,64	15 313,26	0,00	0,00	14 701,38
66	Charges financières	4 324,01	4 324,01	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		34 338,65	19 637,27	0,00	0,00	14 701,38
023	Virement à la section d'investissement (2)	8 097,83				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 097,83	0,00			8 097,83
TOTAL		42 436,48	19 637,27	0,00	0,00	22 799,21
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 436,48	26 012,90	0,00	0,00	16 423,58
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		42 436,48	26 012,90	0,00	0,00	16 423,58
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 088,75	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		42 436,48	31 101,65	0,00	0,00	11 334,83
TOTAL		42 436,48	31 101,65	0,00	0,00	11 334,83
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 350,00	7 350,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		7 350,00	7 350,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 350,00	7 350,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		7 350,00	7 350,00	0,00	0,00
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		8 589,54			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	7 841,71	7 841,71	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 841,71	7 841,71	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 841,71	7 841,71	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	8 097,83			
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 097,83	0,00		8 097,83
TOTAL		15 939,54	7 841,71	0,00	8 097,83
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 313,26		15 313,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	4 324,01	0,00	4 324,01
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		19 637,27	0,00	19 637,27
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017				0,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	7 350,00	0,00	7 350,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		7 350,00	0,00	7 350,00
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017				8 589,54

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	26 012,90		26 012,90
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	5 088,75	0,00	5 088,75
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		31 101,65	0,00	31 101,65
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 841,71		7 841,71
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		7 841,71	0,00	7 841,71
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	29 914,64	15 313,26	0,00	0,00	14 601,38
615232	Entretien et réparations réseaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
61558	Autres biens mobiliers	15 000,00	5 800,50	0,00	0,00	9 199,50
6161	Assurance multirisques	756,19	1 914,64	0,00	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	1 158,45	0,00	0,00	0,00	1 158,45
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	11 000,00	7 598,12	0,00	0,00	3 401,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
65888	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		30 014,64	15 313,26	0,00	0,00	14 701,38
66	Charges financières (b)	4 324,01	4 324,01	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	4 324,01	4 324,01	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		34 338,65	19 637,27	0,00	0,00	14 701,38
023	Virement à la section d'investissement	8 097,83	0,00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 097,83	0,00			8 097,83
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 097,83	0,00			8 097,83
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		42 436,48	19 637,27	0,00	0,00	22 799,21
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 436,48	26 012,90	0,00	0,00	16 423,58
70688	Autres prestations de services	42 436,48	26 012,90	0,00	0,00	16 423,58
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		42 436,48	26 012,90	0,00	0,00	16 423,58
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 088,75	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	5 088,75	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		42 436,48	31 101,65	0,00	0,00	11 334,83
<i>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		42 436,48	31 101,65	0,00	0,00	11 334,83
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 350.00	7 350,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	7 350.00	7 350,00	0,00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00			
Total des dépenses financières		7 350.00	7 350,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 350.00	7 350,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 350.00	7 350,00	0,00	0.00
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		8 589,54			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 841.71	7 841,71	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 841.71	7 841,71	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes financières		7 841.71	7 841,71	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		7 841.71	7 841,71	0,00	0.00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>8 097.83</i>			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 097.83	0,00		8 097.83
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 097.83	0,00		8 097.83
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		15 939.54	7 841,71	0,00	8 097.83
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6515, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6511 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6518.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					147 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					147 000,00									
	Société CRCAM CHARENTE PERIGORD	02/08/2011		15/04/2012	147 000,00	F		4,24	4,07388		T	C	N	F-1
Total général					147 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0.00		97 387.50				7 350.00	4 324.01	0.00	871.73	
1641 Emprunts en euros (total)		0.00		97 387.50				7 350.00	4 324.01	0.00	871.73	
	N	0.00		97 387.50	13,08	F		4 07388	7 350.00	4 324.01	0.00	871.73
Total général		0.00		97 387.50				7 350.00	4 324.01	0.00	871.73	

(0) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 658.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2018 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
	Société CRCAM CHARENTE PERIGORD	147 000,00	97 387,50	1	20,00				0,00	0	4,07388	4 324,01	0,00	100,00 %
TOTAL F		147 000,00	97 387,50									4 324,01	0,00	100,00 %
TOTAL GENERAL		147 000,00	97 387,50									4 324,01	0,00	100,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	97 387,50					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat

CA

2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat

CA

2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat

CA

2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2018 (1)

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
					Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
					Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		7 350.00	7 350.00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		7 350.00	7 350.00
1641	Emprunts en euros	7 350.00	7 350.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2017)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 350,00	0,00	8 589,54	15 939,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 097.83	III 0.00
Ressources propres externes de l'année (a)		0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		8 097.83	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	8 097.83	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0.00	0.00	0.00	7 841,71	7 841,71

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	15 939,54
Ressources propres disponibles	IV	7 841,71
Solde	V = IV - II (3)	-8 097.83

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :			
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Couvrir un cadre par opération pour compte de tiers
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes
(4) Indiquer le chapitre.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION	A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.4
VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0.00	
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
TOTAL GENERAL		0,00	0.00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.5
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	31 101,65
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

(1) A détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.
(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.
(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.
(**) Hors dépenses d'assistance technique.
(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat

CA

2018

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C+D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	31 101,65
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III	0,00%

- (1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°64-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.
 TECH: Technique.
 URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S: Social.
 MS: Médico-social.
 MT: Médico-technique.
 SP: Sportif.
 CULT: Culturel.
 ANIM: Animation.
 PM: Police.
 OTR: missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a: article 3, 1^{er} alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 3-b: article 3, 2^{ème} alinéa: accroissement saisonnier d'activité.
 3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2: vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1*: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2*: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3*: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4*: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5*: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1: collaborateurs de groupes d'élus.
 A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2018	C1.2

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

1 - Budget annexe Bandiat

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 939.54	15 939.54	0.00	0,00
RECETTES	15 939.54	7 841.71	0.00	8 097,83
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 436.48	19 637.27	0.00	22 799,21
RECETTES	42 436.48	31 101.65	0.00	11 334,83

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 939.54	15 939.54	0.00	0,00
RECETTES	15 939.54	7 841.71	0.00	8 097,83
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 436.48	19 637.27	0.00	22 799,21
RECETTES	42 436.48	31 101.65	0.00	11 334,83
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	58 376,02	35 576,81	0,00	22 799,21
TOTAL GENERAL DES RECETTES	58 376,02	38 943,36	0,00	19 432,66

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2017)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2017)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
 A, le
 Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session
 A, le

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstention :
 Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser
 p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
 p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
 p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.15	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.16	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.18	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.19	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.20	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.22	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.23	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.24	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.25	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.26	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.27	A4 - Etat des provisions	X	
p.28	A5 - Etalement des provisions	X	
p.29	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.30	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.31	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement	X	
p.32	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.33	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.34	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.35	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.36	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.37	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.38	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.39	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.40	A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.41	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan			
p.42	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.43	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.44	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.45	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.46	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.47	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.48	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.49	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.50	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.51	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.52	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.54	C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.55	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.56	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.57	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.58	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.59	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.60	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.61	C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.62	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.63	D2 - Arrêté et signatures	X	

BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2018**

PRÉSENTÉ À

M le directeur départemental des finances
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Annie CHAPELOT

M Jean-Louis Pomier

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/02/2019 AU 12/03/2019

DU 01/01/2018 AU 31/01/2019

Poste comptable de TRÉS. PERIGUEUX MUNICIPALE

Date Edition : 12/03/2019

Nomenclature M14 inf égal 500h

20401 BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 41
4EME PARTIE : Page des signatures	42

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

ACTIF NET (1)	Total (En milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)			
Terrains		Dotations	
Constructions		Fonds Globalisés	41,31
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Réserves	
Immobilisations corporelles en cours	146,80	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Report à nouveau	
Autres immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice	11,46
Total immobilisations corporelles (nettes)	146,80		
Immobilisations financières		Subventions transférables	
		Subventions non transférables	
		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
		Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	146,80		
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	52,78
Créances	3,36	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs (2)	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3,36	Total dettes à court terme	97,39
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	97,39
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	150,16	TOTAL PASSIF	150,16

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2019

BILAN (en Euros)

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

ACTIF	Exercice 2018		Exercice 2017	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Subventions d'équipement versées				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété				
Constructions en toute propriété				
Construction sur sol autrui en tte prop				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	146 798,33		146 798,33	146 798,33
Immobilisations corporelles en cours				
Immo affect à service non personnalisé				
Immo en concess afferm à dispo immo aff				
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	146 798,33		146 798,33	146 798,33
MONTANT A REPORTER				

BILAN (en Euros)

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

ACTIF	Exercice 2018		Exercice 2017	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Immo reçues au titre d'une affectation Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Avances en garanties d'emprunt Autres créances	146 798,33		146 798,33	146 798,33
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	146 798,33		146 798,33	146 798,33

ACTIF IMMOBILISE
(SUITE)

BILAN (en Euros)

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

ACTIF	Exercice 2018		Exercice 2017
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
ACTIF CIRCULANT			
Terrains			
Production autre que terrains			
Autres stocks			31 166,74
Redevables et comptes rattachés			
Créanc irrécouv adm par juge des cptes	208,00		208,00
Créances sur l'Etat et collec publiques			
Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	3 156,88		3 156,88
Opérations pour le compte de tiers			
Autres créances			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Avances de trésorerie			
Charges constatées d'avance			
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	3 364,88		3 364,88

BILAN (en Euros)

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

	ACTIF	Exercice 2018		Exercice 2017	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer Primes de remboursement des obligations Dépenses à classer ou à régulariser Ecart de conversion - Actif	1,67		1,67	1,52
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	1,67		1,67	1,52
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	150 164,88		150 164,88	177 966,59

BILAN (en Euros)

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

PASSIF	Exercice 2018		Exercice 2017	
FONDS PROPRES				
	Dotations			
	Mise à disposition chez le bénéficiaire			
	Affectation par collee de rattachement	41 313,00		33 471,29
	Réserves			
	Neutra amortis subv equip versees			
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice	11 464,38		7 841,71
	Subventions transférables			
	Différences sur réalisations d'immob			
	Fonds globalisés			
	Subventions non transférables			
	Droits de l'affectant			
	FONDS PROPRES TOTAL I	52 777,38		41 313,00

BILAN (en Euros)

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

	Exercice 2018	Exercice 2017
PASSIF		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

BILAN (en Euros)

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

PASSIF		Exercice 2018	Exercice 2017
DETTES	Emprunts obligataires		
	Autres emprunts		
	Emprunts et dettes financières divers	97 387,50	104 737,50
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		749,35
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Fournisseurs d'immobilisations			
Produits constatés d'avance			
	DETTES TOTAL III	97 387,50	105 486,85

BILAN (en Euros)

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

	Exercice 2018	Exercice 2017
PASSIF		
Recettes à classer ou à régulariser		31 166,74
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		31 166,74
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	150 164,88	177 966,59
COMPTES DE REGULARISATION		

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

POSTES	Exercice 2018	Exercice 2017
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	26,01	
Produits des services		25,97
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	26,01	
Traitements, salaires, charges sociales		25,97
Achats et charges externes	15,31	
Participations et interventions		13,49
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	15,31	
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	10,70	12,48
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	4,32	
RESULTAT COURANT FINANCIER	-4,32	4,64
RESULTAT COURANT	6,38	7,84
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	5,09	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5,09	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	11,46	7,84

COMPTE DE RESULTAT 2018

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

POSTES	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	26 012,90	25 972,28
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	26 012,90	25 972,28
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes		
Impôts et taxes	15 313,26	13 494,92
Dotations amortissements et provisions		
Autres charges		

COMPTE DE RESULTAT 2018

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2018

POSTES	Exercice 2018		Exercice 2017	
Contingents et participations				
Subventions				
TOTAL II		15 313,26		13 494,92
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)		10 699,64		12 477,36
PRODUITS COURANTS FINANCIERS				
Valeurs mob et créances de l'actif immo				
Autres intérêts et produits assimilés				

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.13

Délégation de Service Public (DSP)

pour l'exploitation du Centre International de l'Art Pariétal (CIAP)
et du Centre d'Interprétation du Parc animalier du THOT.

Avenant n° 7 portant sur la création d'une tarification spéciale pour les scolaires.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL	Serge MERILLOU	pouvoir à	Jean-Michel MAGNE

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 24

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 6 Administrateurs de la SEMITOUR-PERIGORD

Excusé(s) sans pouvoir : 1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.13

Délégation de Service Public (DSP)

pour l'exploitation du Centre International de l'Art Pariétal (CIAP)
et du Centre d'Interprétation du Parc animalier du THOT.

Avenant n° 7 portant sur la création d'une tarification spéciale pour les scolaires.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL	Serge MERILLOU	pouvoir à	Jean-Michel MAGNE

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 24

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 6 Administrateurs de la SEMITOUR-PERIGORD

Excusé(s) sans pouvoir : 1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

N° 19.CP.VI.13

Délégation de Service Public (DSP)
pour l'exploitation du Centre International de l'Art Pariétal (CIAP)
et du Centre d'Interprétation du Parc animalier du THOT.
Avenant n° 7 portant sur la création d'une tarification spéciale pour les scolaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 14.CP.X.27 du 24 novembre 2014,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 7 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) par affermage du 6 mars 2015 intervenue avec la SEMITOUR-PERIGORD, ci-annexé.

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à le signer et l'exécuter, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président et par délégation,
le Vice-président chargé des finances,
administration générale, marchés publics,

Jeannik NADAL



LASCAUX, Centre International de l'Art Pariétal
&
Centre d'interprétation et Parc animalier du THOT
AVENANT N° 7 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PAR AFFERMAGE INTERVENUE LE 6 MARS 2015 AVEC LA SEMITOUR-PERIGORD

ENTRE

Le Département de la Dordogne sis 2, Rue Paul Louis Courier - CS11200 - 24019 PERIGUEUX CEDEX, (SIRET n° 222 400 012 00019), représenté par M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental en exercice, dûment habilité à signer en vertu d'une délibération de la Commission Permanente n° 19.CP.VI. du 9 septembre 2019,

Ci-après dénommé « Le Département »

ET

La SEMITOUR-PERIGORD, Société d'Economie Mixte au capital de 2.096.000 €, dont le siège social est situé 25, Rue Wilson – BP 10021 – 24001 PERIGUEUX CEDEX, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX sous le numéro B41513640700194, représentée par son Directeur Général, M. André BARBÉ,

Ci-après dénommée « La SEMITOUR-PERIGORD »

Le Département a, par délibération n° 14.CP.X.27 du 24 novembre 2014, approuvé les termes du contrat d'affermage relatif à l'exploitation du Centre International de l'Art Pariétal (CIAP) et du Centre d'interprétation et Parc animalier du THOT.

Dans le cadre de sa politique en faveur des jeunes, le Département souhaite mettre en place une tarification spécifique adressée au jeune public scolarisé de la Dordogne, facilitant ainsi l'accès à la culture au plus grand nombre.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – PRECISIONS APORTEES A L'ARTICLE 31.2 « CONTRAINTES TARIFAIRES PARTICULIERES »

La phrase suivante est ajoutée à la fin du premier paragraphe de l'article 31.2 :

L'entrée sera gratuite pour la visite de LASCAUX IV pour les élèves scolarisés en classe de grande section de maternelle (déjà gratuit pour la petite et moyenne section), primaire et collège du département dans le cadre des activités réalisées sur le temps scolaire ainsi que pour les accompagnants.

Cette tarification sera applicable du 1^{er} novembre au 31 mars hors le mois de janvier et périodes de vacances scolaires jusqu'au 31 décembre 2021 et sera refacturée au Département à hauteur de 2€ par enfant de maternelle grande section (déjà gratuit pour la petite et moyenne section) du primaire, collège et accompagnant sur présentation par la SEMITOUR-PERIGORD des justificatifs adéquats.

Le reste demeure inchangé.

ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} novembre 2019.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS INCHANGEES

Les présentes valent avenant à la convention de Délégation de Service Public (DSP) par affermage intervenue en date du 6 mars 2015, les stipulations de la convention sont modifiées dans les limites prévues à l'avenant, le reste demeurant inchangé.

Fait à PERIGUEUX

Le

En un exemplaire original et des copies,

Pour le Département de la DORDOGNE,

Pour la SEMITOUR-PERIGORD,